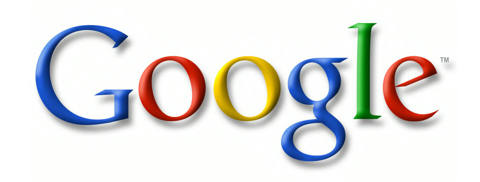

Google


SE TAIRE
FAIRE



75

HISTOIRE

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

Bruxelles. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc

JOHN FOSTER KIRK

HISTOIRE
DE
CHARLES LE TÉMÉRAIRE
DUC DE BOURGOGNE

TRADUCTION DE L'ANGLAIS PAR CH. FLOR O'SQUARR

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15
Au coin de la rue Vivienne
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
A BRUXELLES, A LIVOURNE ET A LEIPZIG
1866

Vignaud Lib

HISTOIRE

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

LIVRE PREMIER

(SUITE)

CHAPITRE VII

Liége. — Son histoire et ses institutions. — Révolution sous Louis de Bourbon. — La « paix piteuse. »

L'ardeur des cavaliers bourguignons n'était nullement calmée par le succès de leurs récents exploits et par le triomphe qui avait couronné leurs armes. Ils s'empressèrent de chercher un nouveau champ pour leur ardent esprit d'entreprise. Ils venaient d'humilier le roi de France. Il leur restait à aller châtier le « vilain peuple de Liége (1). » Leur chef infatigable ne leur octroya qu'un court intervalle de repos. Charles ne se détourna même pas de sa route directe pour aller visiter son père à Bruxelles. Il traversa la

(1) « Quant nous aurons fait icy, » écrivait le secrétaire de Charles, le 15 octobre, « nous irons commencer de plus belle contre les villains Liégeois. » *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 398).

Champagne, le Hainaut et la partie méridionale du Brabant, levant de nouvelles troupes à mesure qu'il avançait, et, vers la fin de décembre, il pénétra dans les territoires de l'ennemi, à la tête d'une armée plus nombreuse que toutes celles qui, jusqu'à ce jour, avaient marché autour de l'étendard de sa maison.

La principauté de Liége, qui embrassait un territoire un peu plus étendu que celui de la province actuelle de ce nom, appartenait à cette partie de la Belgique qui, bien que classée parmi les Pays-Bas, formait géographiquement une région complétement distincte. C'est là, en effet, que se termine le grand bassin alluvial et que se dessine la première marche de cette montée qui, se continuant de colline en colline, de chaînes de montagnes en chaînes de montagnes, finit par gravir les sommets élevés des Alpes. Il en résulte qu'au lieu d'une triste uniformité de collines sablonneuses, de marais, de bruyères, qui forment le caractère général des districts du nord et du centre, Liége présente une surface singulièrement changeante et pittoresque. Ce sont partout de frappants et charmants contrastes : ici des rangées de montagnes sauvages et rugueuses, coupées par de profonds ravins et des courants d'eau bruyants; là de vastes forêts, postes avancés de l'ancienne monarchie forestière des Ardennes, où la chasse de saint Hubert porte toujours ses trophées sylvains et où ses disciples continuent à traquer le chevreuil et le sanglier; plus loin de doux et calmes paysages, des vallées riantes, de molles déclivités égayées par une végétation luxuriante. Le pays, dans toute son étendue, est traversé par une magnifique rivière, la Meuse, qui, plus loin, doit s'écouler, avec la triste lenteur de la vieillesse, à travers les plaines unies de la Hollande, mais

qui, ici, montre la beauté, la vigueur et l'exaltation de la jeunesse. Parfois, elle passe rapide devant de gigantesques sommets calcaires, qui se dressent brusquement de ses bords et dominent son cours en larges masses d'aspect fantastique, ou en pics isolés d'effrayante hauteur, parfois elle baigne et caresse doucement le pied de modestes hauteurs qui fuient lentement, sous un tapis brillant de verdure, et, vers leur faîte, se groupant au lointain, aboutissent à une rangée de montagnes qui terminent l'horizon par un panorama grandiose et imposant.

Ce n'est pas, cependant, à la beauté de son paysage, mais aux trésors qu'il renferme dans son sein, que Liége a dû son antique renommée et sa rapide importance. Le sol est riche en minérais nombreux, particulièrement le fer et le charbon; et, dès les époques les plus reculées, une population laborieuse et nombreuse s'y est adonnée aux travaux correspondants de la mine et de la forge (1). La capitale, qui

(1) D'après une légende monacale, un ange, apparaissant sous les traits d'un vénérable sage, révéla le premier aux paysans l'existence du charbon, et leur en apprit l'usage avec le moyen de l'extraire. Quelques écrivains cependant ont prétendu qu'au lieu d'*angelus* il fallait lire *anglus*, ce qui est bien différent, comme le fait remarquer M. Dewez (*Histoire de Liége*, t. I, pag. 130). Le pape Grégoire VII, cependant, dit « non angli sed angeli. » Il ne se doutait pas qu'un jour viendrait où l'industrie de la Belgique recevrait un stimulant extraordinaire du génie d'un Anglais, le créateur de ce réseau de chemins de fer par lesquels les centres de population établis dans le bassin houillier sont reliés ensemble et mis en rapport avec des capitales et des ports lointains. (Voyez la Vie de Stephenson.) — Si nous en croyons le récit de Nicander Nucius, publié par la société Camden, les mineurs de Liége, au lieu d'être assistés dans leurs travaux par une intervention surnaturelle, eurent à lutter contre des périls d'une origine diabolique. « Quand ils se trouvent en présence de ce minérai, ils creusent une spacieuse caverne; mais ils ne peuvent pas extraire immédiatement les pierres (c'est à dire le charbon), car souvent le feu éclate brusquement et remplit toute la caverne. Quand les mineurs désirent extraire le charbon, ils mettent un vêtement en toile, qui n'a jamais été ni blanchi ni trempé dans l'eau. Ce vêtement les couvre de la tête aux pieds, en laissant seulement des ouvertures pour les yeux;... ils prennent aussi un bâton dans leurs mains... Le mineur s'approche alors du feu et l'effraie avec son bâton. Le feu fuit devant lui et diminue petit à petit, jusqu'à former un point ardent presque imperceptible dans un coin. L'homme porteur de ce vêtement de toile doit

a donné son nom à la principauté, occupant la base et les versants d'un amphithéâtre de collines qui commandent le confluent avec la Meuse de plusieurs cours d'eau tributaires, est bâtie sur le gisement charbonnier le plus considérable de la province. Le mineur poursuit ses explorations jusque sous les fondations des maisons. De grandes fonderies ont été établies autour de l'ouverture des fosses. De nombreux fourneaux envoient d'énormes masses de fumée dans les rues étroites et tortueuses et altèrent par leurs sombres volutes la pureté du ciel estompé. Des villes de moindre importance et des villages semés à droite et à gauche présentent un aspect semblable; et le voyageur, passant de nuit à travers la vallée de la Meuse, croit traverser un pays éclairé par des éruptions volcaniques, ou par les flammes dévastatrices qui suivent la marche d'une horde d'envahisseurs barbares (1).

Liége a son histoire particulière, aussi pittoresque que ses paysages, aussi agitée que sa rivière écumante, toute remplie d'incidents sinistres et saisissants comme l'aspect de ses nuits fantastiques. Les événements les plus considérables de ce territoire tombent précisément dans le cadre du présent ouvrage. Pour les détails relatifs à une époque plus

rester constamment devant ce foyer restreint et le menacer avec son bâton. Pendant cela les autres mineurs extraient le charbon; mais, aussitôt qu'ils ont quitté la caverne, le feu s'étend de nouveau, éclate et la remplit tout entière. » L'auteur, un voyageur grec du seizième siècle, affirme qu'il a constaté *de visu* la réalité de ces prodiges.

(1) Voici la description donnée par M. Victor Hugo des approches de Liége la nuit : « Quand on a passé le lieu appelé la *Petite-Flemalle*, la chose devient inexprimable et vraiment magnifique. Toute la vallée semble trouée de cratères en éruption. Quelques-uns dégorgent derrière les taillis des tourbillons de vapeur écarlate étoilée d'étincelles; d'autres dessinent lugubrement sur un fond rouge la noire silhouette des villages; ailleurs les flammes apparaissent à travers les crevasses d'un groupe d'édifices. On croirait qu'une armée ennemie vient de traverser le pays, et que vingt bourgs mis à sac vous offrent à la fois dans cette nuit ténébreuse tous les aspects et toutes les phases de l'incendie, ceux-là embrasés, ceux-ci fumants, les autres flamboyants. » *Le Rhin*, t. 1, let. 7.

reculée, nous devons renvoyer le lecteur aux écrits des chroniqueurs indigènes dont nous ne pourrions traduire ici les récits sans en altérer, non seulement le charme, mais aussi le sens (1).

Les États ecclésiastiques, système politique étrange dont les États du pape, les plus anciens de tous, sont le dernier exemple subsistant de nos jours, ont dû leur origine, la plupart du temps, à une période où les peuples sortaient brusquement de la barbarie par l'impulsion que donnait à toutes les facultés de l'homme le puissant réveil d'un nouveau sentiment religieux; à une période où l'Église, loin de se borner à moraliser, éclairer et instruire, se montrait à la tête de tous les mouvements progressifs; où c'étaient des troupes aventureuses de moines missionnaires qui enseignaient aux populations l'art de défricher les forêts et de cultiver la terre; où le couvent ou la chapelle devenaient le berceau d'une ville qui grandissait et florissait sous le patronage tutélaire de son saint.

Telle fut l'origine de Liége. De bonne heure, l'Église s'éprit de ces montagnes sauvages et de ces riantes vallées et les prit sous sa protection. De nombreux couvents, oasis de civilisation semés au milieu d'un monde de barbarie, s'installèrent dans les solitaires profondeurs des Ardennes.

La capitale dut son existence à la tombe de saint Lambert, que visitaient une foule de pèlerins et autour de laquelle finit

(1) Peu de ces anciens chroniqueurs de Liége ont eu jusqu'à ce jour les honneurs de l'impression. Jacques de Hemricourt, dont le *Miroir des nobles de Hesbaye* est la plus belle ainsi que la mieux connue de ses œuvres, a écrit, entre autres, un excellent traité : *Li Patron delle Temporaliteit,* auquel nous avons emprunté la plupart de nos renseignements sur la politique de Liége. Parmi les auteurs modernes que nous avons consultés, nous devons citer Dewez, Gerlache, Bovy, et particulièrement Polain (qui a fait de nombreuses citations des sources originales) et Villenfagne.

par se grouper une population fixe qui trouvait dans la protection du sanctuaire et les ressources du sol les moyens de son affranchissement social, les éléments de sa prospérité matérielle et les bases de ses droits politiques. La modeste chapelle qui abritait les reliques du saint devint un temple superbe. Liége devint le siége d'un évêché. Le chapitre de Saint-Lambert, représenté par l'évêque, devint le « seigneur naturel, » pour nous servir de l'expression caractéristique des temps féodaux, du sol et de ses habitants; et. grâce à des concessions impériales successives, il ajouta à son domaine primitif plusieurs comtés et seigneuries situés sur les deux rives de la Meuse (1).

Armé à la fois de l'autorité spirituelle et de la force temporelle, le gouvernement de Liége exerçait un certain prestige sur les chefs barbares et belliqueux dont les menaçants et sombres manoirs étaient perchés sur tous les sommets rocheux du pays, et dont les luttes violentes jettent un sombre éclat sur les premières pages des annales du pays. Il était impossible d'abolir complétement le droit de guerre individuel revendiqué universellement par les nobles; mais du moins

(1) Le plus grand nom de l'histoire ancienne de Liége est celui de Notger ou Notker, un évêque du dixième siécle à qui le siége épiscopal est redevable pour la plus grande partie de son agrandissement. Son habileté diplomatique lui fit obtenir de grandes concessions de l'empereur, en même temps que son adresse et son audace avaient fait de lui la terreur des nobles, qu'il réussit à réduire tous en sujétion. Un de ses plus puissants vassaux, Radus des Prez, dont le château occupait le sommet d'une colline dominant la capitale, fut invité un jour à accompagner Notger dans une visite à la cour impériale. Comme ils approchaient de Liége, à leur retour, Radus arrêta tout à coup son cheval, se frotta les yeux et resta immobile et muet d'étonnement. « Qu'y a-t-il, beau cousin? » demanda l'évêque en jetant un regard oblique sur son compagnon. « Par ma foi! seigneur évêque, je ne sais si je veille ou si je rêve. Je croyais que mon castel était bâti sur la hauteur là-bas; et je vois que ce n'est pas un castel, mais une église. » « Ne vous troublez pas, beau cousin, » répondit Notger, « il est vrai que, par mon ordre, votre château a été démoli et une église érigée à la place. Mais qu'importe? Mon cousin Robert a une belle seigneurie de l'autre côté de la Meuse; il vous la donnera comme indemnité. »

ce droit fut soumis à des restrictions plus sévères que dans le passé. S'il était permis de battre un ennemi, il était interdit de brûler sa maison, de dévaster ses champs ou d'exterminer sa famille. L'évêque pouvait proclamer une trève de quarante jours. Si la trève était violée, ou si les limites de barbarie autorisée étaient dépassées, ceux qui avaient lieu de se plaindre apparaissaient devant le palais épiscopal, frappaient sur un anneau en bronze massif suspendu au portail, et, cet appel entendu, dénonçaient les actes de violence qui avaient été commis, et demandaient que « monseigneur de Liége » voulût fixer un jour pour siéger dans son « tribunal de paix. » Le délinquant le plus puissant, quand il était cité devant ce tribunal, n'osait pas manquer de comparaître; car, parmi les pénalités qu'il aurait encourues, il y en avait une qu'il était impossible d'éluder et contre laquelle il n'y avait pas de défense. C'était la redoutée sentence de l'excommunication.

Cependant, ces foyers de guerres féodales s'étaient éteints depuis longtemps d'eux-mêmes, longtemps avant l'époque où commence notre histoire. Il n'y avait pas, alors, dans toute l'Europe, un pays où les priviléges des nobles fussent plus restreints, où leur puissance fût plus affaiblie, leur esprit hautain de domination plus mâté. Placés entre un gouvernement qui avait invoqué contre eux les terreurs de la religion et un peuple poussé à la conquête de la liberté, ils n'avaient pu conserver leur indépendance vis-à vis du premier, ni leur domination sur les autres. Le chapitre et le peuple avaient fait cause commune contre eux; et cette longue lutte s'était terminée vers le commencement du quatorzième siècle, par un conflit meurtrier et nocturne livré dans les rues étroites de la capitale, à la lueur sanglante des

torches. Après un combat terrible, la populace furieuse avait mis le feu à une église dans laquelle s'étaient réfugiés plus de trois cents patriciens, les derniers survivants de leur parti. Chaque fois qu'une de ces victimes avaient voulu fuir, on l'avait rejetée dans les flammes. Tous avaient péri ensevelis sous les ruines embrasées (1).

Au quinzième siècle, nous rencontrons donc à Liége un état de choses tout particulièrement exceptionnel dans l'histoire de cette époque. Les nobles, qui formaient partout ailleurs la classe dominante, avaient disparu là, ou étaient réduits à l'impuissance. On peut dire que l'élément aristocratique y était effacé du système politique. A Liége, nous trouvons même peu de traces de cette aristocratie bourgeoise qui caractérisait généralement les communes des Flandres et celles de l'Allemagne, où les classes riches et les grandes corporations jouissaient de priviléges exclusifs, et où le monopole du gouvernement municipal était entre les mains de quelques-uns. Là, au contraire, existait une égalité complète et très absolue. Les plus petites corporations avaient voix égale avec les plus grandes. L'artisan était au niveau du marchand et du capitaliste. L'apprenti votait aussi bien que le maître. Le gouvernement municipal était renouvelé tous les ans, et tous les citoyens indigènes ou naturalisés, âgés de plus de quinze ans, avaient le droit de suffrage et étaient éligibles aux fonctions publiques.

Ce qui, peut-être, est plus remarquable encore, c'est le développement des principes de gouvernement constitutionnel qui se constate dans les institutions générales du pays. L'évêque, élu par le chapitre ou nommé par le pape, exerçait

(1) Polain, dans ses *Récits historiques*, donne un récit saisissant du « mal Saint-Martin. » C'est le nom qu'on donna à l'événement à cause de la fête du jour. Pag. 95-125.

des pouvoirs qui étaient strictement définis et limités. La quintessence de la constitution était résumée dans cette simple phrase : « Un prince de Liége ne fait aucun changement dans les lois sans le consentement des états et n'administre la justice que par des tribunaux réguliers. » Les décrets du souverain étaient contre-signés par des ministres responsables. Quand ses prérogatives se trouvaient en conflit avec les franchises populaires, la question était soumise aux *échevins*, ou juges supérieurs, lesquels formulaient leurs opinions après avoir consulté les diverses chartes qui formaient la base du système politique et qui, dès lors, n'étaient pas exposées au danger de tomber en désuétude. Un comité permanent des trois ordres, appelé, à cause du nombre de ses membres, le comité des vingt-deux, surveillait la conduite du pouvoir exécutif et l'administration des lois, et recevait l'appel du moindre citoyen qui se trouvait lésé. C'est là qu'a pris naissance le dicton populaire : « Le pauvre est roi dans sa maison. »

Une constitution, qui ressemble de si près à l'idée qu'on se fait actuellement d'un système politique parfait, a naturellement provoqué l'admiration de tous ceux qui, de nos jours, en ont étudié les détails. Mais les écrivains d'une époque antérieure, qui avaient pu voir fonctionner le système, ne nous ont pas laissé un mot d'éloges pour cette constitution. C'est qu'il lui manquait cet élément important qui manquait à toutes les constitutions du moyen âge, la stabilité. Nulle part, dans ce temps-là, nous ne voyons un gouvernement exerçant ses prérogatives et un peuple exerçant ses franchises avec cet esprit de réserve et de tolérance mutuelles sans lequel ni garanties ni priviléges n'ont de force vitale. Les différents pouvoirs de l'État étaient tou-

jours en lutte. Jamais ils ne faisaient volontairement le moindre sacrifice pour éviter un conflit; aucun d'eux n'avait de confiance dans la force passive. En général, au moindre discours, on faisait appel aux armes; et la guerre civile était considérée en quelque sorte comme la condition normale de la société.

En outre, dans la principauté de Liége, la constitution, quelque excellente qu'elle fût en théorie, disparaissait dans la pratique devant les vastes priviléges et l'organisation démocratique des communes. Là, plus que dans les autres parties de la Belgique, les villes absorbaient tous les éléments nutritifs du corps politique. Les états, affaiblis par l'extinction virtuelle de la noblesse, n'exerçaient plus aucune influence et ne parvenaient plus à maintenir l'équilibre des pouvoirs quand des querelles s'élevaient entre le prince et le peuple. La fréquence des élections, les luttes des partis, les manœuvres rivales des démagogues et l'esprit turbulent des masses, entretenaient la capitale, et jusqu'à un certain point, les autres villes principales, dans un état perpétuel d'agitation (1).

(1) « Tout chu avient, » dit Hemricourt après avoir décrit les fréquentes convulsions auxquelles le pays a été en proie, « par ly movais et indiscreit regiment dei citeit de Liege.. aqueil citeit est case de tous les mals avenus en pays a mon temps, et par quattre poincts tant seulement quy sieroient legiers a remedier si ly comon peuple nastoit sy fort obstineis et aveuleis. » Les quatre points qu'il énumère sont les suivants : 1° L'extension excessive du conseil, composé de plus de deux cents personnes, alors que vingt suffisaient à régler les affaires de la cité d'une manière bien plus efficace, « car multitude engendre confusion ; » 2° l'égalité de suffrage donnée à la moindre comme à la plus importante corporation, quand toutes étaient assemblées pour voter sur une question soumise par le conseil à la décision du peuple; 3° la concession du droit de suffrage aux classes les plus infimes de la population, et même à des individus qui n'étaient ni d'âge ni en position d'administrer leurs propres affaires : « Ly garchons servants et ly apprendiches ont aultretant de voix en le syette faisant, comme ont ly maistres et ly chief dosteit; » 4° le système d'admettre aux droits de citoyen des étrangers qui venaient s'établir à Liége. — Hemricourt, au lieu de ce système, propose d'établir un gouvernement purement théocratique dirigé par l'Église. « Plût à Dieu! » s'écrie-t-il, « que le peuple consentît à accorder au vénérable clergé, orné

Mais l'air de la liberté est doux à respirer, même dans ses tempêtes. Liége, au milieu du quinzième siècle, était une des cités les plus industrieuses de l'Europe. Le nombre de ses habitants était évalué à plus de cent vingt mille. Ses ateliers retentissaient du bruit des travailleurs. Ses rues étaient remplies du tumulte du commerce. Liége avait des traités de négoce, non seulement avec les villes du Rhin, mais encore avec des pays lointains. Comme on accordait avec grande facilité les priviléges des citoyens à des étrangers, Liége, contrairement à ce qui se passait en général à cette époque, recevait une infusion constante de sang nouveau, et jouissait, pourrait-on dire, de la faculté de rénovation perpétuelle (1).

Cependant la cité n'avait pas vu s'effacer l'empreinte de son origine sacrée. Elle était toujours « la fille de Rome, » renommée pour le nombre et la beauté de ses églises et pour la pompe avec laquelle les saints offices étaient célébrés chaque jour dans ses murs (2). La cathédrale, dédiée au martyr dont le sang avait sanctifié l'emplacement de la ville, était considérée avec un orgueil spécial comme le berceau de la cité et le plus splendide de ses monuments. Ses vastes cloitres avaient fourni un asile aux innombrables victimes qui fuyaient la tyrannie féodale. Ses autels richement déco-

de toutes les lumières de la science, cette révérence que lui commande la raison ! L'Église est la source de laquelle nous vient toute science, le pâturage sur lequel nous paissons comme des brebis, la mère à laquelle nous avons recours dans toutes nos détresses. » Et il rappelle à ses concitoyens qu'ils sont redevables au clergé non seulement de la nourriture spirituelle, mais aussi en grande partie de leurs avantages temporels, le pays étant presque entièrement composé de biens de mainmorte. *Li Patron delle temporaliteit*, imprimé par Polain à la fin du second volume de son *Histoire de Liége*.

(1) « Nos prendons, » dit Hemricourt, « afforains borgois sans nombre et les volons affranchier. » C'est, dit-il, jeter des perles devant les pourceaux.

(2) Guicciardini, *Belgicæ Descriptio*, pag. 497; *Excerpta ex Commentariis Jacobi Piccolominei*; De Ram, *Analecta Leodiensia*, pag. 382; Commines, t. I, pag. 196.

rés renfermaient de précieux trésors accumulés par les pieuses offrandes de nombreuses générations. Ses chanoines, au nombre de soixante, nommés *chanoines tréfonciers* à cause de leurs droits de propriétaires souverains du sol, étaient tous d'illustre naissance. Plusieurs même étaient de race royale (1). Au dessus du maître-autel était suspendu l'étendard consacré de saint Lambert. Lorsque des hostilités éclataient avec une puissance étrangère, le clergé portait cet étendard en procession solennelle à la porte de l'église. Là, on le déployait en présence du peuple et on le remettait au commandant en chef des troupes, qui, monté sur un cheval blanc comme le lait, et entouré d'une escorte de chevaliers, recevait le précieux dépôt et jurait de ne l'abandonner qu'avec sa vie (2).

A une petite distance de la cathédrale se trouvait la *Violette*, ou hôtel de ville, où les bourgmestres et le conseil s'assemblaient pour délibérer, et des fenêtres duquel, dans les temps d'émotion populaire, les chefs de partis haranguaient le peuple assemblé au dessous d'eux sur la place. Au centre de cette place, sur un piédestal de quelques degrès, se dressait un pilier de bronze doré, dont le sommet représentait une pomme surmontée d'une croix. C'était le *Perron*. On le regardait comme un emblème de l'organisation civique couronnée de souveraineté spirituelle. Il était l'objet d'une vénération affectueuse et patriotique.

C'est devant ce perron que se lisaient les ordonnances rendues par les magistrats, et aussi les décrets résolus par les

(1) En l'année 1145, le chapitre était composé de neuf fils de rois, quatorze fils de ducs, trente fils de comtes et sept fils de barons. La liste des noms est donnée dans Haynin, t. II, pag. 148-151. De semblables listes sont mentionnées par Ernst, Lavallaye, etc.

(2) Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de Liége*, t. I, pag. 128.

assemblées générales du peuple, quand les priviléges des citoyens étaient violés ou menacés. Dans ces occasions, on sonnait le tocsin ; les doyens des corporations se hâtaient de se rendre avec leurs bannières sur la place du Marché, et les plantaient à côté du perron ; le peuple suivait, sortant de la forge, de l'atelier et de la fabrique, jusqu'à ce que la place fût remplie de figures mâles et athlétiques, et que les cris confus de la multitude, répétés par les échos des cloîtres voutés de Saint-Lambert, s'élevassent comme les grondements de la mer irritée autour de ces clochers élancés.

Quels moyens, d'un autre côté, le gouvernement avait-il d'imposer sa volonté ou de résister à l'action du peuple ? Il n'avait, naturellement, point d'armée régulière à sa solde, et ses vassaux féodaux étaient rares et pauvres.

Cependant il avait à sa disposition deux puissants instruments d'oppression ou de défense. En premier lieu, l'évêque était « la source de la loi. » Les échevins, ou juges, ne s'assemblaient que sur la convocation du grand mayeur, son officier, et ne siégeaient qu'en sa présence. Sur l'ordre de l'évêque, le mayeur suspendait les séances, et la loi se trouvait suspendue en même temps. Les magistrats municipaux pouvaient continuer à administrer la justice dans les contestations civiles entre bourgeois, mais il n'y avait plus de tribunal pour connaître des attentats commis contre les personnes ou les propriétés. Personne n'avait plus le pouvoir de punir le crime, ni même d'arrêter le criminel. Les principes élémentaires d'une société organisée étaient bouleversés (1).

(1) On pourrait croire que les tribunaux improvisés par le peuple auraient pris la place de ceux qui avaient cessé de fonctionner. Mais ce serait mal comprendre le moyen âge. A cette époque les troubles constants et les recours fréquents à la force s'alliaient avec un

Mais le gouvernement tirait sa principale force du caractère sacré du prince. Quand on résistait à son autorité temporelle, il avait recours à ses fonctions spirituelles. Il promulguait un interdit suspendant la célébration de toutes les cérémonies du culte. Une sorte de proscription religieuse pesait dès lors sur le peuple indiscipliné. Les cloches, dont les joyeux carillons égayaient la cité, en annonçant le passage des heures et les pratiques successives de la religion, se taisaient dans leurs clochers. Les églises, toujours ouvertes, non seulement pour la foule qui en suivait les offices

respect scrupuleux pour les légalités techniques. L'oppression et la révolte étaient les alternatives nécessaires quand il n'y avait rien pour maintenir l'équilibre. Dans certaines limites, l'insurrection pour faire exécuter un engagement violé était un droit très souvent et expressément reconnu dans les chartes. La chose existait, par exemple, en Castille et en Brabant. A Liége, il était stipulé que le peuple, lorsqu'il était en discussion ou en guerre ouverte avec le prince, pouvait nommer un *mambour*, ou gardien, qui prenait les rênes du gouvernement, à l'effet spécial de protéger le pays contre une invasion, et de l'empêcher ainsi de devenir, à la faveur de ses dissensions intérieures, la proie d'un ennemi étranger. Mais le régent n'aurait pu créer une fonction ou faire une nomination dans l'administration de la justice qu'au prix d'une usurpation des prérogatives du prince. La violence naturellement répondait à la violence. L'individu pouvait se défendre lui-même ; le peuple pouvait tirer vengeance d'un traître. Mais on comprenait que de pareils procédés étaient illégaux et anarchiques. Si les juges réguliers avaient été contraints d'exécuter la loi, leurs décrets auraient sans aucun doute été considérés comme valides, de même que les sacrements administrés par un prêtre sous la pression de la violence n'en conservaient pas moins toute leur efficacité. Mais une sentence rendue ou exécutée par des officiers nommés irrégulièrement n'aurait pas eu plus de valeur, au point de vue de la conscience publique, qu'une messe célébrée par un laïque. Les observations d'Hemricourt sur l'élection et les fonctions du *mambour* indiquent la limite de ce qu'on pourrait appeler la révolte légale. « Se le pays at debat ou werre overte a son saingnor, les bonnes vilhes avecque le remanant de pays puelent bin, de greit et conseilh de capitle sil remane avecque eaux, ou sains ledit capitle, sil est avecque le saingnor, faire et enlire un capitaine et un conduiseur, appelleis a chu barons chevaliers et escuwyers de pays, et par leur accorde et conseilh, qui en tos estats de werre les governeroit et conduroit, et alqueil ilz aroyent recours comme a leur soverain en cely cas : nequident che capitaine ou mambor, se mambor le voloyent appelleir, ne poroit estre tant previlegiet de capitle ne de remanant de tout le pays, tant quil y awist eveske quil powist mettre nul offichien ne donneir nul offiche al loy appartenant, car rien ne poroit faire encontre le saingnor en cely cas ne en nul aultre tochant le loy, se ce nestoit violeement et de forche, liqueille violenche ly noy ne puet consentir. » *Li Patron delle Temporaliteit.*

à des heures fixées, mais aussi pour le fidèle solitaire qui fuyait les agitations du monde pour venir prier et méditer parmi les symboles sculptés de sa foi, les églises étaient fermées. Le chœur n'entendait plus retentir le chant majestueux du prêtre ; le confessionnal n'entendait plus murmurer les aveux du pénitent. Il n'y avait plus de baptême pour l'enfant, plus de sacrement de mariage pour les fiancés, plus d'extrême-onction pour le mourant, plus de sépulture chrétienne pour le mort.

De cette manière la force physique était contre-balancée par la crainte morale. D'un côté se trouvait un gouvernement qui se maintenait dans l'exercice de son autorité par les armes spirituelles dont il disposait ; de l'autre, se trouvait un peuple habitué à s'incliner avec terreur devant les censures de l'Église, bien qu'accoutumé à lutter avec énergie contre l'autorité qui lançait ces censures et pouvait seule les retirer.

Si des influences extérieures n'étaient intervenues fréquemment pour régler cet équilibre, ses oscillations auraient fini par devenir moins violentes. Mais Liége appartenait à un groupe de petits États, tous indépendants dans l'origine les uns des autres, mais exposés par leur faiblesse et leur situation à des interventions étrangères.

Le commencement du quinzième siècle fut une époque importante dans l'histoire des Pays-Bas. La maison de Bourgogne, qui avait pris racine dans le pays où elle avait acquis par mariage les Flandres et l'Artois, étendait sa domination sur les autres provinces, acquérant celle-ci par conquête, celle-là par rachat, une autre par héritage ; et les alliances qu'elle avait formées avaient préparé si habilement ces résultats, que l'intégrité géographique de ses possessions n'était

interrompue dans ces régions que par l'indépendance d'un seul État. Le caractère particulier de ses institutions avait préservé Liége du sort des territoires voisins. Le gouvernement n'était pas héréditaire et ne pouvait dès lors passer par succession entre les mains d'un prince étranger. La loi chrétienne empêchait que le pouvoir fût conquis et sécularisé. Il était garanti, de ce côté, par la sainteté des droits consacrés par l'Église.

Mais qu'importait à Liége de ne pouvoir pas être dévoré par le monstre qui l'entourait de ses anneaux, puisqu'il était à peu près certain d'être étranglé dans ses replis? Les périls de cette situation se révélèrent en partie, pour la première fois, en l'année 1408, alors que l'évêque, Jean de Bavière, se trouvant « en discussion » avec son peuple, invoqua l'assistance de son cousin Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne. C'était au moment où ce dernier prince, ayant rassemblé une armée, venait d'entrer en France pour justifier le meurtre de Louis d'Orléans et revendiquer la régence du royaume. Cette occasion était propice pour donner une idée de sa puissance. Il retourna pour quelque temps dans les Pays-Bas, réunit toutes ses forces, et, entrant dans le territoire de Liége, se rencontra dans les plaines d'Othée avec la milice des villes, une troupe nombreuse, brave, mais accoutumée seulement à la guerre irrégulière des escarmouches de frontières et complétement ignorante des opérations militaires conduites sur une plus grande échelle. Une lettre existe encore, écrite par le duc lui-même deux jours après la bataille, dans laquelle il consigne le massacre de « vingt-cinq à vingt-six mille » hommes indisciplinés et irrégulièrement armés, mais « aussi courageux et endurants qu'oncques on en vit. » Les pertes du duc s'élevèrent « de soixante

à quatre vingt chevaliers et écuyers. » La bataille n'avait duré qu'une heure et demie en tout (1). Cette défaite du peuple de Liége fut suivie immédiatement de sa soumission. Les Liégeois firent un traité qui, entre autres conditions humiliantes, les condamnait à payer au vainqueur une somme énorme. L'évêque retourna dans sa capitale, où il mérita, par la férocité qu'il mit à punir les révoltés, un surnom bien plus caractéristique que celui de son allié.

Il est connu dans l'histoire sous le nom de « Jean Sans-Pitié. »

Pendant la longue période qui suivit, alors que la France était désolée par une guerre civile dont l'ambition de la maison de Bourgogne avait allumé les premières torches, les possessions de cette maison s'étaient considérablement étendues et sa puissance s'était rapidement accrue. Cela paraissait plutôt la conséquence d'une loi naturelle d'agrandissement que le résultat d'une soif ardente de conquêtes. Philippe le Bon avait profité de toutes les occasions pour étendre le cercle de ses possessions; mais il n'avait pas entrepris de guerres incessantes pour la satisfaction d'une ambition inquiète. Liége oublia la terrible leçon qu'il avait reçue; il continua à « avoir des discussions » avec son évêque et des guerres de pillage avec ses voisins, sans paraître se douter qu'il indisposait contre lui, par ce seul fait, le prince le plus puissant de la chrétienté.

Mais peu à peu, et presque insensiblement, Liége vit son énergie se paralyser. L'étouffement commençait. L'union des Pays-Bas sous la domination d'un même prince avait donné un nouveau stimulant à leur industrie et élargi les

(1) Lettre de Jean, duc de Bourgogne, à Antoine, duc de Brabant, son frère. Gachard *Analectes belgiques*, pag. 2-6.

débouchés de leur commerce. Liége resta exclu de ces avantages. Il se trouvait obligé de lutter avec des concurrents mieux protégés que lui et qui avaient plus de facilité que lui pour chercher les marchés où écouler leurs produits. Il restait plongé dans l'ombre, tandis que les splendides rayons de la prospérité éclairaient le reste du pays.

Au point de vue politique, sa position avait également changé. Le peuple avait pu conserver ses priviléges, mais le prince avait perdu son indépendance. S'il n'était pas permis à Philippe de monter sur le trône épiscopal, et d'ajouter à ses titres celui d'évêque de Liége, il pouvait, du moins, par son influence auprès du pape, obtenir ce titre pour un de ses favoris, ou pour un membre de sa famille. En réalité, le siége épiscopal était devenu un bénéfice à sa disposition.

En 1456, ayant arraché à l'évêque régnant, Jean de Heinsberg, sa démission, Philippe fit nommer, en remplacement, son neveu, Louis de Bourbon. Ce Jean de Heinsberg s'était rendu populaire parmi ses sujets par la douceur de son caractère et ses manières engageantes; mais son amour des festins et sa préférence pour la société des femmes l'avaient décidé à aller fixer sa résidence à la cour de Bourgogne (1). A cette nouvelle, le peuple liégeois fut frappé de stupeur. Il entrevoyait la fin prochaine d'une histoire qu'il s'était

(1) Heinsberg est représenté, par un chroniqueur contemporain, comme « ly sangnour qui cent ans devant luy n'avoit ent evesque en chis pays qui fust si gracieux ou si subtilhe de lui en acquerant or et argent a ses bonnes vilhes et ses subjets par honneur... Il amoit et hantoit amoreusement damoyselles. » Comme à son fameux prédécesseur, Henri de Gueldre, on lui attribuait la paternité de plus de soixante bâtards. (Jean de Stavelot, dans Polain, *Histoire de Liége*, t. II, pag. 274, note.) Ce dernier trait mérite d'être relevé, non pas qu'il dénonce un fait extraordinaire chez un prélat (car le célibat de leur part n'impliquait pas nécessairement la chasteté), mais parce que, rapproché des fréquentes visites de l'évêque à la cour de Bourgogne et de ses relations amicales avec la duchesse, il donna lieu à un soupçon populaire qui engendra, comme on le verra plus tard, de terribles conséquences.

habitué à considérer comme glorieuse et prospère. Son prince était devenu le parasite d'un souverain étranger et n'existait plus que par le bon plaisir de ce dernier. « Mieux vaudrait pour nous, » s'écriaient les gens de Liége, « que nous fussions devenus tous Bourguignons. »

Le nouvel évêque était âgé de dix-huit ans et n'avait pas encore complété ses études à l'université de Louvain. Il ne pouvait pas être admis dans les saints ordres, mais il avait obtenu du pape des dispenses qui l'autorisaient à exercer les fonctions temporelles de son office. Vêtu d'un costume écarlate de forme élégante, et coiffé de la cape bourguignonne ornée de plumes, il fit son entrée dans sa capitale escorté par une troupe de cavaliers flamands. C'est ainsi qu'il fut reçu et intronisé (1).

Son accession fut le commencement d'une lutte prolongée entre lui et son peuple. La conclusion et les résultats de cette lutte intéressent seuls notre récit.

D'une part, Louis de Bourbon, jeune homme du caractère le plus frivole, ignorant de ses devoirs, incapable de gouverner, exaspérait la nation par ses extorsions illégales, ses ordonnances absurdes et son dédain systématique des immunités populaires (2). A peine rencontrait-il la moindre

(1) Adrianus de Veteri-Busco, *Rerum Leodiensium sub Johanne Heinsbergio et Ludovico Borbonio Episcopis, in Martene et Durand, Amplissima Collectio* (Parisiis, 1729), t. IV, pag. 1227. — Cette collection est rare et la bibliothèque du séminaire théologique d'Andover a la chance d'en posséder le seul exemplaire qui existe probablement dans les États-Unis. Michelet a tiré de cet ouvrage les principaux matériaux d'un des plus brillants épisodes de ses écrits sur le pays de Liége. Il est fâcheux que les chroniques et les documents rassemblés par De Ram aient paru trop tard pour pouvoir être mis à profit par cet écrivain d'une imagination si ardente.

(2) Sa manière de faire excita dès l'abord parmi les habitants un sentiment de surprise qu'ils exprimaient naïvement ainsi : « Qu'avons-nous fait si tost a si jœune homme qui nat point passez ung an qu'il est evesque, et il est si indigné contre sa cité et patrie ? » (*Chronique manuscrite*, citée par Polain, t. II, pag. 285.) D'après Adrianus, les mesures financières de l'évêque furent accueillies avec dérision.

opposition, qu'il s'empressait de recourir aux terribles pouvoirs auxquels les plus arbitraires de ses prédécesseurs n'avaient jamais fait appel qu'à la dernière extrémité. Il avait quitté la capitale et vivait retiré à Huy, plongé dans les plaisirs de la sensualité la plus grossière, entouré de créatures qui partageaient et flattaient ses goûts. C'est de là que, avec l'extravagance de l'imbecillité, il lançait des décrets qui avaient pour résultat d'ébranler toutes les parties de l'édifice social (2).

D'autre part, le peuple passait par les différentes phases d'une révolution organisée. Les Liégeois en appelèrent, de l'interdit lancé par leur évêque, à son métropolitain, l'archevêque de Cologne; de l'archevêque au légat du pape envoyé pour décider la question; du légat au pape en personne; du « pape mal informé au pape mieux informé. » Le chapitre et les plus opulents citoyens s'efforcèrent d'amener un accommodement, et, n'y ayant pas réussi, ils eurent le sort ordinaire des partis modérés dans les temps de troubles politiques. Ils encoururent la haine du prince, en même temps qu'ils perdirent toute influence sur le peuple.

L'ascendant appartint dès lors à une faction violente, à la tête de laquelle se trouvait un noble, mais un noble qui, comme tous ceux de sa classe, à Liége, ne pouvait espérer satisfaire son ambition qu'en descendant de son rang pour s'enrôler comme simple membre dans une des corporations de la cité, et en briguant la faveur de la populace. Cet individu, nommé Raes de la Rivière, seigneur de Heers, possé-

(1) Le caractère de Louis de Bourbon a été dessiné sous des traits assez favorables par certains écrivains modernes, tels que M. de Barante, qui s'étaient inspirés d'autorités bourguignonnes. Mais les chroniqueurs de Liége, quoique la plupart appartenant au clergé et peu sympathiques à la populace, censurent dans des termes très sévères la conduite de l'évêque.

dait à un degré supérieur les qualités qui constituent le démagogue : une grande facilité de parole, une grande flexibilité de principes, et une audace qui passait pour du courage. Son habileté à diriger les assemblées populaires lui permit d'exercer pendant un certain temps l'autorité d'un dictateur. Mais il n'était pas possible d'établir sur une base aussi incertaine une forme quelconque de gouvernement régulier. Le pays était en proie à l'anarchie. Les sources de sa prospérité étaient taries. Des milliers d'habitants, chassés des villes par la misère ou la proscription politique, erraient dans les campagnes, vivant de pillage, et finirent par s'organiser en troupes sous le nom de « compagnons de la Tente Verte. » On les nommait ainsi parce qu'ils avaient établi leurs retraites dans la forêt des Ardennes, dont les vertes voûtes les abritaient (1).

Ce qui semblait singulier dans tout cela, c'est que Philippe de Bourgogne ne fût pas intervenu dès le premier jour pour réduire en soumission les sujets rebelles de son parent et protégé. Il se borna à proposer sa médiation. Mais on devinait, sans le moindre doute, lequel des deux partis devait le considérer comme ami, ou comme adversaire. C'était son influence, l'influence d'un prince puissant, du fils le plus dévoué de l'Église, promoteur d'un projet de croisade contre les Turcs, qui avait déterminé la cour

(1) L'inefficacité de ces stipulations constitutionnelles tant vantées apparaît clairement dans des situations comme celle-ci. Quelques-unes des questions en litige furent soumises aux échevins, lesquels rendirent une décision que ni l'un ni l'autre parti ne voulut accepter, L'évêque refusa de convoquer les états. Il n'est pas dit un mot dans tout cela des vingt-deux, qui, au dire de certains écrivains anglais admirateurs des institutions liégeoises, comblaient une lacune existant dans la constitution britannique. Un gentilhomme étranger, Mark de Baden, frère du margrave régnant, fut nommé mambour. Mais ce personnage fut un simple jouet entre les mains des meneurs révolutionnaires, et il déserta le pays à la première approche du péril en prévision duquel sa charge avait été créée.

pontificale à confirmer l'interdit et à fulminer ses censures contre le peuple. Chaque fois que le chapitre suppliait Louis de Bourbon d'adopter un mode de gouvernement plus modéré, celui-ci se bornait à répondre que « son oncle le duc de Bourgogne le maintiendrait dans la possession de ses droits. »

Isolés, emprisonnés de tous côtés par les domaines d'un prince qui était leur antagoniste réel, sinon déclaré, où les Liégeois pouvaient-ils espérer trouver un protecteur? C'est en vain qu'ils se seraient adressés à leur suzerain féodal, l'empereur d'Allemagne. Celui-ci était le premier des princes séculiers par le nom, le rang et le titre, mais un des derniers par son pouvoir réel. Aussi les regards du peuple ne se tournaient-ils pas dans cette direction. Les Liégeois avaient un allié qui avait les moyens matériels de leur venir en aide. C'était le chef d'une nation qui appartenait à la même race et parlait le même langage qu'eux; le souverain, mais un souverain jaloux et secrètement hostile, de l'ennemi qu'ils avaient tant lieu de craindre.

Ce n'était évidemment que le désir d'éviter une rupture ouverte avec le roi de France, qui avait décidé Philippe à rester si longtemps spectateur impassible de la querelle entre les Liégeois et leur souverain.

Les liens d'une commune origine s'étaient cimentés de bonne heure par des traités de commerce autorisant un libre échange de produits entre la France et le pays de Liége. Ces traités avaient été renouvelés et étendus sous le règne de Charles VII. L'affection des Liégeois pour ce monarque était si vive que, lorsque son fils rebelle avait fui la cour pour aller se réfugier dans le Brabant, il avait été question à Liége, d'organiser une expédition pour s'emparer du

prince et le ramener prisonnier à la cour de son père. Aussi lorsqu'ils apprirent l'accession de Louis au trône, les Liégeois ne furent-ils pas sans inquiétudes sur les conséquences de leur conduite. Ils n'en envoyèrent pas moins une députation à Paris pour complimenter le nouveau monarque et solliciter son amitié. Les envoyés, à leur grande surprise, reçurent l'accueil le plus gracieux. Un d'entre eux, un simple bourgeois, fut créé chevalier malgré ses refus.

Dans la chaleur de leur gratitude, les envoyés prièrent Louis de devenir le « protecteur » de Liége, proposition que le roi s'empressa d'accepter. Les membres ecclésiastiques de l'ambassade, représentant l'évêque et le chapitre, voulurent protester, pour le motif qu'ils n'avaient pas été chargés de présenter pareille requête. Mais Louis trouva moyen de résoudre la difficulté en déclarant malicieusement que sa protection ne s'étendait pas jusqu'à l'évêque et au chapitre (1).

Dans les projets et les efforts qu'il fit au début de son règne, pour amoindrir la puissance de la maison de Bourgogne, et pour enlever au comte de Charolais les moyens de contrarier ses desseins, le roi était trop habile politique pour ne pas apprécier les avantages qu'il pouvait tirer de ses bons rapports avec Liége. Avec la Picardie rachetée et placée sous le gouvernement de Nevers, le mortel ennemi de Charles; avec Liége placé en avant-poste comme une forteresse ennemie au cœur même des possessions de Philippe; avec les provinces adjacentes entre les mains des Croy, les favoris détestés de Philippe, en même temps que

(1) « Unde rex suscepit Leodienses sub sua protectione, exceptis domino et capitulo. Et quidam de familia regis invitavit omnes Leodienses ad prandium, exceptis dominis de capitulo. » Adrianus, *Amplias. Coll.*, t. II, pag. 1249.

les agents secrets du roi, Louis s'était cru à l'abri de toute tentative d'opposition de la part du prince dont l'hostilité était pour lui la plus à craindre.

Nous avons vu déjà comment cette barrière avait été rompue, et comment le comte de Charolais, d'un vigoureux et brusque effort, renversa les Croy, affirma son autorité suprême dans les Pays-Bas et se mit à la tête de tous les princes féodaux de France dans leur lutte contre leur souverain.

Quand la guerre du bien public éclata, on vit apparaître à Liége les agents de Louis, distribuant de l'argent, promettant des secours, et invitant les villes de la principauté à entrer en ligue avec le monarque français. C'était, disaient-ils, le meilleur moyen de garantir leur liberté et leur indépendance. Cela se passait au moment où la révolution était dans sa plus grande crise, où l'interdit, souvent confirmé, mais aussi souvent suspendu, allait être mis en vigueur, en exécution d'une bulle du pape prononçant l'anathème en cas de résistance. Le chapitre, après en avoir délibéré, déclara qu'il était impossible d'éluder ou de différer plus longtemps l'interdit. D'un autre côté, Heers et ses partisans firent une proclamation déclarant que tout prêtre qui refuserait de chanter les offices serait jeté à la rivière (1).

(1) Le protestantisme a existé dans l'Église romaine sous une forme latente à tous les siècles et dans tous les pays. Une distinction a toujours été faite instinctivement, par les laïques du moins, entre la vérité des dogmes religieux ou l'efficacité des rites religieux, et la force des décrets pontificaux. Charles-Quint et Philippe II eux-mêmes, qui auraient préféré perdre une forteresse que de manquer une messe, firent la guerre à des papes et méconnurent leurs censures. De même, le peuple de Liége exigeait de force l'administration des sacrements, bien que le pape eût déclaré qu'en ce faisant ils encourraient une damnation plus terrible. Ils croyaient implicitement au caractère sacré des prêtres, mais ils avaient plus de confiance dans l'efficacité de ses bénédictions forcées que dans celle de ses anathèmes volontaires. La véritable terreur d'un acte d'excommunication ne résultait pas de la sentence de perdition éternelle, mais du fait que la personne condamnée était séparée

Un grand nombre d'ecclésiastiques fuirent secrètement de la ville; mais ils furent pris, ramenés, et leurs maisons furent saccagées par la populace.

Dans la nuit du 5 juillet 1465, peu d'habitants de la capitale se couchèrent. Le peuple passa la nuit à se promener par les rues, ou à se former en groupes devant les différentes églises, attendant l'heure à laquelle les cloches, chaque jour, sonnaient les matines. A l'heure fixée, les sonneries retentirent comme d'habitude. Dans l'impasse terrible où il se trouvait acculé, menacé en même temps dans l'âme et dans le corps, le clergé avait trouvé une échappatoire. Il continuait d'accomplir ses fonctions « en protestant (1). »

La principauté de Liége était devenue un paria parmi les États. Tous les princes de la chrétienté étaient invités par l'Église à se liguer pour aider à réduire ses vassaux rebelles ; et, ce qui était plus significatif et plus important, le duc de Bourgogne était spécialement désigné pour se charger de cette tâche.

On ne pouvait guère douter qu'il ne tardât à se rendre à cet appel. Il était donc naturel que Liége acceptât sans hésitation l'alliance proposée par le roi de France. Un traité fut signé, par lequel les deux parties s'engageaient à faire guerre commune contre Philippe et à ne pas signer de paix l'une sans l'autre (2). A peine ce traité avait-il été proclamé sur les marches du perron, que le tocsin sonna, les corpo-

de la communion des autres chrétiens et de toutes les consolations de la religion. C'étaient là des résultats sensibles et immédiats dont la crainte n'avait rien de superstitieux.

(1) Adrianus. *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1275, 1276; *Johannis de Los Chronicon Rerum Gestarum ab Anno* 1455 *ad Annum* 1514, De Ram, pag. 26; *Depositiones Testium mense Junio* 1465 *factæ*, De Ram, pag. 517-522.

(2) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 198 et suiv.

rations s'assemblèrent, et, déployant leurs bannières, sortirent de la cité. Elles franchirent les frontières du Brabant et commencèrent à dévaster le pays ; les châteaux, les villages, même les églises furent saccagés et brûlés ; les habitants furent passés au fil de l'épée. Le lieutenant de Philippe, le comte de Nassau, n'eut pas de peine à lever une troupe suffisante pour punir et repousser par delà les frontières ces bandes d'envahisseurs indisciplinés. Mais cet échec n'exerça aucune influence sur l'esprit sanguinaire et aventureux du peuple. La vérité est que les Liégeois étaient exaspérés jusqu'à la folie. Depuis plusieurs années, ils vivaient en dehors de toute protection légale; leur industrie avait été paralysée, et, en ce moment même, ils se trouvaient frappés du terrible anathème de l'Église. Ils regardaient le duc de Bourgogne comme l'auteur de toutes leurs calamités; et ils croyaient le moment venu de pouvoir défier ce prince impunément. Les premières nouvelles apportées dans les Pays-Bas sur l'état de la guerre en France étaient de nature à confirmer cette impression. D'après les renseignements fournis sur la bataille de Montlhéry par ceux qui avaient été les premiers à fuir le champ de bataille, l'armée bourguignonne avait été mise en déroute, et le comte de Charolais fait prisonnier. Ces rumeurs, accréditées même à Bruxelles, excitaient à Liége une joie sans bornes. Les hostilités recommencèrent, et la dévastation et l'incendie marquèrent de nouveau le passage des bandes de maraudeurs qui franchissaient les frontières (1).

Ces actes de violence n'étaient, cependant, que les

(1) Adrianus de Veteri-Busco; Johannis de Los; Henrici de Merica *de Cladibus Leodiensium*, De Ram, pag. 27 et suiv., 145-152; Duclercq, t. IV, pag. 194, 195, 210; Haynin, t. I, pag. 24, 25, 51 et suiv.

moindres affronts faits à la fière et puissante maison qui donnait de l'ombrage aux Liégeois. Les habitants d'une certaine ville se rendirent coupables contre les princes bourguignons d'une offense plus grave que l'invasion de leurs territoires ou la destruction de leurs châteaux.

Dinant, qui venait en second lieu après la capitale, par sa population et son importance, était situé à l'extrémité sud-ouest de la principauté, sur la rive droite de la Meuse, qui formait la ligne de démarcation entre le territoire de Liége et le comté de Namur. De l'autre côté de la rivière, à une portée d'arbalète, se trouvait Bouvignes, concurrente de Dinant dans une importante branche de commerce dont cette dernière ville avait été longtemps le siége principal. Cette rivalité commerciale, jointe à la différence de sympathies politiques et de souveraineté, avait fait naître entre ces deux villes, si rapprochées entre elles et si distantes des autres, un vif sentiment d'animosité. Les mariages entre habitants des deux villes et les mélanges de sang qui en étaient résultés, n'avaient rien ôté à ce sentiment de son amertume (1). Il s'entretenait non seulement par mille petites vexations mutuelles, mais par de fréquentes et sanglantes hostilités. Naturellement, Dinant et Bouvignes prirent une part active à la petite guerre qui se faisait sur toute l'étendue de la frontière. Il n'était pas nécessaire de recourir aux expédients de la stratégie pour amener une rencontre. Les hauteurs, des deux côtés, étaient couronnées de tourelles en pierres; et une canonnade continuelle, quoique peu meurtrière, s'échangeait à travers la rivière. Mais il y avait d'autres façons de guerroyer, dans lesquelles la population des deux villes était plus

(1) Commines, t. I, pag. 116.

experte que dans la manœuvre de l'artillerie ou l'art de conduire les opérations d'un siége régulier. Des bandes sortaient, à tous moments, de chaque ville pour surprendre et capturer les marchands de l'autre que leurs affaires amenaient hors des murs; ou pour planter des palissades dans la rivière afin d'arrêter au passage les bateaux chargés de provisions. Les apprentis, qui formaient une portion notable de la population et qui prenaient une part active à ces escarmouches, avaient l'habitude d'employer pour déconcerter l'ennemi d'autres moyens que les armes ou les bâtons. Ainsi, par exemple, un certain jour, une troupe composée presque entièrement de jeunes vagabonds et de rôdeurs d'ateliers, sortit de Dinant, traversa la rivière, et se présenta sous les murs de Bouvignes. Elle avait amené avec elle un mannequin bourré de foin, qui portait au cou une cloche d'étable, et sur le dos un manteau de guenilles blasonné de la croix de Saint-André et d'autres insignes de la maison de Bourgogne. « Voici, » crièrent-ils, « votre comte de Charolais! un faux traître et un faux comte... le bâtard de notre ancien évêque Heinsberg qu'on a fait accepter pour fils par votre duc! Nous allons le pendre ici en effigie, comme son maître, le roi de France, qu'il a osé attaquer, l'à déjà fait pendre en personne. » Et, en poussant ces cris, follement proférés, mais gravement écoutés, ils dressèrent un gibet, auquel ils attachèrent le mannequin. Puis, l'ayant percé de flèches, ils le laissèrent suspendu, se balançant au vent comme un épouvantail, à la vue des sujets silencieux, mais indignés, du duc de Bourgogne (1).

(1) Duclercq, t. IV, pag. 203, 204; Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 221, 222; Henrici de Merica *de Cladibus Leodiensium*, De Ram, pag. 148; *Chronique manuscrite*; Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, pag. 63.

Au moment où cette exaltation, nous pourrions dire cette frénésie, du peuple de Liége était à son paroxysme, une nouvelle arriva de France, vague d'abord, mais bientôt sérieusement confirmée, qui la changea en consternation. Le roi avait été défait à Montlhéry; il était assiégé dans sa capitale. D'autres nouvelles suivirent, plus précises et plus alarmantes. Louis avait été forcé de conclure une paix ignominieuse; le comte de Charolais revenait à la tête de son armée victorieuse; il réunissait de nouvelles troupes; il allait marcher sur Liége. Le roi lui-même écrivit à ses alliés, pour les informer qu'ils étaient compris dans le traité et pour les engager à faire leur soumission au duc de Bourgogne. Un mensonge, aussi grossier et aussi facile à démentir, peut sembler indigne d'une intelligence comme celle de Louis; mais la situation n'admettait pas d'équivoque; et Louis était beaucoup trop courtois pour communiquer aux Liégeois la vérité vraie, à savoir que leur nom n'avait pas même été mentionné dans les négociations, et que le roi n'y avait fait allusion que pour s'excuser d'avoir recherché leur alliance. Mais quand bien même l'illusion eût été permise, l'attitude de l'ennemi était bien de nature à la dissiper.

La consternation régnait dans tout le pays; les démagogues étaient muets. Le clergé et le parti modéré, ceux qu'un ancien auteur appelle « les bons citoyens, » parce qu'ils se tenaient à l'écart des assemblées populaires, quand il y avait apparence de tumulte (1), se hasardèrent de nouveau à offrir leurs avis. Leurs propositions se résumaient dans un seul mot, répété avec empressement par la multitude : la paix! Tandis que, peu de temps auparavant, personne n'aurait osé

(1) « Boni cives absentarunt se a palatio timentes disturbium. » Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1284.

faire mention de l'existence de Louis de Bourbon, le peuple résolut maintenant de lui envoyer une députation pour solliciter son pardon (1). A la requête du chapitre, l'interdit fut mis en vigueur. Deux gentilshommes, vassaux tous deux de Bourgogne et de Liége, furent invités à se rendre à Bruxelles afin de persuader, si faire se pouvait, à Philippe d'accorder au moins une trêve. Ils revinrent sans avoir réussi dans leur mission, mais avec l'autorisation d'envoyer une ambassade investie de pleins pouvoirs pour accepter toutes conditions que le duc jugerait bon d'imposer. Les personnes qu'on choisit à cet effet appartenaient à la classe des citoyens qui avaient pris peu de part à la révolte; ceux qui s'en étaient mêlés activement auraient, effectivement, peu convenu pour un pareil mandat. Arrivés à la cour du duc, les envoyés ne furent pas reçus en audience; mais on leur fit connaître les points principaux du traité qu'on voulait leur imposer. En outre, on leur fit savoir que rien de définitif ne pourrait être conclu, avant que le comte de Charolais eût terminé ses préparatifs et fait son entrée dans la principauté. Dès qu'il y fut, les envoyés se rendirent au camp (2).

Ils trouvèrent Charles dans le voisinage de Saint-Trond, où il les reçut d'une façon plus gracieuse qu'ils n'avaient dû s'y attendre. Il leur fit préparer des logements et leur fournit, pour leurs aliments, les viandes de sa propre table. Il avait toujours, leur dit-il, été bien disposé à l'égard du peuple de Liége, et il ne demandait pas mieux que de re-

(1) « Ubi paulo ante nullus audebat Ludovicum de Borbon vivere impune confiteri, ibi jam tractabatur, » etc. *Johannis de Los Chronicon*, De Ram, pag. 30.

(2) Il existe certaines contradictions sans importance parmi les autorités en ce qui regarde les détails et l'ordre de ces événements.

devenir son ami, dès que les difficultés actuelles auraient été arrangées. En même temps, il les invita à assister à une revue de ses troupes, disant que, comme les Liégeois avaient supposé qu'il avait perdu son armée en France, il désirait au moins leur en faire voir les débris (1). Le spectacle, auquel il les fit assister, était bien fait pour les convaincre de la folie de toute tentative de résistance. L'armée se composait de vingt-huit mille hommes de troupes montées, sans compter une multitude d'archers et d'autres troupes d'infanterie (2). C'était, en outre, une armée d'une trempe toute autre que celle qui, sept mois auparavant, était entrée en France. Elle était composée, il est vrai, en grande partie, des mêmes troupes; mais ces troupes, du moins, avaient maintenant l'expérience d'une campagne, et, dans cette campagne, elles avaient été soumises à une discipline plus sévère qu'on n'en avait imposé jusqu'alors aux levées d'un prince féodal. Le caractère entier et la volonté inexorable de leur chef avaient fini par donner leur empreinte au corps tout entier. Les soldats avaient pris des habitudes plus régulières et l'armée une forme plus compacte. On n'entendait plus dans les rangs ni discussions, ni objections. Bien qu'il fût dû de longs arriérés de solde, et qu'on fût au cœur de l'hiver, on n'entendait presque pas de murmures. En traversant le Brabant et les autres provinces belgiques, les troupes avaient été autorisées à se loger à leur gré chez les habitants; mais

(1) Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV; Johannis de Los, pag. 31.

(2) Duclercq, t. IV; pag. 250. Les touristes bohémiens, Léo von Rozmital et sa suite, qui allèrent à la rencontre de Charles à son retour, assurent qu'il y avait en campagne cent cinquante mille hommes. Ce calcul est fait à la légère, mais il n'est pas aussi extravagant qu'on pourrait le croire, car, dans les expéditions féodales, le nombre de ceux qui suivaient le camp dépassait toujours de beaucoup celui des combattants. *Ritter-, Hof-und Pilger-Reise*, 23.

aussitôt qu'elles eurent mis le pied sur le territoire de l'ennemi, elles reçurent l'ordre de s'abstenir de tout pillage et de payer tout ce qu'elles consommeraient. Toute infraction à ces ordres était punie de mort. Le moindre comme le plus noble officier étaient frappés de la même peine. Quand Charles passait son armée en revue, et qu'on lui signalait des infractions à la discipline, sa colère éclatait dans des transports d'une extrême violence. Il n'hésitait même pas, en pareils cas, de frapper avec son bâton des hommes de qualité; et un jour il tua de sa propre main un soldat coupable d'un délit de ce genre (1).

De nouvelles stipulations ayant été insérées dans le traité, les envoyés retournèrent à Liége pour en donner connaissance au peuple. La lecture publique du traité souleva une discussion longue et tumultueuse. Une des clauses surtout rencontra une formidable opposition. Philippe demandait que dix individus, choisis par lui, lui fussent livrés, pour être traités selon son bon plaisir. Pour la faction révolutionnaire, ou tout au moins pour ses chefs, c'était là une question de vie et de mort. Mais les instincts de la grande masse des citoyens se révoltèrent contre une amnistie dans laquelle tous n'étaient pas compris. De furieuses invectives furent lancées contre les envoyés qui avaient consenti à un pareil traité. « Traîtres! vendeurs de sang chrétien! » leur criait-on de toutes parts. Le principal membre de l'ambassade, Gilles de Metz, homme riche et populaire, essaya de calmer le tumulte. Il déclara qu'il ne serait fait aucun mal aux individus réclamés par le duc. Le pis qui pouvait leur arriver, à son avis, était un exil temporaire. Il était

(1) Duclercq, t. IV, pag. 239, 262.

prêt à partir avec eux et à ne revenir dans la ville que lorsqu'ils y seraient revenus. Cette explication paraît avoir satisfait une partie du peuple sans que personne s'occupât de s'informer sur quoi elle était basée. Des représentants d'autres villes, qui étaient présents, insistaient pour que le peuple acceptât le traité tel qu'on le lui présentait. Cependant, lorsqu'on en vint au vote, onze seulement des trente-deux corporations se prononcèrent pour l'adoption du traité. Dans cette extrémité, un des principaux nobles, qui, comme d'autres officiers de son rang, avait des relations amicales avec la cour de Bourgogne, consentit à entreprendre une mission auprès du comte de Charolais, afin d'obtenir, si c'était possible, quelque modification aux conditions (1).

Pendant ce temps, Charles s'était avancé un peu plus loin dans la principauté et avait répandu ses forces sur une étendue de terrain plus considérable. Mais, en même temps qu'il cherchait par des démonstrations menaçantes à effrayer le peuple de Liége, il ne désirait pas toutefois le pousser au désespoir pour un motif futile. Il n'était pas impossible, s'il refusait de consentir aux concessions demandées, que son approche eût pour effet d'unir tous les Liégeois dans la résolution de braver sa puissance et de lui opposer une défense désespérée. En ce cas, l'époque de l'année ne lui permettrait pas d'entreprendre le siége d'une ville si grande et si populeuse. Ses troupes commençaient déjà à souffrir de la dureté de l'hiver. Beaucoup de ses soldats avaient déjà tenu la campagne bien au delà du temps ordinaire du service féodal. Depuis plusieurs semaines, ils n'étaient pas payés; et prolonger inutilement la campagne, c'était soumettre,

(1) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV.

peut-être, à une trop rude épreuve leur dévoûment pour un chef à l'endroit duquel ils éprouvaient plus de terreur que d'affection (1).

Influencé, sans doute, par des considérations de ce genre, Charles consentit à révoquer la clause contestée, à la condition qu'on augmentât considérablement la somme d'argent stipulée comme indemnité pour les ravages commis sur les territoires de son père durant la guerre. Ainsi modifié, le traité était encore de ceux que dicte un conquérant et que se laisse imposer un ennemi terrassé.

Les magistrats de la capitale, dix membres du chapitre, dix nobles, dix membres de chaque corporation, avec un égal nombre de représentants de chacune des autres villes, devaient se présenter devant le duc à un jour et un lieu fixés par lui, et, là, tête nue et à genoux, reconnaître que c'était sans provocation qu'ils lui avaient déclaré la guerre et qu'ils avaient attaqué ses États et ses sujets, offense dont ils éprouvaient maintenant un cordial repentir. Ils devaient implorer leur pardon et le supplier de les recevoir en sa grâce (2).

Les mêmes déclarations et suppliques devaient être faites au comte de Charolais. Une indemnité de trois cent quarante mille florins devait être payée à Philippe ; une autre de cent quatre-vingt-dix mille à Charles. Liége s'engageait à renoncer à toutes ses alliances actuelles avec d'autres puissances et à ne contracter aucune alliance dans l'avenir sans

(1) Haynin, t. I, pag. 61. « N'y avoit point tant d'amour que de crevecœur. » Duclercq, t. IV, pag. 162.

(2) « Diront que, à tort, sans cause et contre raison, ilz ont commancé et continué ladite guerre;... que il leur en desplaist, s'en repentent de tout leur cueur, et que, s'ilz l'avoient à commencer, jamais ne le feroient ou commenceroient, et supplieront en toute humilité... que mondit seigneur les vueille prandre et recevoir en sa bonne grace, et leur pardonner leurs offenses. » Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 289.

le consentement et la participation du duc de Bourgogne. Celui-ci et ses successeurs devaient être reconnus en qualité de protecteurs héréditaires de Liége; ils devaient avoir, en tous temps, le droit de libre passage à travers la principauté, soit avec, soit sans armée; leur monnaie devait y être reçue comme la monnaie courante de l'État; aucune forteresse ne pourrait être élevée sur la Meuse ou sur la Sambre aux endroits où ces rivières constituaient la frontière des territoires bourguignons. Enfin, le peuple vaincu promettait de se soumettre désormais sans objection à toutes les ordonnances de son souverain (1).

Telles étaient les principales stipulations d'un traité qui porte dans les archives de Liége le titre de « Paix piteuse. » Cependant, si dures que fussent ces conditions, ce qui était plus dur encore c'était de refuser de les accorder à ceux qui avaient instamment supplié qu'on les leur appliquât. A ces conditions, disait le traité, il y aura paix perpétuelle entre le duc de Bourgogne et toutes les villes du pays de Liége, *à l'exception de Dinant* (2). Dinant était exclu du traité, Dinant était exclu à la fois du châtiment, de la dégradation et du pardon.

Le traité ayant été ratifié, le 26 janvier 1466, le comte de Charolais se prépara à retourner à la cour du duc son père. Il ne lui était plus possible d'entreprendre aucune autre expédition avant la saison prochaine. Il fit donc ranger

(1) Le traité est donné tout au long par Gachard (*Documents inédits*, t. II, pag. 485 et suiv.).

(2) « Par ce moien, bonne paix perpétuelle sera entre mondit seigneur, sesdis pays et subgez, et lesdites cité, villes et pays de Liege et de Looz,... et generalement tout le pays... hors mis ceulx de Dinant. » Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 296. Adrianus assure que le peuple de la capitale protesta contre l'exclusion de Dinant; mais on lui répondit que cette dernière ville avait repoussé des offres de paix.

en bataille toutes ses troupes, comme pour une revue, et passant à travers les rangs, il remercia tour à tour chaque capitaine et chaque compagnie pour les loyaux services qu'ils lui avaient rendus, leur exprimant son regret de n'avoir pas pu les payer entièrement, et les assurant que, lorsqu'il les rappellerait autour de lui, ils n'auraient pas de sujet de se plaindre. On donna ensuite à l'armée l'ordre de se mettre en marche. Durant deux jours de suite, les portes de Saint-Trond restèrent ouvertes pour laisser entrer et sortir les différents corps. Après les longues files de chariots portant les bagages et de caissons d'artillerie, venaient les archers et les autres troupes légères, vêtus de brillants uniformes variés; ensuite venaient les hommes d'armes, couverts de plaques de métal bruni et armés de lourdes lances, leurs chevaux richement caparaçonnés, avec des plumes ondoyantes et des ornements en or. Tout le long de leur route le son des clairons et les fanfares des trompettes remplissaient les rues de joyeuses sonneries militaires (1). Les habitants de la ville contemplaient ce brillant spectacle avec des sentiments divers, dans lesquels l'admiration se mêlait à la terreur et à la haine. Quand il ne resta plus qu'une seule compagnie dans la place, on put constater quel sentiment dominait. Une rixe s'éleva, dans laquelle deux ou trois soldats furent tués. Le peuple tenta même de fermer les portes, dans l'intention d'isoler la compagnie du reste de l'armée et de la massacrer. Le projet toutefois échoua. Les soldats prirent possession de la porte et la gardèrent jusqu'à ce qu'une force plus considérable fût arrivée à leur aide.

(1) « Ne faisoit-on, durant le temps que ledict comte y séjourna, autre chose que bonne chère, jouer, chanter, sonner trompettes et clarions par les rues de ladicte ville, et devant les logis des seigneurs. » Haynin, t. I, pag. 59.

Alors, ils revinrent dans la ville et balayèrent toutes les rues, en sabrant sans pitié ceux des habitants qu'ils rencontraient sur leur passage. La ville aurait été, après cela, mise à sac, si le comte de Charolais n'était arrivé pour mettre un terme au pillage. Il rendit une proclamation ordonnant aux habitants de rester renfermés dans leurs demeures, sous peine de mort, aussi longtemps que la ville n'aurait pas été complétement évacuée par ses troupes. Il permit à ses soldats d'emporter une certaine quantité de butin, fit prisonniers quelques-uns des individus qui avaient commencé l'attaque, et quitta finalement Saint-Trond le 30 janvier (1).

Le lendemain soir, les habitants de Bruxelles furent avertis de son approche. Ils s'empressèrent de lui préparer une ovation pour célébrer son retour. Les corporations s'assemblèrent avec leurs bannières respectives et sortirent de la ville, torches allumées, pour aller le recevoir. Toute la ville était illuminée; et son passage par les rues fut retardé à chaque pas par les spectacles et les démonstrations qu'on avait l'habitude de faire en ces occasions (2).

Arrivé devant le palais, Charles descendit de cheval, et, prenant par la main Léo von Rozmital, noble bohémien, pour le moment en visite à la cour, il monta les degrés. Après avoir traversé plusieurs salles successives, dans chacune desquelles se tenait une garde de cent hommes, ils entrèrent dans l'appartement où Philippe attendait son fils. A

(1) Duclercq, t. IV, pag. 251, 252.

(2) « Jam nox adventabat, ideo magna multitudo Duci (c'est à dire Carolo) obviam, cum facibus accensis, magno ab urbe intervallo effusa est, viaque continenta et nunquam interrumpta per totam civitatem luminum serie, usque in arcem relucebat. Cum per urbem transiremus, multa et varia edebantur ludorum spectacula. » *Ritter-, Hof- und Pilger-Reise*, s. 23.

la porte, le comte mit un genou en terre. Son père qui était assis sur son trône à l'autre extrémité de la salle, ne fit pas attention à sa présence. Charles fit quelques pas en avant et s'agenouilla une seconde fois. Le duc conservait toujours son attitude indifférente. Ce ne fut qu'après que cette formalité eut été répétée une troisième fois, que la sévère étiquette de la cour bourguignonne permit au souverain d'embrasser, avec des larmes de joie et d'orgueil, ce fils qui lui revenait le front chargé des lauriers d'une double victoire (1).

Ces lauriers, toutefois, étaient dejà un peu ternis. A peine le comte de Charolais avait-il quitté la France depuis quelques semaines, qu'il avait commencé à recevoir des messages et des lettres de ses alliés lui faisant part du peu de sécurité qu'ils trouvaient dans ses conquêtes ; et, le 21 janvier, trois jours après la ratification par Charles du traité conclu avec les Liégeois, Louis, dans un document dont la teneur n'est guère moins remarquable que ce traité, avait annoncé que « pour certaines causes justes et raisonnables, » il avait repris possession de « son duché de Normandie (2). »

(1) *Ritter-, Hof- und Pilger-Reise*, s. 24 ; Duclercq, t. IV, pag. 253. Saint-Simon signale une réception à peu près semblable faite à un duc de Lorraine par Louis XIV.

(2) Lettres patentes par lesquelles le roy Louys XI reprend la Normandie. Lenglet, t. II, pag. 567.

CHAPITRE VIII

Comment le roi reprit la Normandie. — État de Dinant (1466)

A la fin de la guerre du bien public, Charles de France était parti, comme nous l'avons rapporté, en compagnie de son ami, le duc de Bretagne, pour aller prendre possession du grand domaine qui venait de lui être attribué en apanage. La suite des deux princes se composait pour la plus grande partie de ces mêmes politiques adroits et actifs qui avaient été les premiers à organiser l'entreprise contre le roi, et qui avaient formé, entre les grands vassaux, cette union que le roi avait été impuissant à détruire (1).

Leur nombre s'était accru par l'addition de plusieurs personnages de même caractère, Dunois, Dammartin et d'autres, qui avaient joué un rôle marquant sous le règne précédent, mais qui avaient été traités par Louis avec dureté et dédain. Ils avaient enfin obtenu une compensation pour ce traitement; mais le frère du roi ne leur redevait-il pas encore une large dette de reconnaissance, lui qu'ils avaient fait sortir

(1) Commines, t. I, pag. 105, 107; Duclercq, t. IV, pag. 240; Basin, t. II, pag. 141.

d'une position obscure de dépendance absolue, pour l'élever au sommet du pouvoir? Ils avaient vécu à la cour de François en quelque sorte comme des réfugiés, très empressés d'accomplir n'importe quel service qui leur était demandé en retour de la protection que leur accordait ce prince. Mais ils comptaient bien que les rôles seraient intervertis en Normandie. Ils étaient les patrons; le duc était leur client. C'était à eux à diriger sa politique et son administration, non par voie de suggestions confidentielles ou d'intrigues, mais en qualité de conseillers reconnus et de ministres officiels. Pour empêcher que ces projets n'échouassent, ils proposèrent que Charles fît toutes ses nominations avant que d'entrer dans la capitale de ses nouveaux domaines (1).

Son arrivée dans cette capitale était impatiemment attendue, par le peuple aussi bien que par les nobles. Toutes les classes de la population avaient salué avec joie l'événement qui rendait à leur province sa place parmi les grands fiefs. La Normandie était la plus grande de toutes les provinces par son étendue et ses ressources naturelles. Elle ne le cédait pour la richesse et la population qu'aux Flandres, lesquelles ne contribuaient pour rien aux subsides de la monarchie. Or à peine la Normandie avait-elle été arrachée aux Anglais, que ses revenus étaient devenus la principale ressource de la couronne de France. Et, par la manière dont les taxes étaient imposées et levées, le public était convaincu qu'une très minime partie seulement des sommes perçues par les agents du fisc entrait dans le trésor royal. Lors de l'avénement du monarque présent, le peuple de Normandie avait fait d'urgentes remontrances

(1) Basin, t. II, pag. 142.

contre ces iniquités; mais, quoique Louis lui eût donné les réponses les plus gracieuses et les plus satisfaisantes et eût promis de grandes améliorations, les taxes avaient été considérablement augmentées, et, si nous en croyons un témoin bien renseigné, mais bien partial, les procédés de perception employés les rendaient encore plus oppresives (1). Ce qui donnait à ces charges un caractère plus pénible encore, c'est que le peuple qui contribuait si largement au maintien du faste royal en voyait rarement luire sur lui les rayons bienfaisants. L'argent s'en allait à l'étranger ou s'écoulait par de petits canaux détournés, au lieu de pleuvoir en abondantes averses sur le terrain qui l'avait produit. Chaque fois que Louis visitait la province, il y venait sans aucune suite, refusait toute réception solennelle, et, grâce à sa figure vulgaire et à son costume plus que simple, il parvenait aisément, quand il le voulait, à conserver un strict incognito.

Maintenant tout cela allait changer. Rouen allait devenir le siége d'un gouvernement indépendant, la résidence d'une cour splendide. Les nobles et le peuple allaient avoir tous leur part, quoique dans une proportion inégale, dans les avantages qui ne pouvaient manquer de résulter de ce changement. Parmi les premiers il y en avait, distingués par leur position ou leur naissance, qui considéraient avec une satisfaction particulière l'établissement d'un nouvel ordre de choses. Les évêques et les abbés normands avaient souffert plus que les autres prélats de la manière arbitraire dont Louis avait aboli certaines des principales immunités du clergé. Les grands nobles, qui avaient été traités par lui comme il avait traité la noblesse des autres parties du

(1) Basin, t. II, chap. IX, X, XI et suiv.

royaume, conservaient les traditions d'un autre âge et les principes d'une époque où les grands de la cour ne se souciaient guère de complaire, ou non, à un roi de France. Il en était résulté que, depuis longtemps, en Normandie, les prélats et les chefs des grandes familles étaient les ennemis les plus acharnés que Louis comptât dans son royaume (1). C'étaient ceux qui, dans la dernière guerre, avaient porté le coup final auquel il avait succombé, en livrant par trahison la province aux mains des confédérés. Ils avaient proclamé son frère duc de Normandie, avant que le consentement du roi eût été arraché. Il en résultait que son assentiment n'était, en quelque sorte, que la conséquence et la ratification de leur résolution. A ce point de vue, ils avaient droit de dire que c'était à eux que Charles était redevable de sa position présente.

Ils s'étaient donc réunis à Rouen, et avaient fait des préparatifs pour le recevoir. Leur intention était de remettre en vigueur, pour cette occasion, les anciennes formalités que leurs ancêtres avaient coutume de pratiquer pour inaugurer le règne d'un nouveau duc. Charles devait recevoir de leurs mains l'anneau qui symbolisait le mariage du duché avec le prince; et, la cérémonie terminée, ils devaient prendre le rang occupé par leurs ancêtres comme champions du trône et grands officiers de l'État.

Entre les amis qui l'accompagnaient et les amis qui

(1) Les sentiments de ce parti ont été interprétés avec une amertume mal déguisée par Basin, l'un de ses chefs les plus distingués. C'est notre principale autorité en tout ce qui concerne la Normandie. Son exposé de l'état de cette province pendant les règnes de Charles VII et de Louis XI est très instructif. Un des principaux motifs qu'avait la noblesse de chercher à changer le gouvernement semble avoir été le désir de s'émanciper de la tyrannie des gens de robe, particulièrement oppressive dans un pays où, comme en Écosse, l'astuce légale et la disposition naturelle aux procès sont au nombre des caractères les plus frappants du peuple.

l'attendaient, les uns en possession de son duché, les autres en possession de sa personne, Charles était à peu près dans la position d'un homme qui, après un long et coûteux procès, ayant réussi à établir son droit de propriété sur un héritage, le trouve surchargé d'hypothèques, tandis que lui-même est entouré de juifs et d'agents d'affaires qui lui ont avancé les moyens de vivre et de poursuivre son procès, et qui, maintenant, lui présentent leurs comptes. Il y avait aussi, des deux côtés, une multitude de quémandeurs subalternes, si nombreux que si tous les offices et fonctions du royaume avaient été à sa disposition, beaucoup de ses partisans du lendemain auraient encore dû être renvoyés les mains vides (1). Le roi s'était trouvé lui-même dans un semblable embarras. Lui aussi, à son avénement, s'était vu écrasé d'obligations et assiégé par une armée de solliciteurs. Mais Louis avait une façon à lui de se tirer des difficultés de ce genre. Il lui avait suffi d'un millier de petits discours polis pour se débarrasser de toutes les obsessions de ses amis bourguignons. Avec ses propres sujets il n'avait pas cru devoir y mettre tant de façons. Lorsqu'il partit de Tours, en décembre 1462, pour faire un voyage dans le Midi, il fit proclamer par les rues, au son des trompettes, qu'il défendait à quiconque de le suivre, sous peine de mort (2).

C'était là un exemple que Charles de France n'était pas en mesure d'imiter. Il n'avait pas l'adresse qui élude, l'audace qui écrase les obstacles dressés sur sa route. A son

(1) « Tantus enim ad curiam ejus pro hisce rebus fiebat undique concursus, ut vix, ad satisfaciendum parvæ postulationum portioni, et importune rogantium, totius regni officia suffecissent. » Basin, t. II, pag. 142.

(2) Chastellain, pag. 189.

arrivée à Sainte-Catherine du Mont, dans le voisinage de Rouen, il apprit que les préparatifs pour sa réception étaient terminés. Cependant il différait de jour en jour de faire son entrée dans sa capitale, ne voulant pas rompre avec ses compagnons et ne pouvant pas satisfaire à leurs demandes exorbitantes. Et il ne faisait rien pour se tirer de ces perplexités. Ses sujets, à l'intérieur de la cité, impatients de le saluer et irrités de ses retards, ne furent pas plus tôt informés que leur prince était prisonnier entre les mains des Bretons, qu'ils s'assemblèrent en armes, se présentèrent devant l'endroit où il était logé, et l'emmenèrent en triomphe.

C'était là une insulte que le duc de Bretagne ne pouvait pas digérer. Il s'était complu dans l'idée d'apparaître devant le peuple de Normandie comme l'ayant délivré de la tyrannie du roi. Charles s'était réfugié à sa cour; c'était lui qui avait fourni au prince une armée capable de revendiquer ses droits. François s'était, en conséquence, attendu à être reçu à Rouen comme Philippe de Bourgogne l'avait été à Paris lorsqu'il avait ramené de l'exil le fils du roi pour le placer sur le trône. Froissé de se voir traiter différemment, le duc se brouilla avec Charles et quitta le voisinage de la capitale. Mais, au lieu de retourner dans ses États, il s'établit à Caen, dans la basse Normandie, et prit possession de quelques autres petites villes, tandis que ses troupes, se répandant dans cette partie de la province, la traitaient en pays conquis, dévastaient les campagnes et pillaient les habitations (1).

(1) Basin, t. II, pag. 143 et suiv.; Commines, t. I, pag. 107, 108; Duclercq, t. IV, pag. 240-242; De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 52).

Ainsi les Normands, grâce à leur empressement à vouloir posséder un duc, s'en étaient donné deux. Quand le roi reçut la nouvelle des ces événements, il jugea qu'il était urgent qu'il proposât sa médiation.

Depuis que la guerre était terminée, Louis avait été activement occupé. D'abord, il avait renvoyé presque tous ses ministres, et il avait repris à son service presque tous ceux qu'il avait congédiés précédemment (1). Il avait aussi changé complétement, sinon de politique, du moins de tactique. Jusqu'à ce moment, dans les efforts qu'il avait tentés pour courber sous son pouvoir la féodalité, il avait dirigé ses attaques contre tous ses vassaux, en général, sans presque faire d'exception. Il avait bien, il est vrai, cherché d'abord à déguiser ses desseins sous des apparences amicales, mais le masque trop transparent n'avait pas tardé à révéler ses projets réels. Naturellement tous s'étaient coalisés contre lui; et l'événement venait de lui prouver que, lorsque tous étaient unis, il avait peu de chance de l'emporter sur eux.

Or il avait résolu d'adopter un autre système recommandé autant par son expérience personnelle que par les conseils de son ami Sforza. Ce système consistait à diviser ses adversaires et à en gagner un certain nombre, non point par de fallacieuses promesses, mais par des concessions réelles. Parmi les membres de la confédération, il y en avait un certain nombre dont il lui était facile de satisfaire l'ambition sans compromettre en rien ses intérêts particuliers. Il pouvait, sans grand risque, former une alliance avec la maison d'Anjou et aider secrètement ses entreprises, car ces entre-

(1) De Troyes, pag. 51, 52.

prises étaient dirigées contre des puissances étrangères et devaient vraisemblablement aboutir à une catastrophe plutôt qu'à un succès. Il pouvait aussi impunément pousser vers un essor plus vaste l'esprit ambitieux du connétable Saint Pol. Plus celui-ci aspirait à s'élever, plus il se dégageait de la dépendance de la maison de Bourgogne.

Mais ce fut surtout au duc de Bourbon que Louis prodigua les témoignages de son affection. Les États de ce prince étaient situés au centre du royaume, loin de ceux des alliés. Il était, dès lors, le plus facile à surveiller et à soumettre. Lorsqu'il agissait d'accord avec les autres, il avait fait au roi un tort très grand, en l'obligeant, comme nous l'avons vu, à rester absent de sa capitale au moment même où, de différents côtés, les forces alliées étaient en marche pour l'attaquer. Seul, il n'était pas à craindre; comme ami, il pouvait rendre des services; et son amitié pouvait être achetée à un prix que le roi était en mesure de payer. En conséquence, le duc de Bourbon, fut promu au grade de « lieutenant général, » ayant sous son commandement militaire une grande partie du royaume. Louis lui accorda, en outre, le gouvernement du Languedoc, avec une pension de vingt-quatre mille livres; et il donna sa propre fille illégitime en mariage au frère naturel du duc. A quelque temps de là une union entre les branches légitimes des deux familles devait cimenter cette alliance. Ces bienfaits étaient destinés en partie à provoquer et en partie à acquitter des services sérieux de la part du duc. Louis avait une opinion très favorable de ses talents, et il applaudissait à l'adresse et à l'esprit avec lesquels le duc avait fait triompher les vues des confédérés dans la conquête de la Normandie. Le même

agent si habile ne pouvait-il pas être employé pour reconquérir cette province?

Accompagné du chancelier de France et d'autres hauts fonctionnaires, et porteur d'instructions qui l'autorisaient à employer tous ses efforts pour calmer les troubles existant en Normandie, le duc de Bourbon entra dans cette province au commencement de décembre 1465. Il envoya ses lettres de créance à Charles, et le pria de fixer un lieu de rendez-vous (1). Mais cette ambassade de paix et de conciliation était escortée d'un corps considérable de troupes; et le roi lui-même suivait sournoisement, à la tête d'une seconde troupe plus forte encore.

Charles de France se rendit avec ses principaux nobles à Louviers, à six lieues au sud de Rouen, à l'effet de s'y rencontrer avec Bourbon. Mais ce dernier ne se trouva pas au rendez-vous. Trois jours se passèrent sans qu'il se montrât. A la fin, on eût des nouvelles de ses mouvements. Il était arrivé le jour précédent à Evreux, à cinq lieues de là, et y avait été reçu par les autorités avec les honneurs dus à son rang et à sa mission. Mais il n'était pas plutôt entré dans la ville, qu'il en avait fait sortir la garnison, destitué tous les fonctionnaires publics, et pris officiellement possession de la place au nom du roi. A ces nouvelles, en succédèrent d'autres, non moins étranges. Vernon, situé à la même distance qu'Evreux, mais dans une autre direction, avait été pris de la même manière; et de ces deux localités, qui formaient avec Louviers les sommets d'un triangle équila-

(1) Basin, t. III, pag. 263. — L'ouvrage que nous citons ici est l'*Apologie* de l'auteur, imprimée durant sa vie, mais qui ne circula que parmi ses amis et fut complétement oubliée jusqu'à ce que, dans ces derniers temps, M. Quicherat l'eût rééditée. Son récit des événements dont il est ici question est plus pittoresque et plus circonstancié que celui que le même écrivain a donné dans son *Histoire de Louis XI*.

téral (1), des troupes s'avançaient maintenant d'un pas rapide. D'autres corps armés arrivaient en même temps par d'autres routes. Il était évident que le pays environnant avait été subitement couvert d'envahisseurs. Charles et ses conseillers comprirent alors le danger qui les menaçait et se hâtèrent de se retirer dans la direction de la capitale. Mais, pendant ce temps, l'armée royale s'avançait dans le pays, se répandait partout et ne trouvait pas de difficulté à renverser un gouvernement à peine établi et à rétablir en sa place l'autorité royale (2).

Le roi fit alors son apparition. Son intention, à l'entendre, était d'avoir une entrevue avec le duc de Bretagne. Ce fut dans cette intention qu'il se rendit à Caen. Encore tout indigné de la façon dont les Normands avaient agi avec lui, François se laissa aisément amener à promettre de rester neutre dans la crise qui se préparait. Il alla même jusqu'à signer un traité par lequel il promettait de n'accorder d'asile dans ses domaines à aucune personne qui serait tombée sous le poids du déplaisir royal (3). Et ce ne fut pas le seul avantage que Louis retira de son voyage à Caen. Il s'y trouva mis en présence d'hommes dont il avait eu l'occa-

(1) « Sunt enim tria hujuscemodi velut in triangulo æquilatero prope invicem sita. » Basin, t. III, pag. 266.

(2) « Erat enim ipse dux Normanniæ velut arbor recens plantata in terra sua, quæ nondum missis in altum radicibus solo tenuiter adhuc cohærebat. » Basin, t. III, pag. 270. — Basin (t. III, pag. 267) se targue d'avoir averti Charles du danger qu'il courait, et de l'avoir engagé à la retraite. Le doyen de Rouen lui donna le même avis. D'autres conseillers du prince nièrent cette nécessité, et Basin en conclut qu'ils faisaient partie du complot. La justesse de ce soupçon est rendue probable par le fait qu'une de ces personnes avait été en rapports secrets avec Louis. (Voyez la note de Quicherat relativement à ce passage.) Commines (t. I, pag. 106) donne à entendre que le différend entre les ducs de Normandie et de Bretagne avait été excité par des agents du roi. Il est évident aussi que la reddition des villes doit être attribuée en partie à la trahison.

(3) Lenglet, t. II, pag. 564. Le traité porte la date du 20 décembre.

sion récente d'apprécier les capacités à leur juste valeur. Nous ne savons rien de positif sur ce qui se passa dans les entrevues qu'il eut avec eux ; mais il est certain qu'à partir de ce jour il se produisit un brusque changement dans leurs relations avec lui, et ce changement alla si loin que, plus tard, un certain nombre d'entre eux abandonnèrent le duc de Bretagne pour retourner à la cour de France, où ils jouirent d'une faveur plus grande que sous le règne précédent (5), faveur proportionnée, du reste, à leurs mérites. Dammartin, qui avait été longtemps l'objet tout spécial de l'aversion du roi, obtint la première place dans sa confiance, et ce fut lui que Louis employa de préférence dans la conduite de ses opérations militaires.

Du moment où l'occupation d'Évreux et des autres villes par Bourbon, et la marche de ce dernier sur Louviers, n'avaient plus laissé de doutes à Charles sur le complot dirigé contre lui, il avait dépêché envoyés sur envoyés vers son frère pour protester contre cette violation flagrante du traité. Mais qu'étaient devenus ses associés, eux qui, deux mois seulement plus tôt, avaient conclu ce traité, en refusant obstinément toutes autres conditions, et en faisant de la cession de la Normandie le *sine qua non* de la paix? Le duc de Bretagne, choisi comme tuteur et protecteur de Charles, s'était séparé de lui. Le duc de Bourbon, qui, à l'époque des négociations, avertissait ses alliés de n'avoir aucune confiance dans Louis, qu'il dénonçait comme capable de violer toutes les promesses qu'il ferait, aidait aujourd'hui lui-même à accomplir sa prophétie. Le comte de Charolais, dont l'énergie et les ressources militaires avaient contribué

(1) Commines, t. 1, pag. 111.

principalement à la défaite du roi, se trouvait au loin, occupé à exercer « sa puissance invincible » contre un autre ennemi.

Tandis que Charolais était à Saint-Trond, il reçut une ambassade de Charles de France, qui sollicitait son assistance (1). Mais ni l'état de ses opérations, ni la condition de son armée ne lui permettaient de songer à intervenir par la force (2); et il dut, en conséquence, se borner à envoyer des messagers au roi, avec une lettre qui le priait de « prendre en bonne part » les représentations qu'ils étaient chargés de leur faire « en toute humilité (3). »

Dans cette situation désolante, le duc de Normandie, si l'on peut donner ce titre à un prince qui venait de le recevoir et qui allait le perdre, prit un parti qui devait lui être fatal, quand bien même il y eût encore eu des chances en sa faveur. Il chargea des envoyés de dire qu'il était tout disposé à soumettre la question de son apanage aux autres princes, ou à un certain nombre d'entre eux, pourvu que le roi acceptât l'engagement de se soumettre à leur décision (4). Cette proposition fut interprétée par Louis comme une offre de rendre la Normandie. Et, par un anachronisme subtil, il fit de cette offre prétendue la base et le point de départ de sa récente conduite. Son frère avait exprimé le

(1) Basin, qui donne ce récit, était lui même le principal membre de cette ambassade.

(2) Il ordonna cependant qu'une armée fût levée en Picardie et envoyée pour protéger Dieppe; mais, avant que ces ordres aient pu être exécutés, la place s'était rendue. Commines, t. I, pag. 109.

(3) « Ausquelz j'ay chargié vous dire et exposer aucunes choses de ma part en toute humilité, touchant laditte matière... Si vous supplie... prendre mon petit advis au fait de mondit seigneur de Normendie en bonne part. » *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 421).

(4) Instructions des négociateurs envoyés au roi par le duc de Normandie. » *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 410 et suiv.).

désir d'être débarrassé d'un gouvernement dont les soucis étaient trop lourds pour lui (1); et le roi avait consenti à reprendre cette charge pour l'obliger. Il admettait, toutefois, que le prince était en droit de demander une indemnité pour cette perte. Quel fief Louis allait-il donc lui offrir en échange de la Normandie? Il ne revint pas sur sa proposition première d'établir son frère en Champagne. Il ne dit pas un mot de la Guienne, dont il avait été question aussi pendant les négociations. Ce qu'il offrait maintenant, c'était le comté de Roussillon, qui, dans le fait, n'était pas du tout une province française, mais une partie du territoire des versants septentrionaux des Pyrénées, appartenant à l'Aragon, et occupée par Louis comme garantie du paiement d'un emprunt. L'Aragon, quelle que fût la bonne volonté du roi de le garder en sa possession, ne pouvait donc pas compter pour une acquisition permanente (2). Charles, dans sa réponse à ces propositions, indiqua ces difficultés; et, entre autres objections, il fit valoir celle-ci, dont Louis ne pouvait méconnaître la force et la justesse, « que dans le Roussillon il allait se trouver à une grande distance de tous ses parents, et particulièrement de ceux en qui il avait la plus grande confiance (3). »

Avant que les négociations en fussent arrivées à ce point-là, la Normandie était, en fait, reconquise. Il avait été convenu que Charles aurait une entrevue avec le duc de

(1) *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 422, note, 430, 432 et suiv.).

(2) Voyez le récit de M. Prescott touchant le Roussillon et la désaffection des habitants sous le règne de Louis XI. *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle*, t. I, pag. 50, 130.

(3) « Mondit seigneur ne tient le conté de Roussillon que par forme de gagière;... et pour la garde, fauldroit grant nombre de gens de guerre que ne pourrions soustenir. Aussi c'est ung lieu hors des limites du royaume, loing de tous noz parens et amys, et mesmement des principaulx en qui avons nostre confiance, et où il n'y a point de seurté. » Lettre du duc de Normandie à l'évêque de Verdun. *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 443).

Bretagne, duquel, dans son extrême perplexité, il espérait obtenir assistance et conseil, dans la ville maritime de Honfleur, à mi-chemin entre Caen et Rouen. Comme toutes les routes étaient occupées par les forces royales, le prince avait réclamé et obtenu de son frère un sauf-conduit pour le voyage de Honfleur, aller et retour. A peine eut-il quitté la capitale, que les troupes du roi se présentèrent devant la place, et que les habitants de toutes les classes s'empressèrent de se mettre d'accord pour envoyer à Louis une députation l'invitant à entrer dans la ville. Avant le départ du duc, ils avaient bruyamment proclamé leur inaltérable fidélité à sa personne. Dès que le roi parut, ils se sentirent pénétrés de remords d'avoir reconnu un seul instant pour souverain le prince à qui le roi lui-même leur avait expressément commandé de rendre le même hommage qu'à lui-même. Ils prièrent, en conséquence, le roi de leur accorder des lettres de rémission pour cette faute, et Louis, tout en leur assurant que leur conduite n'avait nullement été blâmable, satisfit à leur désir. Il n'excepta de la mesure que six personnes. C'étaient les chefs du parti qu'il savait lui être particulièrement hostile. Et encore ne furent-ils exceptés que parce qu'ils étaient les ennemis du duc de Bretagne, et que le roi, par son traité récent, était tenu envers ce prince de les considérer comme ses ennemis propres (1).

(1) *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 419, 432, 438 et autres; Basin, t. II, pag. 160 et suiv. — Parmi les personnes ainsi exceptées, il y en avait deux que Basin accuse d'avoir été au nombre des complices du roi. Son assertion, il est vrai, est plutôt fortifiée qu'invalidée par ce qui suivit, car il paraît que, peu de temps après, ils reçurent des lettres de grâce pendant que, dans certaines parties de la province, Tristan l'Ermite était à l'œuvre. « Audit temps furent plusieurs personnes, officiers et autres dudit pais de Normandie, exécutez et noyez par le prevost des mareschaulx pour les questions du roy et monseigneur Charles. » De Troyes, pag. 54.

La prise de possession de Rouen ne constituait pas une infraction au sauf-conduit accordé à Charles. Celui-ci était toujours libre de revenir dans sa ville, sans avoir à craindre d'être molesté en route. Mais quand il serait arrivé? Cette question était de nature à lui donner à réfléchir. Il n'avait d'autre ressource que la fuite, et sa première idée fut de passer en Flandre. Mais il ne pouvait y arriver par terre. La frontière orientale de Normandie était si bien surveillée, comme nous l'apprend un de ceux qui durent la franchir pour aller chercher l'exil, qu'un lièvre eût pu à grand'peine y passer inaperçu (1). Mais la route par mer restait ouverte; et Charles se rendit à bord d'un petit bateau qui était mouillé à ce moment devant Houfleur. Malheureusement le vent tourna. Les craintes de Charles ne lui permirent pas d'attendre un temps favorable. Il retourna à terre et partit pour la Bretagne, en compagnie de François, lequel commençait à comprendre qu'en cédant à un mouvement de dépit exagéré, il s'était rendu la dupe et l'instrument de son ennemi naturel. C'est pourquoi, sans tenir compte de la stipulation principale du traité qu'il venait de signer, il accorda de nouveau à Charles un asile à sa cour, où les deux princes eurent tout le loisir de faire de profondes réflexions sur la faute qu'ils avaient commise, et qui avait amené une conclusion si ridicule à leur récent triomphe (2).

Louis fit son entrée à Rouen vers la fin de janvier. Son opération, habilement conçue et habilement conduite, avait été couronnée d'un succès mérité. Content du résultat, le roi

(1) « Vias etiam omnes atque itinera, quibus ad terram ducis Burgundiæ ex Normannia patere potuisset accessus, tam exacta vigilantia observari fecit, ut vix ex una terra in alteram vel lepus transire potuisset. » Basin, t. III, pag. 274.

(2) « Ces deux ducs, » remarque Commines, « estoient saiges après le coup. » C'est assez, nous dit-il, dans le caractère des Bretons. T. I, pag. 111.

éprouva naturellement le désir de faire partager à d'autres sa satisfaction; et l'idée lui vint que son cousin de Charolais, tout particulièrement, serait enchanté d'apprendre ce qui s'était passé, et d'avoir en même temps quelques explications sur les motifs qui avaient déterminé l'entreprise. Louis était d'autant plus pressé de faire cette communication qu'il avait pour principe de mettre le comte au courant de toutes ses affaires importantes, non seulement pour lui donner un gage de confiance, mais encore pour profiter de ses excellents avis (1).

Dans les instructions détaillées qu'il donna à ses envoyés, il entremêla adroitement des assertions dénuées de fondement, des suspicions gratuites et des sophismes effrontés avec l'exposé très net et très catégorique des motifs réels qui justifiaient sa conduite. Il rappela à Charles que, lorsque la demande lui avait été faite d'abord de céder son duché de Normandie à son frère, il y avait répondu par un refus catégorique, et que, par suite, les négociations avaient pris une autre tournure. Pendant ce temps, la province s'était révoltée contre lui, et Charles de France, violant la trève proclamée, avait pris le titre de duc, pour exercer, sous ce titre, une autorité illégitime. Il eût été inutile de résister. C'est pour cela que le roi avait cédé, mais il avait cédé contraint et forcé. Il avait gardé le silence quand Charles lui avait rendu hommage à Vincennes; il avait considéré l'acte de cession comme nul, parce qu'il avait été

(1) « Le roy désiroit bien que mondit seigneur de Charolois feust bien adverty de tout le démené de ces matières, tant à ce qu'il sceust comme tout a esté faict, comme pour la parfaicte amour et fiance qu'il a à mondit seigneur de Charolois, et que toutes les grans matières du roy lui soient communicquées, pour en avoir son bon advis et conseil. » Instructions des ambassadeurs envoyés par le roi au comte de Charollais. *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 424).

imposé par la force; il avait protesté en secret contre la violence qui lui était faite; et jamais il n'avait renoncé à l'espoir de pouvoir, avec l'aide de Dieu, reconquérir la Normandie et l'unir irrévocablement à la couronne (1). A peine son frère avait-il pris possession du gouvernement qu'il avait constaté que c'était une charge trop lourde pour lui. Il avait reconnu le fait et demandé l'assistance du roi. Celui-ci avait envoyé le duc de Bourbon pour traiter la question avec lui à l'amiable. Louis lui-même s'était rendu à Caen à la prière du duc de Bretagne. Il n'avait fait aucune tentative pour reprendre la province par la force des armes. Mais les habitants l'avaient spontanément reconnu pour leur roi, leur souverain et leur seigneur naturel. D'ailleurs, la Normandie était une province trop grande et trop importante pour qu'on pût la laisser dans la possession d'un sujet quelconque. C'était le plus beau fleuron de la couronne. Son étendue, sa situation et la fertilité de son sol, le nombre de ses habitants, la force de ses places de guerre et les revenus qu'on en retirait, l'avaient toujours fait considérer comme équivalant au tiers du royaume (2). La Normandie était exposée aux invasions de l'Angleterre, l'ancienne ennemie de la France. C'était toujours par ce côté

(1) « Le roy, pour ce qu'il congnoissoit ledit bail non estre raisonnable et ne se devoir faire, ne perdit oncques en son courage la possession dudit pays, et qu'il n'eust vouloir, pour le bien de lui et de tout le royaume, quant Dieu plairoit, la reprendre et remectre en sa main et l'entretenir joincte à la couronne inséparablement. » *Documents inédits Mélanges*, t. II, pag. 429).

(2) « Normandie est le principal fleuron de la couronne; et par les anciens a tousjours esté réputé (eu égard et considéracion à la qualité et situacion du pays, aux prééminences et autorité d'icellui tant en places fortes et subgets dudit pays qu'autrement, et en la grant revenue dudit pays) la tierce partie du royaume de France : qui n'est pas appanaige convenable pour frère de roy de France, ne raisonnable d'estre séparé de la couronne, ne oncques semblable appanaige ne fut à nul autre frère de roy. » *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 428).

qu'elle avait commencé ses attaques. La protection et les ressources de la couronne étaient nécessaires pour la défendre. La Normandie conquise par l'ennemi, le pays entier était subjugué (1). Les souverains, ses prédécesseurs, et notamment Charles V, surnommé le Sage, avaient expressément défendu dans leurs ordonnances que la province pût jamais être tenue en fief. Les juristes considéraient l'aliénation de la Normandie comme illégale; et c'était pour cela, et aussi pour empêcher la ruine absolue de la monarchie, que Louis l'avait reprise sous sa domination.

Son intention, toutefois, était de procurer à son frère un apanage convenable, tel qu'en obtenaient d'ordinaire les membres de la famille royale. Il avait désiré conférer avec Charles sur ce sujet; mais le prince avait jugé convenable de quitter la province, et bien qu'on eût envoyé après lui le duc de Bourbon et d'autres personnes, il avait persisté à se retirer en Bretagne. En terminant, Louis exprimait sa satisfaction des messages qu'il avait reçus du comte de Charolais, lui recommandant de traiter son frère avec douceur. C'était précisément ce qu'il avait fait. D'ailleurs les procédés gracieux étaient ceux qu'il employait de préférence dans toutes ses affaires; et il avait la plus entière confiance que le comte, quand il aurait été informé de tous ces faits,

(1) « Quant ledit appanaige eust tenu, il s'en feust peu ensuir la perdicion et destruction dudit duchié de Normandie, et peut-estre de tout le royaume; car le pays de Normandie est voisin d'Angleterre et des Anglois, qui sont anciens ennemis de ce royaumé, et communément quant les Anglois ont voulu faire leurs descentes en ce royaume depuis cent ou VIxx ans en çà, ils les ont tousjours faictes par le pays de Normandie; et si ledit pays de Normandie estoit séparé de la couronne, il est impossible qu'il peult estre souffisant pour soy garder et défendre de l'invasion desditz Anglois; et si ainsi estoit que ledit pays de Normandie feust perdu, chacun peut bien veoir et congnoistre quel préjudice ce seroit à tout le royaume, et les inconvéniens qui en pourroient ensuir. » *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 428).

continuerait à témoigner sa bienveillance au roi et sa considération pour l'honneur de la couronne et le bien-être du royaume (1).

Ainsi donc, tout ce que le roi avait fait se bornait à révoquer une cession nulle par elle-même, et à reprendre un siége déjà vacant. Cependant, il était possible que ce raisonnement, si clair et si serré qu'il fût, ne satisfît pas l'esprit, naturellement obstiné dans ses vues, du comte de Charolais. Il aurait pu voir simplement dans cet acte un manque de foi, s'imaginer qu'on avait profité de son absence pour violer le traité qu'il avait principalement aidé à faire; et comme le comte n'était pas seulement très prompt à se former un jugement, mais très résolu à s'y entêter, il pouvait arriver qu'il prît certain parti contre lequel toutes les belles et douces paroles de Louis n'eussent été d'aucun secours.

Le roi ne perdit pas de temps pour se préparer à cette éventualité. Il déconcerta et désespéra ses ministres par les expédients auxquels il les obligea d'avoir recours pour remplir le trésor. Pour se procurer le métal nécessaire à la construction de nouvelles pièces d'artillerie, il fit enlever les cloches des églises, n'en laissant qu'une seule par paroisse. Dans le courant du printemps, il assembla une grande armée sur les frontières de la Picardie. Mais ces forces ne devaient servir que pour la défense du pays. Il n'avait nulle intention d'attaquer ou de provoquer une attaque. Il affectait de craindre une nouvelle invasion des Anglais et faisait répandre le bruit que c'était le motif de ses préparatifs (2). En même

(1) *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 423-434).
(2) Duclercq, t. IV, pag. 254, 255: De Troyes, pag. 57.

temps, il dépêcha des envoyés à Calais, afin de négocier le renouvellement de la trêve existante, leur enjoignant de visiter sur leur route le comte de Charolais et de lui faire connaître l'objet de leur mission.

Charles voyait tout cela d'un regard mécontent. Il comprenait que si ses alliés étaient divisés, lui ne pouvait plus compter sur leur concours. Il ne lui restait qu'à fortifier les garnisons qu'il possédait sur la Somme, où il s'était rendu, peu après son retour à Bruxelles, pour recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets.

Au lieu de suivre l'exemple de Louis, qui avait traité ces villes avec une indulgence extrême, il les frappa de lourds impôts. Cette façon d'agir était d'autant plus impolitique que ces villes avaient déjà exprimé leur mécontentement de se voir séparées de la couronne. La conduite de Charles ne pouvait que les désaffectionner davantage.

Le bruit courut en même temps que le roi avait offert une partie de la Picardie aux Anglais comme prix d'une paix permanente. Si absurde que fût la rumeur, elle fournit au comte de Charolais une occasion de décharger une partie de sa mauvaise humeur dans une remontrance qu'il adressa à Louis. « Monseigneur, » lui écrivit-il, « j'ai reçu des avis qui, s'ils sont vrais, concordent mal avec les gracieuses paroles que vous m'avez données récemment, tant par écrit que de votre propre bouche. De ce qui est à vous, monseigneur, vous pouvez disposer selon votre bon plaisir; mais pour ce qui est à moi, il me semble que vous feriez mieux de le laisser en ma possession que de chercher à le faire passer aux mains des ennemis de la France. Je vous prie, en conséquence, de mettre immédiatement et complétement fin à ces ouvertures et d'agir de telle sorte que j'aie raison

de demeurer, comme je le désire de tout mon cœur, votre très humble serviteur (1). »

Cette lettre, dictée par le dépit et la colère, pleine d'hostilité et de menace, fut écrite à Namur, le 16 août, alors que Charles était déjà en route pour sa seconde expédition dans la principauté de Liége.

A cinq lieues au sud de Namur, sur le bord opposé de la Meuse, se trouve Dinant, localité de quelque six mille habitants. La colline calcaire qui se dresse derrière la ville s'élève presque perpendiculairement à une hauteur de plusieurs centaines de pieds. Au sommet elle est surmontée d'une citadelle de construction moderne. Au milieu de l'étroite vallée, qui sépare la rivière de la base de la colline, s'étend une seule rue, assez longue et assez large pour faire honneur à une grande capitale. Mais cette rue est bordée de petites maisons très clairsemées et n'est coupée que par de courtes ruelles conduisant au bord de la rivière. On dirait un tronc gigantesque dépouillé de ses branches et de son feuillage.

Au quinzième siècle, et jusqu'à l'année 1466, c'était le siége d'une ville populeuse et industrieuse (2), habitée par

(1) Lettre du comte de Charolois (Duclos, t. III, pag. 231). La réplique du roi commençant par ces mots : « Très cher et amé frère, » grave, sérieuse, très soignée en ce qui concerne ses désaveux et ses dénégations, fortifiée de toutes sortes d'arguments, et prévenant Charles qu'une ambassade spéciale lui était envoyée en même temps et était chargée d'un message verbal plus détaillé, est un admirable exemple de feinte simplicité. Elle se termine par un trait caractéristique, expression d'une innocence méconnue et d'un honneur blessé. « Quand un tel rapport nous eût été fait de vous, nous ne l'eussions pas légèrement cru ne voulu croire. » *Histoire de Bourgogne,* t. IV, pag. 346, 347.

(2) Commines l'appelle : « Ville très forte de sa grandeur et très riche. » Duclercq dit : « La plus riche ville que on sceust et la plus forte, » et il affirme même que, sous ce rapport, elle dépassait de loin Liége lui-même. Théodoricus Paulus lui applique les épithètes de « opulentissimum, ditissimum et potentissimum, » et Basin en parle comme suit : « Illud superbum et opulentum Dinantum. » Ses belles églises et ses riches monastères sont aussi décrits, et notamment ses grandes fonderies, qui contenaient des machines et ustensiles

une race d'habiles artisans, renommés pour leur dextérité supérieure dans la fabrication des ouvrages en cuivre. L'excellence de leur travail est attestée par des spécimens qui existent encore, des buffets d'orgue, des fonts baptismaux et autres ornements d'église. Mais Dinant était plus célèbre encore par sa fabrication d'objets plus communs et plus utiles, particulièrement pour ses ustensiles de ménage — pots, poêlons et autres — qui, sous le nom de *dinanderie*, étaient connus des ménagères dans toute l'Europe. On en faisait un commerce régulier d'exportation non seulement en France et en Allemagne, mais en Angleterre, en Espagne et dans d'autres pays (1). L'Angleterre, surtout, était en relations de commerce avec Dinant depuis plusieurs siècles. Les marchands dinantais possédaient en Angleterre les mêmes priviléges que les membres de la Ligue Anséatique; et une compagnie anglaise était depuis longtemps établie

d'une valeur de cent mille florins. — Les dispositions naturelles de sa situation prouvent qu'en étendue la place n'a jamais pu dépasser beaucoup ses limites actuelles. Mais la population était sans doute très serrée, et plusieurs villes soumises (Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 229 et autres) contribuaient à la richesse et à l'importance de Dinant. Les détails topographiques sont fort exactement décrits dans l'intéressant journal de M. Adolphe Borgnet (*Annales de la société archéologique de Namur*, 1853), dont la remarque toutefois concernant les exagérations des chroniqueurs est elle-même une exagération bien plus évidente. Ils ne décrivent pas, comme il le prétend, « une seconde Ninive. » Ils s'accordent tous à représenter Dinant comme une ville très opulente, et, sur ce point, le témoignage de personnes qui ont vu bien des scènes de grandeur et de prospérité, dont les Belges d'aujourd'hui peuvent tout au plus apercevoir les traces et les vestiges, peut être accepté comme concluant.

(1) « Ouvraiges de cuivre qu'on appelle Dinanderie : qui sont en effect potz et poisles, et choses semblables. » Commines, t. I, pag. 114. — « Les bourgeois et marchans de ceste ditte ville, » disent les magistrats de Dinant dans une lettre à Louis XI, « ont fréquentet et communiquiet en vostre dit roialme et ausi ceulx d'icellui en icelle, et ce de si longtemps que point n'est mémore du contraire, en y exerchans marchandieses par espécial de deurées appelées batterie, comme paëlles, bachins, chaudrons et autres, sur laquelle marchandiese ceste ditte ville est principallement fondée de grande antiquitet, laquelle n'est pas tant seulement exercée ou communiquié en vostre dit roialme, mais ausi en Espaigne, Allemaingne, Angleterre et en pluseurs aultres marches et pays. » Borgnet, *Sac de Dinant* Appendice, VI.

dans cette ville, où les Anglais étaient tenus en estime particulière (1).

Les fondeurs en cuivre de Dinant se trouvaient dans la même position que les drapiers de Louvain et les tisserands de Gand. Ils formaient ce qu'on appelait vulgairement la « grande guilde, » et constituaient une sorte de classe moyenne entre les neuf guildes inférieures et les marchands ou personnes indépendantes qu'on désignait plus spécialement sous le nom de *bourgeois* (2). C'était là une division, non seulement sociale, mais politique, puisque chacune des trois classes avait un droit de vote distinct et égal dans l'élection du conseil ou la décision des questions soumises par le conseil aux assemblées populaires.

Les chroniques et les autres écrits du temps nous représentent les citoyens de Dinant comme enivrés par leurs richesses et leur longue prospérité. Ils n'hésitèrent pas à se jeter étourdiment dans des hostilités contre un prince, dont ils affectaient de ne pas soupçonner la puissance supérieure. Ils provoquèrent ainsi follement une catastrophe considérée par les contemporains comme un juste châtiment infligé par le ciel à leurs violences insensées. De pareils traits, s'appliquant à un peuple assidûment livré aux travaux de la paix et des arts, à un peuple dont l'existence dépendait de la sécurité de son commerce, paraissent naturelle-

(1) Borgnet (appendice), I. — Dinant exigea l'insertion dans les traités avec Louis d'une clause qui prévînt le danger qu'aurait pu avoir dans la suite la rupture de ses rapports d'amitié et de commerce avec l'Angleterre.

(2) « Les bourgeois représentaient ce patriciat qui, depuis un siècle environ, avait cessé d'être un élément prépondérant, » dit M. Borgnet. Cette explication, comme il arrive trop souvent, abandonne le lecteur à ses propres conjectures sur le point même sur lequel un peu de lumière aurait dû être jetée. La désignation de cette catégorie des habitants : « les bourgeois d'enmi la ville » semblerait indiquer une distinction entre les occupants primitifs et une nouvelle colonie à laquelle il aurait été défendu d'empiéter sur eux.

ment étranges. Heureusement nous avons, sur ce sujet, d'autres et meilleures sources d'information. Une petite partie des archives municipales de Dinant existe encore. Si rares que soient ces documents, et ce qui doit étonner ce n'est pas leur rareté, mais leur conservation, ils nous permettent de jeter un coup d'œil à l'intérieur de cette ville infortunée et nous inspirent, pour le plus grand nombre de ses habitants, non seulement de la commisération, mais encore du respect (1).

Loin de se jeter étourdiment dans les hostilités, Dinant, qui comprenait les périls de sa position, loin des villes confédérées, presque isolé au milieu des domaines du duc de Bourgogne, Dinant s'était décidé à grand'peine à s'associer à une alliance contre lui. Bien qu'il eût concouru à abjurer l'autorité de Louis de Bourbon, Dinant n'était jamais tombé sous le joug des démagogues, et n'avait jamais été agité par l'esprit violent qui troublait la capitale. Le gouvernement municipal continuait à fonctionner comme à l'ordinaire; et quelles que pussent être les dispositions d'une partie de la population, les magistrats avaient réussi jusqu'alors dans leurs efforts pour maintenir la paix. En réalité, Dinant fut poussé dans la querelle par une conséquence naturelle de ses relations hostiles avec Bouvignes.

Cette dernière ville, inférieure à sa rivale sous tous les rapports, s'enorgueillissait de la protection d'un puissant souverain prêt à la soutenir dans tous les actes d'aggression qu'elle pourrait commettre. De ce côté, donc, la lutte avait

(1) La découverte et la publication de cette intéressante série de documents ne sont pas la moins importante des nombreuses et grandes obligations qu'ont envers M. Gachard ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire de la Belgique. Il a procuré aussi à M. Borgnet quelques anneaux manquant dans ses séries et qui avaient échappé à ses premières recherches.

un caractère tout local. La guerre ne fut que la continuation d'une ancienne querelle stimulée par de récentes provocations. Il n'y eut pas jusqu'aux insultes dirigées contre la maison de Bourgogne, qui n'eussent, en réalité, un but moins élevé et plus proche. Le peuple de Bouvignes avait recours à des moyens d'exaspération semblables. Ils jetèrent par dessus les murs de Dinant une effigie du roi de France, en accompagnant cet acte de propos insultants qui irritèrent les alliés de Louis, mais qui, portés à la connaissance de ce dernier, ne paraissent pas avoir troublé la placidité de son esprit (1).

Il arrive souvent, toutefois, que la nouvelle d'un événement produit une sensation plus forte que celle qu'ont éprouvée au moment du fait les acteurs ou les spectateurs de la chose. Ceux-ci ne se rendent compte de son importance que lorsqu'ils apprennent l'effet produit à distance. Dinant ne soupçonna pas l'énormité de son offense, jusqu'au moment où les autres villes liégeoises l'engagèrent à désavouer l'acte sans tarder et à punir les coupables. Le bruit de l'affaire s'était répandu au loin. Les gens de Bouvignes, naturellement, avaient pris soin que la nouvelle en fût portée directement aux intéressés. Le bon et vieux duc Philippe s'en irrita très violemment, comme bien on pense, et la douce et pieuse Isabelle, quittant sa retraite monastique, vint réclamer instamment la ruine d'un peuple pour venger sa vertu immaculée (2).

(1) Borgnet (appendice), II. — Instruction pour les députés envoyés en France. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 218-222.

(2) « Este falme commune que tres haute princesse de Bourgoingne, à cause desdites injures, at conchut telle haynne sur cestedite ville de Dinant, qu'elle a juré, comme on dist, que, s'il li devoit couster tout son vaillant, fera ruynner cestedite ville, en metant toutes personnes à l'espee : pour laquelle chose entendons que soit à l'Escluse. » Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 222.

On comprend l'impression que les échos de cet orage lointain durent produire à Dinant. Une ambassade fut envoyée pour réclamer l'assistance du roi de France. On lui demandait d'envoyer à la fois des troupes et de l'artillerie, et, en même temps « un capitaine » capable de surveiller les préparatifs qu'on allait être obligé de faire pour résister à une attaque. Ceci se passait vers la fin du mois de septembre 1465, alors que Louis était dans une situation des plus inquiétantes et où il n'était pas en position de prêter la moindre assistance à ses alliés. Cependant ceux-ci apprirent, peu après, qu'il avait conclu un traité de paix. Cette nouvelle contribua à calmer leurs appréhensions. Louis, en effet, leur faisait savoir, en même temps, sous l'autorité de sa signature, que le peuple de Liége avait le choix de profiter des bénéfices du traité (1). Il est vrai que, pour cela, il était nécessaire qu'il fît personnellement sa soumission au souverain qu'il avait si témérairement attaqué; mais les citoyens de Dinant ne demandaient pas mieux, et ils s'y préparèrent avec plus d'unanimité réelle que les citoyens de la capitale. On publia l'avis de la cessation des hostilités (novembre

(1) La situation désespérée de Louis doit, pensons-nous, être considérée comme une excuse suffisante de son manque de foi en concluant un traité séparé. Ayant lui-même été forcé de passer par toutes les exigences de ses ennemis, il ne pouvait que recommander à ses alliés la même soumission absolue. Son langage indique ses sentiments : « Sommes très contens des bons termes que nous avez tenus en ces matières... Toutes voyes, veu que l'appoinctement est prins entre nous et les dessusditz, et mesmement en tout ce qui puet toucher bel oncle de Bourgongne et beau frère de Charolois, et que audit appoinctement estes comprins comme noz bons espéciaulx amis, et comme nous avons fait à tous noz aultres alliez et adhérens; nous vous prions que vueilliez déporter et désister de la guerre que avez encommenchié ès païs de nosditz oncle et beau frère. Et quant ainsy ne se feroit, veu que de présent la guerre cesse par deçà et qu'il y a appoinctement entre nous et les dessusditz, feroit à doubter que grosse armée et puissance de gens tombast sur vostre païs; dont grans inconvéniens pourroient ensuir, et à quoy seroit difficile chose à vous de y résister, et à nous de vous y secourir. » Lettre du roi aux Liégeois. *Documents inédits sur l'histoire de France* (*Mélanges*, t. II, pag. 401).

1465), et quoique cet avis ne fît qu'encourager les gens de Bouvignes à renouveler leurs attaques, le gouvernement de Dinant défendit de faire aucunes représailles et se contenta de faire des remontrances calmes et dignes.

Dans l'intervalle, les moteurs de la démonstration insensée faite sous les murs de Bouvignes avaient été arrêtés. Un d'eux, tandis qu'on le conduisait en prison, fit appel aux assistants en poussant le cri familier que n'entendaient jamais avec indifférence les bourgeois d'une ville libre : « Franchises! à la rescousse! » Un tumulte s'éleva. Les prisonniers furent délivrés des mains des officiers et favorisés dans leur fuite; et un rassemblement s'étant formé devant la maison de ville, les magistrats, craignant pour la sécurité de ceux qui leur avaient fourni des témoignages, détruisirent les dépositions et renoncèrent à poursuivre les coupables. Quelques jours après, cependant, un message arriva de Liége pour avertir les Dinantais du péril auquel ils s'exposaient en donnant à l'ennemi le moindre prétexte pour continuer la guerre. Cette communication ayant été publiée, les magistrats, soutenus par l'autorité de la capitale, reconquirent leur influence; et les fugitifs furent repris et mis en prison. On remarqua même que ceux qui avaient le plus aidé à les mettre en liberté furent les plus ardents à les reprendre (1).

L'approche du comte de Charolais, à la tête d'une puissante armée, dissipa bientôt les espérances qu'on avait mises dans les assurances mensongères du monarque français. Dinant, disait-on, devait être le premier but de ses attaques; et une panique s'empara de ses habitants. Tels

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 229-237.

on voit consternés et désespérés les naturels des villages africains lorsqu'à force de provocations et de bravades ils ont fait sortir le lion de sa tanière et qu'ils le voient prêt à fondre sur eux.

Il y eut cependant un temps de répit. Deux mois se passèrent (déc. 1465 et janv. 1466) dans l'anxiété, la terreur et les efforts suppliants pour détourner l'orage menaçant. Des lettres et des messages furent envoyés dans toutes les directions, pour demander, non point secours ou protection, mais conseil, sympathie et intervention d'une voix amie. La chaleur de ces appels fait un contraste pénible avec le ton froid et officiel des réponses même les plus favorables. Les messagers qu'on avait envoyés précédemment n'avaient pas réussi à se faire admettre auprès des princes bourguignons. Des efforts furent tentés pour s'assurer la médiation de personnes auxquelles on croyait qu'une audience ne pourrait pas être refusée. L'abbé de Saint-Hubert et d'autres hauts fonctionnaires ecclésiastiques du voisinage de Dinant furent priés d'entreprendre cette mission. Dans leur lettre les magistrats déclaraient qu'ils étaient prêts à faire toute réparation possible pour un acte qu'ils avaient toujours désavoué, et qu'ils déploraient amèrement. Ils indiquaient en même temps ce qui avait été fait jusqu'alors pour assurer le châtiment des coupables. Des négociations furent ouvertes aussi avec quelques nobles bourguignons, qui, paraît-il, s'étaient montrés disposés à interposer leurs bons offices en faveur de la malheureuse ville et à intercéder pour elle auprès de leur sévère commandant. Les agents employés dans cette affaire furent largement pourvus des moyens nécessaires pour stimuler le zèle de ces avocats aussi bruyants que peu désintéressés. Nous avons une lettre adressée à l'un

d'eux, le seigneur de Haubourdin, dans laquelle les magistrats s'excusent humblement du retard inévitable qu'ils ont mis à lui transmettre leurs mémoires ; et, en même temps, ils lui accusent réception de l'avis qu'il leur avait transmis, leur intimant qu'il ne pouvait pas perdre beaucoup de temps à leurs affaires (1).

Finalement, le peuple de Dinant fit un appel direct à l'homme de la simple volonté duquel dépendait leur destin. Leur supplique — adressée « au très excellent, haut et puissant prince et très redouté seigneur, le comte de Charolais » — était formulée en ces termes : « Les pauvres, humbles et obéissants serviteurs et sujets de très révérend père en Dieu, Louis de Bourbon, évêque de Liége, et vos petits voisins limitrophes (2), les bourgmestres, conseil et

(1) « Pour quoy, nous intimés vous envoier... lesdis noms le plus brief que porons, car, par aventure, ne porés mie longuement entendre ne vacquer en ceste matière. » Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 270. — Le ton de ces lettres est le même d'un bout à l'autre : humble, suppliant, reconnaissant ; ce sont partout les mêmes assurances de repentir, les mêmes offres d'expiations, les mêmes supplications pour obtenir pitié. Peu dignes peut-être de la part d'un suppliant plaidant sa propre cause, ces suppliques étaient très naturelles de la part de ceux qui servaient d'intermédiaire à tout un peuple, aux faibles comme aux forts, et étaient chargés d'exprimer leurs angoisses et leurs craintes. « Vous prions tant cordialement que poons que, pour honneur et reverence de nostre benoit Createur, veulliés ceste nostre presente responce avoir agreable, en aiant pasience. » « Venerable et religieux en Dieu,... escripvons pardevers vous, advertissant comment par pluseurs sommes informés que très hauls princes et princesse le duc de Bourgoingne, madame sa femme et mons. de Charolois, leur filz, sont tres grandement indignés sur ceste ville, à cause de certains injurieux parlers par aucuns d'icelle proferés touchant leurs personnes ; sur quoy vous advertissons que cestedite ville est desdis parlers amerement dolente, et ne veult les delinquans en riens advoer ; ainschois sont tous les inculpés que l'on a peu trouver apprehendés, et sommes d'iceux au deseur, pour en faire telle pugnicion qu'il appartenra. » « Vous plaise à ce tenir la main que puissions apaisier le couroux de mondit seigneur de Charolois, en recouvrant l'amour de lui : en quoy, aveuc ce que ferés oeuvre meritoire à Dieu, nous ferés tres singuler plaisir, dont à tosjours vorons avoir memore, pour le recongnoistre à nos possibilités. » « Soions tant dolens et desplaisans que plus ne poons, et ne volons les delinquans en riens advoer, ainschois tous les coulpables de ce que l'en a peu trouver soient apprehendés, pour en faire telles pugnicions et execucions qu'il plaira à leurs tres excellentes graces. »

(2) « Vous petis voisins et marchissans. » La phrase est expressive, mais non traduisible.

peuple de la ville de Dinant, humblement représentent, qu'il est venu à leur connaissance que l'indignation de votre très noble grâce a été excitée contre ladite ville au sujet de certains propos injurieux proférés par quelques-uns des habitants d'icelle au mépris de votre très noble personne ; de ces propos, ladite ville est aussi cruellement désolée et indignée que faire se peut, et, loin de désirer protéger les délinquants, elle a fait appréhender tous ceux d'entre eux qu'on a pu trouver, et les tient actuellement en prison, pour y attendre telle sentence et punition qu'il plaira à votre très noble grâce de décréter ; c'est pourquoi les soussignés supplient, de la manière la plus cordiale et la plus affectueuse, votre très noble et excellente grâce, afin que, pour l'amour de Dieu, elle daigne apaiser sa colère, tenir pour excusée la généralité du peuple de Dinant, et se contenter du châtiment des coupables, d'autant que ledit peuple est cruellement peiné au sujet de ces propos injurieux, et qu'il a, comme il a été dit plus haut, appréhendé les personnes des délinquants. Et, quant à toute autre offense ou infraction au devoir par lesquelles le peuple de ladite ville aurait encouru le déplaisir de votre grâce, en faisant la guerre sur le territoire du père de votre grâce, le très excellent, haut et puissant prince, monseigneur le duc de Bourgogne, qu'il plaise à votre grâce faire cesser les hostilités, et admettre ladite ville aux mêmes conditions de paix que la cité de Liége et autres villes ; déclarons, d'avance, accepter toutes offres, indemnités et promesses d'obéissance qu'il plaira à sa grâce le duc de Bourgogne nous faire accepter ; et, ce faisant, votre grâce fera bien et charitablement, et vosdits pauvres suppliants prieront toujours Dieu pour vous et votre très noble lignage (1). »

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 254, 255.

Ces supplications, si humbles, si humiliantes même, furent accueillies par un silence glacial et dédaigneux. Les intercessions des abbés et d'autres envoyés amicaux qui avaient suivi les mouvements de l'armée et assisté aux réceptions de matin et de soir du chef bourguignon (1), n'eurent pas plus de succès. Ils revinrent l'un après l'autre, sans rapporter la moindre parole d'encouragement ou d'espoir (2). Les gentilshommes du camp se fatiguèrent bien vite d'une entreprise pour laquelle, d'ailleurs, leur zèle n'avait jamais été bien grand, ni bien sincère, et à laquelle, probablement, ils ne s'étaient intéressés que pour gagner de l'argent. Quelques-uns poussèrent même la vilenie jusqu'à faire prisonniers les agents qui leur étaient envoyés par la ville. Ils les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient et ne leur rendirent la liberté que moyennant une forte rançon (3).

Dans cette extrémité, Dinant tourna ses regards désolés vers l'allié qui, déjà, l'avait abandonné et trahi. Une ambassade fut envoyée au monarque français, pour lui rappeler que la guerre avait été entreprise à sa sollicitation et sur sa promesse royale qu'il ne ferait pas de traité séparé avec l'ennemi commun. Par la suite, le roi avait envoyé aux Dinantais des lettres et des messagers pour les informer qu'ils étaient compris dans le traité qu'il avait été forcé de

(1) « En alant à couchier et lever dudit tres excellent prince, icelle solicitant. » Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 253.

(2) « Retournont messire l'abbé de Florine, sez famillez et Haroy, lesquelx n'ont rien besoingniet. » « Noble et honnouré damoisiau Loys de la Marche, habandonnant... de labourer envers monseigneur de Charolois, » etc. *Ibid.*, pag. 263, 268.

(3) « Non obstant que, par noz lettres precedentez, voz avons escript que Jehan de Meurse, seigneur de Harse, les avoit fait tres grant avancement et plaisir, entendons presentement audit Haroy que lui misme, avec autres, lez a prins prisonnier, hostant au pater et audit Haroy leurs chevaulx, et avec ce est ledit pater ranchonné a ung marc d'argent. » Lettre des Dinantais à leurs députés à Liége.

conclure ; et il les avait sommés de s'abstenir de tous actes ultérieurs d'hostilité. Ils s'étaient hâtés de se rendre à cette intimation ; et, malgré les provocations qu'ils avaient reçues depuis, ils n'avaient pas cessé de s'y conformer scrupuleusement. Ils avaient aussi offert pleine et entière réparation pour toutes offenses quelconques qu'ils avaient commises contre le duc de Bourgogne et son fils. Mais loin d'obtenir un arrangement sur ces bases, il n'avaient même pas pu obtenir un sauf-conduit pour les représentants qu'ils avaient chargés de la négociation. Au contraire ils avaient reçu la nouvelle, confirmée de jour en jour, que leur ville n'allait pas tarder à être assaillie par une force irrésistible. Puis donc qu'après Dieu, sa « royale majesté » était leur unique espoir et dernier refuge, ils la priaient très instamment, en considération de l'ancienne amitié et singulière affection que, de temps immémorial, ils avaient montrées pour la couronne de France, ou même par pure *charité et pitié*, de s'intéresser en leur faveur, afin que les princes de Bourgogne fussent amenés, par égard et respect pour sa très noble personne, à pardonner les injures qu'ils avaient reçues, ou, du moins, à accepter les amendes proposées comme conditions de paix (1).

Il ne paraît pas que Louis ait tenu le moindre compte de cet appel, ni qu'il ait même répondu à la démarche. Dans le fait, le moment était mal choisi pour une intervention de ce genre. Louis devait se résigner au sacrifice de Liége et de Dinant pour prix de sa conduite à l'égard de la Normandie. A un point de vue militaire, l'expédition projetée par Charles constituait une diversion à son profit. Elle

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 280-282.

tenait à distance le plus redoutable et le plus résolu de ses ennemis, laissant les autres, plus faibles, à sa merci. Au point de vue diplomatique, quel argument pouvait-il invoquer contre les procédés de son cousin de Charolais, qui ne pût être retorqué contre lui avec dix fois plus de raison? En outre, il avait en quelque sorte les mains liées par la nouvelle alliance qu'il venait de former avec le duc de Bourbon. C'était le frère de ce prince, l'évêque de Liége, dont la maison de Bourgogne soutenait la cause contre ses sujets rebelles.

Il ne restait plus qu'un espoir : c'est que les autres villes, loyales et fidèles, refuseraient d'accepter un traité duquel Dinant serait exclu. Chaque jour on recevait des assurances dans ce sens (1). Aussi lorsqu'arriva la nouvelle que le traité avait été accepté et signé, le désespoir et la colère du peuple éclatèrent avec une violence irréprimable. On força les portes des prisons et on remit en liberté les individus dont la folie avait attiré sur la ville de si menaçantes calamités. Cependant, après cette première explosion de désespoir, les magistrats, dont la conduite fut admirable en toute cette circonstance si critique, réussirent de nouveau à rétablir l'ordre et à rappeler leurs concitoyens dans la ligne de con-

(1) Ces assurances furent continuées après que le traité eut été ratifié à Liége. (Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 343, 348 et autres.) L'explication de ce fait se trouve dans les complications particulières qui existaient alors. Sous la pression de la nécessité, le peuple de la capitale avait consenti au traité, et son action semblait être dirigée par le parti modéré. Mais le gouvernement, élu à une époque plus éloignée et composé des chefs, ou, plus exactement, des instruments de la faction révolutionnaire, subsistait encore. Leurs signatures avaient été apposées sur la « Paix piteuse, » mais ils n'avaient pas l'intention d'en exécuter les conditions. Il suffisait de rappeler au peuple que ses confédérés avaient été abandonnés ou trahis pour réveiller en lui l'esprit de résistance. En conséquence, le 21 janvier, le jour même où le traité fut signé par le comte de Charolais, une assemblée populaire fut tenue à Liége, et la résolution y fut prise de faire cause commune avec Dinant.

duite prudente qui était leur seule chance de salut (1). En attendant, les difficultés de leur situation se compliquaient de jour en jour. La ville était remplie d'étrangers. Les « Compagnons de la Tente Verte, » et d'autres exilés proscrits, qui devinaient trop bien que le rétablissement de l'autorité épiscopale sous la protection avouée de la maison de Bourbon, équivalait pour eux à une sentence d'extermination, affluaient maintenant à Dinant (2). Devenu, par l'assimilation du péril, l'asile de ces proscrits, Dinant se trouvait compromis davantage encore par leur présence.

Au dernier moment, alors que le comte de Charolais était sur le point de quitter la principauté, il daigna jeter les yeux sur les suppliants agenouillés à ses pieds. Il accorda à Dinant une trève de huit jours, prolongée par la suite jusqu'au mois de mai 1466. Dans l'intervalle, il fit présenter à la ville un projet de traité spécifiant les conditions auxquelles elle pouvait espérer qu'il lui serait fait grâce. Ce fait, que ne signale aucun historien contemporain, est établi de la manière la plus certaine par divers documents dans la série de ceux auxquels nous avons fait allusion déjà. Malheureusement, nous restons dans une complète ignorance quant à la nature des exigences de Charles. Une lettre des magistrats en parle comme de conditions « excessivement strictes et presque impossibles à exécuter (3). » Y souscrire semblait pour le peuple se condamner « à la servitude perpétuelle. » De pareilles expressions n'ont pu être employées pour spécifier une simple amende, quelque élevé qu'en fût le chiffre, ni la demande de livrer les individus

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 283, 284.

(2) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1292.

(3) Lettre des Dinantais à Louis XI. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 337.

désagréables à la maison de Bourgogne. Or certains écrivains prétendent que ce devait être pour des motifs de ce genre que le traité aurait été rejeté (1).

Sans aucun doute il contenait des stipulations concernant ces deux points; mais Dinant, comme nous l'avons vu, avait offert lui-même d'abandonner aux princes bourguignons le châtiment de ceux qui les avaient insultés; et le paiement d'une somme énorme, en manière d'indemnité, constituait une des conditions de la « Paix piteuse » que Liége avait acceptée et que Dinant aussi se serait empressé d'accepter s'il en avait eu l'offre. Il nous paraît plus probable que le duc de Bourgogne, suivant la pratique invariable de sa maison dans le traitement des villes rebelles, avait exigé l'abandon des chartes municipales de Dinant et voulu modifier ses priviléges de façon à enlever aux habitants tout droit d'intervention dans le gouvernement. Il paraît que les classes élevées, les riches, les bourgeois et la grande guilde, étaient disposés à accepter le traité. L'opposition vint de la part des guildes inférieures. Il n'en aurait probablement pas été ainsi, si le désaccord avait été provoqué par la demande d'une forte amende, se traduisant en une augmentation de taxes; tandis que si, comme nous le supposons, Charles avait réclamé l'extinction de l'élément démocratique dans le

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 337, note; Borgnet, *Sac de Dinant*, pag. 20. — Michelet, en adoptant la conjecture de Gachard, reconnaît néanmoins que la question se débattait comme si le sort des libertés communales en avait dépendu. « Justice devait se faire. Mais pouvait-elle se faire par un souverain étranger à qui la ville eût livré, non les prisonniers seulement, mais elle-même, son plus précieux droit, son épée de justice? » (*Histoire de France*, t. VI, pag. 202.) Mais rien ne peut être plus explicite que l'offre du gouvernement municipal, comprenant des membres choisis dans chacune des trois classes qui composaient la commune, de livrer les coupables : « Trouvons à conseil d'envoier envers lesdis princes eulx notifiant et *habandonnant* desdis delinquans faire telle pugnicion que leur plaira. »

système politique, on s'explique très naturellement la résistance exclusive des classes inférieures. C'est sur elles seules que devait tomber une pénalité de cette nature, et celle-là seulement. On avait supplié les princes bourguignons de se contenter de punir les coupables. Or l'offense avait été commise par des gens appartenant aux classes inférieures, et il est très certain que c'est elles qu'ils entendaient principalement, sinon exclusivement châtier.

Nous voyons, en effet, leurs concitoyens, dans les discussions qui eurent lieu, le 22 avril 1466, protester contre l'idée qu'ils défendaient le traité sous l'influence des avantages qu'ils comptaient en retirer. Ils ne nient point le sacrifice qu'il leur impose. Mais ne vaut-il pas mieux, demandent-ils, se soumettre à un sacrifice partiel et limité, que de courir les hasards d'une destruction totale? Quand un navire est en danger, ne jette-t-il pas son chargement par dessus bord? Quand une maison brûle, de détruit-on pas une partie pour sauver le reste? Quelle oppression peut être plus fatale que la continuation d'une lutte sans espoir? Quel autre moyen y a-t-il d'éviter les calamités qui pèsent sur la ville? Comment Dinant résistera-t-il à une puissance à laquelle Liége a dû se soumettre, à laquelle le roi de France lui-même a été obligé de succomber? Si l'on soutient qu'une partie du peuple ne doit pas aider à réduire l'autre en sujétion, comprend-on qu'une partie insiste pour faire ruiner le peuple tout entier (1) ?

(1) Lettre de la bourgeoisie et du métier des batteurs de Dinant, touchant le dissentiment existant entre eux et les neuf bons métiers. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 363-369. — « Cette lettre, » remarque l'éditeur, « est la dernière pièce contenue dans le registre de Dinant. Il est fâcheux que l'on n'ait point les actes postérieurs jusqu'à la destruction de la ville. » Mais un extrait d'une lettre précédente qu'il continue de citer suggère la raison pour laquelle il n'a réussi à découvrir aucun document de ce genre, et cet extrait

Quels qu'aient été, d'ailleurs, les termes de la grâce proposée, ni ces arguments développés en leur faveur, ni la volonté de la majorité des citoyens, laquelle faisait loi dans les conditions ordinaires, ne suffirent, dans la crise actuelle, pour les faire accepter. Les bandes proscrites qui avaient fait de Dinant leur quartier général, excitèrent la populace à continuer la résistance et à faire de nouvelles démonstrations. L'autorité des magistrats fut complétement méconnue. Depuis longtemps le parti révolutionnaire avait repris son ascendant dans la capitale. Aussitôt après que l'armée bourguignonne eut effectué son départ, les démagogues étaient sortis de leurs retraites, et, avec la lâcheté cruelle qui caractérise les êtres vils, ils avaient décrété d'accusation et mis à mort les personnes par lesquelles le traité avait été négocié, sous le faux et vain prétexte qu'elles avaient outrepassé leurs instructions (1).

Les villes, après cela, firent une nouvelle alliance pour leur défense mutuelle (2). Malgré l'expérience du passé, elles

rattaché à d'autres faits, rend extrêmement douteuse la question de savoir si un gouvernement régulier quelconque a été maintenu à Dinant durant les quelques derniers mois de son existence. « Nous faisons grans doubtes que ne puissions estre maistres du grant nombre d'estraingiers qui sont icy soubz umbre d'estre envoyés de par la cité pour la garde de la ville, dont entendons que les pluseurs sont expulsés et bannis tant de ladite cité, comme bonne ville de Huy, pour leurs demerittes, et ne sont pas envoyés par élection, non obstant que soient ausi grant nombre ou plus que les esleus. »

(1) Adrianus de Veteri-Bosco, *Appliss. Coll.*, t. IV, pag. 1285 et autres; Johannes de Los, pag. 36; Polain, *Histoire de Liége*, t. II, pag. 304 et suiv. — Sur l'échafaud, Gilles de Metz implora la compassion du peuple, lui rappelant ses longs services, lui montrant ses cheveux blancs et offrant de se retirer dans un monastère, d'abandonner ses biens, etc. Son appel fut appuyé par l'*avoué;* mais Raes de Heers, qui était assis à une fenêtre qui dominait la place, ayant souri et un des bourgmestres s'étant écrié que « la cité ne vendait pas ses libertés, » la victime comprit l'inutilité de ses prières et se résigna à la mort.

(2) De Ram, *Analecta Leodiensia,* pag. 557 et suiv. L'acte récapitule la sentence passée à l'endroit de Gilles de Metz et de ses complices, qui est basée principalement sur leur adhésion à un traité qui excluait Dinant. Cependant ce traité avait été ratifié par le vote solennel de Liége.

persistaient à se figurer qu'elles pourraient compter sur l'assistance du roi de France. Il est vrai que Louis se trouvait en position de tenter un effort en leur faveur. Il avait repris la Normandie et réuni une grande armée sur les frontières. Mais au lendemain d'un facile triomphe, alors qu'il commençait seulement à assurer sa position, Louis ne songeait pas à se rejeter dans de nouveaux périls pour le seul plaisir de venir en aide à des alliés. Au contraire, les mesures qu'il avait prises pour garantir sa propre sécurité, devaient avoir pour effet d'assurer leur ruine. En s'emparant de la Normandie, il avait excité au plus haut point la colère du comte de Charolais; mais, grâce aux précautions qu'il avait prises, il avait détourné de sa tête les conséquences de cette colère. Elle devait retomber d'autant plus lourde sur ses alliés.

Laissant derrière lui la Somme, où il s'était trouvé en face d'un ennemi inattaquable, le prince bourguignon tourna ses armes contre un adversaire pour ainsi dire sans défense, et partit en jurant qu'il pousserait si loin sa vengeance qu'on ne pût bientôt plus dire, sur les bords de la Meuse : « Voici Dinant, » mais « Ici fut Dinant. »

CHAPITRE IX

Sort de Dinant. — Soumission de Liége. — Mort de Philippe le Bon.

Un changement était imminent pour les vassaux de la maison de Bourgogne : ce changement, on le voyait approcher, on en sentait déjà l'influence. On était arrivé au terme d'une longue période de tranquillité, interrompue seulement par des mutineries civiques ou par les émotions d'une escarmouche de frontière. Deux fois dans le cours d'une seule année, les nobles avaient été appelés sous les armes ; et voici que, de nouveau, après un intervalle de quelques mois à peine, on les sommait, sous peine de mort et de confiscation, de s'assembler en armes avec leurs serviteurs et suivants. Un esprit nouveau, tout grave et belliqueux, impatient des fêtes, des loisirs et des spectacles, s'était emparé du gouvernement, et commençait à en diriger la politique. Adieu les jours joyeux de pompes pacifiques, de loisirs et de luxe qui avaient mérité le titre de « Bon » au souverain sous le gouvernement duquel on avait eu le bonheur d'en jouir !

Le règne de Philippe, qui avait duré quarante sept ans,

approchait de sa fin. C'était un règne considéré par ses sujets comme plein de gloire. Parmi les princes de son temps, nul n'avait occupé un rang aussi élevé que le « grand Duc d'Occident. » Des plumes d'or avaient célébré sa puissance et sa magnificence, ses triomphes sur des ennemis orgueilleux, sa générosité pour les vaincus. Touché de pitié pour les déchirements dont souffrait la France, il avait écouté ses supplications et tiré du fourreau son épée victorieuse. Il avait payé la rançon du duc d'Orléans, le fils de l'ennemi de son père, l'avait racheté de sa captivité en Angleterre et lui avait prodigué des témoignages de faveur et de distinction. Il avait donné asile au fils exilé du roi de France, l'avait entretenu durant son indigence et l'avait conduit jusqu'à son trône. Il avait ajouté neuf provinces aux domaines que lui avait légués son père. Ses flottes avaient traversé la Méditerranée, pour aller répandre la terreur parmi les ennemis du christianisme. Il avait amassé des trésors inappréciables, bien que nul prince n'eût été jamais aussi prodigue de présents et de dépenses. Trois fois il avait refusé la couronne impériale, et plus d'une fois le titre de roi. Il avait rendu à la chevalerie à son déclin toute sa splendeur, et avait fondé un ordre de chevalerie qui était l'objet des aspirations des plus fiers gentilshommes de tous pays.

Sa personne et son caractère avaient été en harmonie avec sa position. Il était fait pour jouer le rôle principal dans toutes les scènes brillantes et imposantes, dans le banquet, le tournois, ou sous le dais d'une cour (1).

Mais tout cela appartenait au passé. Philippe ne se présentait plus devant les yeux de ses sujets comme la person-

(1) Voyez l'énumération de ses « gloires » dans l'*Eloge de Chastellain*.

nification vivante du caractère princier; le monde avait cessé de se laisser diriger par les caprices de sa volonté impérieuse. Affaibli de corps et d'esprit par des attaques d'apoplexie successives, il avait fini par devenir incapable d'exercer les fonctions actives de la souveraineté, bien qu'il conservât un semblant d'autorité et qu'il continuât, même au milieu de sa maladie, à avoir de ces violents accès de passion et de colère qui l'avaient toujours distingué.

Un jour, se trouvant assis à table, au commencement de juillet 1466, il se formalisa parce qu'un plat qu'il préférait ne lui avait pas été servi. Il manda devant lui les contrôleurs de sa maison et demanda la cause de cette omission. Ceux-ci lui répondirent que c'était conformément aux prescriptions données par ses médecins. Se tournant vers quelques gentilshommes qui étaient présents, il leur demanda si on avait rassemblé les troupes levées pour l'expédition contre Dinant. On lui répondit que, jusqu'à ce moment, il n'y avait pas encore de signes de préparatifs militaires; que, durant la dernière campagne, les hommes d'armes n'avaient reçu qu'une partie de leur solde, et qu'un grand nombre de nobles étaient trop apauvris pour pouvoir fournir les équipements nécessaires pour leurs suivants.

« Et pourquoi ces équipements n'ont-ils pas été fournis? » demanda le duc. « J'ai donné l'ordre qu'on prélevât sur mon trésor les sommes nécessaires. Mes ordres ne sont-ils donc plus exécutés? *Suis-je donc oublié déjà?* »

Et, se levant dans le paroxyme de la colère, il renversa la table, avec le service qui avait provoqué son mécontentement et parut chercher quelque autre objet sur lequel assouvir sa colère. Mais presque aussitôt il tomba inanimé sur le parquet, les membres paralysés, les traits convulsés. Les

soins qu'on s'empressa de lui prodiguer réussirent toutefois à le sauver; et, après avoir gardé quelque temps la chambre, il put sortir de nouveau (1).

Rendu au monde après cette attaque qui l'avait mis, pour ainsi dire, en tête à tête avec la mort, il sentit ses facultés décroître encore. Mais un souvenir, un projet, étaient restés gravés plus profondément que jamais dans son esprit. Les crimes de Dinant étaient toujours impunis. Avant de mourir, il avait à cœur de châtier une impardonnable, une inexpiable insulte. Il résolut d'assister en personne à l'exécution de cet acte de justice, le dernier auquel il devait attacher son nom en ce monde. Avant de se mettre en route, il fit placarder, aux portes des principales villes, la bulle papale qui avait frappé d'excommunication le peuple de Liége, et dans laquelle il était personnellement invité à aider à les réduire en soumission. Avec une pareille sanction à son entreprise, quelle puissance terrestre aurait osé intervenir et en empêcher l'accomplissement?

Philippe fit le voyage dans une litière traînée par des chevaux. Le 14 août, il arriva à Namur. Cette ville avait été choisie, à cause des avantages de sa position, pour servir de rendez-vous général à l'armée. On vit reparaître en cette circonstance, tous les chefs qui avaient servi dans la campagne précédente. Ils avaient oublié leurs griefs, à la nouvelle que leur souverain, pour lequel leur affection loyale était sans borne, allait faire campagne en personne. Saint-Pol, lui-même, dont les relations avec le comte de Charolais avaient commencé à prendre un caractère douteux, et qui, en sa qualité de connétable de France, aurait dû ac-

(1) Duclercq, t. IV, pag. 261.

compagner le roi dans le cas où ce dernier se fût engagé personnellement dans des opérations militaires, Saint-Pol, disons-nous, ne crut pas devoir prétexter cette excuse dans une occasion qui intéressait de si près l'honneur du prince, qui avait, avant tous et plus que tous, droit à son obéissance.

Le comte de Charolais prit le commandement de l'armée, qui ne tarda pas à se mettre en marche. Elle franchit la Meuse à Namur, et remonta le cours de cette rivière, en suivant la rive droite. C'est de ce côté qu'était situé le but de l'expédition. Pendant ce temps, Philippe, accompagné seulement d'une faible escorte, remontait la rivière de l'autre côté. Il s'arrêta à Bouvignes, d'où il pouvait dominer et surveiller à son aise les opérations projetées (1).

Dinant était devant lui. Les rues de la ville, pleines de l'animation qu'y entretenait une population nombreuse et active, se dessinaient devant ses yeux. Il pouvait entendre le bruit des marteaux manœuvrés par des bras vigoureux; il voyait s'élever jusqu'au ciel, en longeant les hautes falaises rocheuses, les nuages de fumée vomis par des centaines de fourneaux; il pouvait voir, dans les maisons, les femmes se livrant, inquiètes et tremblantes, aux travaux du ménage. Ce qu'il n'entendait pas, ce qu'il ne voyait pas, c'étaient les regards noyés de larmes, les prières désespérées, les battements de cœurs, de tant de malheureux qui avaient appris à connaître la duplicité des hommes et qui n'attendaient plus de secours ici-bas.

Mais la vue de la ville n'éveilla dans le cœur de Philippe aucun sentiment de pitié. A ses yeux, Dinant n'était qu'un nid de rebelles et de fanatiques, qui avaient bravé sa puis-

(1) Duclercq, t. IV, pag. 266-268; Haynin, t. I, pag. 66, 67.

sance, outragé sa personne et dédaigné la grâce qu'il leur avait offerte. Il avait à affirmer et à venger sa dignité, son honneur. Il était venu pour se venger; il ne devait s'en retourner qu'après sa vengeance assouvie.

Dans l'intérieur de la ville, la plupart des habitants ornaires, ne se faisant aucune illusion sur le péril qui les menaçait, auraient bien voulu se mettre à la merci d'un ennemi si puissant, plutôt que provoquer chez lui une irritation plus grande encore par une résistance inutile. Mais ceux-là n'osaient pas exprimer leurs désirs. Il y avait à côté d'eux toute une armée de vagabonds, abondamment pourvus d'armes et habitués à vivre de violences. Organisés en bandes sous le commandement de différents chefs, ils avaient pris complétement possession de la ville, et, soutenus par les classes les plus infimes de la populace, ils avaient établi un gouvernement de terreur semblable à celui qui régnait de nouveau dans la capitale.

A force de vaines bravades et d'actes d'atrocité, ils reduisirent au silence ceux qui, à l'intérieur, parlaient de se rendre. Ils s'imaginaient peut-être, à l'aide des mêmes moyens, intimider l'ennemi qui les menaçait au dehors. Plusieurs des principaux citoyens, qui avaient conseillé de se soumettre aux demandes de Philippe, furent exécutés publiquement. Des prêtres, pour avoir refusé de dire la messe, furent jetés à la rivière.

Bouvignes, alarmé de l'idée de se voir occupé par l'armée assiégeante, qui aurait pris ses quartiers parmi les habitants, offrit, dit-on, sa médiation. Mais son messager fut mis immédiatement à mort; et un enfant qu'on envoya ensuite porteur d'une seconde lettre et que son âge et son innocence semblaient devoir mettre à l'abri de toutes brutalités, fut,

s'il faut en croire les rapports sur cette abominable lâcheté, écartelé par cette populace frénétique (1).

Si le courage réel de ces désespérés avait été en proportion de leurs violences et de leurs cruautés, Dinant eût pu, ce semble, prétendre du moins à une défense énergique et prolongée. L'art des siéges était encore à son enfance à cette époque. Il n'était pas rare de voir une petite ville tenir en échec pendant assez longtemps une armée nombreuse et aguerrie. On verra plus d'un exemple de ce genre dans le cours de notre récit. Dinant était regardé comme une place d'une force extraordinaire (2). A en croire la tradition, cette place avait été attaquée bien des fois, sans avoir pu être prise jamais. D'un côté, coulait une rivière profonde et rapide; de l'autre, la place était protégée par une muraille de neuf pieds d'épaisseur, flanquée de huit tours. Mais la garnison qui s'était imposée à la ville comptait bien moins sur ses propres efforts, ou sur la solidité de ses défenses, que sur l'assistance qui lui avait été promise du dehors, et sur laquelle elle croyait pouvoir compter, même en dehors des promesses données. Le roi de France devait marcher en personne au secours des Dinantais. Liége allait envoyer une armée de quarante mille hommes pour faire lever le siége. Ces illusions et ces vanteries remplaçaient les préparatifs sérieux de résistance.

Dans la matinée du 17, l'avant-garde des Bourguignons fit son apparition devant Dinant, et, après un combat sans importance, refoula à l'intérieur une petite troupe qui était

(1) Duclercq, t. IV, pag. 273.

(2) « Oppidum munitissimum, accessu difficile, aspectu inexpugnabile; vastissimis moenibus in gyro circumdatum, et hinc Mosa fluvio, illinc vero excelsis rupibus forti obsidione vallatum. » Henricus de Merica, De Ram, pag. 159.

sortie pour lui disputer le terrain. Le gros de l'armée suivit aussi rapidement que le permettait le transport de l'artillerie, qui était organisée plus fortement qu'à l'ordinaire. On voyait, sur plusieurs lieues de longueur, s'étendre la ligne des chariots qu'escortaient des cavaliers pesamment armés. Cette cavalerie se divisait en deux ailes; les archers, suivant la coutume, marchaient au centre. L'armée entière s'élevait à trente mille hommes. De nombreuses bannières flottaient au vent parmi les troupes féodales qui composaient cette expédition formidable ; mais, au milieu de toutes, se faisait remarquer la bannière noire du comte de Charolais, portant, brodée en or, l'effigie de saint Georges terrassant le dragon (1).

L'investissement de la place, en tant que la chose fut jugée nécessaire, fut complété sans délai. Les faubourgs, y compris quelques positions avancées assez fortes, furent pris d'assaut, sans grandes pertes de la part des assaillants (2). La plus grande partie de l'armée fut tenue en réserve, pour livrer bataille au peuple de Liége, qui, d'après les bruits répandus, était déjà en marche; mais la rapidité, avec laquelle les travaux du siége furent ouverts, montrait suffisamment que le prince bourguignon était résolu à ne rien épargner pour mener son entreprise à bon terme avant qu'aucun secours pût arriver. Comme la méthode moderne qui consiste à s'approcher des places fortes au moyen de tranchées en zigs-zags et de parallèles, n'était pas encore en usage, les assaillants, à cette époque, avaient pour habitude de profiter de l'obscurité de la nuit pour établir leurs batteries. Mais,

(1) Duclercq, t. IV, pag. 268-270; Haynin, t. I, pag. 68.
(2) Lettre du comte de Charolais aux magistrats de Malines. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 374; Haynin, t. I, pag. 69.

dans la présente occasion, l'officier qui commandait l'artillerie ne crut pas devoir prendre tant de précautions. C'était un noble alsacien, soldat de fortune, du nom de Peter von Hagenbach. Son énergie et son audace l'avaient désigné à la faveur de Charles, à qui de telles qualités devaient plaire particulièrement. Elles lui firent obtenir par la suite dans sa confiance une place qui fut fatale à tous les deux. Hagenbach fit approcher autant que possible ses pièces de campagne des murailles; et, sous le protection de leurs feux, il fit avancer les bombardes, comme on appelait alors les pièces de siége. Lui-même conduisit à la main le premier cheval de trait, et il réussit à mettre ses bombardes en position en plein jour et à la face de l'ennemi (1).

Cette opération achevée, le même jour, mardi, 19 août, dans l'après-midi, on fit les sommations d'usage. Les assiégés, ou plutôt la partie d'entre eux à la folle direction de laquelle la ville était abandonnée, y répondirent par des provocations dérisoires. Groupés sur les murailles, ils lancèrent aux soldats bourguignons stationnés près des murailles toutes sortes d'insultes et de défis. « Votre vieux mannequin de duc (2), » criaient-ils, « est-il fatigué de la vie, que vous l'ayez amené jusqu'ici pour mourir de la mort des vilains? Votre comte *Charlotel* n'est qu'un vantard et un poltron. Dites-lui donc d'aller se battre avec le roi de France à Montlhéry. S'il attend ici jusqu'à l'arrivée du noble Louis,

(1) « Il avoit afusté sa menue artillerie, dont il avoit grand planté, devant les portes et la muraille de Dinand, et quand il approcha a tout ses bombardes, le trait à pouldre veloit si dru, que ceux de la ville n'osoyent mettre la teste hors des portes ne des murailles, et ainsy approcha ses bombardes et mena le premier cheval par la bride. » Lamarche, t. II, pag. 257.

(2) Duclercq, t. IV, pag. 272. « Plusieurs aultres villaines parolles, qui trop longues seroient à racompter, disoient de jour en jour. »

ou du peuple de Liége, il sera forcé de décamper honteusement. »

A ces vaines et grossières fanfaronnades répondit le grondement de l'artillerie. Le feu s'ouvrit de différents points à la fois, des hauteurs qui dominaient la ville, et des batteries disposées dans les faubourgs. Jamais une aussi nombreuse et formidable canonnade n'avait été dirigée contre une place fortifiée. Sauf un court intervalle pendant les heures les plus obscures de la nuit, le feu continua sans interruption. Il semblait aux habitants de Dinant que leur ville fût devenue un véritable enfer (1). Les maisons étaient détruites jusqu'à la cave, les tours des églises renversées; plus de sept cents personnes furent tuées, dit-on; et, à la fin de la semaine, une brèche de soixante pieds de long avait été pratiquée dans la muraille.

De la part des assiégés, la lutte semble s'être bornée à un feu mal nourri sur les remparts et à quelques sorties sans résultat (2). Saisie de la soudaineté et de la puissance de l'attaque, la garnison improvisée abandonna toute idée de résistance et ne songea plus qu'à opérer de son mieux sa retraite. Le sort de Dinant lui importait peu. Elle ne s'en était guère préoccupée quand elle s'était emparée du pouvoir, pour assurer et accélérer la ruine de la place. Elle ne s'en préoccupait pas davantage quand elle la déserta à

(1) Duclercq, t. IV, pag. 274; *Ancien chronique* (Lenglet, t. II, pag. 187).

(2) « Les Dinantois firent deux ou trois petites saillies au plain de la montaigne sans aucun effet. » Haynin, t. I, pag. 69. Voyez aussi Commines, t. I, pag. 116. — M. Borgnet dit, à la vérité, après avoir constaté la vigueur des assiégeants : « La défense n'était pas moins vive. Dès que les assiégés trouvaient le moment de se faire entendre des Bourguignons, ils leur criaient des injures. » Cette dernière assertion peut difficilement être acceptée comme confirmant la première, à l'appui de laquelle cependant rien de plus n'est ajouté et ne *peut* être ajouté de la part de n'importe quelle autorité.

l'heure du plus grand péril pour s'envoler, comme une bande oiseaux de proie traqués, vers la forêt lointaine (1). Pour ces vagabonds, qui n'avaient pour tout bagage que leurs armes et leurs bannières, il était aisé de s'échapper de la ville, l'ennemi n'ayant pas cru devoir garder la partie de la rivière en amont de la place. Mais ceux qui avaient leurs familles et leurs biens à protéger étaient bien forcés de rester dans la ville et d'attendre le résultat des événements, prêts à saisir la moindre occasion de conserver leurs demeures et leur héritage, dont la possession leur était non moins précieuse que la liberté et la vie.

Débarrassés de la présence de leurs prétendus alliés, les citoyens purent enfin délibérer et prendre un parti. Déjà, le 22, ils avaient offert de capituler, et demandé que des négociations pussent être ouvertes. Mais, à cette proposition, il avait été répondu par un refus net et sec : ils devaient se rendre à discrétion ou subir les conséquences d'une prise d'assaut. Le samedi, le feu des batteries fut suspendu et le comte de Charolais résolut de livrer l'assaut le dimanche. Mais Philippe, qui doutait que la brèche fût praticable, et qui ne voulait pas exposer ses soldats à des risques inutiles, demanda que l'assaut fût remis au jour suivant. En conséquence, le lundi, le feu fut repris et continué pendant quelques heures. Puis on le cessa de nouveau. Le silence se fit dans le camp. Au lieu des sonneries ordinaires des trompettes, les ordres du général se transmettaient de vive voix de rang en rang. Les soldats, munis chacun d'un fagot

(1) « Ad latrocinia fortes, ad prælia pavidi. » C'est l'appréciation qu'en donne Foullon, un historien natif de Liége, et M. Borgnet, qui cite cette remarque, aurait dû chercher un meilleur argument pour en contester l'exactitude que la conduite de ces hommes dans la défense de Dinant.

destiné à être jeté dans le fossé, se préparèrent à l'attaque (1).

Pendant ce temps, les magistrats avaient convoqué tous les habitants et leur avaient demandé de se décider sur la seule alternative qui leur restait à choisir. Il n'y avait guère lieu de discuter. Si la place était prise d'assaut, on connaissait d'avance l'inévitable et terrible résultat. Quelques-uns exprimaient l'espoir que, même en ce moment suprême, une humble soumission leur obtiendrait un adoucissement à leur sort. « Le duc, » disaient-ils, « a toujours été réputé comme un prince miséricordieux; on ne ferait pas en vain appel à sa compassion. » Une seule voix combattit cette supposition trop confiante. Jean de Gerin, doyen de la grande corporation, et ancien bourgmestre de la ville, s'écria, en s'emparant de l'étendard civique : « Je ne veux me fier à la merci de personne. Je suis prêt à porter cet étendard sur la brèche; et à y vivre ou mourir avec vous; mais, si vous décidez de vous rendre, je quitterai la ville avant que l'ennemi y soit entré. (2). »

On applaudit à ces paroles. Le peuple est toujours disposé à applaudir à un sentiment héroïque qui n'a pas d'influence nécessaire sur sa conduite personnelle. Et, à tout prendre, on ne doit pas beaucoup s'étonner de ce que le peuple de Dinant n'ait pas montré cet esprit instinctif de valeur et de résolution que réclamait la circonstance, cet esprit qui a si souvent permis à un peuple au désespoir de défendre une position regardée comme intenable, contre un ennemi considéré comme irrésistible. Son énergie était brisée; il

(1) Duclercq, t. IV, pag. 275, 276; Haynin, t. I, pag. 70.
(2) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1294.

était déconcerté, désespéré, désorganisé à la suite de cette crise, de ces longs efforts pour s'échapper d'un labyrinthe où on l'avait attiré contre sa volonté, et pour empêcher ou atténuer les violences qu'on allait maintenant lui faire expier.

Dans l'espoir d'empêcher l'assaut projeté, on porta au comte de Charolais les clefs de la ville. Comme affaire de forme, il refusa de les recevoir avant d'en avoir donné avis à son père et d'avoir obtenu son consentement. Plus tard dans la soirée, le batard de Bourgogne fut chargé de prendre possession de la ville conquise avec les troupes placées sous son commandement, et de placer une garnison dans la citadelle. L'ordre fut donné qu'on ne fit souffrir aucune violence aux habitants dans leurs personnes ou dans leurs biens. Seulement ils seraient requis de fournir aux troupes bourguignonnes les provisions nécessaires. Durant les quelques premières heures, cet ordre fut exécuté. Mais, à minuit, les soldats, enflammés probablement par le vin et aussi par la perspective d'une moisson plus riche que celle qu'ils pouvaient espérer lorsque leurs camarades auraient été admis comme eux dans la ville, ne purent respecter plus longtemps la contrainte de la discipline. L'œuvre du pillage commença, et elle continua durant toute la nuit (1).

Le pillage s'arrêta, toutefois, le mardi à midi, quand le comte de Charolais fit son entrée, précédé de tambours et de trompettes, d'une longue procession d'archers en brillants uniformes, de hérauts portant le costume spécial indiquant leur office, de cavaliers portant les bannières sur

(1) « Ceux qui y entrèrent y furent gratieux et paisibles jusques à minuict, mais après commencèrent à battre et rompre les huys, coffres, escrins, et piller tout. » Haynin, t. I, pag. 70.

lesquelles étaient peints les blasons et les écussons des différents États sujets de la maison de Bourgogne. Derrière lui venaient les pages de sa maison, les principaux nobles, et les solides escadrons des gens d'armes, qui constituaient la principale force et le cœur de l'armée (1). Les habitants considéraient avec anxiété et terreur cet imposant déploiement de forces militaires, bien supérieures à ce que leurs informations particulières leur avaient fait supposer. Ce spectacle, l'attitude hautaine et les regards sévères des vainqueurs n'étaient guère de nature à encourager les espérances qu'ils persistaient à nourrir au fond de leurs cœurs (2).

C'est une des prérogatives du pouvoir, quand il est légitime dans la forme, bien qu'arbitraire dans son action, de pouvoir donner à la vengeance les apparences solennelles de la justice. Dinant s'étant rendu à discrétion, au lieu d'être pris d'assaut, les princes bourguignons y trouvaient l'occasion d'accomplir leurs desseins avec une sorte d'apparat qui devait rendre l'exemple plus saisissant et donner au monde une preuve convaincante de leur grandeur et de leur autorité.

Un conseil de guerre fut tenu dans la matinée du mercredi, 27. Le programme de ce qui allait se passer y fut discuté et arrêté. Mais l'impatience des troupes ne permit

(1) Haynin, t. I, pag. 71; Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1293. — Michelet suppose que les « mimi » dont il est parlé dans Adrianus, comme ayant pris part à la procession, sont les fous de la cour ou bouffons de profession, « fols et farceurs d'office qui jouoient leur rôle aux actes les plus graves, traités, prises de possession. » Cette assertion est ridiculisée par Borgnet, qui croit plus probable que l'on a voulu faire allusion « dans une intention évidemment désobligeante » aux cottes d'armes portées par les hérauts ! Les travestissements allégoriques, sérieux cependant plutôt que bouffons, étaient certainement usités dans les ovations et autres cérémonies publiques.

(2) « Ceux de la ville voyantz ceste entrée furent fort esbahys, et pensoient qu'il n'y avoit plus de gens au monde, et commencèrent aupremes à cognoistre la puissance du duc de Bourgogne, laquelle ils avoient jusques lors vilipendé. » Haynin, t. I, pag. 71.

pas qu'on exécutât ce programme dans tous ses détails avec l'ordre et les formes que les chefs auraient désirés. Le même jour, après le dîner, chaque soldat, en se levant de table, s'empara de l'hôte chez lequel on l'avait logé et le somma sous peine de mort immédiate de révéler l'endroit où il avait caché ses biens les plus précieux (1). A partir de ce moment, la ville présenta exactement le même aspect que si elle avait été prise d'assaut. Durant trois jours, elle fut mise à sac avec une persévérance systématique qui eût fait honneur, à une époque antérieure, aux *Écorcheurs*. Chaque maison, chaque appartement, fut, à son tour, visité et dévalisé. Les toits même furent envahis et dépouillés du plomb dont on se servait pour couvrir les maisons des habitants les plus riches. Les rues étaient remplies de chevaux et de véhicules de toutes sortes, mis en réquisition pour transporter le butin en lieux sûrs hors de l'enceinte des murailles. La rivière était couverte de barques et de chaloupes servant au même usage (2). Souvent ce qui avait été pris à l'ennemi devenait le prétexte d'un conflit entre les pillards. Plusieurs furent tués en défendant leurs prises, d'autres en cherchant à dépouiller leurs camarades, plus favorisés qu'eux. Certains d'entre les nobles, doués, paraît-il, d'un instinct particulier pour ce genre d'opérations, au lieu de prendre part au pillage général, allaient s'établir, avec leurs gens, près de la brèche, et, quand une troupe infé-

(1) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1295.

(2) « Le mardy, le mercredy et le jeudy on ne feit que butiner, et estoit toute la rivière de Meuse pleine de basteaux pleins de biens que on vuidoit de la ville, et sy ne veit on touts les jours que chars, charettes, chevaulx, tonneaulx, brouettes, chargiés de biens qu'on emportoit hors de la ville, et hommes a pieds et a cheval chargiés de biens, car il y avoit tant de biens, et se y avoit tant de vivres que merveilles, et disoit on qu'ils estoient garnis de vivres pour trois ans. » Duclercq, t. IV, pag. 27.

rieure en nombre se présentait pour sortir avec du butin, ils le lui enlevaient et la renvoyaient les mains vides (1).

Au milieu de toutes ces scènes de tumulte et de désordre, le commandant bourguignon conservait un contrôle remarquable sur ses soldats. Cet empire, bien fait pour surprendre, avait été conquis par l'exercice d'une discipline rigoureuse et invariable. Charles fit une proclamation portant que tout attentat commis contre des femmes serait puni de mort, quel que fût le rang du coupable. Il manifesta constamment une horreur particulière pour cette espèce de crime. Pour assurer l'exécution de ses ordres, il fit poster des sentinelles à toutes les portes de la ville; et, ayant été informé que trois archers de sa garde entraînaient la femme d'un citoyen vers les hauteurs, il les fit arrêter, et, après les avoir fait promener à trois reprises à travers les principales rues de la ville, il les fit pendre à la vue de tout le peuple (2).

Mais, tandis qu'il montrait tant de sollicitude et de vigilange pour sauver du déshonneur les femmes de Dinant, Charles s'occupait de venger les affronts faits à son nom et à la réputation de sa mère, et il y préludait avec une cruauté qui frappe, même dans ces temps de politique violente, mais qui peint bien son caractère. Parmi les personnes sur qui s'exercèrent ses terribles represailles, il y en avait certainement un très grand nombre qui étaient restées complétement étrangères aux excès dont il avait à tirer vengeance. Les auteurs ou les provocateurs de ces excès avaient, sans aucun doute, saisi la première occasion de fuite qui s'était

(1) Duclercq, t. IV, pag. 27.

(2) Lamarche, t. II, pag. 258; Basin, t. II, pag. 171; Duclercq, t. IV, pag. 278. — « Car le comte aussi avoit juré, que touts ceulx qui violeroient femmes, fuissent nobles ou non nobles, qu'il les feroit mourir. »

offerte à eux (1). Mais, outre quelques femmes de la ville que l'on força à témoigner, le peuple de Bouvignes, fut appelé en témoignage contre ses ennemis héréditaires; et on devine qu'il ne se montra pas trop scrupuleux dans la recherche et la constatation des coupables. Il serait difficile de dire d'une façon précise à quel nombre de victimes s'éleva l'holocauste offert à l'honneur outragé de la maison de Bourgogne. Mais un témoin oculaire impartial, qui ne pourrait avoir exagéré que par défaut de mémoire, affirme que huit cents hommes ont été jétés dans la Meuse, pieds et poings liés, et attachés deux à deux (2). C'était là un genre de châtiment assez usité, et on prétend qu'on l'avait choisi en cette occasion et pratiqué sur une si grande échelle, afin que le duc, qui n'avait pas voulu venir en personne dans la ville de crainte qu'on ne vît dans sa présence une intention de grâce (3), eût, du moins, la satisfaction de voir de ses yeux une tragédie dont il était censé être l'auteur. Indépendamment de ces infortunés, d'autres furent pendus par ordre du général, d'autres encore massacrés dans les rues par la soldatesque en furie (4). Cependant, si sévère et implacable qu'il fût, Charles n'était pas de caractère à sanctionner des tueries en masse et sans distinction; et comme il ne paraît pas que les habitants aient opposé la moindre résistance, il est probable que le carnage n'aura pas été

(1) « Luebant innoxii, obnoxii evadebant. » Henricus de Merica (De Ram, pag. 159).

(2) Commines, t. I, pag. 117. — Il ajoute que cela fut fait « à la grande requeste de ceulx dudict Bouvynes, » expression qui ne doit peut-être pas être prise littéralement, mais qui doit être regardée comme fortifiant l'impression laissée par les affirmations d'autres écrivains touchant l'ardeur avec laquelle ces ennemis personnels de Dinant applaudirent aux désirs de vengeance des conquérants.

(3) « Il lui fust conseillié de non y entrer, puisque sa vollonté estoit de la destruire. » Duclercq, t. IV, pag. 277.

(4) Henricus de Merica (De Ram, pag. 159).

aussi grand que celui qui accompagne d'ordinaire le sac d'une ville prise d'assaut (1).

A chaque pas, on voyait se manifester de la part de Charles le désir d'établir une nette distinction entre l'aveuglement furieux trop commun en ces occasions, et ce qu'il considérait comme un juste châtiment. D'après les usages de la guerre, tous les habitants de Dinant étaient prisonniers. Leurs personnes, aussi bien que leurs propriétés, étaient à la disposition absolue des vainqueurs (2). Ceux auxquels on

(1) M. Borgnet rejette comme invraisemblable l'affirmation de Commines, qui dit que huit cents personnes furent mises à mort. « Commines, » fait-il remarquer, « écrivait avec l'intention avouée d'exalter Louis XI aux dépens de son impétueux rival, et ne peut en conséquence être considéré comme digne de confiance. » Et il s'efforce aussi de montrer que l'affirmation en question ne figure pas dans les récits donnés par d'autres écrivains, qu'elle est même en contradiction avec ceux-ci. Il cite, à l'appui de sa thèse, une expression employée par Haynin qui, après avoir établi que quelques individus, « chefs des rebelles, » furent pendus, ajoute : « *Plusieurs* aultres complices furent noyez en Mose, les mains et les pieds liez, » phrase que M. Borgnet considère comme bien éloignée d'indiquer un chiffre aussi élevé que celui que donne Commines. Nous nous permettrons cependant d'être d'un autre avis en ce qui concerne l'interprétation du mot « plusieurs » qui, dans les chroniques du quinzième siècle comme dans des écrits d'une date beaucoup moins reculée, est toujours employé dans le sens de son extension primitive. Un exemple emprunté à Haynin lui-même peut être cité pour la façon remarquable dont il s'applique à ce cas. Rapportant un massacre accompli dans une occasion semblable à la présente, il dit : « On y tua *plusieurs* personnes que hommes que femmes, jeusnes et vieulx, et les ay ouy nombrer jusques à *plus de mille.* » (Haynin, t. I, pag. 142.) Ici nous trouvons exactement la même expression employée par le même écrivain pour indiquer un chiffre plus élevé encore que celui de Commines. Cela admis, nous sommes prêts à nous rallier à l'opinion de M. Borgnet quand il fait remarquer que le récit de Duclercq ne diffère point de celui d'Haynin. Elle est renfermée dans ces quelques mots : « Ces jours durant on prist plusieurs femmes pour sçavoir qui estoient les mauvais, et ceulx qui avoient dit les blasphemes du duc et de son fils, lesquelles en accusérent *plusieurs*, sy feirent ceulx de Bonnynes, en accusèrent aulcuns, lesquels feurent prins et jettés deux loyés ensemble en la rivière et noyés; et sy feit le comte pendre le bombardier de Dynant sur la montagne desseure l'église. *Touts aussy que on polvoit sçavoir qu'ils avoient esté cause de la guerre feurent jettés en la rivière.* »

(2) Quant à l'inhumanité avec laquelle ces infortunés captifs, ni païens ni nègres cependant, furent traités, quant à la façon dont on en parla, comme simples objets mobiliers, choses de nature à être vendues, données, volées et réclamées, le passage suivant peut en être donné comme exemple : « Mondict sieur de Charrolois avoit donné à monsieur de Fiennes Henri de Hui [un des plus riches citoyens de Dinant], son hoste, son fils et l'hostel

laissait la vie sauve pouvaient légitimement être regardés comme faisant partie du butin. Le vainqueur avait le droit de fixer pour chaque homme sa rançon ou le prix de sa liberté. Si le vaincu ne pouvait payer la somme, ou fournir des cautions satisfaisantes, il pouvait, si tel était le bon plaisir du vainqueur, être vendu comme esclave.

Mais Charles exempta de cette peine les femmes, les enfants et les prêtres. Ils reçurent l'ordre de quitter la ville sans délai. Défense leur fut faite d'emporter avec eux aucun objet qu'ils auraient eu la chance de sauver du pillage général (1); et une escorte fut chargée de les accompagner jusque sur la route de Liége. Ils pouvaient aller porter dans cette ville la nouvelle de ce qui était arrivé à Dinant, et de ce qui ne pouvait manquer d'arriver à Liége, si les habitants de cette ville ne se hâtaient pas de satisfaire aux exigences de leurs ennemis.

Cette proclamation fut mise à exécution dans la matinée du jeudi, 28. Le triste exode commença dans l'après-midi du même jour. Les trompettes donnèrent le fatal signal; les portes furent ouvertes toutes grandes. Jamais on ne vit spectacle de souffrances humaines plus navrantes; les plus stoïques des spectateurs ne purent y assister sans pâlir.

Quand cette multitude désespérée, ruinée, sortit de la ville, chassée de ses demeures, jetée sur les chemins sans ressources, arrachée à ses amis, à ses protecteurs, à tout

avec les biens y estants, mais ledict Henry de Huy et son fils luy furent destournez par autres, at mis hors la voye; ne sçay s'il les r'éut. » Haynin, t. I, pag. 72.

(1) Le comte de Charolais fit exception en faveur de son hôtesse, la femme d'un très riche citoyen : « Donna congé à son hostesse d'emporter avec elle tout ce qu'elle puys d'argent, accoustrementz et aultres bagues quelconques. Sur quel congé elle fist oster quelques pierres du pavé de l'escalier de sa maison devant l'estable des chevaux, et y tira hors trois ou quatre sachetz pleins d'or, et les porta et fit porter avec elle. » Haynin, t. I, pag. 72.

ce qu'elle aimait, avec la certitude de ne plus les revoir, et la certitude plus cruelle du sort fatal qui les attendait, il s'éleva de son sein « deux ou trois cris » si piteux et si terribles que tous ceux qui les entendirent furent glacés de terreur (1).

L'acte suivant du drame succéda rapidement, soit par accident, soit par malveillance. La même nuit, le feu prit à l'habitation du sire de Ravenstein. Quand on s'en aperçut, il eût été facile de s'en rendre maître. Mais les soldats, brusquement tirés d'un sommeil rendu plus lourd par l'ivresse, regardèrent la maison brûler avec une curiosité stupide, ne sachant s'ils devaient attribuer le sinistre aux ordres de leur commandant, ou s'ils devaient y voir une manifestation spéciale de la colère divine qu'ils croyaient déchaînée sur la ville coupable. La destruction de Dinant avait été décidée en effet; mais Charles n'avait pas voulu y mettre le feu, tandis que la ville était remplie de troupes, alors que le sort des prisonniers n'était pas encore décidé, que le butin n'était pas encore transporté en lieu sûr, et que les images et les reliques sacrées, qu'il eût été insensé et sacrilége de détruire, étaient encore dans les églises. Accouru sur le lieu du sinistre, Charles donna aussitôt l'ordre d'arrêter les progrès de l'incendie. Mais cet ordre arriva trop tard. Les soldats travaillèrent sans activité ou limitèrent leurs efforts à préserver du feu leur butin. L'hôtel de ville, dans les salles duquel les poudres avaient été renfermées, sauta, en répandant au loin la dévastation. Ce fut ensuite le tour de l'église principale, dédiée à Notre-Dame. Un grand nombre de prisonniers, des gens les plus considérables de la ville, qu'on

(1) « Lesquels femmes, petits enfants et gens d'église, a l'issir hors la ville, jetterent deux ou trois crys sy terribles et piteux, que touts ceulx qui le oyrent eurent pitié et horreur. » Duclercq, t. IV, pag. 279. Voyez aussi Haynin, t. I, pag. 72.

avait enfermés sous bonne garde dans la massive tour de cet édifice, y furent brûlés vivants ; mais le général travailla en personne, et au péril de ses jours, à sauver les ossements de saint Perpète, et d'autres reliques, trésor plus précieux apparemment à ses yeux que la vie des prisonniers.

En quelques heures, la conflagration fut générale. Il n'était plus question de chercher à arrêter les progrès de l'incendie; la seule préoccupation de tous était de trouver le moyen de s'échapper de la cité condamnée. Le furieux élément poursuivait les fugitifs terrifiés, comme s'il s'était attaché à leurs talons, et plus d'un, qui était resté en arrière pour se charger de quelque butin si tristement acquis, tomba brûlé ou asphyxié (1). Parmi les victimes se trouvèrent un certain nombre d'individus qui avaient protesté contre la reddition de la place, et qui s'étaient enfermés dans les tourelles des fortifications, résolus, mais en vain, à périr en vendant chèrement leur vie.

La destruction complète de la ville était devenue inévitable. Mais les vainqueurs étaient mortifiés de l'idée que cette catastrophe qu'ils avaient réservée comme le complément de leur vengeance allait avoir l'air d'être le résultat d'un accident, d'un de ces hasards qui se produisent si souvent quand le pillage et les désordres viennent à la suite de la victoire. Quelques-uns crurent que l'incendie était le fait des habitants eux-mêmes, qui avaient voulu ainsi enlever aux pillards le bénéfice de leurs prises et les forcer à une retraite ignominieuse. Charles, qui ne voulait pas qu'il y eût le moindre doute sur ses premiers desseins, donna

(1) « On y cryoit le meurdre, que c'estoit la plus grande cruauté et esbahissement que on veit oncques puis la vangeance de nostre Seigneur Jésus Christ, car le feu suivoit les gens aulx talonts de touts costés. » Duclercq, t. IV, pag. 281.

l'ordre d'accélérer l'œuvre de destruction en mettant le feu aux quatre coins de la ville. On constata que le peuple de Bouvignes se distingua par son empressement à exécuter cet ordre. Il accourait par bandes de volontaires pour aider à effacer du sol la trace d'une commune qui était depuis longtemps l'objet de sa haine envieuse. Les flammes allumées ainsi sur différents points se répandirent en longues traînées sur la malheureuse ville; et, à la fin de cette semaine si pleine d'événements, il ne restait de Dinant que des murailles noircies et des monceaux de ruines fumantes (1).

Et, cependant, le but qu'on poursuivait était loin d'être atteint. Pendant plusieurs mois, ces ruines furent explorées par les habitants du voisinage, tandis que des troupes d'ouvriers, mandées de Namur, étaient employées à démolir les murailles, et tout ce que le feu avait laissé debout, et à en emporter les matériaux. Philippe chargea des officiers de surveiller ce travail, avec ordre de prendre possession de tous les objets de quelque valeur qu'ils auraient pu trouver, et de les vendre au profit de son trésor particulier (2). Les officiers dressèrent des inventaires, dans lesquels sont inscrits les descriptions des objets, leur valeur et les noms de ceux qui les ont achetés. Ces comptes existent encore; et, quand on les parcourt, on se fait une idée particulièrement saisissante de ces événements, à propos desquels les chroniqueurs nous ont laissé de si maigres et si informes récits. Là, dans une liste qui occupe quelque douze pages, sont les reliques de Dinant, de son industrie et de son opulence, le fruit du

(1) Duclercq, t. IV, pag. 280-283; Haynin, t. I, pag. 72; Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1295; Henricus de Merica; Theodoricus Paulus (De Ram, pag. 159, 194, 206); Basin, t. II, pag. 172.

(2) Gachard, *Documents inédits*, t. II. pag. 375 et suiv.

travail de plusieurs siècles, anéantis en une seule semaine. C'est tout ce qui reste de tant de familles ruinées, de tant de cœur brisés, de tant d'existences détruites. Ces souvenirs sont encore marqués de larmes, tachés de sang. On y voit toutes les splendeurs de Dinant brisées, mutilées, déchirées, offertes en vente, et produisant tant de livres, tant de sous et tant de deniers, pour le trésor de monseigneur le duc de Bourgogne :

« *Item*, une petite chaîne en argent, avec une petite clochette, y attachée;

« *Item*, deux petites coupes en argent, pesant ensemble un marc;

« *Item*, une paire de gants de fiancée;

« *Item*, un petit peigne en ivoire:

« *Item*, une tablette en ivoire, brisée;

« *Item*, une tablette en ivoire, brulée en partie;

« *Item*, un agnus enchâssé dans de l'argent;

« *Item*, un collier, avec dix petits grains en ambre. »

La plus grande partie de ces bijoux, avec beaucoup d'autres du même genre, sont achetés par Jean Esselaire, fripier de Bruxelles, qui a flairé dans cette chute et destruction de tout un peuple une occasion de remonter à peu de frais son bazar de curiosités. D'autres acheteurs viennent de Bouvignes, de Namur, de Mézières, comme à une foire annuelle, faire leurs marchés, et accaparent les casseroles en cuivre, les saucières, et les chandeliers, pour lesquels Dinant était réputé. Quelques lots consistant « en marteaux grands et petits, » et autres outils mécaniques, sont vendus à deux ou trois personnes de Dinant, qui ont aidé aux fouilles et ont obtenu l'autorisation de les racheter. C'étaient des individus qui avaient réussi à sauver quelque chose du

désastre général, ou à qui des étrangers avaient fourni les moyens de payer leur rançon et de recommencer leur existence (1). Parmi ces derniers, nous voyons mentionner le nom d'un locataire de Jean Gillon, de Namur.

Au revers d'une page, voici une inscription qui frappe le regard :

« *Item*, trouvé dans un mur, à Dinant, à un endroit désigné par une pauvre femme, » un certain nombre de pièces de monnaie, « dont on donna à ladite pauvre femme, en manière d'aumône, 16 aidans, ce qui laisse pour le profit de monseigneur, 4 livres, 2 sous, 8 deniers. » Cette « pauvre femme » était une des nombreuses infortunées, qu'on vit errer, après le départ des troupes, se traînant à travers les monceaux de décombres, et cherchant à retrouver des traces de leurs anciennes habitations (2). Quel destin les attendait? Quel fut le sort de toute cette misérable foule, de ces gens, la plupart élevés dans l'aisance, riches, aimés, vénérés, et tous réduits au même niveau de misère et de désolation? Un chroniqueur nous le dit dans des termes d'une douloureuse concision : « A cause d'icelle destruction, devinrent les povres habitans d'icelle mandians, et aucunes jeunes femmes et filles abandonnées à tout vice et péché pour avoir leur vie » (3).

Le soin de démolir les murailles, les tours, les ponts, en somme tout ce qui n'avait pas été détruit par le feu, fut

(1) *Compte rendu* (Gachard, *Documents inédits*, t. III, pag. 379-392). La quantité de vaisselle d'argent trouvée parmi les ruines est une preuve très forte de la richesse et des habitudes de luxe des citoyens. Beaucoup de ces objects étaient intacts. Adrianus de Veteri-Bosco, qui visita Dinant peu de jours après l'incendie, trouva une statue de la Vierge d'un travail magnifique, encore entière dans le portail de l'église. *Ampliss. Coll.*, pag. 1296.

(2) Duclercq, t. IV, pag. 284.

(3) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 59).

confié à des entrepreneurs; et la quantité de travail accomplie par chacun d'eux, ainsi que les sommes payées à cet effet, sont soigneusement indiquées dans des documents existant encore (1). Tous ces travaux ne furent pas terminés avant la fin de mars 1467. Alors, enfin, l'œuvre de vengeance put être regardée comme accomplie. Le dernier monceau avait été remué et fouillé, le dernier tas nivelé, la dernière pierre enlevée. Où s'étaient élevées tant d'habitations, où avait vécu une population si active, il n'y avait plus qu'une solitude désolée, qui ne se distinguait du pays environnant que par sa désolation (2). Désormais le voyageur pouvait dire : « Ici *fut* Dinant » (3)

Les rapports que nous venons d'analyser nous apprennent ce qu'il advint des murailles et des maisons. Mais si cette surveillance minutieuse exercée sur leur destruction avait suivi, dans une recherche également patiente et laborieuse, les malheureux exilés à travers leurs souffrances, leurs misères, leurs luttes, quelles sinistres tragédies on aurait pu encore nous raconter ! Nous avons déjà dit ce qu'il était advenu des femmes qu'une cruelle pitié des conquérants avait expulsées de la ville. Quant aux habitants mâles, nous n'avons que de rares informations, puisées à diverses sources, Emmenés par les soldats comme prisonniers de guerre, les uns furent vendus à l'encan (4), les autres purent fournir caution pour leur rançon, ou se racheter par le fruit de leur

(1) Comptes de la démolition de Dinant. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 395 et suiv.

(2) « Mœnia quoque et turres omnes dejectæ sunt, et vallum complanatum, locusque sancitus ne posthac, in memoriam sceleratorum civium, quisnam illic ædificare aut habitationes facere attentaret. » Basin, t. II, pag. 173.

(3) « Ceulx qui regardoient la place où la ville avoit esté, povoient dire : « cy fust Dinant ! » Duclercq, t. IV, pag. 283.

(4) Henricus de Merica (De Ram, pag. 159).

travail (1). Quand Philippe apprit que ses troupes avaient disposé de la sorte de la partie vivante de son butin, il vit dans ce fait une violation de ses droits. Comme Dinant n'avait pas été pris par ses troupes, mais s'était rendu à lui à merci, il prétendait que tous les habitants étaient ses prisonniers particuliers, lui appartenaient en toute propriété, et que lui seul pouvait disposer de leur vie, de leur liberté ou de leur rançon. S'il le jugeait bon, il pouvait leur faire grâce pleine et entière des peines qu'il leur voulait infliger (2). Il ordonna, en conséquence, qu'une enquête fût ouverte, et que tous ceux qui avaient illégalement reçu le prix du sang en fissent restitution. Mais il ne paraît pas que cette revendication ait eu un grand succès, car nous voyons, par la suite, les mêmes ordres renouvelés par le successeur de Philippe.

Un grand nombre de prisonniers avaient été laissés, sous bonne garde, à Namur, le premier endroit où les troupes firent halte en quittant Dinant. Le peuple de Namur ne tarda pas à comprendre les avantages qu'il pouvait retirer de la présence d'une si grande quantité d'ouvriers mécaniciens, les plus experts qu'il y eût au monde dans leur métier. Ils demandèrent en conséquence à leur souverain et obtinrent la permission d'établir des fonderies et de se livrer à la manufacture du cuivre (3). Mais, bien que la situation fût favorable à tous égards, il ne paraît pas que ce trafic ait prospéré sur le sol sur lequel on l'avait si violemment transporté.

(1) « Les archives de l'échevinage et celles de la cour du souverain bailliage à Namur renferment les obligations contractées pour la rançon de plusieurs Dinantais, par des Namurois, leurs parents ou leurs amis. » Borgnet, pag. 59.

(2) « Par ce moien toutes les personnes lors estans dedens ladite ville de Dynant fussent à nous et en nostre disposition, pour les faire mourir, les mectre à ranchon ou aultrement leur faire grâce et miséricorde, selon nostre bon plaisir. » Borgnet, *Appendice*, XIII.

(3) Borgnet, *Appendices*, XIV, XV, XVII.

Dans toutes les autres parties des Pays-Bas, nous trouvons des traces d'habitants de Dinant, à qui avait été accordée la faveur de former des établissements et de résider dans certaines villes, à la condition de ne pas s'écarter des limites strictement prescrites (1). Un grand nombre, toutefois, passa en France; d'autres, non moins nombreux, trouvèrent le moyen de passer en Angleterre, où ils reçurent cette hospitalité et cette protection que, sur les rivages britanniques, ont toujours rencontré soit les victimes de la tyrannie, soit les tyrans tombés (2).

Mais, dans ces nouvelles résidences, les exilés ne perdaient pas le souvenir du lieu natal, souvenir rendu plus vivant et plus cher encore par les horreurs qui avaient accompagné leur départ et les misères qu'ils avaient endurées depuis. En 1472, Charles de Bourgogne permit de bâtir une église « à l'endroit appelé autrefois Dinant, » et, autour de l'église, quelques maisons d'habitation pour le clergé officiant, à la condition qu'il ne demeurerait pas plus de deux personnes dans chaque maison (3). Ce ne fut que bien des années après sa mort qu'on arracha aux successeurs de ce prince l'autori-

(1) Reiffenberg, *Commerce des Pays-Bas*. — Une colonie de Dinantais fut établie par Charles à Middelbourg, en Flandre. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 376, note.

(2) Ces réfugiés, ayant pris le parti du comte de Warwicq dans sa révolte contre Édouard IV, furent punis par la perte de leurs priviléges. Plus tard cependant, Édouard étant lui-même en exil à Bruges, garantit aux Dinantais à Middelbourg, en retour, à ce qu'on soupçonne, de quelque assistance dans les préparatifs qu'il faisait pour aller recouvrer sa couronne, les mêmes droits et priviléges, pour le commerce avec l'Angleterre, dont leurs ancêtres avaient joui. Gachard, *Documents inédit*, t. II, pag. 376.

(3) Gachard, *Analectes belgiques*, pag. 318, 319. — Les habitants de Bouvignes s'étant emparés, à l'époque de la destruction de Dinant, des reliques de « Monseigneur saint Perpète » avec la châsse qui les contenait, reçurent l'ordre de les rendre, en 1474, quand la cathédrale fut rebâtie. Ils objectèrent qu'ils étaient devenus les propriétaires légaux de ces reliques, et en appelèrent des injonctions réitérées de leur souverain au parlement de Malines. En conséquence d'un jugement de cette cour, ils furent contraints, en 1476, de rendre le butin qu'ils avaient disputé avec tant de ténacité.

sation de rétablir la commune. En 1493, un petit nombre de personnes, au nombre desquelles figurait le brave Jean de Gerin, se réunirent au pied de la colline familière, au bord de cette rivière dont ils avaient si souvent entendu les murmures en rêve, dans les pays étrangers. Là, en vertu de la nouvelle charte, ils reconstituèrent une corporation et essayèrent de ressusciter le trafic qui, jadis, avait donné de l'occupation à une population si nombreuse. Mais la tentative ne fut pas couronnée de succès. Les marchands avaient pris l'habitude de s'approvisionner sur d'autres marchés. La *dinanderie* avait perdu sa vogue, ou bien les hommes de Dinant avaient perdu leur habileté d'autrefois (1).

Liége, en recevant la nouvelle de la ruine de Dinant, éclata en transports de douleur et de rage. De jour en jour, tandis que Philippe marchait contre Dinant, on avait reçu dans la capitale des lettres demandant instamment des secours. Mais les démagogues ne prévoyaient que trop bien le résultat probable d'une lutte avec une force si supérieure par la discipline et les ressources militaires. Ils savaient qu'à l'heure du danger ils ne pouvaient pas compter sur l'esprit de fièvre qu'ils avaient excité. C'est pourquoi ils se gardèrent de rendre les lettres publiques. On fit savoir au peuple que le péril n'avait rien d'imminent, et que Dinant avait les moyens de soutenir une longue défense. Et même lorsque les corporations se réunirent, demandant à marcher contre l'ennemi, on trouva un prétexte pour différer l'expédition. L'étendard de saint Lambert, sans lequel il eût été illégal et impie de se mettre en marche, ne pouvait pas être délivré à l'armée en l'absence du chapitre, et celui-ci, sur la requête de l'évêque, s'était retiré de la cité rebelle.

(1) Borgnet, pag. 63.

Au milieu de ces discussions, arriva un messager qui leur apprit qu'il était trop tard; que Dinant, réduit à la dernière extrémité, n'espérant plus de secours, s'était rendu. Quand la stupeur produite par cette nouvelle fut passée, un cri de vengeance s'éleva; et le peuple, cédant à une impulsion commune, se répandit dans les rues, à la recherche de ceux qui l'avaient trompé. De Heers s'échappa et trouva un asile dans l'enceinte inviolable de saint Lambert. Un de ses collègues ne fut pas aussi heureux; il fut pris et massacré sur place. Tandis que le tumulte était à son comble, une première troupe de fugitifs arriva. Parmi eux se trouvait Jean de Gerin, dont la personne et le caractère étaient bien connus de tous les citoyens. La foule se groupa autour de lui, honteuse et désolée, se lamentant de n'avoir pu aller au secours des Dinantais. « Hélas! amis, » leur répondit-il, « mieux vaut qu'il en ait été ainsi. Nos ennemis étaient trop forts; vous n'auriez rien pu faire pour nous, et vous auriez attiré sur vos têtes le sort qui nous a frappés. »

Ces paroles réussirent à calmer la foule. Les Liégeois comprirent qu'il devenait nécessaire pour eux de songer à leur propre situation et de se préparer à choisir entre la soumission et la défense (1).

Le 1er septembre, alors que les ruines de Dinant fumaient encore, Charles de Charolais, quittant un pays qui portait les marques ineffaçables de sa sévérité, retourna à Namur, d'où il partit, deux jours plus tard, à la tête de ses troupes triomphantes, pour marcher sur la capitale ennemie.

Le 6, il se trouva en présence d'une force d'environ treize mille hommes d'infanterie et quelques centaines de cava-

(1) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1296; *Johannis de Los Chronicon* (De Ram, pag. 40, 41).



liers, solidement établis sur le versant d'une colline et protégés des deux côtés par la rivière qui se bifurquait à cet endroit. Au lieu d'offrir bataille, cependant, les chefs de cette maigre armée envoyèrent une ambassade au chef bourguignon, le suppliant de prendre pitié « du pauvre peuple de Liége, » et demandant les conditions qu'il lui plaisait leur imposer pour les admettre en sa grâce. Il leur fut répondu que cette invasion de leur territoire avait pour objet d'assurer par la force l'exécution du traité conclu l'année précédente. Charles exigea que les Liégeois lui livrassent cinquante otages qu'il garderait jusqu'à paiement de l'amende imposée par le traité; une somme additionnelle fut réclamée pour défrayer les dépenses de la nouvelle expédition. Enfin, Charles demanda qu'un officier nommé par lui fût admis dans la cité et y résidât en qualité de représentant du duc, protecteur de Liége.

Une trêve de vingt-quatre heures fut accordée pendant laquelle les envoyés devaient retourner à Liége et obtenir du peuple l'autorisation d'accepter ces conditions. En dépit de l'armistice, les chefs bourguignons craignaient que les troupes ennemies ne profitassent de la nuit et de leur connaissance supérieure du terrain pour attaquer leur camp, qu'on n'avait pas eu le temps d'entourer et de fortifier comme d'habitude. Mais les gens de Liége, bien loin d'avoir de pareils desseins, ne songeaient au contraire qu'à prendre la fuite; et quand, le jour suivant, ils virent les rangs de l'ennemi grossis par l'arrivée de l'arrière-garde, ils se débandèrent en désordre et s'empressèrent de quitter le terrain. Quelques-uns des capitaines de Charles lui conseillaient, comme l'armistice était expiré, de tomber sur l'ennemi en retraite. Rien ne lui eût été plus facile que de

le tailler en pièces. Mais ses sentiments naturels de justice et d'honneur lui firent repousser ces conseils. Quelques heures plus tard, les envoyés arrivèrent, munis de pleins pouvoirs pour accepter ses conditions.

Le traité ayant été arrangé, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, officier de la maison de Charles, et l'un de ses conseillers intimes, se rendit à Liége pour aller y exercer cette autorité qui, de la part du représentant d'un prince étranger, pouvait être à juste titre considérée par les Liégeois comme un symbole de conquête et de servitude.

Le comte de Charolais marcha ensuite contre Thuin et une ou deux autres villes de la principauté, lesquelles, averties par le sort de Dinant, ouvrirent leurs portes, et, sur l'ordre du vainqueur, rasèrent leurs fortifications.

Ces opérations terminées, l'armée fut licenciée; officiers et soldats retournèrent chez eux, chargés de dépouilles et manifestant hautement leur satisfaction des résultats profitables de la campagne (1).

Pendant le restant de l'année et le printemps de l'année suivante, le comte de Charolais visita les différentes provinces des Pays-Bas. Dans chaque ville qu'il traversa, il fut reçu avec les honneurs habituellement réservés aux souverains. Le temps, d'ailleurs, était proche où il allait lui-même prendre ce titre, et exercer pour son propre compte les pouvoirs qu'il n'avait possédés jusqu'alors que comme lieutenant de son père.

Satisfait du châtiment qu'il avait vu infliger à Dinant, Philippe, au lieu d'accompagner l'armée dans sa marche

(1) Commines, t. I, pag. 118-120; Haynin, t. II, pag. 73-76; Duclercq, t. IV, pag. 284-291; Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1296 et suiv.; Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 399 et suiv.; Lamarche, t. II, pag. 260.

contre Liége, était retourné à Bruxelles, à petites étapes, résolu à consacrer le restant de ses jours au repos et à la méditation religieuse (1). Dans le courant de juin 1467, tandis qu'il résidait à Bruges, il fut attaqué d'une maladie fatale. Son fils était à Gand, quand il en reçut la nouvelle. Il s'empressa de quitter cette ville et courut à Bruges en si grande hâte qu'il dépassa son escorte et arriva accompagné d'un simple écuyer. Se rendant sans tarder à la chambre du duc, il montra une douleur qui étonna tous les assistants, habitués à des manières plus dures et plus impassibles de sa part (2). Mais ses larmes n'étaient point feintes et il n'y avait rien de simulé dans les agitations convulsives de cette nature de fer. Il est positif que cet homme, si cruel et si implacable pour ses ennemis, si sévère et si exigeant dans ses rapports avec ses subordonnés, éprouvait pour son père la plus vive affection, et ressentait les plus cruels remords au souvenir de leurs dissentiments d'autrefois. Il se rappelait comment il avait contrarié les désirs de son père, comment il avait résisté à ses préférences et froissé ses affections et ses relations, comment, enfin, dans l'impatience de son ambition, il avait profité des infirmités du duc et de sa mauvaise santé pour s'emparer prématurément d'une suprématie que le cours de la nature ne devait lui livrer que trop tôt. Il se rappelait, sans doute, cette nuit où le vieillard, poussé à bout par l'opposition d'une volonté plus violente et plus inflexible que la sienne, était sorti de son palais au

(1) « Ipse qui senio premebatur, vacabat contemplationi, orationibus et quieti. » Theodoricus (De Ram, pag. 194).

(2) *Idem*, ubi supra; Duclercq, t. IV, pag. 302. — « N'eust-on à paine jamais creu par avant qu'il en deust avoir fait le quart ou le quint de dueil qu'il monstra; car le cuideit-on plus dur en corage, pour aulcunes causes passées; mais nature le vainquit. » Chastellain, pag. 394.

milieu des ténèbres et de la tempête, pour courir comme un insensé à travers les taillis de la forêt.

Obsédé par ces souvenirs, Charles se jeta à genoux aux pieds du lit, et supplia le prince mourant de lui accorder son pardon et sa bénédiction. Philippe avait perdu la faculté de la parole; mais, conjuré par son confesseur de répondre, par un signe, à cet appel, il tourna ses regards vers son fils suppliant et répondit par une légère pression de main (1).

Le 15 juin, le duc rendit le dernier soupir, après avoir vécu soixante-douze ans et en avoir régné quarante-huit. Il est hors de doute qu'il était aimé par toutes les classes de ses sujets, et que les signes extérieurs de deuil qui éclatèrent à sa mort étaient l'indice d'un deuil réel. Ce que le peuple pleurait, en somme, c'était moins un homme qu'un siècle. Sous Philippe le Bon, les Pays-Bas s'étaient élevés à un degré de prospérité qui faisait envie au monde entier. Nous pouvons différer d'opinion avec les historiens qui attribuent cette prospérité et la situation florissante des arts sous le règne de Philippe à son intelligente protection et à son patronage éclairé et qui le rangent parmi les grands souverains. Mais il est certain que l'union des différentes provinces avait donné naissance à des avantages partagés par toutes; et Philippe avait procuré à son pays un bienfait inappréciable : il lui avait donné la paix, la paix au milieu d'un siècle de violence et à une

(1) « Se jetta devant son père a genoulx, tenrement plourant, lui requerrant sa benediction, et que s'aucune chose lui avoit meffait qu'il lui pardonnast; au plus près du duc estoit son confesseur evesque, lequel l'admonesta et pria moult, que s'il avoit encoires entendement qu'il le monstrat, et que au moins s'il ne pooit parler, qu'il feit aulcun signe; à laquelle admonestation, voeulx et prières de son fils, il retourna ses yeux sur sondit fils, et le regarda, et lui esteindit la main, laquelle il avoit mis sur la sienne, et aultre signe ne lui peut faire ne feit; le comte son fils fust toujours emprès lui, tant qu'il rendit l'ame et qu'il fust expiré. » Duclercq, t. IV, pag. 303.

époque où l'on pouvait croire qu'il se serait engagé dans de grandes guerres pour étendre ses domaines.

Plusieurs années devaient se passer avant que ses restes pussent être transportées avec un cérémonial convenable au lieu définitif de sa sépulture, à côté de ceux de son père et de son grand-père, dans le mausolée de sa famille à Dijon. En attendant, on le déposa dans l'église de Saint-Donat, à Bruges. Ils y furent transportés de nuit, à la lueur de seize cents torches. Plus de vingt prélats officièrent à ses obsèques ; et les formalités observées furent les mêmes que celles qui accompagnaient l'enterrement d'un roi de France (1). Les hérauts brisèrent leurs bâtons sur son cercueil, et proclamèrent sur un ton lugubre, que Philippe, duc de quatre duchés, comte de sept comtés, seigneur d'innombrables seigneuries, était mort. Puis, élevant la voix à son plus haut diapason, ils crièrent : « Vive Charles, duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg; comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur ; marquis du saint-empire ; seigneur de Frise, de Malines, etc. »

La multitude qui remplissait l'église répondit à ce cri par d'enthousiastes acclamations (2).

Mais celui que ces acclamations saluaient restait plongé dans de tristes réflexions, comme si d'intimes pressentiments démentaient le souhait, en lui faisant prévoir sa fin prochaine, ses vains triomphes, sa profonde humiliation, la

(1) Duclercq, t. IV, pag. 303-307; *Ancien chronique* (Lenglet, t. II, pag. 189) ; Chastellain, pag. 396, 397.

(2) La mention faite par Duclercq des « bâtons blancs » jetés dans la tombe indique que la proclamation ordinaire suivit. Voyez la description, d'après les manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, des cérémonies ordinaires de l'enterrement d'un souverain des Pays-Bas, dans Marchal, *Vie politique de Charles Quint*.

suprême et terrible lutte qui devait le renverser, sa mort horrible, son enterrement par les mains ennemies sur un sol ennemi ; comme s'il avait entendu déjà les cris, les protestations, les anathèmes, non seulement de ses ennemis, mais de ses vassaux, de ses amis, de ceux peut-être qui, dans ce moment, criaient le plus haut : « Vive le duc ! » (1)

(1) Voyez le curieux passage de Chastellain commençant par ces mots : « Charles, novellement duc de Bourgoigne, né prince de grande venure et de haulte attente, fils d'ung père qui n'a pareil et d'ung duc dont le nom ternist les couronnes, que siés-tu ici et te maintiengs morne et pensif? » (Pag. 397 et suiv.) Il est assez remarquable que Chastellain, qui mourut quand Charles était encore au faîte de la puissance et de la renommée lui attribue en plus d'un endroit le pressentiment d'une mort prématurée. « Cremoit la mort et la courte vie. »

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

Bruges et Gand. — La Joyeuse Entrée et les « Fous de Saint-Liévin. » — Positions relatives de Louis et de Charles.

A l'âge de trente trois ans, dans toute la vigueur d'un esprit qui semblait incapable d'hésitation ou de crainte, et d'un corps qui n'avait jamais reculé devant l'effort ou plié sous la fatigue, Charles se trouvait en possession d'un héritage que pouvaient lui envier tous les princes de la chrétienté. D'autres pouvaient avoir des titres plus superbes, une autorité nominale plus grande, ou un domaine plus étendu; mais nul ne gouvernait avec un pouvoir plus réel, nul ne disposait de revenus plus grands et plus inépuisables. Les Pays-Bas étaient riches, tandis que les autres contrées étaient pauvres; ils avaient pratiqué les arts de la paix, tandis que le reste de l'Europe était désolé par des guerres continuelles. L'Angleterre était encore en proie à la lutte des roses rivales. La France continuait à être menacée de dislocation. L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne étaient divisées en petits États, toujours en guerre entre eux. Les

Pays-Bas seuls n'avaient aucun sujet intérieur d'inquiétude, leur territoire n'était désolé par aucun ennemi étranger; les habitants, se contentant de jouir des bienfaits d'une liberté bien assurée et d'une prospérité sans égale, trouvaient un lien suffisant d'union dans leur attachement à leur prince commun. Charles, bienheureux entre tous les princes, pouvait se reposer dans une sérénité sans nuages, et gouverner avec douceur, en comptant ses belles villes, ses trésors amoncelés, ses essaims de marchands et d'artisans,

Bruges, où le dernier souverain venait de descendre dans la tombe au milieu de l'apparat pompeux dont il s'était entouré durant toute sa vie, était, à cette époque, au zénith de sa prospérité. C'était le centre du commerce européen. C'était le marché où les marchandises des trois parties du monde découvertes venaient s'échanger et se distribuer. Là on voyait réunis les pierres précieuses et les épices odorants de l'Orient, les drogues et les couleurs d'Italie, les olives et les vins de France, la laine d'Angleterre et d'Espagne, le blé et les produits agricoles d'Allemagne et de la Scandinavie, et l'ivoire, les peaux, les plumes et la gomme apportés par des navigateurs entreprenants des côtes de la Barbarie. Dix-sept compagnies commerçantes incorporées, appartenant à un égal nombre d'États, étaient établies à Bruges; plusieurs gouvernements étrangers y envoyaient des facteurs ou agents qui y résidaient à demeure; et des représentants de toutes les grandes maisons de commerce de l'Europe s'y rencontraient chaque jour à la Bourse pour discuter les variations de l'agio, et la hausse ou la baisse des prix.

Les habitudes et le genre de vie, à Bruges, étaient singulièrement fastueux. La résidence dans cette ville de tant

d'individus à fortune princière, indigènes ou étrangers, et l'arrivée constante d'étrangers ayant des relations d'affaires avec les habitants, nécessitaient l'exercice d'une hospitalité rendue plus généreuse encore par l'émulation. Les banquets se composaient des mets les plus rares, tribut des régions lointaines, et, autour de la table s'épanouissaient dans tout l'éclat de leurs charmes des femmes renommées par le monde pour leur beauté et pour leur élégance. Les nobles du pays, attirés par ces distractions multiples, faisaient de Bruges le théâtre de fréquents et brillants spectacles. Très souvent, au milieu des rues et des places populeuses, l'agitation bruyante du commerce était interrompue par des fanfares martiales, et on voyait déboucher des files de chevaliers et d'écuyers en grande pompe. C'est là aussi que le souverain tenait souvent sa cour. Bruges avait été choisi spécialement comme la cité la plus convenable pour la célébration des mariages souverains. C'est là que le premier Philippe avait épousé la fière Marguerite, l'héritière du pays, et le second Philippe sa princesse méridionale, à l'occasion de quoi il institua la Toison d'or, reconnue par les Flandres comme le symbole de cette industrie qui avait amené les trésors du monde entier dans son sein.

En moins d'un demi-siècle, cette prospérité, élevée sur une base en apparence si solide, devait s'évanouir et disparaître. Les rues spacieuses et les places publiques de Bruges sont silencieuses aujourd'hui. L'herbe y pousse. De nombreux espaces déserts ou inoccupés se rencontrent dans le trop vaste circuit de son enceinte. Mais pour le voyageur, et surtout pour l'antiquaire, c'est toujours la ville la plus intéressante des Pays-Bas. Un grand nombre de souvenirs de son ancienne grandeur existent encore, et les maisons splen-

dides, construites non pas sur un modèle uniforme comme de nos jours, mais dans des styles d'architecture divers, ramènent l'esprit du spectateur vers l'époque où Bruges était la résidence choisie de représentants de tous les pays.

Quelques jours après son accession, Charles se prépara à quitter Bruges, pour se rendre à Gand, la métropole, où il devait prendre officiellement possession de la province et être reconnu comme comte de Flandre. Gand était une ville manufacturière. La population y était homogène et les mœurs nationales s'y déployaient sans mélange d'importation étrangère. La manière de vivre était plus simple qu'à Bruges (1) ; l'accumulation de richesses était moins considérable ; les privilèges municipaux étaient plus grands ; et la masse du peuple avait plus de droits et d'attributions politiques.

La population ouvrière était divisée (2) en cinquante-deux guildes ; mais la « grande guilde, » celle des tisserands, était considérée comme comprenant un tiers des habitants, et elle exerçait une influence proportionnelle dans les affaires de la ville. Les ouvriers anglais du Lancashire d'aujourd'hui descendent directement de ces tisserands et fileurs flamands du quinzième siècle. L'Angleterre, qui se distingue au début de son histoire par sa tendance à tout attirer, tout s'assimiler, tout accumuler, tandis que de nos jours, ses tendances sont plus communicatives, plus rayonnantes, l'An-

(1) « Brugenses et Gandenses longe diversis inter se dissident moribus. Splendidus, magnificus, delicatus, liberalis, suisque nonnunquam profusus est Brugensis. Contra Gandensis paricor, contractior, minor suarum opum ostentator, minore strepitu, minorique luxuria vitam transigens. » Meyer, *Rerum Flandricarum*, t. X, pag. 80.

(2) On remarque dans la politique de Bruges une sorte de mépris aristocratique pour les industries mécaniques. Les artisans n'étaient éligibles à aucun office, à moins de s'être abstenus de tout travail manuel pendant un an et un jour.

gleterre doit plus peut-être aux Pays-Bas qu'à aucun autre pays. Elle a hérité de la prospérité commerciale dont ils avaient jeté les bases; elle leur a emprunté les manufactures que son génie a perfectionnées, et que son esprit d'entreprises a étendues à l'infini. Tous les troubles et les désastres des Pays Bas lui profitèrent (1); et lorsque l'Angleterre fut elle-même en proie à des convulsions politiques, elle ne perdit rien de ce qu'elle avait reçu, excepté ses colonies et les possessions dépendantes.

S'il était donné à un homme ayant vécu dans les temps anciens de revenir visiter la terre, nul spectacle n'exciterait à un plus haut point son étonnement que celui de ces énormes travaux que la science a imposés aux forces de la nature. Il verrait la matière et les éléments doués en quelque sorte de vie, doués de l'intelligence et de l'activité du génie; il verrait l'homme réduit à un rôle presque insignifiant en présence de ces forces qu'il a soumises à son usage, et qu'il régit à son gré, à la condition d'en surveiller incessamment les opérations, de subvenir à leurs demandes, de céder à leurs lois, et de s'acquitter de sa tâche partielle, comme s'il n'était lui-même qu'un levier ou une roue dans la machine qu'il a créée et mise en mouvement.

Si nous, d'un autre côté, nous pouvions jeter un regard dans le passé d'il y a quatre siècles, et voir quels étaient alors les grands centres d'industrie en pleine activité, nous

(1) Au seizième siècle, nous voyons le cardinal Granvelle se plaindre fréquemment des changements qui se sont produits dans les relations commerciales entre les deux pays. L'Angleterre expédiait aux Pays-Bas un grand nombre d'objets manufacturés, particulièrement des laines, qu'elle avait jusqu'alors tirées de ces provinces, auxquelles, en retour, elle fournissait la matière brute. Granvelle proposait naturellement, pour remédier à cet état de choses, des lois de prohibition et la defense de l'émigration. Mais le duc d'Albe, qui se souciait moins de nuire à l'Angleterre que de ruiner les Flandres, fit tous ses efforts pour accélérer la transformation.

n'éprouverions pas moins d'intérêt et d'admiration. Mais ce serait pour une cause différente. Les broches et les métiers avec lesquels la Flandre, au moyen âge, fournissait des étoffes de fil et de laine au monde entier, ne différaient guère des instruments analogues mis en usage mille ans auparavant sur les bords de l'Euphrate et du Nil. Les ouvriers, au lieu d'être réunis par centaines dans des salles spacieuses, accomplissaient leur besogne solitaire, sous leur propre toit, dans de petites chambres à peine éclairées. Mais ils étaient unis ensemble par les liens du compagnonnage et subordonnés à une direction invisible qui réglementait tous les actes de leur existence et faisait de chacun d'eux la partie d'une grande machine humaine compliquée dans sa structure autant que régulière dans ses opérations. Soit comme apprentis, comme compagnons, ou comme maîtres, tous étaient membres d'une guilde, jouissaient de ses priviléges et étaient soumis à sa discipline. Par la même organisation, ils étaient en même temps citoyens et soldats. Quand le tocsin sonnait, et que Rolandt faisait entendre son appel sinistre et impérieux : — *Als ic luyde dann ist storm in Vlaenderlandt* — aussitôt métiers et ateliers se vidaient, les cinquante mille hommes valides de Gand se répandaient dans les rues, se réunissaient à l'endroit convenu, et constituaient une masse unie par les plus solides éléments de cohésion, et gouvernés par des principes reconnus d'ordre et de commandement. Ces priviléges de classes et ces monopoles, qui sont devenus avec le temps un objet de haine et un instrument d'oppression, n'en ont pas moins été le point de départ de cette liberté générale et de cet esprit de concurrence acharnée qui sont considérés de nos jours comme les conditions essentielles du progrès et du développement

industriels. Ce qui doit un jour être exercé comme un droit commun par la masse tout entière, doit commencer par être le privilége exclusif de quelques-uns. C'est la loi de nature. C'est elle qui a façonné les petites républiques, les libres cités et les communes marchandes du moyen âge, avec leurs rivalités égoïstes, leur étroit mais ardent esprit d'entreprise. C'étaient les modèles sur lesquels elle expérimentait ses projets avant de les mettre en action sur une échelle plus en rapport avec ses conceptions. Il fallait le sentiment jaloux, la stricte union, l'orgueil et la conscience de sa supériorité chez une classe favorisée, pour maintenir en vie ces arts de la civilisation florissant dans ces îlots entourés d'un océan d'anarchie et de trouble. De là le dévoûment avec lequel les habitants étaient toujours prêts à défendre les droits communs quand on les attaquait; de là aussi les regards d'envie avec lesquels ils voyaient les mêmes avantages s'étendre à leurs voisins.

Pendant toute la durée du moyen âge, Gand se distingua parmi toutes les autres villes par ses tendances mutines et réfractaires, par son obstination à étendre son joug tyrannique sur les villes moins grandes et les villages dépendant de son territoire, par ses perpétuelles luttes avec les villes qu'il considérait comme ses rivales, et par ses fréquentes révoltes contre ses princes. Son histoire particulière, comme grande et libre cité, se termine au terrible châtiment que lui infligea l'empereur Charles-Quint, en 1527. Gand ne s'est jamais relevé des ruineux effets de la colère de ce prince. Mais déjà, sous Philippe le Bon, Gand avait ressenti l'influence de cette union et de cette consolidation graduelle des différentes provinces qui devaient, à la fin, être fatales aux prétentions trop arrogantes d'une ville particulière.

Après une rébellion qui dura plus de deux ans, Gand fut vaincu et obligé de faire sa soumission. Ses magistrats se présentèrent devant le duc, en chemise et la corde au cou. Trois des principales portes furent clouées et condamnées à rester perpétuellement fermées, en souvenir de la condamnation à une destruction totale que la ville était censée avoir encourue; les guildes furent dépouillées de leurs bannières et de leurs armes; plusieurs centaines de personnes furent pendues, noyées ou décapitées; et, au lieu de l'amende ordinaire, une taxe connue sous le nom de *cueillotte,* semblable par sa nature à l'*octroi* de France et à l'*alcantara* de Castille, fut perçue sur toute marchandise introduite en ville, ou exposée en vente.

C'est dans cette guerre, comme nous l'avons déjà dit, que Charles de Bourgogne avait fait son premier apprentissage du métier des armes. La fière valeur avec laquelle il avait défendu la cause de son père, ne lui avait nullement nui dans l'esprit du peuple qu'il avait combattu. Durant le temps qu'il vécut retiré de la cour, les Gantois s'étaient empressés de lui offrir l'assurance de leur sympathie et de leur empressement à le soutenir dans ses droits. Philippe avait même, à ce propos, fait cette remarque, que Gand était toujours loyal pour le fils de son souverain, mais jamais pour son souverain lui-même. Les citoyens comptaient, sans nul doute, que le prince, à son accession au trône, leur témoignerait sa gratitude pour cette démonstration de leur attachement, en les relevant des pénalités dont ils étaient frappés depuis la dernière révolte. Et Charles, quand l'occasion se présenta, n'était pas éloigné de faire quelques concessions en leur faveur. Seulement, comme il devinait qu'il y aurait une certaine différence entre leurs

espérances et ses intentions, il interrogea longuement, sur les dispositions actuelles du peuple, la députation qui était venue l'inviter à se rendre à Gand. Satisfait des assurances qu'il avait reçues à cet égard, il partit de Bruges, escorté d'une troupe nombreuse de nobles, et emmenant avec lui non seulement sa jeune fille, mais aussi l'immense trésor de joyaux et de couronnes que Philippe avait laissés à sa mort (1).

Conformément à un usage invariable, le duc s'arrêta, pour passer la nuit, au village de Swynaerde, à une lieue de distance de Gand (2). A cet endroit s'étaient réunies un grand nombre de personnes qui, à différentes époques, avaient été bannies de la cité, pour délits politiques ou autres. Elles venaient présenter au prince leurs requêtes et solliciter leur pardon et la restitution de leurs droits civiques. L'exil était alors une pénalité ordinaire, même pour des crimes d'une certaine gravité ; et c'était l'habitude qu'un nouveau souverain, à l'occasion de sa « joyeuse entrée, » — c'est ainsi qu'on nommait sa première visite dans une ville après son accession — accordât de larges grâces et remises de peines à ceux qui avaient été privés ainsi d'inappréciables priviléges, dont la perte, pour ceux qui en avaient joui pendant longtemps, était presque aussi cruelle que la perte de la vie. Les personnes qui espéraient, cette fois, recevoir le bénéfice de cette coutume, passèrent la nuit dans une prairie voisine ; et Charles ordonna que chaque affaire fût examinée séparément, afin que les plus coupables d'entre elles fussent empêchées, le lendemain, de se joindre à sa suite (3).

(1) Chastellain pag. 401 et suiv.

(2) Rapport de ce qui est arrivé lors de la joyeuse entrée du comte Charles. Gachard *Documents inédits*, t. I, pag. 210.

(3) Chastellain, pag. 404.

Il se trouva que le jour suivant (samedi 28 juin) était l'anniversaire d'une fête populaire, une de ces fêtes moitié religieuses, moitié saturnales, qui étaient fréquentes dans l'Europe catholique, et particulièrement dans les Flandres, où elles étaient marquées, plus que partout ailleurs, par un excès de licence grossière, sinon par une gaité plus franche. C'était la fête de saint Liévin, un martyr du septième siècle, dont les ossements sont encore conservés dans la cathédrale de Gand. Le peuple avait l'habitude de se réunir le matin sur le parvis de l'église, et, après avoir reçu des chanoines la châsse qui contenait les précieuses reliques, il la portait en procession jusqu'au village de Houthem, l'endroit où le saint avait souffert le martyre. Les « fous de Saint-Liévin » y passaient la journée et la nuit suivante dans une orgie qui se terminait par des querelles, devenues toutefois moins sanglantes depuis qu'on avait défendu aux membres de la guilde de se rendre à la fête avec leurs armes. Le lendemain, ils retournaient à Gand et replaçaient sur son autel les reliques qu'ils avaient profanées par leurs saturnales (1). En l'occasion présente, les magistrats, prévoyant les désagréments qui pourraient se produire si le duc faisait son entrée pendant que les rues de la ville étaient pleines d'ouvriers avinés, en présence desquels il eût été difficile de maintenir l'ordre dans la cérémonie, avaient décidé que la procession quitterait la ville le samedi soir, et n'y rentrerait que le lundi suivant (2). Par suite de cet arrangement plein de sagesse, un ordre admirable régna partout dans la matinée de dimanche, quand Charles, précédé des autorités municipales, du clergé, des ordres religieux, des

(1) Chastellain, pag. 403.
(2) Rapport. Gachard, *Documents inédits*, ubi supra.

doyens des guildes et des principaux citoyens, suivi de ses nobles et des exilés graciés au nombre de près de huit cents, franchit la porte et se dirigea vers l'église de Saint-Jean. Là, il jura, dans la forme ordinaire, de maintenir les priviléges du comté.

Les représentants du peuple prêtèrent également le serment d'être de bons et loyaux sujets. On plaça ensuite entre les mains de Charles une corde attachée à une cloche, qu'il fit sonner, en signe qu'il assumait la souveraineté des Flandres.

Ces cérémonies terminées, il se retira, avec les personnes de sa suite, dans les logements préparés pour lui (1).

Pendant ce temps, les classes inférieures du peuple, indifférentes, en apparence, à l'arrivée de leur prince, passaient la journée à Houthem dans de bruyantes festivités. Ce ne fut que le lendemain du lundi que les gens de la procession se préparèrent à retourner à Gand. La plupart d'entre eux étaient ivres; mais il y en avait d'autres qui, comme on le vit bientôt, s'étaient occupés d'affaires plus sérieuses que celles qui avaient servi de prétexte à leur réunion et qui se mirent alors en devoir d'exécuter leurs desseins. Quand la procession se reforma, on remarqua que chaque homme était armé. Des bannières aussi étaient toutes prêtes, pour être déployées quand le moment serait venu. Choisissant leur route, ils rentrèrent en ville par une rue étroite, dans laquelle se trouvait une maison occupée par les collecteurs de l'odieuse taxe de la *cueillotte*. La procession fit halte à cet endroit. Un cri s'éleva dans la rue : « A bas la cueillotte! » Puis, on entendit des mur-

(1) Rapport, Gachard, *Documents inédits*, pag. 211.

mures ironiques de la part de ceux qui entouraient les reliques du saint : « Saint Liévin refuse d'avancer; il désire passer à travers la maison ; il faut lui ouvrir un passage. » On se fut bientôt procuré des pioches et d'autres instruments de destruction ; et, en peu d'instants, la maison qui n'était pas bien grande, était rasée au niveau du sol (1).

La populace reprit sa marche avec de grands cris de triomphe. Au lieu de prendre le chemin de l'église, elle se rendit au marché du Vendredi, qui était le lieu habituel de réunion des guildes. Le corps du saint fut placé au milieu de la place. Le peuple se rangea tout autour dans l'ordre traditionnel. Immédiatement après on vit se déployer des bannières, des mêmes formes et couleurs que celles qui avaient été proscrites, indiquant, par ce seul fait, que Gand se trouvait en état déclaré de révolte.

Cependant, le bruit de ce qui se passait était arrivé jusqu'au duc. Sur le conseil de ceux qui l'entouraient, il se contenta d'abord d'envoyer un émissaire pour s'enquérir du motif de ce tumulte. Le retour du messager se faisant attendre, Charles monta à cheval, et se rendit, accompagné de son escorte, sur le lieu de l'action. Plus il approchait, plus les cris grandissaient, et plus compacte devenait la foule du peuple convergeant dans la même direction. Ce ne fut pas sans un sentiment d'alarme que les nobles se virent graduellement entourés d'une foule immense d'hommes grossiers et déterminés. Mais, comme ils faisaient mine de s'arrêter, le peuple leur cria d'avancer sans crainte ; et la foule, grossissant derrière eux, leur coupa toute retraite (2).

(1) Commines, t. I, pag. 143; Chastellain, pag. 405 ; rapport (Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 212).

(2) « A tous lez affuioient gens armés devers le grand flot, à diverses cohortes; et tant

Charles traversa la place en fronçant le sourcil, et en promenant sur la foule ce regard sévère dont l'éclair dénonçait l'intensité de sa colère. En descendant de cheval devant l'hôtel de ville, il se retourna vers le peuple en laissant échapper de brèves exclamations de fureur et de dédain ; et s'adressant à un individu qui paraissait pousser plus activement aux manifestations de désordre, il lui cria. « Je vous connais bien, » et le frappa avec son bâton. Mais, au lieu de fuir timidement devant cet acte de violence et devant ce regard impérieux et irrité, comme l'avait fait plus d'un vaillant et fier soldat, le libre homme de Gand fit entendre une bruyante imprécation, et, se plaçant dans une attitude de défi en face de son souverain, l'engagea, d'une voix rauque et menaçante, à recommencer. Le défi n'était pas de ceux que Charles fût d'humeur à refuser, son bâton se levait de nouveau, lorsque Louis de Bruges, seigneur de Gruthuse, un gentilhomme qui connaissait à fond le caractère et les habitudes de ses compatriotes, arrêta le bras levé et dit tout bas au prince du ton le plus sérieux : « Pour l'amour de Dieu, ne frappez plus cet homme (1) ! » Puis, entraînant le duc dans l'intérieur du monument, Gruthuse lui reprocha en termes très francs sa conduite téméraire et inconsidérée. « Ceci n'est pas une occasion, Monseigneur, » dit-il, « pour déployer le courage et la témérité du champ de bataille. Ce qu'il faut en ce moment c'est de la prudence et une sage discrétion, si vous ne voulez attirer la ruine sur votre tête. Croyez-vous que cette tourbe insensée se soucie de vos

croissoient et multiplioient, que c'estoit ung horreur... Et ainsy passoient oultre combien qu'en teles paroles et en tele mutacion n'y avoit cely qui ne tremblast de peur, et eust volu estre à cent lieues loing arrière, car oncques si horrible frayeur n'avoient veue. » Chastellain, pag. 407.

(1) Chastellain, pag. 408 ; Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 212.

menaces et de vos dures paroles? Je vous le dis, notre vie à tous ne tient qu'à un fil de soie. (1). »

A un raisonnement de cette sorte, nul, si exaspéré qu'il fût, ne pouvait rester sourd. Suivant le conseil de son sage vassal, en la mûre expérience duquel il avait toute confiance, Charles prit un parti plus en rapport avec la circonstance que celui auquel le poussait son caractère emporté. Montant au balcon devant l'hôtel de ville, il se présenta à la vue du peuple. Le tumulte cessa tout à coup. C'était un des traits du caractère des Gantois que, si disposés qu'ils fussent à se révolter contre leur souverain, ils se laissaient rarement aller à oublier le respect qu'ils devaient à sa personne (2). Mais, quand il commença à leur parler en langue flamande, et qu'il leur parla comme à des enfants, ils se rappelèrent subitement qu'ils ne l'avaient pas encore salué avec les expressions de satisfaction qui auraient dû éclater pour sa « Joyeuse Entrée; » et des cris de « Bienvenue! Bienvenue! » retentirent de toutes les parties de la place. Après une courte allocution dans laquelle il protesta de ses sentiments bienveillants à l'égard de son bon peuple de Gand, Charles céda la parole au seigneur de Gruthuse, qui se tenait à côté de lui, et qui, plus familier avec le langage populaire, exposa plus au long ses intentions. L'habile orateur, évitant toutes questions relatives à la cause du tumulte, se contenta de provoquer les sympathies de son auditoire en faveur d'un prince qui venait de monter sur le trône, non par voie d'achat ou de conquête, mais par droit clair et naturel, et dont le seul désir était de connaître les sentiments de ses

(1) Chastellain, ubi supra.

(2) « Une chose ont ilz assez honneste, selon leur mauvaistié : car à la personne de leur prince ne toucheront ilz jamais. » Commines t. I, pag. 144.

sujets pour donner satisfaction à leurs justes demandes. Sa harangue fut saluée d'applaudissements unanimes, et tout promettait que la chose allait s'arranger par la nomination d'un comité de conférence, auquel cas le peuple se serait immédiatement dispersé, quand, soudain, un homme de la foule, « un grand et rude villain, » apparut à côté du duc sur le balcon où il était arrivé en grimpant par l'extérieur de l'édifice. Cet individu, frappant sur l'appui de la fenêtre, avec son poing armé d'un gantelet de fer, pour attirer l'attention, se tourna vers des concitoyens et leur dit :

— Mes frères, qui êtes ici réunis et qui êtes venus ici pour exposer vos griefs et vos plaintes à votre prince, votre premier désir, — n'est-ce pas? — est de voir punir ceux qui ont mal gouverné votre ville, et trompé vous et votre souverain?

— Ah, oui! s'écria la foule, comme brusquement rappelée d'une digression étrangère à l'objet réel qui occupait ses pensées.

— Vous demandez, n'est-ce pas? continua-t-il, la suppression de la *cueillotte?*

— Oui! oui!

— Et vous désirez que vos portes soient rouvertes, vos bannières restituées et toutes vos coutumes rétablies comme elles étaient aux anciens temps?

— Oui! oui! s'écria la foule, dont l'enthousiasme grandissait comme un incendie.

Se tournant ensuite vers le duc, qui restait comme foudroyé devant cette exhibition pratique de la liberté populaire, le député improvisé lui dit :

— Ceci, monseigneur, est, en résumé, ce que le peuple assemblé ci-dessous a résolu de vous demander et à quoi

vous avez à pourvoir. Je l'ai déclaré en son nom, et, comme vous l'entendez, il accepte la déclaration comme sienne (1).

« O glorieuse majesté de Dieu; » s'écrie l'aristocratique chroniqueur de ces événements, « et que véci une oultrageuse et intolérable vilenie commise en la face d'ung prince, et d'ung tout vil bas homme, que de soi venir mettre et joindre emprès les flancs d'ung tel prince son seigneur, encore et proférer paroles contraires à sa haulteur par contempnement de sa seigneurie, et de quoi le plus povre noble homme du monde, par la manière du faire eust pu avoir le cuer crevé d'annuy et de despit de le tolérer et porter. Et se convint toutesfoi que ce noble prince le portast et tollérast pour ung mieulx à ceste heure, et qu'il le coulast par une risée, qui en devoit morir de dueil (2). »

Le tumulte qui allait grandissant sur la place prouvait clairement à Charles et à son noble conseiller qu'il était devenu inutile de chercher à éluder les difficultés de leur position. Pendant quelques instants, ils s'entre-regardèrent tout embarrassés, chacun interrogeant du regard l'autre sur le parti qu'il avait à prendre. A la fin, Gruthuse reprit son sang-froid accoutumé. Se tournant vers l'individu dont la brusque apparition sur la scène avait si mal à propos contrarié l'exécution de ses plans : « Mon ami, » lui dit-il d'un ton de dédaigneuse supériorité, « il n'était pas nécessaire que vous grimpiez ici, à la place réservée pour le prince et pour ses nobles. On vous aurait très bien entendu d'en bas, et monseigneur vous aurait donné réponse. Vous êtes un étrange drôle, ce me semble. Allons, descendez ! descendez ! Allez-vous-en, vous et votre bande ! Monseigneur sait régler ses

(1) Chastellain, pag. 409.
(2) *Ibid.*, ubi supra.

affaires avec son peuple, sans qu'il ait besoin de vous pour député. » Quelque peu décontenancé de cette assurance sereine de la part de ces grands personnages qu'il avait eu l'audace d'interpeller, l'homme obéit immédiatement et se perdit dans la foule. Charles, après cela, adressa quelques paroles aux citoyens, leur donnant la promesse que leurs griefs seraient pris en considération. Puis, descendant dans la rue, il monta à cheval, et, accompagné de sa suite, il retourna, sans être molesté, à ses logements (1).

Toute cette nuit, le peuple resta assemblé sur la place où ses bannières avaient été déployées. Le duc, de son côté, ordonna aux gens de sa suite de faire bonne garde, tandis qu'il était en consultation avec ses principaux nobles. La conclusion inévitable de ces délibérations était, qu'il serait obligé de faire les concessions qu'on réclamait de lui. Certes, il n'avait guère à craindre pour sa propre sûreté; mais ce qu'il craignait surtout c'était que sa fille ne tombât entre les mains du peuple qui l'aurait gardée en otage jusqu'à ce qu'il eût été fait droit à ses demandes. En outre, le trésor qu'il avait apporté avec lui de Bruges n'était guère en sûreté au milieu d'une population mutinée. Quelqu'un proposa de chercher un moyen de transporter secrètement, en lieu sûr, la jeune princesse et le trésor. Mais on ne proposa pas de moyen exécutable. Le petit nombre des nobles et de leurs assistants ne permettait pas de songer à une résistance ouverte. Charles comprit qu'il s'était placé, par trop de confiance, dans une position d'où il n'y avait pas moyen de sortir et où le courage et la résolution ne pouvaient être d'aucun secours. Le lendemain matin, de bonne heure, le

(1) Chastellain, pag. 440.

seigneur de Gruthuse se présenta devant le peuple, et leur donna l'assurance qu'il attendait, en répétant à voix haute, le cri par lequel on l'avait salué : « A bas la *cueillotte!* » Il leur annonça en outre que le duc accédait à toutes leurs demandes, et qu'il désirait qu'un petit nombre d'entre eux se rendissent auprès de lui, pour recevoir de sa propre bouche la confirmation des promesses de son envoyé. Quand cela fut fait, les reliques de saint Liévin furent déposées dans l'église. Le peuple se rendit ensuite aux « portes condamnées, » qu'il brisa, les laissant toutes grandes ouvertes. Dans le courant de la journée, il démolit encore une maison qui, comme la première, avait servi à la perception de l'odieuse taxe.

La nouvelle de ces violences assombrit encore l'expression courroucée qu'avait prise la physionomie de Charles depuis qu'il s'était décidé à accepter la situation.

Le lendemain, il quitta Gand. Les magistrats et les députés du peuple se rendirent auprès de lui et lui présentèrent, dans les termes les plus humbles, leurs excuses pour ce qui s'était passé. Ils protestèrent de leur innocence et attribuèrent la manifestation à la supériorité que la populace avait conquise dans la ville sur les citoyens riches et bien disposés. Ils le priaient, toutefois, de ne pas tarder à confirmer par écrit les concessions qu'il avait faites, parce que de nouveaux troubles seraient à craindre. Le duc écouta en silence ce discours ; et, quoiqu'il maintînt ses engagements et qu'il signât les pièces nécessaires, le triomphe du peuple de Gand fût troublé par de secrets pressentiments, par la certitude, qu'il s'était fait un ennemi de son souverain, au moment de son accession (1).

(1) Chastellain, pag. 411, 412 ; Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 213 ; Commines t. I, pag. 143, 144 ; extrait de Wielant, *Antiquités de Flandre* (Lenglet, t. II, pag. 627).

Il était naturel, en effet, qu'une pareille insulte se gravât profondément dans la pensée d'un prince qui portait si haut et si loin l'esprit de domination et dont la volonté ne rencontrait pour ainsi dire jamais d'opposition. Tout au début de sa carrière, Charles avait la perspective d'avoir non pas un règne pacifique, consacré tout entier à l'administration intérieure de ses États, mais une lutte continuelle avec les puissances étrangères, en vue d'agrandir ses possessions par des conquêtes extérieures. Il ne considérait ses domaines actuels que comme devant servir de base à un pouvoir plus élevé, à un empire plus vaste. Mais, pour cela, il était indispensable que ses sujets lui prêtassent un appui constant, qu'à l'intérieur sa suprématie fût incontestée, que ses ordres fussent obéis sans retard. Il craignait, et non sans raison, les effets de l'exemple qui venait d'être posé à Gand. Des commotions populaires ne tardèrent pas à se produire à Malines, à Anvers et en d'autres endroits. Ce furent des mouvements sans importance, rapidement réprimés et punis, mais qui suffisaient à indiquer le passage d'un de ces courants électriques qui, dans la même atmosphère, avaient si souvent engendré la guerre civile. Les états de Brabant, convoqués à Bruxelles, discutèrent la question de savoir s'ils reconnaîtraient le droit de succession pour le fils de Philippe, ou s'ils admettraient les prétentions mises en avant par le comte de Nevers comme le légitime représentant du prédécesseur de Philippe. La question fut bientôt décidée en faveur de Charles, mais non sans une vive opposition de la part des bourgeois de la province, qui prévoyaient à quels hasards leurs libertés seraient exposées dans les efforts de Charles pour étendre son empire. Dans ces mouvements, il était aisé de découvrir une main qui,

depuis longtemps, s'était étendue pour entraver les projets du prince bourguignon, et qui n'allait cesser de s'occuper très activement à semer des obstacles sur sa route. C'était le monarque français qui avait poussé Nevers à exhumer des prétentions auxquelles il avait déjà formellement renoncé ; et, en ce même moment, les agents de Louis s'employaient à Liége à soulever une nouvelle insurrection parmi ce peuple qu'il avait déjà trahi une fois, mais qui n'avait pas sondé encore les profondeurs de sa perfidie et de sa duplicité.

Qu'étaient-ce cependant que les difficultés avec lesquelles Charles avait à lutter, comparées à celles qui harassaient l'esprit et l'énergie du roi ? Qu'était-ce, par exemple, que les prétentions de Nevers en comparaison de celle de Charles de France, qui continuait à s'intituler « duc de Normandie, » et qui attendait dans un asile assuré que ses alliés et ses partisans fussent préparés à soutenir ses droits ? Louis n'ignorait pas que des négociations à cet effet étaient entamées. Il avait même intercepté des messagers allant de la cour de Bretagne à celle de Bourgogne, et il les avait renvoyés en leur exprimant sa haute satisfaction pour les sentiments d'amitié qui existaient entre ces grands vassaux.

Pendant ce temps, il continuait ses relations personnelles avec son frère et s'efforçait de le convaincre de la sincérité de cette affection que les monarques ont coutume de témoigner à ceux qui les approchent de plus près dans l'ordre de succession. Mais ces efforts restèrent inutiles, de même qu'avorta une mission dont s'était chargé le duc de Calabre et qui avait pour objet d'enlever secrètement le prince (1). Il ne lui restait d'autre alternative que d'entrer en Bretagne avec une

(1) Lenglet, t. II, pag. 599.

armée; mais Louis n'osait se risquer à prendre un tel parti, sachant bien qu'il aurait pour conséquence immédiate une déclaration de guerre de la part de Charles de Bourgogne.

Ce n'était pas tout. En prêtant son actif appui aux dispositions rebelles du peuple de Liége, Louis, à tout prendre, ne faisait à son rival qu'un tort relatif; mais, d'un autre côté, et en même temps, s'agitait continuellement dans son esprit la crainte de voir l'Angleterre entrer dans une alliance contre lui-même, et de voir ainsi se renouveler la lutte qui avait si souvent ébranlé la monarchie française jusque dans ses fondements. Le duc de Bourgogne était lui-même d'origine anglaise. Il descendait, il est vrai, de la ligne lancastrienne, mais cela ne l'avait pas empêché d'offrir sa main à la princesse Marguerite, sœur d'Édouard IV, lequel semblait en ce moment être très fermement assis sur son trône. L'offre avait été acceptée; et dans le courant du printemps qui avait précédé l'accession de Charles, celui-ci avait envoyé à Londres son demi-frère Antony, à la tête d'une splendide ambassade, pour régler les préliminaires du mariage.

Le grand bâtard de Bourgogne avait, comme vaillant soldat et jouteur redouté, une réputation qui lui valut une chaleureuse réception à la cour d'Édouard. Un grand tournoi eut lieu, dont des descriptions ont été conservées tant en anglais qu'en français (1), et dans lequel Antony et lord Scales, le frère de la reine et le premier chevalier d'Angleterre, après Édouard, mirent mutuellement leur prouesse à l'épreuve, et conçurent l'un pour l'autre une profonde estime

(1) On trouve dans les *Excerpta historica* un récit anglais contemporain de ce célèbre tournoi. L'auteur revendique la victoire pour les Anglais, comme Lamarche le fait pour les Bourguignons.

et une grande admiration. L'alliance bourguignonne fut d'emblée acceptée avec la plus grande faveur par tous les nobles composant ce qu'on pourrait appeler la faction de la reine; et le roi, qui était assez indolent pour les choses de la politique, mais qui avait le plus grand goût pour les plaisirs et les exercices de chevalerie, inclina naturellement dans le même sens.

Louis, toutefois, ne paraît pas avoir été bien vivement troublé par la nouvelle d'une alliance qui ne reposait que sur une sympathie de goût, et que ne cimentaient que des démonstrations de courtoisie chevaleresque. Il était d'avis que le ressort duquel dépendait la conduite du gouvernement anglais était placé ailleurs, et que le moment était arrivé où lui-même devait le faire mouvoir. Il savait que Warwick était placé à la tête de la noblesse anglaise; qu'il exerçait une grande influence sur le peuple; qu'il avait la réputation d'être le plus habile capitaine et le plus astucieux politique de tout le royaume; que c'était lui qui passait pour avoir placé Édouard sur le trône et qu'au besoin il serait assez fort pour l'en faire descendre, au cas où ce roi, ami des plaisirs, ne se montrerait pas suffisamment reconnaissant. A quoi bon chercher une alliance avec York, ou avec Lancastre? Ni l'une ni l'autre de ces familles n'avait de racines sérieuses dans les affections ou dans les préjugés de la nation. Warwick, qui soutenait aujourd'hui celle-ci, pouvait, demain, la renverser et rétablir l'autre en sa place. Le *roi* n'était qu'un souverain de parade, et le pouvoir réel était entre les mains du *faiseur de rois*. Nous avons vu avec quel empressement Louis, en 1463, avait accepté la promesse d'une entrevue avec le grand comte anglais. Cette année-là, cependant, ses espérances avaient été déçues; Warwick

n'était pas venu en France (1). Mais dans le courant de l'été de la présente année (1467), tandis que Philippe le Bon gisait sur son lit de mort, tandis que le grand bâtard était encore à la cour d'Angleterre, dans un moment, par conséquent, doublement critique, le comte traversa la Manche et débarqua sur les côtes de Normandie. Le roi l'attendait à Rouen, avec la reine et les dames de la cour, et, dans la réception qu'il lui fit, lui prodigua les démonstrations de cordialité et de joie. Une procession solennelle du clergé, ayant à sa tête les prélats de la province, avec crosses pontificales et bannières, alla à sa rencontre et l'escorta jusqu'à la cathédrale, où un service solennel fut célébré avec des actions de grâces pour son heureux débarquement (2). Les nobles de sa suite furent somptueusement logés; et les marchands de la ville avaient ordre de leur fournir, aux frais du roi, tous les objets qui auraient semblé de leur goût, de sorte, dit un chroniqueur, que ces Anglais qui étaient venus en France dans un équipage assez modeste, s'en retournèrent vêtus des étoffes les plus riches de satin, de velours et autres (3). Des appartements avaient été préparés pour

(1) Un grand nombre d'historiens anglais assurent que Warwick se rendit en France, en 1463 ou 1464, en vue de négocier un mariage entre Édouard et la princesse Bonne de Savoie, sœur de la reine de France. A son retour, il trouva le roi déjà fiancé ou même marié secrètement avec Élisabeth Woodville. Le ressentiment qu'il en éprouva fut l'origine de sa rupture avec le souverain. Lingard et Sharon Turner repoussent cette histoire comme improbable et comme ne reposant sur aucune autorité contemporaine. Indépendamment des arguments qu'ils produisent, et du silence d'écrivains français comme Chastellain et De Troyes, on peut trouver des preuves concluantes dans une lettre datée du 17 novembre 1464 et écrite par sir Robert Neville, agent et cousin de Warwick. Il y est dit : « Mon beau cousin de Warvy n'est venu par de çà ainsi comme il avoit promis. » (Commines, édit. Dupont, t. III [preuves], pag. 212.) Le correspondant constate que Warwick a exprimé à la cour de Bourgogne son regret de n'avoir pas tenu sa promesse.

(2) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 63).

(3) « Unde omnes ferme comitis ejusdem stipatores, qui cum laneis et communibus venerant vestimentis amicti, damasceno et veluto, vel pretiosis laneis pannis (quos Rotho-

Warwick dans un couvent attenant à la résidence royale; mais comme les facilités de communication résultant de ce rapprochement ne suffisaient pas, Louis fit pratiquer un passage dans le mur de séparation entre les deux édifices. Que se passa-t-il dans les nombreuses conférences qu'ils eurent ensemble, tant de nuit que de jour? Nous n'avons pas à cet égard de relation digne de foi. Mais il est certain que les deux parties se mirent parfaitement d'accord sur les objets qu'ils avaient, l'une et l'autre, en vue; et il n'est pas difficile de préciser quels étaient ces objets. Warwick en était arrivé à ce moment qui se présente dans toute grande carrière, alors que d'énergiques efforts, couronnés de succès, ont élevé un homme au comble de ses désirs, mais qu'en même temps cet homme découvre qu'il n'y a plus pour lui de repos, ni de puissance assurée possible; que les fondations de sa grandeur sont mal assises; qu'il a entassé lui-même des matériaux qui peuvent être employés à sa destruction; et que, tandis qu'il renversait et aplanissait tous les obstacles du dehors, des milliers de difficultés ont surgi contre lui à l'intérieur.

Warwick avait, avec une ardeur irrésistible et une implacable hostilité, renversé, poursuivi, et en quelque sorte exterminé les ennemis de la maison d'York. Le prince dont il avait épousé la cause lui avait des obligations trop grandes pour pouvoir jamais s'acquitter envers lui. Warwick s'était figuré qu'avec un souverain du tempérament d'Édouard, ses rêves de pouvoir allaient amplement se réaliser et qu'il allait être mis à même d'exercer un contrôle incontesté sur les affaires du royaume. Sans aucun doute,

magnum, pro cæteris regni urbibus, mittere solet), in Angliam sunt reversi. » Basin, t. II, pag. 179.

la politique qu'il aurait adoptée aurait été avantageuse, non seulement pour les intérêts de son parti, mais encore pour ceux de son pays. A l'intérieur, il aurait établi solidement le pouvoir de la maison régnante et éteint les derniers tisons d'une guerre civile qui avait longtemps désolé le pays. En concluant une paix solide avec la France, et en reconnaissant franchement les droits de son monarque légitime, il aurait effacé des souvenirs, remplis à la fois de beaucoup de gloire et de beaucoup de honte; il aurait mis fin à une lutte provoquée par un état de choses actuellement et heureusement éteint; et il aurait dissipé les rêves illusoires de futures conquêtes qui troublaient l'esprit de la nation et l'empêchaient de reconnaître les changements qui avaient eu lieu. Il pouvait, en outre, en s'assurant la confiance du roi de France, enlever aux partisans exilés de la maison de Lancastre la protection qu'ils trouvaient dans ses domaines, et les espérances de secours qu'il leur laissait caresser, par politique.

Mais à peine Warwick eut-il remporté ces avantages qu'il comptait mettre si bien à profit, qu'il perdit sur l'esprit d'Édouard cet ascendant qui avait été le but principal de ses visées. Édouard avait un de ces caractères qui exigent, pour le développement ou l'exercice de leurs qualités, la pression constante d'une opposition supérieure, de crises émouvantes, de circonstances désespérées. Dans les situations ordinaires, il n'avait ni talent, ni résolution; il se laissait aller volontiers à l'indifférence et à l'inertie, s'abandonnant à la conduite d'esprits inférieurs qui ne réclamaient de lui ni efforts, ni sacrifices. L'opposition ouverte que Warwick manifesta pour le mariage du roi avec Élisabeth Woodville, n'eut pas seulement pour effet de rendre plus

active l'aversion qu'Édouard nourrissait secrètement à son égard, mais encore elle servit d'occasion à la formation d'un parti puissant à la cour, et qui résolut sa perte.

Warwick était lui-même trop puissant pour qu'on pût le renverser d'emblée; il le sentait, mais il sentait aussi la nécessité de chercher de nouveaux éléments pour soutenir sa puissance. Or cette alliance avec le monarque français, qu'il avait recherchée d'abord dans l'intérêt de son souverain et de son pays, lui apparaissait maintenant comme l'ancre destinée à sauver sa fortune personnelle du naufrage.

Louis, de son côté, avait deux éventualités en vue. Si Warwick réussissait à conserver sa position malgré ses ennemis, la trêve existante entre les deux pays était renouvelée, et la coalition projetée entre Édouard et les ducs de Bourgogne et de Bretagne tombait à l'eau. Mais si Warwick était frappé de disgrâce, qu'en résultait-il? Warwick devenait le levier à l'aide duquel Louis renverserait le gouvernement que le comte avait établi lui-même; ou, au pis aller, il servait à entretenir en Angleterre ces divisions intestines dont la durée était la meilleure sécurité de la France contre le plus mortel de ses périls (1).

Le 18 juin, les deux confédérés se séparèrent. Louis retourna dans sa capitale, où il reçut une lettre du nouveau duc de Bourgogne, lui notifiant la mort de Philippe. Warwick, à son retour en Angleterre, fut reçu par son souverain avec une explosion d'indignation et de reproches. Sa mission, entreprise sous le prétexte trivial de se plaindre de certaines violations de la trêve, fut désavouée; et ce fut

(1) Commines fait une remarque dans le même sens; mais on trouve une confirmation plus explicite des intentions politiques de Louis dans une lettre écrite par lui-même quelques années après. Nous aurons occasion de citer cette lettre.

à grand'peine que le roi consentit à admettre à une simple audience les envoyés français qu'il avait amenés avec lui. Dans le fait, le comte s'était engagé plus avant qu'il ne l'avait cru, dans la démarche qu'il venait de faire. Il pouvait n'avoir pas eu de projet de trahison; il pouvait n'avoir pas été porter ses doléances à la connaissance d'un monarque étranger ou recevoir ses conseils sur les moyens d'en obtenir satisfaction; mais on n'avait pas tardé à deviner le véritable motif pour lequel, en un pareil moment, il avait fait visite au roi de France, et les conséquences, si éloignées qu'elles fussent, que cette entrevue avait eu pour objet de préparer. Édouard s'en fit un prétexte pour dépouiller Warwick de l'ascendant qu'il exerçait dans le gouvernement. En même temps la popularité de celui-ci recevait un coup décisif et il voyait diminuer ses chances de vengeance. Il avait recherché l'amitié d'un prince, qui était considéré par les nobles de tous les pays comme un ennemi de leur ordre et des idées consacrées de la chevalerie; et il avait voulu engager le pays dans une alliance que ses récents souvenirs de glorieuses conquêtes lui faisaient considérer encore avec horreur. Le duc de Bourgogne, d'autre part, le miroir de la chevalerie, le fondateur de la Toison d'or, le défenseur des droits féodaux, avait droit, à juste titre, aux sympathies des lords anglais, sans compter que les relations étendues de commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas avaient, depuis des siècles, établi entre les deux pays d'étroites et solides relations de paix et d'amitié.

Les divisions de parti avaient donc recommencé entre la France et l'Angleterre. Mais le moment n'était pas venu pour le développement de ces intrigues. Warwick, par sa conduite, avait perdu l'influence prépondérante qu'il avait

acquise sur la faction yorkiste par l'habileté et le courage avec lesquels il l'avait menée à la victoire. Pour reconquérir sa puissance, il lui fallait recommencer une nouvelle carrière; il lui fallait oublier le passé et le faire oublier par les autres; il lui fallait chercher des associés parmi ceux dont il était séparé par une mer de sang. Warwick et Lancastre, cette combinaison avait quelque chose de révoltant! Voir l'architraître, qui avait plongé le royaume dans la confusion, qui avait couvert d'insultes la personne sacrée de la Majesté, jurer fidélité à Henri, donner des conseils à Marguerite, échanger des serments de fidélité avec les Clifford et les Somerset, avec les représentants exilés des familles dont il avait fait couler le plus noble sang sur les champs de bataille et les échafauds et aux yeux desquels son nom était devenu synonyme d'horreur et d'infamie! Pour combiner une union pareille, il fallait l'esprit de Louis, il fallait sa main pour la tramer.

C'était déjà une cause d'étonnement, sinon d'indignation, de voir un prince étranger, rattaché par des liens de famille éloignés à la maison de Lancastre, se fiancer à une fille d'York, de voir une seule goutte du sang des uns se mélanger au sang des autres (1). Cette haine mortelle, transmise de génération en génération, avait un caractère de fureur et d'acharnement tel, qu'il semblait qu'elle ne pût s'éteindre que par l'extermination complète d'une des deux races ennemies. Charles lui-même n'avait pas accepté sans

(1) Ce sentiment était très vivement partagé par toute la cour de Bourgogne. On en voit la preuve dans les efforts de Chastellain, qui partageait évidemment ce sentiment, pour justifier le duc d'avoir abandonné le parti de Lancastre pour s'allier avec la maison d'York. Il revient sur le sujet à différentes reprises, en faisant retomber tout le blâme sur Louis, dont la politique insidieuse avait poussé le souverain bourguignon à cette union répulsive.

une vive répugnance l'union qu'on lui avait proposée (1). Mais cette répugnance avait fléchi devant un sentiment d'aversion plus fortement et plus profondément enraciné dans son cœur, devant une passion qui était devenue le motif dominant de ses actions, et qui lui faisait régler et conduire sa politique dans l'unique but de contrecarrer la politique du roi de France. Cette hostilité pour Louis venait, du reste, d'atteindre ses plus violentes proportions. Elle avait cessé de revêtir l'apparence d'un simple caprice de mécontentement personnel ou de désaffection particulière. C'était devenu un parti pris de résistance à un pouvoir rival, indépendant dans sa politique, hostile dans son ambition. Durant le dernier quart de siècle, la monarchie française, affranchie des étreintes de l'étranger, avait grandi dans son énergie infatigable et avait réussi par degrés à s'affermir dans une position plus rare, et sur une base plus solide. Durant la même période, une nouvelle monarchie avait grandi, partie à l'intérieur, partie à l'extérieur des frontières de la France. Cette monarchie, sujette, dans une certaine mesure, de la couronne de France, avait, en réalité, une existence séparée et était assez puissante pour être dangereuse comme voisine, et plus dangereuse encore comme commensale. Sous Charles VII et Philippe le Bon, ces deux puissances s'étaient développées sans interruption, mais sans conflit. Aucun de ces princes n'avait négligé une occasion d'étendre et de consolider ses domaines ou d'agrandir

(1) « S'il y eust eu en Angleterre autre mariage de sorte à ly, jamais ne se fust alié au roy Edouard; car avoit esté tout parfaitement son contraire en faveur du sang de Lancastre, dont il estoit... Accepta le mariage, et promist d'aller avant, contrer cuer toutesfois, comme lymesmes le confessa à tel qui le me révela depuis; mès ce fit-il, par corrage d'amer mieux fouler et grever autrui, qu'estre gréve ne foulé. » Chastellain, pag. 425. — Voyez aussi Commines, t. I, pag. 230.

son autorité. Mais, chez l'un comme chez l'autre, l'ambition était tempérée par d'autres dispositions de caractère. Chez Charles, c'était une modération naturelle d'esprit qui n'excluait pas une intelligence prévoyante ; chez Philippe, c'était une moindre profondeur de vues, combinée avec cette satisfaction de soi-même si naturelle chez un prince qui n'avait jamais eu à lutter contre la mauvaise fortune. Tous les deux, d'ailleurs, subissaient l'influence de sentiments et de souvenirs qui les déterminaient à traiter avec discrétion et prudence les difficultés qui naissaient de leurs relations mutuelles. Charles avait, de bonne heure, appris par expérience, que son intérêt exigeait qu'il vécût, non seulement en paix, mais en amitié avec la maison de Bourgogne. Philippe, forcé, au commencement de sa carrière, à s'allier avec les ennemis de la couronne de France, n'en conservait pas moins son enthousiasme pour les traditions glorieuses de la maison de Valois, et il s'enorgueillissait d'être un « fils de France. » Mais les successeurs de ces princes étaient animés d'un esprit différent. Louis de France et Charles de Bourgogne étaient également dévorés d'ambition, également actifs et audacieux, également impatients de s'élever à une position plus haute et de pousser jusqu'à ses plus extrêmes conséquences la politique qu'ils avaient adoptée par instinct plutôt que par raison. Sous ce rapport, ils se ressemblaient ; mais combien ils différaient à tous autres égards ! Et l'ambition de chacun trouvait un aiguillon constant dans ce contraste de caractère ou dans la mutuelle antipathie qui en était la conséquence (1). Leur hostilité était un résultat na-

(1) « Entre ces deux princes de tout temps y avoit rancune... Avoient conditions et meurs incompatibles, et volontés toutes discordantes ; et plus alloient avant les jours, et plus enchéoient en grans différens ensemble et en désespérables aigreurs. » Chastellain, pag. 496.

turel, mais non inévitable de leurs positions relatives. Elle s'envenimait et se perpétuait par l'opposition de leurs natures, par l'orgueil et la violence de l'un, par la finesse et la duplicité de l'autre. C'était entre eux un échange continuel de soupçons, de jalousies, d'aggressions qui rendaient inutiles toutes tentatives de réconciliation et de paix. « Le roi, » fait observer Chastellain, « savait reculer en bon ordre et se ramasser pour sauter plus loin; il savait accorder et céder pour reprendre le double; il savait souffrir et attendre en silence le moment et l'occasion de se venger. Le duc n'était pas moins à craindre pour son grand courage et sa résolution, son indifférence du danger, son dédain des menaces, la diligence qu'il mettait à poursuivre ses projets, la confiance avec laquelle il en attendait l'accomplissement. »

CHAPITRE II

Reprise de la guerre avec Liége. — Médiation de Saint-Pol. — Bataille de Brusten. — Reddition de Liége (1467).

Liége était toujours plongé dans une anarchie furieuse, extravagante. Une incurable maladie s'était emparée de cette province : la fièvre la minait, et le délire consumait son énergie vitale (1). L'évêque demeurait à Huy, refusant de retourner dans sa capitale où une faction forcenée et sanguinaire, sans prétendre gouverner, jouait un jeu désespéré et ne se maintenait que par le meurtre et les proscriptions. La contrée était ravagée par des bandits qui se répandaient parfois jusque sur les territoires du Brabant et de Namur, entretenant sur les frontières de ces provinces de perpétuelles alarmes. Le traité restait sans exécution ; l'amende énorme qu'il stipulait n'avait pas encore été payée, et l'heure approchait où l'inexorable créancier allait se présenter de nouveau, rendu plus exigeant par ces longs délais. La conscience de la ruine qui les menaçait, la terreur intense et la haine que

(1) Des démonstrations insensées de fureur sauvage succèdent à de piteuses lamentations et à des extravagances superstitieuses. Le ciel est plein de prodiges, les autels entassent miracles sur miracles. Voyez les détails curieux dans Adrianus de Veteri-Bosco et les chroniques publiées par De Ram.

nourrissaient les Liégeois, pleins d'ardeur pour la cause nationale, énivrés de liberté, à l'endroit du pouvoir dur, froid et exigeant dont la grandeur croissante les menaçait, avaient été la cause première de leurs désordres et l'origine des spectres qu'enfantait chaque jour leur imagination en délire. Et en face d'elle, la cité voyait son tentateur insidieux, irritant sa frénésie, et la stimulant sans cesse, à l'aide de trompeuses promesses de secours contre la redoutable vision qui l'oppressait.

Humbercourt avait été laissé à Liége pour représenter le duc, pour rappeler aux Liégeois qu'en fait ils étaient désormais sujets de la maison de Bourgogne, pour les avertir des conséquences certaines qu'aurait pour eux toute infraction au traité. Il ne tarda pas à se trouver sans force pour refréner le désordre et se tint à l'écart des bandes de désespérés qui dirigeaient les assemblées populaires. Il restait silencieux spectateur des exécutions, des noyades et des confiscations à l'aide desquelles les ecclésiastiques et les riches étaient maintenus dans la terreur et dans la soumission. Cependant il recherchait la popularité parmi les masses, se faisait recevoir membre d'une des corporations de la ville et obtenait le droit de cité. En même temps, il rapportait à son souverain tout ce qui se passait, et surveillait avec vigilance les agents du roi de France qui ne cessaient de parcourir le pays. Il avait l'œil aussi sur les mouvements des troupes royales qui campaient près des frontières, sous les ordres de Dammartin.

Quand il s'aperçut qu'une crise nouvelle se préparait, Humbercourt retourna à Bruxelles et apprit à Charles qu'une expédition allait être dirigée contre Huy. Le peuple avait résolu de se saisir de son prince, de le conduire dans la capitale, de rétablir du moins les formes du gouvernement, peut-être

aussi de se servir plus tard du prince comme otage pour s'assurer le pardon de son parent et allié. Une petite armée, sous le commandement du sire de Bossut, fut dépêchée pour défendre la ville en attendant qu'une force proportionnée à celle des assaillants pût être organisée. L'ennemi arriva; c'était une multitude confuse de bourgeois, de compagnons de la Tente-Verte, et de toutes les bandes de vagabonds qui parcouraient le pays et qu'attirait l'espoir du pillage. Ils portaient leurs diverses bannières et étaient armés d'arbalètes, de couleuvrines et de piques. Ils n'avaient point de canon pour battre les murailles; mais des bandes d'individus armés de piques connaissant les défilés et tous les sentiers serpentant sur les collines rocheuses qui environnaient la place, parcoururent ses alentours et parvinrent à découvrir un endroit mal gardé qui mit à leur merci toutes les défenses extérieures. Louis de Bourbon devint pâle de terreur à l'idée de se trouver face à face avec ses sujets. Il supplia Bossut, au lieu de tenter une défense, de le faire sortir de la place, pendant qu'il existait encore des moyens de s'échapper. L'officier bourguignon, convaincu que l'objet principal de sa mission était de protéger la personne de l'évêque, ne crut pas pouvoir se refuser à cette demande. Mais, à son arrivée à Bruxelles, la réception que lui fit son souverain le détrompa sur ce point. « Votre devoir, dit le « duc, était de vous préoccuper de mon honneur et non « d'écouter les prières d'un prêtre poltron (1). » Quant à l'évêque, Charles le traita avec un mépris peu déguisé. La mitre et l'étole ne constituaient point une excuse suffisante de la pusillanimité, chez un successeur d'Henri de Gueldre

(1) Chastellain, pag. 434.

et de plus d'un brave capitaine qui avaient été jadis à la tête de l'évêché de Liége et dont la main avait tenu plus souvent la lance du chevalier que la crosse du pasteur. Mais ce n'était point l'honneur de Louis de Bourbon, c'était celui de Charles de Bourgogne qui se trouvait en jeu; et des préparatifs furent faits pour recommencer la guerre d'une façon qui apprit aux rebelles à qui ils avaient affaire. L'appel au combat fut proclamé par des hérauts qui tenaient d'une main une épée nue et de l'autre une torche allumée, ce qui signifiait guerre de feu et de sang (1).

Y avait-il quelque raison de supposer, que, dans ces circonstances, le roi de France se déciderait à marcher en avant pour remplir enfin des engagements si souvent trahis, si souvent renouvelés? Il avait de grandes forces encore sur pied en Normandie et en Champagne. Dammartin, avec plusieurs centaines de lances, campait à Mézières, tout près de Liége, dans le but ostensible de protéger les frontières contre les bandes de voleurs qui infestaient le territoire adjacent, à quelque parti qu'il appartînt. Ses instructions secrètes étaient sans doute d'une autre nature, mais le sens véritable comme le texte en étaient obscurs. Il comprenait fort bien que le résultat principal de sa présence sur ce point devait être d'encourager le peuple de Liége et d'intimider ses agresseurs. Mais, au moment décisif, devait-il rester simple spectateur de la lutte, ou se joindre aux habitants pour repousser l'attaque? Cette question, il n'aurait pu la résoudre lui-même, et en vain s'adressait-il à Louis pour obtenir de lui des ordres plus précis (2).

(1) « Tenoient en une main une espée toute nuë, et en l'autre une torche alumée, qui signifioit guerre de feu et de sang. » De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 66).

(2) « Envoyez-moy plus ample puissance que n'avez fait dernièrement, et me mandez

Le roi cependant n'était point oisif. Il envoya plusieurs ambassades à Charles pour le prier de suspendre ses préparatifs. Il persuada au légat du pape résidant en France de tenter une semblable mission. Il n'y avait pas lieu d'espérer que ces appels pussent, en aucune façon, ébranler la détermination du duc. Néanmoins, en les faisant, le roi était parfaitement sincère. Il avait trop à cœur l'intérêt de ses alliés, pour trahir leur cause, sans s'être efforcé d'obtenir en échange de son abandon quelque avantage positif. Pour atteindre ce résultat, il confia ses vues au connétable de Saint-Pol, qu'il chargea de la négociation.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, était le descendant d'une famille qui avait fourni une lignée de rois à la Bohême et d'empereurs à l'Allemagne. Ses vastes domaines étaient pour la plupart situés en Picardie, la province qui séparait la France de la Belgique, et dont le territoire, souvent contesté, avait été le sujet de plus d'un différend entre les souverains des deux contrées. Trois fois déjà il avait même passé de la possession de l'un dans celle de l'autre.

Dans la dernière occasion, Saint-Pol lui-même avait servi de principal instrument pour effectuer le transfert. Grâce à son influence sur les nobles de la province, parmi lesquels il était le premier par le rang et par la fortune, il avait obtenu leur défection de la cause royale et leur adhésion à celle des confédérés.

Depuis l'enfance, il avait été exercé à la guerre et accoutumé à ses épisodes les plus cruels et les plus révoltants (1).

comme je m'y gouverneray, et je le feray, et en cela et en toutes autres choses. » Lettre de Dammartin au Roi. Lenglet, t. II, pag. 632.

(1) On rapporte de lui que, étant encore enfant, il fut forcé par son oncle et tuteur, un chef de partisans bien connu, de décapiter un groupe de prisonniers qui se tenaient age-

Hautain, sévère, ambitieux, somptueux dans ses vêtements, renommé pour sa valeur et ses prouesses, rompu à la tactique militaire de cette époque, il aurait pu passer, à première vue, pour le type véritable du guerrier féodal. Mais, soit à cause des instincts secrets de sa nature, soit à cause de nécessités de situation, le rôle qu'il joua le reste de sa vie fut de ceux qui exigent une souplesse extrême, une adresse consommée, et un esprit complétement tourné vers les ruses de la politique.

Ses relations personnelles avec les deux illustres rivaux entre lesquels il était placé n'étaient pas moins ambiguës que sa position et son caractère. Vassal de la maison de Bourgogne, il avait aspiré aux plus hautes distinctions de la cour de Philippe le Bon; mais ses prétentions fondées sur sa naissance élevée et sa fortune héréditaire se produisaient tróp ouvertement pour être accueillies par Philippe, qui affecta toujours de lui faire sentir la protection qu'il lui accordait comme souverain, plutôt que d'encourager ses vues ambitieuses. Au contraire, les Croy, que Saint-Pol dédaignait, comme nous l'avons vu, s'étaient emparés de la faveur du duc et étaient parvenus aux emplois les plus élevés de l'État.

Saint-Pol, en conséquence, s'attacha au comte de Charolais qui lui aussi avait éprouvé des déceptions du même genre; il devint son conseil préféré et son confident, s'unit à lui pour renverser les Croy, l'aida à lever des forces pour

nouillés dans la cour de son château les mains liées derrière le dos. On sait que Duncan de Knockdunder voulut donner une semblable leçon au jeune David Butler. « Tavie, my dear, you hae smelled pouther for the first time this day — take my sword and hack off Donacha's head, whilk will be coot practice for you against the time you may wish to do the same kindness to a living shentleman. » *Heart of Midlothian.*

attaquer le roi de France et lui rendit les plus grands services dans la guerre du Bien public.

Sa récompense avait été l'épée de Connétable, accordée par le monarque contre lequel il venait si récemment de tirer sa propre épée. C'était là une éblouissante élévation; mais elle devait stimuler, au lieu de satisfaire, une ambition comme la sienne. Les fonctions de connétable, si cette position ne devait pas se borner pour lui à un vain titre, devaient le mettre en relations personnelles et intimes avec Louis. Sa place était aux côtés du roi dans le conseil comme sur le champ de bataille (1); et, dans ces circonstances, il n'était pas de position, si élevée qu'elle fût, au point de vue de l'influence, ou du pouvoir, à laquelle il ne pût espérer atteindre. Mais il était toujours encore vassal de Bourgogne. Ses fils, selon l'usage ordinaire, avaient reçu leur éducation à la cour de Bourgogne et occupaient en ce moment des emplois dans le palais ducal. Les domaines de Picardie qui, pendant une courte période, avaient été incorporés dans le royaume de France, étaient retournés, grâce à ses propres efforts, sous la domination bourguignonne. Par le même acte, il était retourné sous l'allégeance du duc et s'était uni au roi par des liens nouveaux.

Servir deux maîtres pareils à ceux-là devait être considéré comme un problème impossible. Et encore n'eût-il pas été facile de faire un choix entre eux. Il n'osait pas renoncer à ses obligations féodales envers l'un, il ne voulait pas se détourner des perspectives brillantes que l'autre offrait à son ambition. Tout ce que lui demandait Charles, c'était de remplir son devoir de vassal, tout ce qu'il pouvait espérer

(1) « C'estoit le bras destre du roy, et le vrai coffre de son secré. » Chastellain, pag. 458.

en échange, c'était la protection qu'il était en droit d'attendre de son suzerain. Comment aurait-il pu obtenir une influence personnelle sur cet esprit hautain et confiant en soi-même, comment eût-il pu participer à ses rêves de conquête et de gloire? Louis, d'un autre côté, était plein de reconnaissance pour ceux qui embrassaient sa cause. Il leur découvrait les secrets de son cœur, ou du moins il feignait de le faire. Son imagination fertile construisait des plans pour leur élévation, plus brillants que ceux que leurs espérances les plus audacieuses eussent osé concevoir. En un mot, l'un surveillait froidement l'ambition de ses partisans, l'autre au contraire en avivait la flamme.

En 1466, Saint-Pol, étant alors veuf, avait offert sa main à Marguerite de Bourbon, belle-sœur de Charles. Cette princesse avait été élevée à la cour de Bourgogne où elle se trouvait encore. Les propositions de Saint-Pol furent rejetées, Marguerite ne se souciant pas sans doute d'épouser un homme qui avait près du double de son âge, et le duc se sentant tout aussi peu disposé à voir le sang ambitieux des Luxembourg s'unir à une lignée à laquelle il avait mêlé le sien. Le roi de France n'avait ni crainte ni jalousie de cette nature. Il trouva, dans la maison ducale de Savoie avec laquelle, comme nous l'avons vu, il était doublement allié, une femme pour Saint-Pol, une autre pour le fils du Connétable et un mari pour sa fille. Il lui donna la lieutenance de Normandie, poste autrefois occupé par le comte de Charolais. Comme un directeur de théâtre qui change le genre de ses pièces pour essayer les aptitudes diverses de son personnel, Louis assignait aujourd'hui à Saint-Pol le rôle qui avait été précédemment si mal joué par Nevers. Il devait servir de boulevard contre la maison de Bourgogne, tenir en

échec ses tentatives, et devenir, selon son expression, une épine dans le flanc de Charles. Personnellement, il pouvait servir de trait d'union entre les deux parties, faisant montre d'un attachement égal pour chacune, quoique, de fait, il fût tout dévoué aux intérêts du roi avec lesquels s'identifiait sa destinée future, sinon sa fortune actuelle.

Ce fut donc plutôt comme médiateur que comme simple envoyé que Saint-Pol parut devant le duc pour lui faire des représentations et l'amener à un accommodement avec son souverain. L'attitude qu'il affectait était celle d'un bon et loyal vassal dont le devoir était de donner les meilleurs avis à un prince jeune et inexpérimenté auquel le liaient à la fois son serment d'allégeance et son affection personnelle. Il commença donc par lui faire entendre qu'en reprenant la guerre avec Liége, il donnerait de justes causes de plainte au roi de France qui considérait les Liégeois comme ses alliés, avec lesquels il avait conclu un traité et qui avaient droit, si on les attaquait, à son assistance et à sa protection. « Beau cousin, » s'écria le duc, interrompant tout d'abord ces feintes diplomatiques qu'il pouvait rarement écouter avec patience, « arrêtez, je vous prie, et ne me parlez pas davantage de cela. Quoi que le ciel me réserve, quelle que soit la destinée qui m'attend, je mettrai mon armée en campagne et je marcherai sur Liége. Je veux savoir, une fois pour toutes, si j'ai à commander ou à obéir. Si quelqu'un veut me détourner de ce dessein ou jeter quelque obstacle sur ma route, qu'il vienne, de par Dieu! je serai prêt à lui répondre (1). »

(1) « Beau cousin, tenez-vous-en à tant et ne m'en parlez plus, car quelque chose que avenir me doie, ne qu'il plaira à Dieu m'en envoyer, je mettrai mon armée sur les champs, et la tournerai en Liége; si sçarai à ceste fois se je serai maistre ou varlet. Et dont et qui

Cette interruption n'arrêta pas la rhétorique du connétable, elle lui fit seulement diriger ses efforts dans un autre sens. Le roi, poursuivit-il, ne saurait être blâmé pour avoir voulu intervenir en faveur d'un peuple auquel il est uni par des liens déjà anciens d'alliance et d'amitié, d'un peuple qui l'assiége quotidiennement de demandes de secours et qui lui reproche l'indifférence apparente avec laquelle deux fois déjà il l'a vu attaquer et soumettre. Le duc pourrait se contenter des succès qu'il a obtenus déjà, du sang qu'il a déjà versé. Qu'il songe à l'instabilité de la fortune et cherche la gloire, plutôt dans le rétablissement de la prospérité de ce malheureux peuple, que dans sa désolation et sa ruine définitive. Charles écouta la longue harangue dont les phrases qui précèdent forment le résumé, avec un air de sombre résolution. L'hypocrisie de ce discours n'avait pas assez de profondeur pour troubler une intelligence aussi nette. « Le roi, » s'écria-t-il à la fin, « désire que le peuple de Liége demeure en paix. Pourquoi dès lors ne met-il pas un terme aux excès que les Liégeois commettent chaque jour? Pourquoi ne réprime-t-il pas leurs violences? Est-ce moi qui ai rompu la paix? Quelle provocation nouvelle leur ai-je adressée pour les pousser à envahir mes domaines, à dévaster mes territoires, à harceler mes sujets? Tout récemment, ils se sont emparés dans le Luxembourg d'un gentilhomme de cette contrée, un de mes vassaux, ils l'ont torturé et mis à mort! Assez, beau cousin, je n'éprouverai plus de joie complète avant d'avoir tiré vengeance de ces insultes. Ni roi, ni empereur ne me détourneront de cette entreprise (1). »

m'en vouldra destourner et y mettre empeichement, viengne, de par Dieu soit! Et il me trouvera pour respondre. » Chastellain, pag. 437.

(1) Chastellain, pag. 438.

Ainsi repoussé dans deux attaques, Saint-Pol changea son plan et tenta un autre système d'approche. Il amena la conversation sur les relations générales entre la France et la Bourgogne, déplorant l'absence de cette cordialité qui aurait dû exister entre deux princes unis de si près par le sang. Il fit entendre que Charles, en recherchant l'alliance des Anglais, s'était séparé des intérêts de la France, et avait attenté à l'honneur de cette maison royale dont il était descendu lui-même et dont il aurait dû soutenir les droits. Ce reproche, le duc ne pouvait y rester complétement insensible; il devait reconnaître qu'en suivant l'exemple politique de son aïeul Jean Sans-Peur, au lieu d'imiter son père, Philippe le Bon, il avait été à l'encontre des aspirations de la nation française, et sans même pouvoir espérer de rallier à lui les sympathies de ses propres vassaux. Poursuivant son avantage, le connétable termina en proposant à Charles de suspendre tous les différends qui le séparaient du roi par une trève d'une année, aux avantages de laquelle tous les alliés des deux contractants participeraient. « Les alliés du roi, » s'écria Charles avec une expression de raillerie peu déguisée, « quels sont-ils? S'il s'agit encore de Liége, je vous ai déjà répondu. »

Puis, revenant à l'accusation qui l'avait touché de plus près, il protesta que c'était la politique suivie par le roi de France, l'hostilité dont celui-ci avait sans cesse fait preuve envers les princes du sang, qui lui avait fait suivre une voie qui lui répugnait doublement et qui l'avait forcé, lui membre de la maison de Valois, de s'allier avec l'Angleterre, lui, descendant de Lancastre, de s'unir au sang d'York. Comme conclusion, il déclara qu'il consentirait à une trève de six mois au plus, pourvu que celle-ci comprît également les

ducs de Normandie et de Bretagne. Le délai qu'il fixait indiquait suffisamment quelles étaient ses intentions ultérieures (1).

Tandis que son envoyé était à Bruxelles, Louis l'assaillait de messages quotidiens, pour s'informer de l'état de la négociation. Les propositions qu'il avait envoyées d'abord ayant été repoussées, il lui restait un autre thème, qu'il se réservait de faire valoir quand un moment favorable se présenterait. Il rappela le connétable à Paris, mais après l'y avoir gardé une seule nuit, il le renvoya à son poste. Saint-Pol trouva le duc prêt à quitter Bruxelles pour Louvain, l'endroit choisi pour la réunion des différents corps que l'on avait levés; il l'y accompagna. Le camp, en armes, y était déjà rassemblé (2). Les campagnes qui entouraient la ville paraissaient blanches de loin, tant elles étaient couvertes de tentes; les rues étaient encombrées de troupes, de convois, de chariots de bagages, d'artillerie. Aucun autre pays n'aurait pu, à cette époque, fournir en si peu de temps une armée aussi nombreuse et en aussi bonnes conditions. Et c'est seulement à cette époque aussi et grâce au système de l'obligation militaire, qu'une pareille armée pouvait être levée sur un territoire aussi peu considérable. Outre les hommes d'armes et les archers montés que les teneurs de fiefs devaient mettre en campagne, les villes avaient fourni des piquiers et d'autres corps d'infanterie en proportion avec leur population. Si nous pouvons nous en rapporter à l'affirmation d'un chroniqueur qui a fait la campagne, la force totale, y compris tous ceux qui accompagnaient l'armée, montait à cent mille hommes (3). Les paroles n'étaient

(1) Chastellain, pag. 438, 439.

(2) Idem, pag. 442.

(3) « A celle fois le duc avoit trente mille payes aux champs passez à monstre; de quoy

plus nécessaires pour établir les inaltérables desseins du duc, mais, sans doute, il aurait été satisfait d'apprendre que, dans leur exécution, il ne rencontrerait aucun obstacle de la part du roi. Cette assurance, l'envoyé royal était prêt à la lui donner, mais il demandait en échange que Charles gardât la même attitude d'indifférence, s'il plaisait à Louis de prendre des mesures quelconques pour mettre un terme à ses différends avec le duc de Bretagne. En d'autres mots, il proposait au prince bourguignon d'imiter sa propre politique en désertant la cause de ses alliés au moment où son aide leur deviendrait indispensable. Si Louis en personne avait été présent, des arguments spécieux et subtils ne lui auraient pas manqué pour obscurcir le caractère véritable de cette proposition. Il n'avait pas encore appris par expérience combien ces raffinements étaient de peu d'effet sur un esprit sincère et résolu. Communiquée par Saint-Pol, l'offre rencontra un refus net et absolu; et comme l'envoyé insistait, Charles lui adressa un regard d'avertissement et lui rappela que quoique connétable de France, il était sujet de la maison de Bourgogne. « Les plus belles de vos propriétés, » lui dit-il, « sont dans mes domaines. Votre fils m'accompagne au camp. S'il m'avait plu, je vous aurais appelé vous-même sous les armes, et cet appel, vous n'auriez osé n'y point répondre. Songez bien à ce que vous faites, beau cousin, car, assurément, si le roi se mêle de mes affaires, ce ne sera pas à votre avantage (1). »

il faut deux archers à cheval pour une paye,..... sans compter les autres suivants un camp, et dont l'on ne se peut passer, de sorte, que l'on tient qu'il avoit en son armée bien cent mille hommes. » Haynin, t. I, pag. 82. — « Son armée estoit tres grosse : car tout ce qui estoit peu venir de Bourgongne, s'estoit venu joindre avec luy : et ne luy veiz jamais tant de gens ensemble, à beaucoup pres. » Commines, t. I, pag. 124.

(1) « Si que, pensez bien à vostre cas : car se le roy se veult meller au fort de ma guerre si ne sera ce point à vostre preu. » Chastellain, pag. 442.

Cette menece produisit pour le moment son effet. Saint-Pol sentit qu'il s'avançait sur un terrain glissant. Il se hâta de désavouer la mission qui lui avait été confiée, protesta de son inaltérable dévoûment à son souverain légal et promit, lorsqu'il retournerait en France, de s'employer au service des intérêts du duc, d'une façon plus efficace, que s'il l'avait suivi dans son expédition. Il lui suffirait pour cela d'user de tous ses efforts pour empêcher le roi de violer la trève. L'éclair qui s'était allumé dans l'œil de Charles disparut, mais son maintien et son langage restèrent froids et hautains. « Il me serait agréable, » reprit-il, « que le roi s'abstînt de prendre parti contre moi, pour ces méchants rebelles, excommuniés par sentence expresse du saint-père. Néanmoins, qu'il en agisse comme il le voudra. Et quant à vous, beau cousin, je ne veux point entraver votre mission; elle peut être avantageuse aux deux parties, mais, de quelque façon que vous vous y preniez, je ne vous donnerai ni instructions ni message (1). »

L'impression que laissa cette conversation sur l'esprit de Saint-Pol ne pouvait manquer d'être très pénible. Placé entre deux princes aussi ouvertement hostiles, et dépendant de tous deux, il avait rêvé, par un usage habile de sa position spéciale, d'obtenir une certaine influence sur chacun d'eux, d'être leur médiateur, et l'arbitre de leur querelle. Il pouvait espérer avoir acquis cette position en ce qui concernait Louis; car ce prince était toujours disposé à feindre de céder à l'influence de ceux qui, en fait, n'étaient que les instruments de ses desseins. Mais le caractère hautain et inflexible de Charles repoussait même l'ombre d'un contrôle;

(1) Chastellain, pag. 443.

et, tandis qu'il exigeait le service qui lui était dû, il regardait avec une indifférence glacée les démonstrations excessives d'un zèle officieux. C'est de cette façon qu'il avait reçu les avances et les excuses du connétable quand il eût pu, par une différente conduite. renouer leur ancienne amitié. Saint-Pol pouvait comparer ce traitement aux témoignages de confiance et de familiarité qu'il était accoutumé de recevoir du roi. Mais ce souvenir ne servit qu'à augmenter sa mortification, quand il se représenta l'échec de sa mission, et le résultat si peu favorable dont il allait avoir à rendre compte à Paris. Ce sentiment domina tous les autres quand il alla prendre congé du duc et qu'il le trouva équipé, tout prêt à monter à cheval et à commencer la campagne. Se tournant vers le connétable avec un regard significatif, et parlant assez haut pour être entendu de ceux qui l'entouraient, Charles exprima le désir que, pendant son absence, le roi voulût bien s'abstenir de molester le duc de Bretagne. « Monseigneur, » s'écria Saint-Pol, « vous ne nous laissez pas d'alternative; vous voulez que nous nous tenions tranquilles et n'attaquions pas nos ennemis, et vous prenez votre temps pour marcher contre les nôtres. Cela ne peut être, le roi ne le supportera point. » Charles garda son attitude réservée, mais sa réponse fut nette et décisive : « Le peuple de Liége, » dit-il, « est rassemblé; avant trois jours, je compte qu'une bataille aura lieu. Si je la perds, je ne doute pas que vous en agissiez à votre gré, mais si je la gagne, vous laisserez les Bretons en paix (1). » Après cette réponse, qui montrait qu'il était parfaitement au courant de la

(1) « Les Liegeois sont assemblez, et m'attens d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours. Si je la pers, je croy bien que vous ferez à vostre guise; mais aussi, si je la gaigne, vous laisserez en paix les Bretons. » Commines, t. I, pag. 123.

partie que jouait son adversaire, Charles monta à cheval et partit.

Le premier corps, ou l'avant-garde, sous le commandement du sire de Ravenstein avait déjà traversé la frontière; et commencé la guerre de feu et de sang qui avait été annoncée par les héraults (1). Les campagnes étaient dévastées, les villages pillés et brûlés, et les habitants passés au fil de l'épée. Les couvents mêmes et d'autres édifices sacrés ne furent pas exceptés du pillage par ces défenseurs de l'Église (2). Une tentative fut faite aussi pour surprendre Huy, mais la ville avait été munie d'une forte garnison, et la résistance y était animée par la présence de Pentecôte d'Arkel, femme de Raes de Heers, douée d'un caractère mâle et d'instincts guerriers qui faisaient notoirement défaut à son mari (3). Charles, à la tête du corps principal de son armée, entra dans la principauté par la même route qu'il avait suivie lors de son expédition primitive. Il traversa la Hesbaie qui, comme la frontière d'Écosse dans l'ancien temps, avait été

(1) « Commencèrent à brusler dedans le pays de Liège en divers lieux, et mettre tout au sac, espée et flamme. » Haynin, t. I, pag. 82.

(2) Voyez les détails dans Henricus de Merica (De Ram, pag. 164, 165). Il ajoute, comme fait presque miraculeux, que les nonnes, quoique dépouillées de leurs vêtements, purent conserver leur chasteté. Ce fait indique l'influence que les sentiments bien connus de Charles à ce sujet exerçaient sur ses soldats, même en son absence. « Tam procax insolentia, ut ancillas Christi ad exuendum vestimenta rigorose compellerent... Dicebant enim imperatorie ad illas scurri : « Exuite vos sine mora. » At illæ inexorabiles hostes aspicientes, coram facie eorum exuebant se vestimenta sua ad camissam usque... Sed quis non obstupescat magno Dei munere factum esse, ut cum bona mobilia perdere cogerentur, thesaurum castitatis incomparabilem integerrime conservarent, nec illarum ulla, quantumlibet speciosa, reperta est pati violentiam. »

(3) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1316. Johannes de Los qui dans sa jeunesse, avait vu cette « Jésabel, » comme il l'appelle, conserva une vive impression de ses manières hautaines et fières. Sa mère, la veuve d'un riche exilé, alla, avec ses six enfants, présenter une pétition à de Heers et à sa femme. Le caractère d'extermination de la lutte est indiqué par la réponse qu'elle reçut. « Melius enim esse, » inquiunt, « quam tu et tui mendicitati sint obnoxii et pereant, quam nos nostrique, vobis procurantibus, extra patriam profugati mendicemus præ egestate et pereamus inhoneste. » De Ram, pag. 49.

pendant des siècles, le théâtre d'une perpétuelle guerre de dévastation, et au sujet de laquelle le proverbe disait : « Que nul ne passe le Habsbain, qu'il ne soit combattu le lendemain (1). » Il se prépara à faire le siége de Saint-Trond, la ville dont il avait fait autrefois son quartier général, mais, où une garnison de trois mille hommes, commandés par un officier expérimenté, défendait cette fois les murailles et refusait de se rendre.

En même temps, une armée, levée en toute hâte à Liége, avait été envoyée à la rencontre des envahisseurs. Elle consistait en une vingtaine de mille hommes, presque tous fantassins, armés de longues piques et munis de couleuvrines, nom qui ne s'appliquait pas alors comme plus tard à une sorte de canon, mais à une espèce de grossier mousquet. Les chefs étaient Raes de Heers, Barre Surlet et d'autres importants agitateurs. Le sire de Bierlo, homme d'un courage incontesté, portait le grand étendard de Saint-Lambert.

Les deux armées arrivèrent dans le voisinage de Saint-Trond presque simultanément. Le duc parut devant cette ville dans l'après-midi du 27 octobre; et l'ennemi atteignit Brusten, village distant d'une demi-lieue, le soir du même jour. Le lendemain matin, Charles mit ses forces en ordre de bataille. Il était de la plus haute importance, pour lui, qu'en cette occasion aucun revers n'atteignît ses armes. Le roi surveillait tous les mouvements des deux corps d'armées; un de ses envoyés, le bailli de Lyon, était dans les rangs ennemis et Dammartin, campé à peu de distance, n'attendait qu'un signal pour prendre part à l'action. Outre ces

(1) Lamarche, t. II, pag. 273.

considérations, le prestige de la victoire était nécessaire à un prince nouveau qui conduisait en personne ses vassaux au combat. Il prit donc ses dispositions avec le plus grand soin, moins soucieux qu'à Montlhéry de faire ressortir avant tout son courage personnel, mais aspirant cette fois à acquérir le renom d'un chef habile et expérimenté.

Monté sur un petit cheval, il allait d'un corps à l'autre, distribuant ses ordres à ses officiers d'après des notes manuscrites qu'il tenait à la main.

Le sol était uni, mais coupé en plusieurs endroits par de vastes marécages. Des fossés et des haies qui bornaient chaque champ aux alentours du village, offraient encore d'autres obstacles aux mouvements de la cavalerie.

Quelques milliers d'hommes, y compris cinq cents archers anglais, furent laissés sous les murs de Saint-Trond au cas où une sortie serait tentée par la garnison ; Ravenstein, avec le corps qu'il commandait, fut envoyé en avant pour attaquer, tandis que le gros de l'armée était tenu en réserve, mais placé de façon à former un second front de bataille, sur un terrain mieux approprié aux mouvements de forces aussi considérables. Au cas, par conséquent, où le premier corps aurait été repoussé, plus l'ennemi se fût avancé, plus grande eût été la résistance qu'il eût rencontrée et plus certaine sa défaite (1).

Les gens de Liége étaient bien fournis d'artillerie ; et quand les troupes bourguignonnes s'avancèrent à travers un bois qui bordait la route, les branches volèrent en éclats autour d'elles et les échos de chaque clairière retentirent de détonations (2). Enfin les champs découverts furent atteints;

(1) Haynin, t. I, pag. 84, 85; Lamarche, t. II, pag. 273, 274 : Commines, t. I, pag. 127.

(2) « Le bruict... estoit le plus hideux que n'oyz jamais, à cause du coup qui en redondoit

une halte eut lieu. Les archers mirent pied à terre, et, cherchant leur route à travers le marais, ils commencèrent, grâce à la bonne direction de leurs coups, par mettre en fuite les bandes d'ennemis postés derrière les haies et par s'emparer de leur artillerie. Mais, aussitôt que leurs flèches et leurs autres projectiles furent épuisés, il leur fallut rétrograder à leur tour, car les hommes d'armes qui auraient dû venir les appuyer ne pouvaient trouver un passage pour les chevaux. Ce que voyant, les piquiers ennemis serrèrent leurs rangs, et chargeant avec des cris de triomphe, les repoussèrent devant eux. Un grand nombre fut tué et le corps entier fut mis en désordre (1). Les enseignes bourguignonnes s'ébranlaient et reculaient, et il semblait que la journée fût perdue (2). Mais ici parut l'excellence de la combinaison du duc. Les archers du corps principal, tirant du fourreau les longues épées à deux mains dont ils se servaient dans les combats corps à corps, poussèrent une grande clameur et assaillirent avec tant d'impétuosité les piquiers qui s'avançaient, qu'en un moment ces soldats à demi aguerris furent déconfits et dispersés (3). La panique se répandit bientôt parmi toute l'armée; de Heers fut des premiers à s'enfuir. Çà et là, un chef plus courageux ralliait ses hommes et parvenait à déterminer un temps d'arrêt momentané. Barre Surlet fut tué; Bierlo fut blessé, mais le grand étendard déchiré et souillé fut emporté par les fugitifs. Les canons, les tentes et les chariots furent tous pris. La poursuite toutefois

comme en serrent le son dedans lesdictz arbres, et qui donnoit souvent à l'encontre desditz arbres et branches. » Haynin, t. I, pag. 26.

(1) Commines, t. I, pag. 128; Haynin, ubi supra.

(2) « Branloient toutes nos enseignes, comme gens presque desconfitz. » Commines, ubi supra.

(3) Lamarche, t. II, pag. 274; Commines, ubi supra.

ne fut pas bien longue, car la nuit était venue, et le même obstacle qui avait empêché la cavalerie de prendre une part efficace à la bataille lui interdit de consommer la défaite (1).

Le chiffre des morts fut évalué par diverses autorités de deux à neuf mille. Le chiffre le moins élevé est le plus vraisemblable (2), mais le hasard seul avait sauvé l'armée liégeoise d'une complète extermination (3). Quoi qu'il en soit, la défaite avait été décisive. Aussitôt qu'il fut rentré à ses quartiers, le duc fit venir son secrétaire et lui dicta une lettre au connétable de Saint-Pol par laquelle il lui faisait connaître le résultat du combat et renouvelait sa demande ou plutôt son avertissement en ce qui regardait les desseins que le roi aurait pu vouloir traduire en fait à l'endroit des Bretons (4).

Le troisième jour après la bataille, Saint-Trond n'ayant plus aucun secours à attendre, ouvrit ses portes. Une amende fut imposée à la ville, plusieurs de ses habitants furent mis à mort et il fut décidé que ses fortifications seraient rasées. L'armée reprit alors sa marche, couvrant toute la contrée, sur sa route, de flammes et de dévastation. Les habitants s'enfuyant à son approche, cherchaient un refuge dans la ca-

(1) Lettre du duc aux magistrats d'Ypres; lettres de Louis Van den Rive et Jean de Halewyn; Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 168-172; Haynin, Commines, Lamarche, Henricus de Merica, Theodoricus Paulus; De Ram, pag. 166, 167, 208. — La pusillanimité dont fit preuve de Heers est signalée par tous les auteurs. « N'avoit point la grâce, » fait observer Haynin, « estre renommé pour le plus hardi chevalier. »

(2) Commines, après avoir cité le chiffre affirmé de six mille, ajoute : « Qui semble beaucoup à toutes gens qui ne veullent point mentir, » et il rappelle qu'en pareilles occasions on est toujours porté à exagérer. Deux correspondants, écrivant du camp bourguignon, sont d'accord pour évaluer les pertes de l'ennemi à environ quatre mille hommes. Charles lui-même se borne à dire : « En y a eu grant nombre de mors. »

(3) « N'eust esté la nuyt qui survint, il en fut eschappé bien peu. » Lettre du duc. Gachard *Documents inédits*, t. I, pag. 169. — « Si ce n'eust esté la nuict, il en fust mort plus de quinze mil. » Commines, t. I, pag. 129.

(4) Commines, t. I, pag. 130.

pitale d'où les plus craintifs étaient partis déjà, à la recherche d'un abri plus assuré. Tongres et d'autres grandes villes suivirent l'exemple de Saint-Trond et se rendirent à discrétion. Le 9 novembre, le duc atteignit Othée, village situé à peu de distance de Liége et théâtre de la grande victoire que, soixante ans auparavant, son ancêtre Jean Sans-Peur avait remportée sur le peuple de la principauté (1). Encouragés par leur rapide succès et par l'espoir de la grande conquête qu'ils allaient faire, les seigneurs et les capitaines passèrent la nuit en fêtes, dansant, buvant et jouant aux dés, et se faisant un enjeu des parts qui leur reviendraient sur les dépouilles de Liége (2).

Et cependant douteux encore était le succès de l'entreprise. Comme lors de sa première expédition, la saison avancée et la difficulté de se procurer des approvisionnements empêchaient le duc de tenir ses forces assemblées et paraissaient lui interdire de mettre le siége devant une place aussi forte, et qui paraissait devoir défier ses coups (3). Il espérait, cependant, que la panique et la confusion qui s'étaient emparés des habitants les empêcheraient de faire aucun préparatif de défense. En effet, toute la cité n'était qu'une vaste scène de tumulte. Des récriminations mutuelles remplissaient seules les conseils des chefs. Le peuple n'obéissait plus à leurs ordres et n'écoutait plus les avis de ceux dont l'audace avait toujours brillé, sauf aux jours du danger. La destinée qu'avait value à Dinant sa résistance désespérée hantait l'imagination de tous et étouffait toute étincelle de patriotisme et de courage. Une foule d'entre les

(1) *Ancien Chronique* (Lenglet, t. II, pag. 190).
(2) Haynin, t. I, pag. 95.
(3) Commines, t. I, pag. 138

habitants quittèrent la ville et se répandirent dans les forêts où ils restèrent cachés. Les gens riches demandaient la paix à grands cris, et le clergé prit l'initiative en envoyant une députation de membres de leur corps faire la paix avec l'évêque et demander son intercession auprès du duc de Bourgogne (1).

Charles demanda d'abord que les Liégeois se rendissent sans condition, mais, ému par les supplications qui lui furent faites, il finit par promettre que la ville serait sauvée de la destruction et ses maisons du pillage. Sur tous les autres points, il réservait l'expression de sa volonté pour le jour où il aurait fait son entrée. En même temps, il continuait à avancer, et deux jours plus tard (11 novembre) il s'établit à la distance d'une demi-lieue des murs. Là il vit venir à sa rencontre une députation des principaux citoyens qui venaient tenter de détourner son ressentiment et lui offrir la soumission des habitants. Mais comme il était encore douteux que cet acte pût être considéré comme émanant de la masse de la population, Humbercourt, se faisant accompagner de plusieurs de ces députés et d'un petit corps de troupes, se rendit le même soir à la porte Saint-Martin et demanda à pénétrer dans la ville. N'ayant pu obtenir l'entrée, il se cantonna dans un couvent, tout proche des murs, où il était parfaitement placé pour être informé du véritable état des affaires. Sa situation néanmoins était critique, car le sol était jonché d'obstacles, la nuit sombre, et s'il avait été attaqué par une force supérieure, il lui eût été également difficile de faire retraite ou de recevoir du secours du camp. « Vers neuf heures, » dit Philippe de Commines, « qui

(1) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1317, 1318.

s'était joint à cette petite troupe, nous entendîmes sonner la cloche d'alarme et nous craignîmes qu'on ne vînt nous attaquer. Cette crainte était fondée, car l'ennemi était occupé à délibérer sur ce projet, et les uns se disposaient à nous assaillir, tandis que d'autres s'y opposaient. » Le sage Humbercourt prépara une lettre de conciliation qu'il envoya dans la ville par trois des bourgeois qu'il avait amenés avec lui. « Si nous pouvons détourner leur attention jusqu'à minuit, » fit-il observer, ils seront fatigués et ceux qui veulent nous attaquer commenceront à songer à leur propre sécurité. » « Peu de temps après, » continue le narrateur, « nous entendîmes sonner la cloche du palais qui appelle les citoyens aux réunions publiques, et nous en conclûmes que nos envoyés exécutaient les instructions qu'ils avaient reçues. Ils ne revinrent point, mais, au bout d'une heure, un grand bruit se fit entendre à la porte où une foule considérable s'était rassemblée et nous fûmes assaillis de cris injurieux. Alors, le sire d'Humbercourt comprit que le péril était imminent. Il expédia donc les quatre bourgeois restant, avec une longue lettre, rappelant aux habitants les termes amicaux dans lesquels ils avaient vécu ensemble, les assurant de sa protection et les suppliant de ne pas attirer sur leurs têtes une ruine absolue en résistant avantage. Nous restâmes en suspens jusqu'à deux heures après minuit. Alors la cloche retentit de nouveau comme signal de clôture de la réunion. La délibération était terminée. Liége était décidé à se soumettre. Aussitôt après la dispersion de l'assemblée, de Heers et une foule de ses partisans au nombre de quatre à cinq mille s'enfuirent précipitamment de la ville (1). »

(1) Commines, t. I, pag. 134-137; Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1319. Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 181.

Le jour suivant, la reddition eut lieu dans toutes les formes. Trois cent quarante citoyens, à genoux, en chemise, la tête et les pieds nus, remirent au duc les clefs de la ville et sollicitèrent son pardon. Mais cette humiliation ne devait pas satisfaire son orgueil. Par son ordre, les portes furent soulevées hors de leurs gonds et déposées sur le sol. Une partie des murailles fut aussi renversée, de chaque côté. Par l'ouverture, marchant sur les portes arrachées, les troupes firent leur entrée dans toute l'insolence de la conquête. Charles était à cheval, au milieu de sa noblesse, l'épée nue. Son armure était couverte d'un riche manteau de velours orné de pierres précieuses. A sa droite, était l'évêque. Le clergé excessivement nombreux dans ce « paradis des prêtres (1) » était placé en ligne sur un côté de la route, revêtu de surplis et portant à la main des cierges allumés. Du côté opposé était le peuple, muet, abattu, quoiqu'il lui restât quelque espoir. La croix de Saint-André, le signe abhorré de Bourgogne, se voyait sur chaque poitrine. La procession dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Les seuls bruits perceptibles étaient les commandements des officiers et le pas régulier des hommes et des chevaux, car le duc étant encore en deuil pour son père, les sons joyeux des trompettes qui d'ordinaire se faisaient entendre en pareille occasion n'avaient pu être admis à célébrer son triomphe (2).

Les mêmes délibérations et la même préoccupation rigoureuse des formes de la justice qui avaient déjà signalé la conduite du prince bourguignon reparurent en cette occa-

(1) Guicciardini, pag. 495.

(2) Haynin, t. I, pag. 96-98; Commines, t. I, pag. 140; Meyer, *Annales Flandriæ*, ol. 342, verso; Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 179, 182.

sion. Les engagements qu'il avait pris furent scrupuleusement exécutés. Le pillage fut interdit aux soldats, et ceux d'entre eux qui s'aventurèrent à violer cette défense furent pendus sur-le-champ (1). On eût pu même dire que le duc avait tempéré la justice par la clémence. La vie des habitants qu'il avait refusé de garantir fut épargnée, à peu d'exceptions près. C'était la cité elle-même, ce qui du moins lui avait donné une existence et une histoire, qui devait être condamnée à la mort. Le 26, dans la matinée, la cloche sonna; cette cloche même qui avait si souvent appelé les bourgeois à leur place ordinaire de réunions, qui les conviait à exercer leurs droits d'hommes libres. Sur une plate-forme élevée, le duc était assis, en grand apparat; l'évêque se tenait à ses côtés et les principaux gentilshommes de sa cour l'entouraient. Le secrétaire du duc lut « le jugement et la sentence » de son maître « mot par mot, et d'une voix élevée et distincte. » Les « coutumes » de Liége, c'est à dire ses constitutions et ses lois, étaient par ce document déclarées « mauvaises » et abrogées pour toujours. Toutes les franchises des Liégeois, leurs chartes et priviléges de toutes sortes furent déclarés retirés et annulés. Les tribunaux existants furent supprimés; le gouvernement municipal fut anéanti; les corporations furent dissoutes. Les murs et les fortifications furent démolis, de façon que Liége se trouva dès lors ouvert par tous côtés, comme un village ou une ville rurale (2).

En place des divers codes, usages et moyens d'administration qui, quels que fussent leurs défauts, avaient fait partie de la vie publique du peuple et s'étaient assimilés à toutes

(1) « Furent deux archers pendus, » dit Haynin, « l'un pour avoir robbé un mouton, l'autre pour choses de guères meilleure importance. » Tom. I, pag. 98.

(2) Instrument notarié contenant la sentence prononcée contre le pays de Liége. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 437-472.

ses pensées et à toutes ses habitudes, un système très simple fut établi. La justice devait, dans tous les cas, être administrée selon la théorie et la pratique de la « loi écrite, » la « loi de raison, » c'est à dire la loi civile ou la loi romaine. Elle devait être exécutée par des officiers nommés par l'évêque qui devaient également prêter le serment de fidélité au duc. Ce dernier, comme cela avait déjà été convenu par le traité, devait être le souverain « protecteur » de l'État, avec le droit d'exiger des habitants le service militaire et de réprimer au besoin la mutinerie et toutes agitations civiles.

La lecture de cet acte étant terminée, il fut demandé au peuple s'il l'acceptait et s'engageait à s'y conformer. Les notaires qui signèrent la pièce attestèrent qu'aucune objection n'y fut faite, et que pour autant qu'ils avaient pu s'en assurer, toutes les mains s'étaient élevées, toutes les voix s'étaient prononcées dans le sens de l'assentiment (1). Parmi les chartes ainsi abolies, sans opposition, sans murmure, il y en avait qui n'avaient été obtenues qu'à la suite de combats longs et désespérés, qui avaient été scellées du sang de milliers de citoyens. L'évêque et ses chanoines étant appelés à leur tour donnèrent leur approbation formelle. Le duc dit alors quelques mots; il promit sa faveur et sa protection, si elles étaient méritées. Quant à ses intentions dans l'hypothèse contraire, une démonstration significative en fut donnée quelques jours plus tard, au même endroit, par la décapitation de neuf personnes exceptées de l'amnistie générale (2).

Cet avertissement était d'autant plus nécessaire, que Charles n'avait pas d'autre moyen de sanctionner ses mesures

(1) « Adonc ilz respondirent tous à haulte vois, sans nesun contredisant, que [comme] il sambloit, disant : « Oy! oy! » et, leurs mains ainsi levées en hault, ils juront [jurèrent] solempnement d'eulx entretenir, garder et accomplir à la maniere susdicte. » *Ibid.*, pag. 470.

(2) Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV; Haynin, t. I, pag. 100.

et de contraindre les Liégeois à l'observation du traité que la terreur causée par sa présence et l'impression qu'il pourrait laisser après son départ. Il n'avait pas d'armée permanente à sa solde. Il ne pouvait laisser derrière lui une force suffisante pour dompter tout espoir de révolte ultérieure et pour étouffer les premiers symptômes d'une nouvelle rébellion. Ses troupes avaient été levées pour un temps limité, pour le service de la guerre présente, pour frapper un seul coup; et en conséquence, ce coup devait être vigoureux et effectif. Il ne pouvait non plus rester en personne pour surveiller l'exécution de ses décrets. La tactique à l'aide de laquelle le roi, dans une occasion précédente avait, en sacrifiant Liége, recouvré la Normandie, avait enseigné à son rival le danger de manquer de vigilance pour un seul moment. Laissant Humbercourt derrière lui, avec le renouvellement des instructions qu'il avait déjà eues précédemment, Charles quitta donc Liége le 28 novembre. Avant son départ, il avait décidé que le Perron, ce symbole des libertés qu'il avait détruites, serait enlevé de la place qu'il occupait dans la cour du palais. Il fit transporter ce monument dans la Flandre et le fit placer à Bruges, au centre de la Bourse, endroit fréquenté par les étrangers de toutes les nations qui pouvaient voir ainsi ce trophée de sa conquête et lire, dans l'inscription placée sur la base, un avertissement pour ceux qui seraient tentés de boire à trop grands traits à la coupe de la liberté, au risque de s'enivrer de ses fumées (1).

(1) « Desine sublimes vultus attollere in auras,
Disce meo casu perpetuum esse nihil.
Nobilitatis ego Leodis venerabile signum,
Gentis et inuictæ gloria nuper eram :
Sum modò spectaclum ridentis turpe popelli,
Et testor Caroli me cecidisse manu. »
— Meyer, *Annales Flandriæ*, fol. 342, verso.

CHAPITRE III

La maison de Charles et son mode de gouvernement. — Son mariage avec Marguerite d'York. — Démonstrations hostiles de Louis. — Sa visite à Péronne (1468).

Depuis le moment où il avait reçu la nouvelle de la mort de Philippe le Bon, le roi s'était livré à d'actifs préparatifs pour recommencer la lutte contre ses vassaux puissants et mécontents. Il ne doutait pas qu'une nouvelle ligue ne fût en train de se former contre lui. Les cours de Bourgogne, de Bretagne et d'Angleterre étaient en alliance étroite et en communication constante. Les réclamations de Charles de France devaient de nouveau servir de prétexte aux hostilités; et la Normandie, encore une fois, devait être le principal théâtre de la lutte, et le prix du combat pour le vainqueur.

Mais, du moins, cette fois, Louis ne se laisserait plus prendre au dépourvu. Il avait sur pied une armée considérable. La Normandie était remplie de troupes, et la frontière était soigneusement gardée des deux côtés. Paris était maintenu en état de défense; et, comme les maisons de Bourbon

et d'Anjou étaient, maintenant, attachées à la cause royale, il n'y avait pas à craindre de soulèvements dans les parties centrales ou méridionales du royaume.

Et les plans de Louis ne se bornaient pas à des projets de résistance. Si, sur le champ de bataille, il avait l'habitude de se tenir sur la défensive, en politique il était toujours plein d'audace et d'initiative, toujours disposé à prendre l'offensive et à chercher des moyens d'harasser et d'affaiblir ses ennemis. Grâce à l'intermédiaire de Warwick, qui était devenu son pensionnaire et son allié, il préparait les éléments d'une nouvelle guerre civile qui devait éclater, en Angleterre, au premier signal, si Édouard s'avisait de prêter un appui actif aux confédérés ou de tenter une invasion en France. Il s'était efforcé, de la même manière, de fournir de l'occupation au duc de Bourgogne, en excitant des insurrections dans le Brabant et en suscitant le comte de Nevers comme prétendant à ce duché. Malheureusement, il avait été plus heureux dans les efforts qu'il avait tentés pour pousser le peuple de Liége à une nouvelle lutte, aussi vaine et désespérée que les précédentes, pour reconquérir son indépendance. Mais s'il avait réussi de ce côté, il n'avait pas retiré de ce succès les avantages sur lesquels il avait compté. Il n'avait pu ébranler l'alliance entre les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Il avait, il est vrai, saisi l'occasion de l'absence de Charles pour faire une démonstration contre François, dans l'espoir d'effrayer celui-ci et de le décider à livrer l'héritier de la couronne et à abandonner la ligue. Mais la victoire remportée à Brusten par les Bourguignons avait détruit ses espérances au moment où il comptait les voir se réaliser. Quelques semaines avaient suffi pour réduire Liége à la soumission la plus complète. Dès les pre-

miers jours de décembre, le duc était retourné dans les Pays-Bas. Le 16 du même mois, ses vassaux furent invités à se réunir à Saint-Quentin, en Picardie (1). Le roi se vit, en conséquence, obligé de renoncer à ses projets d'attaque, et de se retourner pour faire face lui-même à l'aggression dont il était menacé d'un autre côté.

Mais Charles, satisfait d'avoir réussi à détourner le coup qui menaçait ses alliés, ajourna la réunion de ses troupes et reporta son attention sur ses affaires domestiques, qui réclamaient ses soins immédiats. C'était le premier intervalle de tranquillité qu'il eût eu depuis son accession au duché. Il résolut d'en profiter.

La cour de Bourgogne n'avait jamais eu un aspect aussi animé que pendant le printemps et l'été de 1468. Elle était encombrée d'envoyés d'États étrangers, de députations des provinces et des villes, et d'individus qui venaient solliciter des places et des pensions, des grâces et des récompenses. Malgré son jeune âge, le prince était tenu en très haute considération parmi les souverains européens. A la splendeur de la position dont il venait d'hériter, à la gloire que lui avait léguée son prédécesseur immédiat, venaient se joindre l'éclat de ses prouesses personnelles et la réputation de son caractère hardi et ambitieux (2). Il était regardé comme le représentant de la chevalerie et le champion de la féodalité; et pourtant des gouvernements comme celui de Venise, qui réglaient leur conduite d'après les règles les plus sévères de la politique scientifique, comprenaient combien il était important pour eux de cultiver l'amitié d'un souverain dont la

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 183.

(2) « Avecques gloire paternelle qui lui réverberoit en face, si estoit-il jà famé, et doublé, et manifié par terre et par mer pour ses principes. » Chastellain, pag. 446.

puissance était déjà si considérable, et qui avait prouvé d'une façon si évidente qu'il était résolu à l'agrandir.

Pendant plusieurs mois, Charles s'occupa activement de réformer sa maison, de régulariser ses finances, et de corriger les abus qu'il avait cru remarquer dans l'administration de son père. Sans doute, il maintint sa maison sur le même pied que Philippe. Il eut la même pompe, le même apparat, la même étiquette, la même multitude d'officiers et de serviteurs. Mais, à la place de la prodigalité dépensière, des festivités sans bornes et de la profusion luxueuse du règne précédent, il introduisit un décorum sévère, une stricte discipline, une rigoureuse exactitude dans les dépenses et dans les traitements. Les salaires étaient généreux, mais proportionnés aux services demandés et rendus. La main qui récompensait ne s'ouvrait jamais qu'à bon escient; l'œil qui surveillait ne dédaignait pas de s'ouvrir sur les détails les plus minutieux (1). La pompe et le cérémonial qui semblaient avoir été l'unique préoccupation de Philippe, n'étaient plus, pour son successeur que l'accessoire obligé d'une situation importante, dont la splendeur était l'élément naturel.

Charles avait une idée bien nette et bien précise de l'organisation d'une maison princière, avec toute sa variété de formes et d'usages. Dans sa manière de voir, un établissement de ce genre devait participer des règles de famille et des principes d'affaires. Il en avait fait en quelque sorte une question de fermage, car s'il accordait des terres à ses parents ou amis, il leur imposait en même temps l'obligation du vasselage, et le droit de disposer de ses terres impliquait

(1) « Il en fit comme sage et comme mieux advisé que non y attendre; car son noble père en avoit beaucoup lessié souler et souffert aller à perte, par estre trop bon. « Chastellain, pag. 445.

de sa part le droit d'imposer toutes les obligations prescrites par les théories de seigneurie et de souveraineté féodale. Le souverain donnait des terres à ses parents ou à ses serviteurs, comme récompenses de services rendus, et à la condition de continuer ces services. Il n'était pas seulement le seigneur propriétaire du sol; il n'en était pas seulement le gouverneur civil, disposant du droit de juridiction et de toutes les autres prérogatives naturelles de la souveraineté; — il était aussi le chef d'une famille, dont tous ses tenants étaient en quelque sorte les membres. De là les droits de tutelle et de mariage, et diverses autres coutumes de même nature. De là aussi l'absence de toute distinction entre les officiers d'état et des officiers de la maison. On vit, en effet, des hommes de la plus haute naissance accomplir des devoirs que, dans les palais des Césars, on n'aurait osé exiger que des esclaves. Quand on examine les choses de près, on constate que la féodalité, avec ses relations compliquées, s'était inspirée du principe qui formait la base du système patriarcal, dans lequel le corps politique était considéré comme formant une grande famille, et le chef de l'État devait son autorité à son droit d'héritage comme chef de cette famille.

Chaque maison noble était une cour, constituée sur le même modèle que celle du monarque et n'en différant que par les degrés de grandeur et de splendeur. Cette cour était remplie d'une foule de familiers, dont les différentes fonctions, qui allaient jusqu'au service personnel des chefs de la famille, impliquaient un lien de fidélité et d'honneur, plutôt qu'une condition de servitude domestique. Chaque service avait le caractère d'un acte d'hommage. Chaque cérémonie était symbolique, et indiquait la nature et les limites du lien politique qui rattachait ensemble les diffé-

rentes classes de la société. Fléchir le genou n'était pas s'abaisser; le seigneur lui-même rendait un égal hommage à son suzerain (1). L'officier qui le servait obséquieusement à table, qui lui découpait ses viandes ou lui versait son vin, occupait peut-être la première place dans sa confiance, et, peut-être, en temps de guerre, était-il son porte-étendard ou son lieutenant. Le page qui faisait les commissions de la dame était lui-même de race noble, et aspirait au moment où il pourrait gagner ses éperons dans une querelle pour sa cause ou porter ses couleurs dans un tournoi. Servir dans la famille d'un homme de haut rang, c'était l'éducation qui convenait alors le mieux à un jeune homme. En passant successivement par les diverses gradations d'avancement, il acquérait une connaissance approfondie des devoirs et des qualités, des mœurs et des sentiments, qui devaient plus tard guider sa conduite dans une sphère d'action plus élevée et dont il devait, à son tour, donner l'exemple à la génération qui lui succéderait.

Comme nous l'avons fait observer déjà, la cour de Bourgogne était établie sur un pied de luxe et de magnificence qu'on ne rencontrait nulle part ailleurs en Europe. Plus tard, la maison d'Autriche, les princes d'Espagne et des Pays-Bas s'élevèrent peut-être à un plus haut degré de splendeur extérieure. Mais l'institution paraît avoir perdu, en grande partie, de son caractère essentiel. Au seizième siècle, la royauté ne reposait plus sur les mêmes fondations que la féodalité; et une maison féodale ne pouvait plus être

(1) Le caractère véritable de ces pratiques peut se constater dans les traditions qui ont survécu au renversement du système féodal. Un gentilhomme anglais fléchit le genou pour faire hommage à son souverain; mais nulle autre personne, quel que soit son rang, ne reçoit un pareil hommage du plus humble de ses subordonnés.

considérée comme un symbole des relations entre la couronne et ses vassaux. Le monarque n'était plus en rapports constants et habituels avec ses nobles. Il n'était plus placé sur une sorte d'estrade apparente où ses sujets de tous rangs pouvaient le voir et s'approcher de sa personne. Charles-Quint et Philippe II menaient une existence isolée au milieu de leurs cours. Ce n'était que dans des occasions tout exceptionnelles qu'ils se soumettaient aux exigences fastidieuses d'un cérémonial officiel. Leurs audiences publiques étaient de pure forme, et toujours ils les faisaient rares et courtes au possible. Ils passaient presque tout leur temps dans la solitude de leurs cabinets. Bien rarement ils assistaient aux séances des différents conseils, et jamais ceux-ci n'étaient mis au courant de la situation réelle des affaires dont la connaissance et la direction leur appartenaient nominalement. Le conseil privé lui-même, institué par ces princes pour recevoir la confidence de tous leurs secrets et prononcer en dernier ressort d'appel, était rarement jugé par eux apte à ces délicates et graves attributions. Toutes les affaires importantes étaient réservées pour une consulte ou comité secret. Parfois elles étaient décidées par un seul ministre qui avait la confidence exclusive des secrets du gouvernement. Le mécanisme ostensible de l'État était, en général, aussi inutile qu'embarrassant. Les roues qui faisaient mouvoir le char étaient cachées aux regards du vulgaire.

Ce ne fut point là le système qu'adopta Charles de Bourgogne. Peu disposé à subir l'influence d'autrui, on ne le vit pas accorder de confiance exclusive ou de pouvoirs extraordinaires à des individus particuliers. Ses affaires suivaient des voies directes et ouvertes. Il présidait en personne à la

table du conseil, où les affaires de l'État étaient librement discutées et définitivement réglées. Sa vie de chaque jour était toute d'apparat et de publicité. Chaque matin, après les cérémonies du *grand lever*, il assistait à la messe, soit dans sa chapelle, soit dans une église publique. Il s'y rendait suivi d'un long cortége de princes et de nobles, de chevaliers, d'écuyers et de pages. Il dînait toujours en grande cérémonie, entouré de toute sa cour et servi par les plus hauts fonctionnaires, qui remplissaient chacun leur office particulier d'après des formes prescrites par un code d'étiquette qui embrassait une multitude de détails. Quand le banquet était terminé, chacun d'eux prenait place, suivant l'ordre des préséances, sur une rangée de bancs alignés des deux côtés de la salle. A ces démonstrations ne manquaient ni le luxe des costumes, ni l'éclat des pierres précieuses, ni rien de ce qui pouvait donner de l'éclat au spectacle. Le duc était assis, sous un dais, sur une estrade élevée de trois degrés au dessus du parquet, et tapissée de drap d'or. Son costume surpassait tous les autres en richesse et en magnificence, comme il convenait à la supériorité de son rang (1). Son attitude était pleine de solennité, on pouvait lire dans son regard, quand il le promenait sur l'assemblée, combien il était fier d'avoir une pareille troupe de vassaux, satellites de sa gloire, et combien aussi il avait de confiance dans la capacité supérieure qui faisait de lui leur maître et leur chef (2). Souvent il leur parlait, « comme un orateur, » des

(1) « Et tousjours, comme prince et chief sur tous, fust richement et magnifiquement habitué sur tous. » Chastellain, pag. 448.

(2) « Les regarda le maistre volentiers, et y print grand délit. Et luy sembloit bien, puisqu'il estoit puissant et de volonté pour les tenir aises et tellement comme ly, il estoit bien raison que eulx aussi eussent volenté de mesmes, pour lui faire honneur et service qui lui peust plaire. Car à dire vray, et aussi ses faits le monstrèrent, il aimoit fort gloire. » Chastellain, pag. 447.

devoirs et des obligations inhérentes à leurs positions. Ou bien il les entretenait de questions de fidélité et d'honneur et des autres vertus du vrai chevalier (1). Trois fois par semaine l'assemblée se changeait en audience publique. Le moindre citoyen était admis à présenter sa pétition, que le secrétaire du duc, agenouillé au pied du trône, lisait à haute voix.

Quand il se mettait en voyage, le duc était toujours accompagné d'une suite nombreuse et brillante qui émerveillait les regards de la foule. La nuit, il se faisait escorter à sa chambre par un groupe d'écuyers, au nombre de seize, qui veillaient en permanence sur sa personne. Ces écuyers étaient choisis parmi les familles les plus nobles, et leur office était considéré comme exceptionnellement honorable (2). Ils étaient les compagnons du prince. De service auprès de lui à toute heure, ils vivaient dans son intimité. Après les affaires de la journée, ils amusaient ses loisirs par leur conversation, par des récits d'exploits militaires ou d'aventures amoureuses, par des chants ou des jeux, ou par la lecture à haute voix de quelque grave passage d'histoire ou de quelque épisode de roman non moins grave que l'histoire. Quand ils se retiraient, il ne s'éloignaient pas de l'antichambre joignante, où ils passaient la nuit, dans l'exercice

(1) Il paraît que c'était l'habitude pour les chefs de famille de prononcer des harangues solennelles à leurs fils et à d'autres membres de leur famille. Ces harangues étaient toujours écoutées avec la plus grande déférence et la plus humble soumission. On en trouve des exemples dans la *Chronique du bon chevalier* et dans d'autres ouvrages du même genre. Au seizième siècle, les membres de la noblesse en Angleterre avaient l'habitude d'envoyer leurs enfants à l'étranger pour être élevés dans une famille amie. La plupart des *Venetian Relazioni* signalent cette pratique comme une habitude particulière au pays. Ces tuteurs improvisés exerçaient leur mandat avec une sévérité extrême. Cavendish, dans sa *Vie de Wolsey*, raconte la façon toute docile dont le jeune comte de Northumberland recevait les sévères corrections du cardinal son maître.

(2) Lamarche, t. II, pag. 482, 492.

du plus important de leurs devoirs, qui était de veiller sur le sommeil de leur souverain (1).

Tel était le genre ordinaire de vie de Charles, quand il n'était pas engagé dans des opérations militaires. Il y avait des exceptions toutefois à cette existence presque routinière. Il y avait des jours où le duc ne se montrait ni au conseil, ni au banquet; les jours où il s'enfermait, loin du monde, pour se livrer aux accès périodiques d'une mélancolie, qui, nous l'avons vu déjà, était au fond de son caractère, ou à une sorte d'abattement causé soit par les revers ou les déceptions, soit par la fatigue d'une tension trop constante de ses vives facultés (2). Tout, dans l'arrangement de ses affaires, témoignait de la détermination concentrée avec laquelle il s'était voué au développement de ses ressources et à l'extension de sa puissance. Insensible à la fatigue physique, il travaillait à l'excès et exigeait un travail, presque au dessus des forces humaines, de tous ceux qui le servaient (3). Ses audiences publiques, ou les séances de son conseil se prolongeaient souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit.

(1) On trouve à la fin des mémoires d'Olivier de Lamarche, dans l'édition Petitot, un exposé complet des pratiques de la cour de Charles, y compris une description minutieuse des cérémonies de la table du duc, etc. Olivier avait occupé le poste de maître d'hôtel sous différents princes successifs des maisons de Bourgogne et d'Autriche. Voyez aussi Chastellain (chap. CXLI et CLXII) et son *Éloge de Charles le Hardy*. Chastellain donne surtout des détails importants sur l'esprit et la signification des cérémonies d'étiquette.

(2) Chastellain mentionne un exemple de cette disposition d'esprit, observée vers cette époque (mai 1468). Il l'attribue à la mort récente du cousin du duc, Jacques de Bourbon; mais les faits qu'il raconte ne semblent guère en proportion avec la cause qui les aurait produits. « Le duc s'y estoit tellement altéré et devenu perplex, qu'à peine osoit-il asseurer de sa vie; et n'y avoit nul, ne médecin ne aultre, qui le peust oncques remettre en joie ne en paix de cuer, tant se donnoit peur et mélancolie; toutes-fois n'avoit ne se sentoit nullement mal, sinon ce qu'il s'en donnoit par pensée. » Pag. 453.

(3) « Entendoit fort à son affaire; estoit actif, laborieux par trop, et plus qu'il ne séoit à tel prince : soir et matin toudis en conseil : toudis en soin d'aucun grand cas, ou en finances, ou en faict de guerre, ou en provision du bien public. Perdoit peu d'heures, et travailloit fort gens : mesme soy se travailloit par oultrage. » Chastellain, pag. 509.

Quiconque, devant lui, manifestait quelque fatigue, était vivement réprimandé; quiconque manquait de se trouver à son poste était frappé d'une amende proportionnée à son salaire. C'était surtout dans les questions de finances que le duc se montrait rigoureux et méthodique. Il tenait à siéger parmi les membres du corps par lequel ce genre d'affaires était traité. Il faisait en même temps qu'eux tous leurs calculs; il vérifiait chaque chiffre, contestait la moindre exagération, et ne laissait clôturer aucun compte sur lequel il n'eût, au préalable, apposé son sceau (1). Il avait passé l'inspection du trésor de son père, en avait fait dresser un inventaire exact et veillait attentivement à ce qu'il ne subît pas de diminution.

Toutes ces richesses, auxquelles il avait joint le produit des amendes prélevées sur les rebelles de Liége, il les réservait pour des occasions extraordinaires, pour des projets dont la conception était alors encore vague et mal définie, pour des éventualités qui ne pouvaient manquer de surgir, mais dont on ne pouvait pas encore prévoir la nature. Les dépenses de sa maison devaient être défrayées par les revenus de son domaine, et ses autres dépenses ordinaires par les contributions de ses sujets flamands. Déjà il avait poussé ses demandes d'impôts à un point qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé atteindre. Les députés des états avaient murmuré, mais leurs tentatives de résistance étaient venues se briser contre son inflexible volonté et contre l'impression produite par les récentes victoires qu'il avait remportées sur un peuple insurgé (2).

Dans l'administration de la justice, il montrait la même

(1) Lamarche, t. II, pag. 487; Chastellain, pag. 449, 509.

(2) Voyez Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 189 et suiv., et Chastellain, pag. 450.

diligence, le même désir de réformes, la même inflexibilité de résolution. Les États qu'il gouvernait n'étaient unis ensemble par aucun lien national ni fédéral. Ils reconnaissaient, sous des titres divers, la domination d'un même souverain. Sous tous les autres rapports, ils étaient indépendants les uns des autres. Ils n'avaient aucun système commun de législation. Aucune cour souveraine n'embrassait le pays entier dans sa juridiction. Un magistrat ou un officier civil quelconque n'avait d'autorité que dans les limites de la province où il résidait. Il n'y avait même pas entre les provinces de traité autorisant l'extradition des criminels fugitifs. La fuite était, dès lors, un moyen, naturel et presque certain, de se soustraire au châtiment. Les autorités, en ce cas, se contentaient de prononcer une sentence de condamnation et de bannissement. De sorte que, dans toutes les parties des États du duc, on trouvait des exilés, qui, au prix d'un changement de résidence, souvent à très courte distance, avaient acheté l'impunité pour une longue carrière de crimes (1).

Charles résolut de ne pas tolérer davantage un pareil état de choses. En attendant les réformes plus radicales qu'il projetait pour l'avenir, il adopta un remède simple et efficace, qui paraît n'avoir soulevé aucune opposition, bien qu'il violât les chartes provinciales. Il donna aux grands prévôts de l'armée, officiers accoutumés aux sommaires et sévères procédures de la loi martiale, de pleins pouvoirs pour poursuivre et appréhender les individus qui avaient fui l'action de la justice dans n'importe quel endroit où ils seraient réfugiés. Le long de la frontière française, le refuge

(1) Lamarche, t. II, pag. 484.

ordinaire des voleurs, des bohémiens, des déserteurs et des vagabonds de toute sorte, il substitua aux formes ordinaires de la loi un code plus arbitraire, et les fonctionnaires zélés qu'il chargea de le mettre en pratique, avaient droit de haute et basse justice à leur discrétion (1). C'était le même système qui avait fonctionné si admirablement en France, et qui avait rendu le nom de Tristan l'Ermite si terrible, non seulement sur les grandes routes, mais dans les retraites les plus reculées.

Ce qui fit une impression plus vive sur les sujets du duc, ce fut l'impartialité de ses rigueurs pour les coupables de haut rang. Un gentilhomme du Hainaut, appartenant par descendance illégitime à la maison de Condé, ayant tué, pour une offense légère, un homme de basse condition, Charles le fit arrêter, conduire à Bruges, et condamner à mort. Sans l'intervention du duc, le coupable n'aurait jamais été inquiété. Ni les services distingués qu'il avait rendus sur les champs de bataille, ni les supplications de ses puissants amis, ni les remontrances de la noblesse, ni le sentiment universel manifesté en sa faveur, ne purent obtenir au condamné ni pardon, ni sursis. Toutes les instances qu'on fit ne servirent qu'à fixer davantage la résolution de son juge. Quand le condamné, beau jeune homme à cheveux blonds, traversa, revêtu de ses plus riches vêtements, « comme s'il allait à une noce, » dans la charrette patibulaire qui le menait au gibet, les rues de cette ville qu'il avait si souvent émerveillée par ses cavalcades, ce fut un mouvement unanime de pitié et d'étonnement parmi les citoyens. Derrière la charrette marchaient une foule de jeunes filles, réclamant

(1) Chastellain, pag. 448, 469; Lamarche, ubi supra.

à grands cris le bénéfice de l'antique coutume qui permettait de racheter les condamnés en les épousant. Mais tout fut inutile (1).

Le caractère de Charles, et la ligne de conduite qu'il avait adoptée, étaient de nature à provoquer, sous plus d'un rapport, le mécontentement parmi ses vassaux. On ne tarda pas à voir se produire dans les Pays-Bas, avec plus de réserve toutefois, des réclamations semblables à celles qu'avaient soulevées les commencements du règne de Louis XI. On trouvait indigne d'un si grand prince qu'il imposât à ses ministres et à lui-même une besogne si lourde et si incessante. On ne comprenait pas qu'il donnât une si grande partie de son temps, une attention si constante, aux moindres détails de ses affaires; qu'il pratiquât de si sévères économies, et qu'il entassât les revenus accumulés dans son trésor, au lieu de faire des dotations à ses amis et de les distraire de leurs travaux par des fêtes et des spectacles. On lui reprochait d'oublier si souvent, dans les emportements de la passion, la courtoisie due aux gens de noble race; de punir si rigoureusement les fautes; de tenir si peu compte

(1) Chastellain, pag. 459-463. Un autre exemple de la sévérité de Charles et de son impartiale justice, ainsi que de son respect particulier pour l'honneur des femmes, est raconté par Meyer, Pontus Heuterus et d'autres écrivains, et a fourni le sujet d'un des « Spectators » de Steele. Ryncault, gouverneur de Flessingue, s'étant épris d'une femme mariée de cette ville et ne se sentant pas encouragé par elle dans ses poursuites criminelles, inventa une accusation de trahison contre son mari, et le fit condamner à mort. La femme consentit à racheter la vie de son mari en faisant le sacrifice de sa vertu . mais, pendant ce temps, la sentence avait été secrètement mise à exécution. Doublement trahie, la malheureuse veuve profita de l'arrivée du duc en Zélande pour se jeter à ses pieds et lui exposer ses griefs. Son appel eut un effet plus grand qu'elle n'avait prévu ou désiré. Le roi exigea de son séducteur qu'il l'épousât sur-le-champ et qu'il lui fit cession de tous ses biens. Mais, cela fait, la majesté outragée de la loi restait à venger, et Ryncault ayant été conduit de l'autel à l'échafaud, fut immédiatement décapité. Il faut dire que ce récit, quelque peu romanesque, ne repose sur aucune autorité contemporaine. Macaulay, qui y fait allusion, repousse, pour les mêmes motifs, une histoire semblable attribuée au général Kirke.

des immunités traditionnelles d'une classe de ses sujets dont la fidélité et le loyal attachement étaient le principal soutien de son trône (1). On s'alarmait aussi, et plus généralement, de l'imperturbable ténacité de ses instincts ambitieux, de ses façons arbitraires de gouverner, de son goût trop évident pour la guerre, tendance pleine de menaces, de périls et de ruine pour un peuple habitué depuis tant d'années à la paix et à la tranquillité.

Certaines de ces plaintes se produisirent ouvertement dans un chapitre de la Toison d'or, tenu à Bruges, en mai, 1486, le premier chapitre qui eût été convoqué depuis la mort de Philippe, et depuis plusieurs années auparavant. Conformément aux règles de leur ordre, les chevaliers avaient le droit de passer en revue la conduite et les habitudes notoires de chaque membre, et de censurer tout ce qui leur semblait constituer une infraction aux mœurs et aux sentiments de la chevalerie. Quand vint son tour d'être ainsi chapitré, Charles, comme c'était son devoir, écouta avec une déférence exemplaire les représentations qui lui furent faites (2). Mais c'eût été folie que d'espérer que de telles remontrances pussent laisser la moindre impression durable sur un esprit aussi ardent et aussi opiniâtre, sur un esprit que dominait une passion unique, sans cesse stimulée par les circonstances du temps, par les tentations et les nécessités de sa situation.

(1) Chastellain est trop profondément imbu des sentiments communs aux gens de sa classe pour traiter à la légère leurs griefs à cet égard. D'autre part son affection pour la maison de Bourgogne le poussait à chercher toutes sortes d'excuses à la conduite de Charles. En réponse à l'accusation d'avarice, si souvent dirigée contre Charles, il affirme qu'il était très libéral et se complaisait à prodiguer les bienfaits, « donnant à la fois des deux mains. » Mais les difficultés qu'il rencontra plus tard l'obligèrent à mettre un frein à sa générosité.

(2) Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pag. 54.

Les grands fendataires de la couronne de France, si sincère que fût leur désir de combattre les innovations du roi, étaient naturellement amenés, par l'amour du pouvoir qui les animait comme lui, à tenter de semblables innovations dans le gouvernement de leurs propres États. Plus ils réussissaient dans leurs efforts pour s'émanciper de l'autorité royale, plus aussi ils cherchaient à fortifier leur autorité personnelle et à rogner les droits de leurs vassaux immédiats. Cette situation, si vraie pour tous ces princes, était particulièrement le cas du souverain des Pays-Bas. Les ducs de Bretagne et de Bourbon ne pouvaient jamais aspirer à une condition d'indépendance complète et reconnue. Leurs domaines étaient situés tout entiers dans les limites de la monarchie. Leurs ressources étaient limitées. Leur force consistait dans leur union. Chacun d'eux, du moment qu'il s'isolait, restait impuissant devant l'ennemi commun. La maison de Bourgogne, au contraire, n'était sujette qu'en partie de la couronne française. Ses possessions embrassaient une large étendue de territoire. La consolidation des Pays-Bas en un seul État était un but vers lequel semblaient tendre à la fois, leur contiguïté, leur histoire et l'ambition de leurs chefs. Or un État de cette nature ne devait pas seulement devenir indépendant de la France, il devait devenir son rival. Toutes les circonstances, tous les événements semblaient conspirer pour amener ce résultat. C'était comme un torrent qui entraînait avec lui tout ce qui voulait lui faire obstacle. Les libres constitutions des provinces, la longue tranquillité dont elles avaient joui et leur prospérité sans cesse croissante, fournissaient des éléments pour tenter un grand effort et constituaient une base sur laquelle pouvait s'élever un grand et solide pouvoir. Philippe le Bon n'avait

jamais visé à un pareil but; mais toutes ses conquêtes et ses entreprises devaient contribuer à le faire atteindre. Il n'est même pas bien sûr que, jusqu'alors, Charles eût des projets bien arrêtés à cet égard; mais la voie dans laquelle le poussaient les instincts de sa nature, toujours avide d'action et impatient de tout obstacle, devait fatalement l'y amener, si le succès le favorisait. Ce qui constituait la différence entre Charles et son père, c'étaient moins les idées et les opinions, que la force plus grande et plus active de son intelligence. La devise adoptée par Philippe, à l'âge de trente cinq ans : « Autre n'array » « Je n'en aurai pas d'autre, » trahit le sentiment d'une ambition parfaite, la pensée d'un esprit content de se reposer sur les triomphes réalisés. A ce même âge, Charles adopta pour devise ces mots : « Je l'ay emprins, » « Je l'ai entrepris. » Qu'avait-il entrepris? Il ne le savait pas encore peut-être. Son imagination n'avait pas encore donné une forme tangible à ses rêves ambitieux que les efforts de toute sa vie ne devaient pas suffire à réaliser (1).

Les traits les plus défavorables du caractère de Charles étaient l'acharnement et la dureté de ses sentiments de vengeance. Il avait exhumé, dans le chapitre de la Toison d'or, dont nous venons de parler, l'infâme poursuite qu'il avait fait intenter précédemment contre le comte de Nevers, pour avoir conspiré contre sa vie à l'aide d'artifices diaboliques. Nevers, trop prudent pour aller affronter son puissant accusateur, se contenta, lorsqu'il fut assigné à comparaître, de renvoyer les insignes de l'ordre. Cela n'empêcha pas qu'on ne prononçât contre lui une sentence de dégradation. Dans une assemblée générale des chevaliers, ses armes furent

(1) « Il taschoit à tant de choses grandes, qu'il n'avoit point le temps à vivre pour les mettre à fin; et estoient choses presque impossibles. » Commines, t. I, pag. 229.

effacées et un écusson peint en noir fut placé par le roi d'armes au dessus de sa stalle vacante (1). Charles ne se montra guère plus magnanime dans la manière dont il traita, en cette même occasion, ses anciens ennemis, les Croy. Immédiatement après la mort de Philippe, les frères de Croy avaient adressé à Charles une lettre, conçue dans les termes les plus soumis, dans laquelle ils le priaient de les faire rentrer en sa grâce et ils protestaient de leur désir de se dévouer loyalement et fidèlement à son service (2). Quand le chapitre de la Toison d'or fut convoqué, ils s'y présentèrent hardiment en personne, demandant à être jugés par leurs pairs sur les accusations portées contre eux par Charles, plusieurs années auparavant. Pour toute réponse, ils furent informés que ces accusations comportant un fait de trahison, les statuts de l'ordre empêchaient les chevaliers d'en prendre connaissance. C'était donc au souverain qu'il appartenait de déterminer de quelle façon ils seraient jugés (3). Charles, toutefois, leur permit de choisir : où ils soumettraient leur cause à un tribunal nommé par lui, ou ils quitteraient ses États. Leur choix fut bientôt fait. Effrayés de la tournure menaçante que prenait l'affaire, ils quittèrent précipitamment Bruges et retournèrent en exil. Cinq années plus tard, Antony de Croy, âgé alors de près de quatre-

(1) Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or;* Chastellain, pag. 451. — Chastellain rapporte que Nevers fut répudié par les gens de sa caste à la suite de sa disgrâce. Les hommes de rang refusaient de frayer avec lui, ses amis mêmes l'abandonnaient à l'amertume de ses anxieuses réflexions. (« Certes, bien devoit avoir le cuer estraint d'angoisse et de dur anuy en cestui temps, qui aux plus sages et aux plus vertueux estoit estrange et sauvaige. » Pag. 464.) Il est permis de croire que le noble chroniqueur s'exagérait quelque peu le sentiment de ces indignités.

(2) Gachard, *Documents inédits,* t. I, pag. 152.

(3) Ce fut le principal précédent invoqué par le duc d'Albe, en 1568, pour rejeter la requête des comtes d'Egmont et de Horne, demandant à être jugés par la Toison d'or.

vingt-dix ans, se présenta de nouveau devant le duc, et, se jetant à ses pieds, le supplia d'une voix humble et brisée, de lui accorder son pardon. Les nobles de la cour se joignirent unanimement à lui pour appuyer sa requête. Charles, qui mettait rarement de la bonne grâce dans ses actes de miséricorde, se laissa arracher un pardon glacial. Peu de temps après, la famille fut rétablie dans la possession de ses biens. Plus tard on lui rendit ses honneurs d'autrefois, et un des membres de la famille fut même investi d'un rang plus élevé que celui de toutes les autres maisons nobles des Pays-Bas. Il semblait, en vérité, que les Croy eussent une faculté particulière pour établir les relations personnelles les plus intimes entre eux et leurs souverains. Pendant le premier quart du seizième siècle, ils occupèrent leur ancienne position à la cour de Belgique; et le célèbre Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, exerça sur la minorité de Charles-Quint le même ascendant qu'Antony avait eu sur la vieillesse de Philippe le Bon (1).

Charles achevait une tournée dans les provinces septentrionales. Il était encore à Bruges quand finit la première année de son règne, et, en même temps la période du deuil officiel pour son prédécesseur. Le temps était venu de célébrer son mariage avec la princesse Marguerite d'York. Charles, qui regardait cette alliance, au point de vue politique, comme un triomphe remporté sur les machinations du roi de France, résolut de célébrer cet événement avec une splendeur inaccoutumée. Depuis plusieurs mois déjà la ville était occupée des préparatifs de la fête nuptiale. Les métiers avaient travaillé sans relâche, les boutiques étalaient

(1) Gachard, *Notice des archives de M. le duc de Caraman*, pag. 115 et suiv.; Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pag. 45, 46 et aill.

des étoffes d'une richesse extrême, une foule d'ouvriers de toutes professions travaillaient aux alentours du palais. De toutes les parties du pays, on avait fait venir des peintres et d'autres artistes habiles dans l'art de la décoration (1).

Marguerite prit congé de la cour de son père vers le milieu du mois de juin, et « traversa tout Londres à cheval avec le comte de Warwick (2), » lequel conservait toujours une apparence de relations amicales avec Édouard. Warwick tenait à la main, comme un symbole, la rose blanche qu'il portait d'ordinaire sur sa poitrine. Il ne devait pas tarder à fouler ce symbole dans la poussière.

Quand elle s'embarqua, la princesse était accompagnée de lord Scales et d'une brillante troupe de chevaliers et de gentilhommes, et de plus de quatre-vingt dames de haut rang, parmi lesquelles la duchesse de Norfolk et d'autres perles de beauté de la grande noblesse anglaise. Une flotte de seize vaisseaux, commandée par le lord amiral d'Angleterre, conduisit la princesse et sa suite au port flamand de l'Écluse, où elle fut reçue et conduite à ses logements par une députation des nobles les plus distingués du pays, désignés pour lui servir d'escorte. Elle y reçut immédiatement la visite de la duchesse Isabelle, et de la jeune héritière des États de Bourgogne, et, dans la soirée du jour suivant, le duc lui-même vint la voir sans apparat, pour échanger officiellement avec elle les vœux des fiançailles.

(1) Compte des ouvrages et aussi des entremetz et paintures faicts à Bruges, aux nopces de MS. le duc Charles, Laborde, ducs de Bourgogne [preuves], t. II, pag. 293-381. Voyez aussi Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, t. II, et *Annales de la Société d'émulation de la Flandre*, t. III.

(2) Hearne, *Fragment*, pag. 296. — Elle était montée sur le même cheval que lui, conformément à l'usage du temps. Voyez le récit contemporain du mariage raconté dans les *Excerpta Historica* (Londres, 1831).

Pendant ce temps, à Bruges, les citoyens célébraient l'arrivée de la princesse par de grands feux de joie. D'immenses pyramides, de plus de quarante pieds de haut, illuminaient des reflets de leur incendie, la bizarre mais pittoresque architecture de la cité.

Après avoir passé une semaine à l'Écluse avec ses compagnons, Marguerite se rendit, dans des barques suivant la lente navigation du canal, à Damme, petite ville située dans le voisinage immédiat de Bruges. Le lendemain matin, 3 juillet, un dimanche, Charles arriva de bonne heure à la maison où elle était descendue. Il était accompagné seulement de cinq ou six des principaux nobles. La cérémonie nuptiale y fut célébrée en leur présence par l'évêque de Salisbury, assisté d'un légat du pape. Immédiatement après, le duc retourna à son palais, sans plus de cérémonial que pour l'arrivée. Il avait réservé pour son épousée le luxe, le cérémonial et la magnificence de la journée. Un cortége attendait Marguerite à la porte de Sainte-Croix. Ce cortége était composé de façon à représenter parfaitement la splendeur d'une cour comme celle du duc de Bourgogne et la richesse d'une ville comme Bruges : les prélats et autres membres du clergé, en surplis et étole, portant des crucifix et de riches reliquaires; les autorités municipales en costumes, avec les insignes de leur office; les membres de la maison ducale, les officiers inférieurs en livrée noir et violet, les hauts fonctionnaires en longs manteaux de velours noir et pourpoints de satin cramoisi; bandes de clairons et de trompettes; troupes d'archers en uniformes de parade; hérauts, poursuivants et rois d'armes en cottes blasonnées; les nobles vêtus de costumes variés de la plus grande richesse, montés sur des chevaux caparaçonnés d'étoffes enrichies

d'or et de pierreries et frangées de rangées de sonnettes d'argent; et les « nations » ou compagnies de marchands étrangers parmi lesquels les Vénitiens, les Florentins et les Orientaux se faisaient remarquer par leur nombre et la splendeur de leurs équipages et de leur suite.

La litière nuptiale, tendue de drap d'or et traînée par des chevaux caparaçonnés de même, prit sa place au centre du cortége. La princesse, vêtue de drap d'argent, portait une couronne enrichie de diamants, au dessus de laquelle elle avait placé de ses propres mains un simple chapelet de roses, que lui avaient présenté les nonnes à son entrée dans la ville. Sa figure était sympathique, son maintien gracieux et tranquille. Une petite troupe d'archers, portant l'uniforme des gardes du corps anglais, marchait devant sa litière; les chevaliers de la Toison d'or, en robes de grande cérémonie, marchaient de chaque côté. Derrière venaient les dames de sa suite. Les plus jeunes et les demoiselles montaient des haquenées blanches comme la neige; les autres étaient assises dans des chars blasonnés aux armes d'Angleterre et de Bourgogne. Les rues étaient tendues de tapisseries de soie et de drap d'or. De distance en distance s'élevaient des arcs de triomphe, du sommet desquels, au moment où la princesse passait dessous, on lançait de blanches colombes, qui tournoyaient autour de sa tête et allaient se percher sur les galeries de sa litière. A différents points le long de la route, la princesse dut s'arrêter pour écouter des « histoires, » sorte de représentations dramatiques dans lesquelles, en général, et pour de bonnes raisons, le poète était obligé de suivre les inspirations du machiniste.

Les murailles formant la façade du palais étaient couvertes

de peintures et de devises héraldiques, emblèmes de la puissance et de la grandeur des deux souverains que venait d'unir un lien si étroit (1).

Un intervalle de plusieurs heures fut accordé au repos. Pendant ce temps, les citoyens qui avaient regardé d'un œil blasé ces magnificences familières, avaient commencé à envahir en foule les avenues conduisant à la Grand'place, où devait avoir lieu une passe d'armes annoncée, que le grand bâtard de Bourgogne devait tenir contre tous venants. Bientôt la foule couvrit les toits et les balcons des maisons avoisinantes, ainsi que les estrades érigées à différents endroits pour la commodité des spectateurs. Les balcons, en face de l'hôtel de ville, étaient réservés pour les dames de la cour. Au côté opposé de la place se dressait une estrade réservée pour les juges, les maréchaux et poursuivants et autres officiers du tournoi ; et, derrière cette estrade, on voyait un pin élevé, dont le tronc était doré, ce qui voulait dire que ce noble jouteur avait donné à son entreprise le titre de « l'Arbre d'or. » A l'une des extrémités de l'arène, une porte voûtée, flanquée de tours richement peintes et ornées, et défendue par une barrière mobile, livrait accès aux chevaliers combattants. Toutes les autres approches étaient strictement fermées. A toutes les murailles s'agitaient des tentures et des bannières de soie. En résumé, un spectacle vraiment magnifique et imposant attendait la princesse dont la venue fut annoncée par des fanfares guerrières, se mêlant aux vivats enthousiastes d'une population immense.

(1) Lamarche, t. II, pag. 299-311 ; Haynin, t. I, pag. 106 et suiv. — The Mariage of the Ryght high' and myghty Prince the Duc of Burgoigne with the Right high and excellent Princesse Margarett (*Excepta Historica*, pag. 227-248). — Meyer, fol. 344 ; Barlandus, *De Carolo Burgundo* ; Gollut, col. 1226.

Un bruit de trompettes se fit entendre près de la porte, et le héraut, placé à l'extérieur, s'approchant de la barrière, donna avis qu'un haut et puissant seigneur, désirant tenter l'aventure de l'Arbre d'or, demandait à être introduit. L'écusson qu'il présentait portait les armes d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein. La barrière s'ouvrit. Une bande de tambours et de clairons entra d'abord, suivie de hérauts et de poursuivants, qui escortaient une somptueuse litière traînée par deux chevaux noirs de grande taille et de grande beauté, couverts de housses de velours bleu brodé d'or. Les musiciens, pages et suivants, portaient des vêtements de même étoffe et de même couleur. Quant au chevalier, couché sur les coussins de la litière, feignant d'être accablé par l'âge et les infirmités, il était vêtu d'un costume de velours brun, bordé d'hermine, avec de larges taillades qui laissaient voir l'armure brillante qu'il portait par dessous. Son destrier, caparaçonné de drap d'or frangé de clochettes d'argent, était conduit derrière la litière. Deux autres chevaux le suivaient portant le harnais dont le chevalier allait s'équiper pour le combat. Après avoir présenté ses civilités aux juges du tournoi, et aux dames réunies sur le balcon, auxquelles il s'accusa de venir, vieux et infirme, tenter ce dernier exploit d'armes, le chevalier se retira par une porte latérale pour se préparer au combat.

Une explosion de clairons annonça ensuite l'approche de l'auteur du défi. La barrière s'ouvrit de nouveau, et on vit s'avancer, sans mode de traction apparent, un pavillon de soie jaune, sur toutes les parois duquel étaient brodés l'Arbre d'or et d'autres devises armoriales. Au dessus flottait une splendide bannière. Ce pavillon, glissant sur le sol, alla s'arrêter à l'autre extrémité de la lice. Là, il s'ouvrit par le

milieu, et on vit apparaître le Grand Bâtard, en grand équipement d'armure et monté sur un puissant palefroi qui descendit lentement dans l'arène. De bruyantes acclamations le saluèrent, comme il convenait à un chevalier aussi renommé.

Le Grand Bâtard fit le tour de la lice, faisant piaffer et caracoler son cheval. Puis, il revint à son poste et attendit son antagoniste.

Le seigneur de Ravenstein reparut immédiatement après, monté et armé, portant le haume en tête et le bouclier suspendu au cou. Les écuyers présentèrent les lances. Le son d'un simple cornet donna le signal de la rencontre; et les chevaliers, éperonnant leurs chevaux, fondirent l'un sur l'autre au grand galop. Les lances heurtèrent les armures avec une violence telle que les éclats des bois volèrent en l'air et que chevaux et hommes s'arrêtèrent net sur le choc. Aucun des combattants, toutefois, ne vida les arçons. Ils retournèrent donc à leurs places primitives, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements; puis, ayant reçu de nouvelles lances, ils livrèrent une seconde course avec le même résultat. Les joutes continuèrent de la sorte jusqu'à la nuit tombante. Lorsque le son du cor donna le signal de la cessation du tournoi du jour, le chevalier de l'Arbre d'or, qui avait rompu plus de lances que son adversaire, fut proclamé vainqueur. Les spectateurs se dispersèrent immédiatement après. La populace avait hâte de se répandre dans d'autres endroits de la ville, où des spectacles d'un goût moins raffiné étaient préparés pour sa récréation, et où des fontaines de vins de Bourgogne et de Rhin coulaient dans des bassins de pierre où chacun pouvait venir en puiser et boire à sa guise. De leur côté, les nobles retournaient dans leurs quartiers,

pressés d'échanger leurs pesants manteaux et les autres habits de la journée contre des costumes d'une nature plus légère, plus convenables pour les festivités de la salle du banquet (1).

Le couvert était dressé dans une salle provisoire construite dans le jeu de paume derrière le palais. Elle avait soixante-dix pieds de largueur, cent quarante de longueur et plus de soixante pieds d'élévation. Le parquet était orné de riches peintures; les saillies des corniches étaient décorées de bannières et d'attributs héraldiques et sur les murailles étaient tendues les célèbres tapisseries représentant les aventures de Jason à la conquête de la Toison d'or, et d'autres sujets tirés de l'histoire des Flandres ou des romans de chevalerie. Au milieu de la salle se dressait un buffet de dimensions prodigieuses, chargé d'une quantité énorme de vaisselle plate. Sur les rayons inférieurs étaient empilés les plats. Les rayons au dessus étaient réservés pour les gobelets en or repoussé, émaillés de pierres précieuses, et pour d'autres objets semblables d'un prix inestimable, qui formaient d'admirables pyramides jusqu'au sommet. L'appartement était éclairé par des candélabres imitant des châteaux entourés de forêts et de montagnes, avec des sentiers méandreux, au bord desquels se dressaient des serpents, des dragons et d'autres animaux monstrueux qui semblaient prêts à s'élancer sur leur proie. Chacun de ces monstres lançait des jets de flamme réfléchis par d'immenses miroirs disposés de façon à en multiplier à l'infini les rayons. Les tables s'étendaient en longueur des deux côtés de la salle. Au sommet, élevée sur une estrade, une table était réservée pour la famille

(1) Lamarche. — Haynin.

ducale et les hôtes les plus éminents, sous un dais dont les lambrequins, descendant jusqu'au parquet, représentaient l'aspect d'un pavillon ouvert. Les plats, renfermant les principales viandes, imitaient des navires peints de couleurs éclatantes. Ces navires avaient sept pieds de longueur; ils étaient complétement gréés de cordages et de mâts dorés, de voiles et de banderoles de soie. Chacun d'eux flottait sur un lac d'argent entre des rivages de verdure et de rochers émaillés, et traînait à sa remorque des chaloupes chargées de limons, d'olives et d'autres condiments. Il y avait trente navires de ce genre, et un nombre égal de pâtés dressés en forme de castels, avec tours, créneaux et machicoulis, couverts de bannières flottantes, sans compter les tentes et les pavillons pour les fruits, les plats à gelées en cristal soutenus par des figures également en cristal qui versaient des flots de lavande et d'eau de rose; sans compter enfin une énorme profusion de vaisselle en or et en argent. Le repas fut égayé par des intermèdes, du genre de ceux que nous avons décrits dans un chapitre précédent. Il était trois heures après minuit quand les convives se retirèrent (1).

Les fêtes continuèrent pendant plus d'une semaine avec la même pompe et la même animation. C'étaient tous les jours de nouveaux divertissements, des tournois, des banquets, des danses. Le spectacle était le même au fond, mais la mise en scène était modifiée de façon à entretenir le charme et l'intérêt des acteurs et des spectateurs. Un des invités anglais, de la suite de Marguerite, écrivait à ses amis que rien ne pouvait être comparé, comme luxe et magnificeuce, à la cour de Bourgogne. « C'est, » disait-il, « une

(1) Compte des ouvrages, etc., dans Laborde, ubi supra. — Lamarche. — *Excerpta Historica.*

réalisation vivante des merveilles qu'on raconte du roi Arthur et de la Table ronde (1). » De tous les pays de l'Europe étaient venus des chevaliers pour suspendre leurs écus à l'Arbre d'or et pour profiter de cette occasion exceptionnelle de montrer leur prouesse et leur habileté. Ils y gagnaient en même temps renom et honneur.

Le neuvième jour, le duc, en personne, entra en lice. Il jouta contre le sire de Ravenstein; et, ensuite, il prit part à un tournoi général dans lequel cinquante chevaliers combattirent, avec des succès différents. Quand les lances furent brisées, ils se servirent d'épées, dont la pointe avait été soigneusement émoussée à l'avance. Mais comme, à mesure qu'augmentait la mêlée, les combattants se dispersaient, et que la lutte, se particularisant, menaçait de devenir trop sérieuse, Charles s'élança dans le champ, la visière levée, traversa les rangs des chevaliers et leur fit mettre bas les armes. Le banquet servi ce soir-là fut plus somptueux que tous ceux qui l'avaient précédé. Parmi les décorations de la table, il y avait des jardins construits de pierres rares et polies, disposées en mosaïque, avec des incrustations en argent et des bordures en or fin imitant les haies de clôture. Au milieu de chaque enclos, il y avait un arbre en or, avec branches, fruits et feuillages, imitant des orangers, des pommiers, des poiriers ou d'autres arbres. Des fontaines chargées d'essences diverses répandaient dans l'air les plus doux parfums. Avant de prendre place à la table du banquet, les convives en firent processionnellement le tour, pour admirer ces différentes merveilles.

Les entremets qu'on exhiba à cette occasion furent du

(1) Voyez la lettre de John Paston, le jeune, datée de Bruges le 15 juillet 1468, dans les lettres de Paston publiées par Fenn.

genre le plus grotesque. A un certain moment, on vit apparaître dans la salle du festin, une baleine longue de soixante pieds, et « si haute que deux hommes à cheval, se tenant de chaque côté, n'auraient pas été capables de se voir l'un l'autre. » Cette baleine, machinée à l'intérieur, imitait avec ses nageoires et sa queue les mouvements de la natation. Après quelques minutes d'exercices de ce genre, la baleine ouvrit la bouche, et on en vit sortir une troupe de jeunes garçons et de jeunes filles, habillés en costumes mauresques, qui se mirent à danser au son du tambourin et d'autres instruments jusqu'au moment où des géants armés de massues vinrent les interrompre dans leurs ébats et les refouler dans leur bizarre retraite (1).

Les fêtes se terminèrent le mardi, 12 juillet. Cette journée fut consacrée par le duc et la plupart de ses invités à leurs préparatifs de départ. Le soir la salle du festin présenta un aspect brillant et animé. Les maréchaux, poursuivants et prévôts qui avaient fait le service du tournois se présentèrent de table en table, demandant des largesses, qu'on leur distribua très libéralement. Des aspirants aux fonctions héraldiques reçurent le baptême de chevalerie; des fonctionnaires, qui avaient servi pendant un certain temps, furent promus à des grades supérieurs. Le duc prit congé de ses hôtes, après leur avoir donné des gages précieux de sa munificence. Puis, un appel de clairons et de trompettes qui retentit dans la salle et en ébranla les lourdes draperies de soie et d'or, annonça que la fête était terminée, ainsi que toutes les cérémonies qui s'y rattachaient (2).

(1) Laborde, ubi supra; Lamarche: *Excerpta Historica.*

(2) Lamarche. — Le tiers mariaige de monsieur le duc Charles de Bourgoigne avec Margriete d'Iorc (Haynin, t. I, pag. 106-132).

Détournons nos regards de ces tableaux magnifiques, pour les reporter vers la situation du roi dont nous avons négligé pendant quelque temps les faits et gestes. Lorsque, dans le courant de l'hiver précédent, Louis s'était vu obligé de renoncer à l'attaque qu'il méditait contre le ducde Bretagne, il s'était appliqué à bien étudier, sous toutes ses faces, une situation qui lui apparaissait chaque jour plus critique et plus menaçante. Il n'osa pas quitter son poste d'observation pour aller visiter sa capitale. Il ne se fiait pas à ses subordonnés, et resta en permanence, l'œil ouvert sur la moindre apparence de mouvement ennemi, allant sans cesse de Compiègne à Noyon, et de Noyon à Compiègne (1), comme une sentinelle en faction. Son inquiétude était extrême et elle n'avait rien de chimérique. Des démonstrations hostiles continuaient à se produire du côté de la Bourgogne. Un traité venait d'être conclu, par lequel le roi d'Angleterre s'engageait à fournir un corps de troupes pour aider à reprendre la Normandie, à la condition que les places fortes de cette province, occupées encore par les Bretons, lui seraient remises comme garantie du paiement d'un subside à stipuler (2). Tout le long de la côte méridionale d'Angleterre, on faisait des préparatifs militaires en vue de mettre ce traité à exécution, et le bruit courait même qu'Édouard se mettrait en personne à la tête de ses troupes. A l'ouverture du parlement, dans le courant du mois de mai, le chancelier d'Angleterre prononça un long discours, roulant principalement sur la politique étrangère du gouvernement,

(1) « Changea propos, et retourna hastivement de Compiegne à Noyon, où peu de temps paravant y avoit esté... Se tint par certain long temps à Noyon, Compiegne, Chauny et autres places environ. » De Troyes, pag. 75, 76.

(2) Morice, *Histoire de Bretagne*, liv. XIII; Rymer, t. XI, pag. 615 et aill.

sur l'amitié du roi pour les princes français, et spécialement sur l'alliance étroite qu'il avait formée avec le duc de Bourgogne. Le roi y déclarait que son intention était de reconquérir les domaines de ses ancêtres et il demandait aux communes de lui fournir les crédits nécessaires pour lever une armée à cet effet (1). Louis, il est vrai, avait une contremine prête pour tous les complots dirigés contre lui. Jasper Tudor, comte de Pembroke, se disposait à quitter son exil pour aller exciter une insurrection dans le pays de Galles. Marguerite d'Anjou, toujours altérée de vengeance et de colère, attendait à Honfleur que le roi lui donnât la permission de s'embarquer, et, avec cette permission — ce qui était plus important, mais plus difficile à obtenir — une avance sur sa cassette pour couvrir les frais de son expédition. On pouvait compter que l'influence et la désaffection secrète des Neville neutraliserait, jusqu'à un certain point, les effets de l'appel fait par Édouard aux instincts belliqueux de ses nobles et aux préventions de son peuple. Il y avait encore Liége qu'on pouvait exciter, si abattu et ruiné qu'il fût, et le pousser à une nouvelle rébellion, au risque de le laisser définitivement détruire. Enfin, si tous ces projets pour diviser et paralyser ses ennemis ne réussissaient pas, il restait à Louis une dernière ressource. Complétement équipé et préparé pour la guerre, il pouvait tenter en personne les chances du champ de bataille, avec l'assurance raisonnable de pouvoir, tout au moins, soutenir une bonne défense.

Mais c'était là une alternative que le roi ne pouvait envisager qu'avec crainte et répugnance, si bien préparé qu'il fût pour une expédition militaire. Il avait dépensé beaucoup

(1) *Excerpta Historica*, pag. 224; Sharon Turner, t. III, pag. 316.

d'efforts, de soins et d'adresse pour amasser et réunir les moyens d'agir; mais, au moment de passer à l'action, il hésitait. Les fils tissés par l'intrigue ne résistaient pas aux menaces atmosphériques de la tempête qui s'apprêtait à gronder. Il manquait à son édifice cette cohésion morale, ce sentiment national qui fait que le peuple se dévoue à la cause de son souverain. Louis n'avait aucune des qualités naturelles qui font naître ce sentiment, dont il comprenait la nécessité et qu'il s'efforçait en vain de provoquer. En avril 1468, il convoqua les états de son royaume. Après avoir donné, pour la forme, la parole à son chancelier, qui ouvrit la séance par une de ces prolixes et pédantesques harangues dont le digne Juvénal avait l'habitude d'accabler ses auditeurs (1), il se leva, à son tour, et, d'une voix claire et impérieuse, il exposa les embarras dans lesquels il se trouvait. Il expliqua pour quelles raisons il fallait que la Normandie restât à jamais unie aux domaines de la couronne; mais, sans se prononcer, et admettant avee une grande modestie, qu'il pouvait se tromper, il invita les états à décider si ces raisons leur semblaient suffisantes, ou quels autres sacrifices ils voulaient faire pour contenter son frère et les autres membres de sa famille. « Cette affaire, » dit-il, « concerne le bien universel et la perpétuité du royaume; elle ne touche pas seulement le roi, qui, étant mortel, n'a qu'un intérêt temporaire dans les domaines sur lesquels il règne (2). »

L'assemblée ne resta pas insensible à cet exposé fait avec franchise et gravité. C'était la première fois qu'un roi de

(1) Duclos, t. III [preuves], pag. 233-248.

(2) « Protesta devant eux tous soi estre insuffisant ly de ly, et non ydoine pour faire rien en ceste matére de propre teste, veu encore qu'elle touchoit au bien universel de tout le royaume, et sa perpétuité, et ly n'y avoit que son voyage. » Chastellain, pag. 455.

France avait, de sa libre volonté, convoqué les représentants des différentes classes de ses sujets, pour soumettre les mesures qu'il entendait prendre à leur délibération et à leur avis. Si ce précédent avait été plus souvent suivi, il est probable que l'histoire subséquente de ce pays aurait été moins péniblement agitée. Les grands feudataires, naturellement, étaient peu nombreux à cette séance; mais il y avait un grand nombre de représentants de la petite noblesse. Soixante-quatre villes y avaient envoyé, chacune, deux députés. Ce fut aux auditeurs de cette dernière classe que le roi s'adressa plus particulièrement, et ce furent eux qui lui firent la réponse qu'il attendait. Ils déclarèrent qu'il était intolérable que la France fût écrasée de charges énormes et harassée de continuelles levées de troupes, pour empêcher les membres de la famille royale et d'autres grands princes, tenus tout spécialement de protéger l'État, de se mettre en rébellion ouverte. Le mal dont se plaignait le peuple avait pour cause la pratique suivie autrefois de séparer de vastes territoires de l'autorité de la couronne. Les possesseurs de ces territoires usurpaient un pouvoir indépendant, et menaçaient ainsi la monarchie de dislocations violentes. Une ordonnance de Charles le Sage avait assigné à chaque prince du sang une dotation représentant un revenu de douze mille livres. C'était là un apanage très convenable; et, si le roi, comme il l'avait généreusement proposé, y ajoutait une pension de soixante mille livres, son frère Charles ne devait avoir aucune raison de se plaindre. « Pour nulle cause au monde, ni par affection fraternelle, ni pour remplir une promesse, ni par crainte ou menace de guerre, le roi ne pouvait confier le gouvernement de la Normandie à d'autres mains que les siennes. » Le duc de Bretagne, en fomentant des troubles à l'intérieur

du royaume et en contractant alliance avec ses ennemis étrangers, avait perdu tout droit à être traité avec considération; il fallait le sommer d'évacuer les villes de la Normandie dont il avait usurpé la possession, et, s'il refusait d'obtempérer à la sommation, il fallait l'en expulser par la force. Pour ce qui concernait le duc de Bourgogne, les états ne se permirent pas un langage aussi tranché. Ils recommandèrent au roi de prier ce prince de l'aider à rétablir l'ordre; et ils nommèrent dans leur propre sein un comité chargé de s'entendre avec lui à ce sujet (1).

Un peu rassuré par ces marques de sympathie et cet assentiment de son peuple, Louis retourna à son poste. L'incendie qu'il venait de préparer ne devait pas tarder à étendre ses embrasements par tout le pays. Les députés communiquèrent à leurs commettants les révélations que le roi leur avait faites sur les périls de l'État; ils répandirent dans le peuple les alarmes du souverain et firent un tableau saisissant de ses efforts incessants et vigilants pour le salut public. Un océan de dissertations se souleva. L'opinion publique, quoique manquant alors d'organe suffisant pour se manifester, trouvait cependant moyen de faire entendre sa voix. Les citoyens, moins réservés que les états, n'hésitèrent pas à accuser hautement le duc de Bourgogne d'être le premier promoteur des troubles existants. « Cette maison, » se demandaient-ils, « a-t-elle jamais valu autre chose que des malheurs à la France? » Toutes les terribles calamités que le pays avait endurées pendant la première partie du siècle furent attribuées à l'ambition du père et du grand père de Charles. Sa soif personnelle de conquête était

(1) Chastellain, pag. 455-457; Lenglet, t. III, pag. 5 et aill.

insatiable. Pourquoi ne se contentait-il pas des riches provinces, des grandes villes qu'il avait eues en héritage? Il avait Gand et Bruges. Avait-il envie d'avoir aussi Paris? Il avait des terres et des seigneuries innombrables; enviait-il le sceptre et la couronne (1)? Il était temps de lui faire restituer le territoire de la Somme, qu'il avait violemment arraché au roi. Son alliance avec Édouard, son mariage avec une princesse d'Angleterre, faisait de lui l'ennemi déclaré de la France.

Charles affronta ce torrent d'accusations et de menaces avec son insolence ordinaire. Pour ce qui était des villes de la Picardie, il avait déjà déclaré que ce serait la dernière de ses possessions qu'il pût songer à céder volontairement (2); et il croyait être en mesure d'en défendre la conservation.

Mais comme, à la tournure que prenaient les événements, il devenait évident que ce n'était plus seulement la sécurité de ses alliés, mais la sienne propre, qui était en jeu, il prit ses mesures en conséquence. Il envoya à tous ses vassaux l'ordre de se préparer à rentrer en campagne. Il fit établir un camp fortifié dans le voisinage de Péronne, sur la Somme. De cette position il gardait une attitude menaçante envers le roi et il assurait sa ligne de défense. Ses préparatifs furent plus considérables cette fois qu'en aucune autre occasion antérieure. Tous les moyens praticables furent mis en réquisition pour rassembler des chevaux, des chariots, des tentes, de l'artillerie et des équipements. Dans le courant de l'été,

(1) « Veut-il avoir la coronne et le sceptre en main, et qui tant a de seigneuries et de possessions et est si puissant?... Et a son Gand et son Bruges, que veut-il? veut-il avoir encore Paris? » Chastellain, pag. 477.

(2) « Vueil bien qu'il sçaiche que je vouldroie perdre la meilleure ducié que j'aye ains que je m'en départisse; et seront toutes les derraines terres et villes que je garderai pour moi. » Chastellain, pag. 459.

il eut à sa disposition près de trois mille pièces de canon. La plupart, évidemment, étaient d'un calibre plus petit, d'une construction plus grossière et d'une efficacité moindre que ne sont les canons actuellement en usage. Le camp, entouré, selon l'usage, protégé à l'intérieur par une ligne de défense palissadée et retranchée, était régulièrement divisé par rues et par places, le long desquelles se rangeaient non seulement des tentes, mais de véritables maisons bâties de bois et d'argile, où logeaient non seulement les soldats, mais aussi cet immense essaim de fournisseurs, marchands et colporteurs que les armées de ce temps-là étaient obligées, faute d'un service d'intendance convenable, de traîner à leur suite. C'était comme une véritable place de guerre fortifiée qui venait de s'improviser. Chaque semaine de nouvelles levées arrivaient; et, vers la fin du mois d'août, Charles arriva lui-même au camp (1).

En attendant, le roi restait à Noyon, sur l'Oise, à une dixaine de lieues de distance. Il avait le visage tourné vers le camp de Charles: mais ses mains étaient occupées ailleurs. Il avait sur tous ses adversaires un immense avantage résultant de l'organisation de l'armée permanente établie par les fameuses ordonnances du roi son père. Depuis son avénement au trône, cette armée avait été largement accrue et vigoureusement disciplinée. Son artillerie était plus nombreuse même que celle de Charles. Les fortifications sur la frontière avaient été réparées et chaque poste était solidement gardé. D'autre part, les alliés étaient empêchés d'agir avec promptitude et concert, à cause de la distance qui les séparait et des difficultés qu'ils avaient à vaincre. Édouard

(1) Chastellain, pag. 466, 469-471, 475 et aill.; *Ancienne chronique* (Lenglet, t. II, pag. 192).

était dans de très grands embarras d'où son indolence naturelle ne l'aidait guère à sortir. Il est vrai que six mille archers étaient prêts à s'embarquer sous la conduite de lord Scales, beau-frère du roi (1), mais il était douteux que ce corps d'armée pût quitter l'Angleterre en présence des menaces d'une nouvelle insurrection lancastrienne.

Dans ces circonstances, Louis donna au sire de Beaujeu, amiral de France, et à Nicolas d'Anjou, petit-fils du roi René, le commandement de deux corps de troupes considérables. Il chargea le premier de s'emparer des villes de la basse Normandie où l'autorité royale n'avait pas été reconnue, tandis que le second, par un mouvement rapide et audacieux franchirait la frontière de Bretagne et irait mettre le siége devant Ancenis. Ces mouvements, exécutés avec discrétion et succès, effrayèrent François, qui demanda du secours à ses alliés, et notamment au duc de Bourgogne (2). Les assaillants consentirent à une courte trève (3); mais ils l'employèrent à rassembler leurs forces, et, dès qu'elle fut expirée, les opérations recommencèrent. Ancenis et Chantonceaux furent pris. Il est probable aussi que parmi les conseillers de François, certains avaient des motifs particuliers pour lui conseiller la soumission. Entouré comme était celui-ci d'une population hardie et guerrière, il eût pu aisément prolonger sa défense. Mais la timidité ou la trahison prévalut; et François s'empressa de conclure une paix par laquelle il renonçait absolument aux villes de la basse Normandie, il renonçait à l'alliance de l'Angleterre et du

(1) Haynin, t. I, pag. 138; Sharon Turner, t. III, pag. 317.

(2) « Je vous prie sur tout l'amour et l'alliance d'entre vous et moy, qu'a ce besoing me venez secourir;... car il en est temps et le plus déligement que pourrez venez, et sans plus delay. » Morice [preuves], t. III, pag. 182.

(3) Lenglet, t. III, pag. 8.

duc de Bourgogne, et il prenait au nom de Charles de France l'engagement que celui-ci soumettrait ses réclamations à l'arbitrage du duc de Calabre et du comte de Saint-Pol (1).

Le traité d'Ancenis fut signé le 10 septembre. En même temps qu'il débarrassait le roi d'une cause d'inquiétude, il semblait lui offrir une occasion de prendre une attitude décidée et énergique vis-à-vis d'autres antagonistes qui l'inquiétaient davantage et défiaient plus hardiment son pouvoir. L'opinion publique était pour lui et le pressait de frapper un grand coup. Le même sentiment régnait dans tous les rangs de l'armée. Le moment était venu de chasser le duc de Bourgogne de la Somme, et de forcer ce prince insolent et hautain à reconnaître la suprématie et la puissance de son légitime souverain.

Non seulement tout le monde poussait alors le roi dans cette voie, mais plus tard on lui reprocha d'avoir manqué, en cette occasion, de courage et de résolution. Mais ces reproches prouvent une absence absolue de prévoyance et de logique politique. Or Louis possédait ces deux qualités. Le plus grand ennemi que la France eût à craindre en ce moment, au milieu du quinzième siècle, ce n'était pas le duc de Bourgogne, ni le roi d'Angleterre, c'était la guerre, la présence sur son sol de troupes étrangères, un état d'hostilités actives et ouvertes, qui devait ébranler l'édifice monarchique, ou, tout au moins, l'exposer à des chocs violents et hasardeux (2). Les traces des anciennes dislo-

(1) *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. ccxix; Lenglet, t. III, pag. 9 et suiv. Commines, t. I, pag. 148, 149. Basin, t. II, pag. 185 et suiv.: De Troyes, pag. 75.

(2) Ce fut l'explication que Louis donna lui-même, plusieurs années plus tard, pour justifier les motifs qui l'avaient fait agir dans des occasions de ce genre. « Ne vouloit riens

cations s'effaçaient lentement; mais le temps n'était pas venu encore où toutes les parties du royaume pourraient agir librement et à l'unisson. La noblesse, toujours nombreuse et puissante, était maintenue dans un état de tranquillité relative par la vigilance du roi, par l'accroissement quotidien de son autorité, par l'attitude indépendante qu'il avait prise et par les efforts incessants et victorieux qu'il faisait pour diviser et neutraliser parmi les nobles tous les éléments d'opposition. Une guerre prolongée devait avoir pour première conséquence d'épuiser ses ressources et de l'empêcher de continuer son œuvre de centralisation. Au premier insuccès, au premier signe d'affaiblissement, tous les instincts de trahison devaient se réveiller et amener le retour des complots et des cabales que le roi venait à peine d'étouffer(1). Louis devait persister dans la ligne de conduite qu'il venait d'adopter, parer tranquillement et habilement aux dangers les plus proches et les moins menaçants, entretenir ouvertement de vastes préparatifs de défense contre l'invasion étrangère ou la rébellion intérieure, et attendre patiemment l'occasion de s'emparer des riches prises qu'il convoitait sans courir de trop grands risques. La conquête de la Normandie avait été une affaire de nécessité. Privé du commandement de cette province, il était complétement à la merci de ses ennemis. De ce côté, il venait de compléter la ligne de défense qu'il avait combinée. Mais une attaque directe

mettre au hazard. Et ne le faisoit pas seullement par la craincte du duc de Bourgogne, mais pour doubte des desobeissances qui pourroient advenir en son royaulme... Il m'a maintesfois dict qu'il congnoissoit bien ses subjectz, et qu'il les trouveroit bien, si ses besongnes se portoient mal.» Commines, t. I, pag. 315.

(1) Voyez les observations de Chastellain (pag. 454, 462 et autres) sur les sentiments que provoquait parmi la noblesse de France sa double position de dépendance à l'égard de la couronne et des grands feudataires.

contre le duc de Bourgogne aurait été le commencement d'une guerre longue et incertaine (1). Il ne fallait pas songer à écraser complétement un prince aussi puissant, ni à décider Charles, par une première défaite ou un premier désastre, à faire la moindre concession, ou à demander la paix. Aussi longtemps qu'il serait resté maître d'une province ou d'une ville, aussi longtemps qu'il aurait pu tenir une épée en main, Charles aurait maintenu ses droits et continué sa lutte (2) ; et tant que continuerait cette lutte, la France resterait exposée à d'inévitables désastres et à des périls incalculables.

C'est pour ces motifs que, tandis que le monde entier s'attendait à une soudaine et sanglante collision, tandis que les marchands des deux pays qui avaient franchi les frontières pour les besoins de leur commerce s'empressaient de plier bagage et fuyaient comme des bandes d'oiseaux affolés devant la tempête, tandis que Charles lui-même, prévoyant une attaque imminente, rassemblait toutes ses forces pour la repousser avec vigueur, Louis ne vit dans la situation qu'une occasion favorable de renouveler des négociations qu'il avait entamées de temps en temps sans pouvoir en tirer un résultat satisfaisant. Il venait justement de conclure un arrangement à l'amiable avec son beau cousin de Bretagne; pourquoi ne s'arrangeait-il pas de même avec son beau cousin de Bourgogne? Charles, de son côté, avait déclaré

(1) « La guerre entre deux grans princes est bien aysee à commencer, mais tres mal aysee à appaiser, pour les choses qui y adviennent, et qui en despendent, » observe Commines en parlant de la présente crise. T. I, pag. 152.

(2) « Jura Sainct-Jorge que apriesme y tiendroit-il lieu et place; et y venist le roy et tout l'effort de son royaulme, de là ne bougeroit jamès ne ne reculeroit d'ung pié, ains moriroit avant, se besoing le donnoit; et là vivroit et morroit, et tous les siens, jusques à avoir tiré du roy ce pourquoy il y estoit venu. » Chastellain, pag. 473.

bien haut que ses préparatifs militaires ne cachaient pas de projets hostiles contre le roi et n'avaient d'autre but que de lui assurer les moyens de secourir ses alliés, conformément aux obligations qu'il avait contractées depuis longtemps. Or ces obligations n'existaient plus; au moment même où Charles se tenait prêt à exécuter son contrat d'alliance, François venait de l'annuler. Le duc de Bourgogne était donc libre de suivre une nouvelle ligne politique. Du moment qu'il était rassuré contre tout projet d'agression, il n'avait nul motif pour persister dans son attitude belligérante. Peut-être se plaindrait-il des dépenses que les démonstrations menaçantes du roi lui avaient fait faire, en levées de troupes et autres préparatifs. Le roi était prê à le rembourser de ses frais et à lui payer, de ce chef, cent vingt mille couronnes d'or. Les agents qu'il chargea d'aller demander à Charles le prolongement de la trêve, portaient avec eux la moitié de la somme. C'était de cette façon prompte, ouverte et franche que le roi conduisait ses affaires.

Une pareille offre ne pouvait être accueillie sans surprise. La nouvelle du récent traité avait excité chez Charles une indicible indignation. Le héraut de Bretagne lui en avait apporté l'information, avec des lettres du duc lui reprochant d'avoir tardé de venir à son aide, et de l'avoir mis ainsi, à défaut de ressources et de troupes, dans la nécessité de céder au roi de France. Charles crut d'abord, ou feignit, du moins, de croire que les lettres étaient fausses, que le héraut, dont le roi avait facilité le voyage, s'était laissé séduire et prêtait les mains à une œuvre de trahison. Il déclara ses soupçons au malheureux émissaire et le menaça de le faire pendre(1).

(1) Commines, t. I, pag. 150; de Troyes, pag. 75.

Mais bientôt la malencontreuse nouvelle fut pleinement confirmée. On comprend la colère du duc contre son déloyal et lâche allié. Mais cela ne changea rien à sa résolution. Il était assez fort pour soutenir la lutte à lui tout seul; il n'avait pas de motif pour craindre la puissance ou l'inimitié d'un roi de France (1). Et, en effet, au milieu de son indignation, ne voyait-il pas un messager du roi, agenouillé à ses pieds, lui faisant les plus brillantes propositions au nom de son maître, lui présentant une lourde bourse pleine d'or, premier acompte d'un tribut qui trahissait les craintes et la faiblesse de Louis? En fait, Charles éprouvait une certaine répugnance à accepter cet or qui semblait être le prix de son orgueil outragé ou de sa connivence à un acte de trahison. Mais il ne fallait pas exagérer la susceptibilité. Le monde ne devait voir dans cette démarche du roi que la preuve que Louis redoutait plus le duc qu'il ne le détestait. Au lieu de porter le premier coup, le roi s'était courbé sous le bras menaçant de son adversaire.

Cette première démarche ayant réussi à son gré, Louis s'appliqua avec plus d'activité et d'impatience à compléter l'entreprise qui devait raffermir les bases et élargir l'essor de sa politique. La colère de Charles contre son ancien allié servait à merveille les desseins du roi. La préoccupation incessante de Louis avait été de chercher un moyen de rompre la confédération de ses grands vassaux (2); or une brèche était faite dans ce lien d'union, et il suffirait de profiter adroitement de l'occasion pour le rompre entièrement (3).

(1) « Quant au regard de ce que les aultres s'estoient déportés et pacifiés aveucques le roy: et l'avoient abandonné,... de ce ne fesoit-il estime;... il estoit fort et puissant assez, tout seul. » Chastellain, pag. 473.

(2) « Tousjours estoient les fins du roy de les separer. » Commines, t. I, pag. 149.

(3) « Il sembla bien lors au roy qu'il estoit à la fin de son intention, et que aisement il

Charles ayant entre les mains l'argent que le roi lui avait généreusement et spontanément donné, ne pouvait refuser d'écouter patiemment un avis amical, un lucide exposé de ses intérêts, qui lui viendrait de la même source desintéressée (1). Il devenait facile de lui démontrer, par des arguments judicieux, que les alliés qu'il avait choisis jusqu'alors étaient indignes de son appui. Il devenait possible de le décider à abandonner les conspirations des petits princes pour former une union franche et cordiale avec son souverain. D'autres champs d'entreprise s'ouvraient à son activité, et le roi, de ce côté, ne cherchait pas à mettre des obstacles à son succès. Les contestations qu'ils avaient ensemble pouvaient être examinées dans un esprit libéral et arrangées définitivement.

Mais à qui confier une négociation qui demandait à être menée d'une main si délicate? Depuis quelque temps, Balue, qui était arrivé à la dignité de cardinal, avait été employé à porter des messages à la cour de Bourgogne, et, probablement aussi, à entretenir des relations secrètes avec certains membres de la maison ducale, car il est hors de doute que Louis possédait des partisans et des amis parmi les serviteurs de confiance du duc. Mais le « bon diable d'évêque » (2) qui pouvait convenir à la besogne ordinaire d'une intrigue vulgaire, était loin de posséder le tact et l'adresse nécessaires pour une entreprise de cette importance. Saint-Pol

gaigneroit ledict duc à semblablement habandonner les ducs dessus nommez» (c'est à dire la Bretagne et la Normandie). Commines. II, pag. 150.

(1) « Esperant le gaigner de tous poinctz à sa voulenté, veu les mauvais tours que les deux dessusdictz luy avoient faictz, et veu aussi ceste grant somme d'argent qu'il luy avoit donné. » *Idem*, ubi supra.

(2) « Il est bon diable d'evesque pour à cette heure, » écrivait Louis dans une lettre au sire de Bressuire, recueillie par Brantôme, et ajoutait avec un pressentiment prophétique : « Je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir. »

avait déjà échoué dans une mission semblable; et, en outre, dans une récente visite qu'il avait faite à Bruges, il avait grandement froissé Charles en étalant un faste qui pouvait convenir à un connétable de France, mais qui ressemblait à un insolent défi quand on le déployait à la cour de son propre souverain (1). En résumé, il n'y avait que le roi lui-même qui fût capable de mener à bonne fin son projet. Certaines déclarations qui, de la part d'un envoyé, ne pouvaient être considérées que comme des lieux communs de courtoisie diplomatique, devaient acquérir une influence toute puissante dans la bouche même du roi. Louis saurait mieux suivre les fluctuations du caractère de son rival; il saurait mieux conduire la discussion par les sentiers qu'il aurait choisis d'avance et rencontrer les difficultés que la discussion ferait surgir. S'il confiait l'affaire à d'autres mains, il serait tout le temps en proie à l'inquiétude et au doute, à l'agitation et à la crainte. A peine l'idée d'une entrevue personnelle avec Charles eut-elle pris naissance dans son esprit, qu'il s'y attacha avec cette confiance crédule et naïve qui contrastait si étrangement parfois avec les tendances défiantes et jalouses de son caractère.

En cette occurrence, il procéda d'une façon tout à fait remarquable. S'il eût suivi la routine ordinaire, il eût proposé un rendez-vous à quelque endroit à mi-chemin entre les deux armées, où les deux parties se seraient rendues avec un nombre égal et fixé d'officiers, et où des précautions auraient été prises de part et d'autre pour empêcher toute surprise ou trahison. Mais de telles précautions auraient trahi des craintes et des suspicions qui auraient fait obstacle

(1) Chastellain, pag. 457, 458.

à l'établissement de pourparlers amicaux et confidentiels. Louis n'attendait aucun bon résultat d'une conférence officielle de ce genre. C'était, au contraire, en éloignant toute apparence de suspicion et en affectant une grande confiance, qu'il devait écarter tout doute sur sa bonne foi et préparer les voies à un favorable accueil pour ses propositions.

Dans sa jeunesse, fugitif et exilé, il avait trouvé protection et sécurité à la cour de Bourgogne. Depuis son avénement, il avait fait plus d'une visite à Philippe et aucun sentiment de défiance ou de crainte ne l'avait empêché de répéter ces visites. Le temps était venu d'établir les mêmes relations amicales avec le successeur de Philippe. Louis ne demanderait d'autre sécurité que la promesse du duc de le protéger contre tout accident possible. Il avait agi de la sorte à Compiègne tandis qu'ils étaient en état d'hostilité; et, la guerre terminée, il s'était montré chaque jour, et presque sans escorte, dans le camp bourguignon.

Un officier de la chambre du duc fut chargé de pressentir secrètement les intentions de ce dernier à ce sujet. Charles, qui prévoyait les prodiges d'arguties et de flatteries dont le roi allait l'accabler, et qui se sentait fortement cuirassé contre toute tentative de ce genre, refusa de se prêter à l'entrevue proposée (1). Mais un premier refus ne suffit pas à décourager Louis. Il envoya Balue à la cour de Bourgogne, porteur d'une proposition formelle et officielle. Charles ne put plus refuser.

Cependant le bruit des intentions du roi s'était répandu et excitait parmi ses partisans des commentaires peu flatteurs pour sa perspicacité et sa prudence. Ses ministres, influencés

(1) Commines, t. I, pag. 150, 151; Lamarche, t. II, pag. 283; Basin, t. II, pag. 188, 189; Meyer, fol. 345, verso.

probablement par d'autres considérations que le soin de sa sécurité, semblent avoir été partagés d'opinions. Saint-Pol, alarmé de l'idée d'une guerre prochaine dans laquelle il ne saurait de quel parti se ranger et qui, quoi qu'il advînt, devait avoir la Picardie pour théâtre, travailla de tous ses efforts à amener un arrangement pacifique et immédiat. Il prétendit avoir reçu des informations particulières, desquelles il résultait que Charles désirait lui-même l'entrevue proposée et qu'il était très disposé à donner un bon résultat aux négociations. Balue, qui fut soupçonné par la suite d'avoir entretenu tout le temps une correspondance secrète avec la cour de Bourgogne, est accusé par certains auteurs contemporains, d'une façon assez légère, il est vrai, d'avoir non seulement poussé son maître à cette démarche, mais même d'en avoir conçu la première idée (1). D'un autre côté, on attribuait tout haut à Charles des intentions de trahison (2); et les grands officiers de l'armée, Dammartin, Lohéac, Rouault, furent unanimes à s'efforcer de dissuader

(1) Le récit donné de l'entrevue de Péronne dans la relation imprimée par mademoiselle Dupont (preuves, pag. 232 et ss.) ne mérite aucune créance. Il n'est basé que sur les rumeurs exagérées du temps et est en contradiction avec les rapports des autres auteurs, qui avaient été à même de connaître personnellement les faits, du moins en grande partie. Il est vrai que le roi porta les mêmes accusations contre Balue (Lenglet, t. III, pag. 74), mais ce ne fut que lorsque la trahison du cardinal eut donné, plus tard, à Louis une occasion longtemps désirée de se délivrer de la responsabilité de cette lourde faute et des conséquences qui en étaient résultées. Ce conflit entre Balue et Charles impliquerait un parti pris à l'avance de guet-apens de la part du prince bourguignon. Or cette supposition n'est acceptée par aucun des écrivains modernes. Michelet (t. VI, pag. 264 et suiv.) semble se contredire lui-même sur ce point, car, tout en se laissant aller à des soupçons contre Balue, il déclare expressément que « tout porte à croire que le duc ne méditait point un guet-apens. »

(2) « Ceux qui sont autour du roy mettent ladite allée en grande doubte, pour les dangers qui peuvent survenir en plusieurs manieres en la personne du roy; et hier soir vint le vidame d'Amiens, qui amena un homme qui affirma sur sa vie que Bourgogne ne tend à ceste assemblée, sinon pour faire quelque échec en la personne du roy... Pleust à Dieu que ca fût le bien du roy, et qu'il ne passât point outre. » Lettre de La Loer, receveur général du Languedoc, dans Petitot, *Mémoires de Commines*, t. I, pag. 465, note.

le roi de se mettre ainsi complétement au pouvoir de son ennemi.

Mais toutes ces remontrances restèrent sans effet. Peut-être Louis les attribua-t-il au sentiment unanimement répandu dans son armée, et partagé par les chefs militaires, qui aspiraient après une reprise des hostilités. Il ne prêta pas davantage l'oreille aux rumeurs sinistres qu'on répandait, sans les appuyer sur rien, et qui faisaient prévoir à l'entrevue une conclusion tragique. Il rejeta également l'avis de Dammartin, qui lui conseillait de prendre avec lui un corps de troupes suffisant pour sa protection. C'eût été le moyen de faire avorter ses projets dès le début, en faisant naître une impression diamétralement opposée à celle qu'il était désireux de produire. Il décida de ne se faire accompagner que par les grands officiers de l'État et par une simple compagnie d'archers, et demanda au duc de fournir lui-même l'escorte qui viendrait à sa rencontre à mi-chemin et l'accompagnerait jusqu'à Péronne.

C'étaient bien là des preuves frappantes de sa confiance illimitée; en quoi? Était-ce dans la loyauté, dans l'honneur chevaleresque de son cousin de Bourgogne? Était-ce dans les immunités sacrées de sa personne et de son rang? Il eût été difficile de le dire. Il est probable que ce qui préoccupait le plus le roi, c'était la nature des questions qu'il allait avoir à discuter et la manière dont il s'y prendrait pour mener les discussions vers une solution satisfaisante.

Il n'attendait plus que le sauf-conduit qu'il avait demandé au duc. La lettre qui le lui apporta existe encore. Elle est écrite tout entière de la main de Charles, porte la date du 8 octobre, et est ainsi conçue : « Monseigneur, je me recommande très humblement à votre bonne grâce. Sire, s'il est

de votre bon plaisir de venir en cette ville de Péronne en vue que nous puissions converser ensemble, je vous jure et promets, sur ma foi et mon honneur, que vous pouvez y venir, rester et séjourner, et retourner en sûreté à Chauny ou Noyon, selon votre bon plaisir, et aussi souvent qu'il vous plaira, librement et ouvertement, sans qu'aucune difficulté soit faite, à vous ou à vos gens, par moi ou par un autre, pour quelque cause qui existe maintenant, *ou qui puisse surgir par la suite* (1). » Le langage était trop clair et explicite pour donner prise à la crainte ou à la méfiance. Guillaume Biche, que nous avons déjà vu précédemment s'employer à des négociations particulières entre les deux princes, était présent quand la lettre fut écrite. Ce fut lui qui la reçut et qui la fit immédiatement transmettre à Louis (2).

En prévision de cet envoi, le roi s'était rendu à Ham, d'où il partit le matin du jour suivant (9 octobre, un dimanche) accompagné de son confesseur, l'évêque d'Avranche, du duc de Bourbon et de ses frères, l'archevêque de Lyon et le sire de Beaujeu, amiral de France, du cardinal, du connétable, d'une petite troupe de nobles et de cavaliers, et de quatre-vingts archers de la garde écossaise. Il fut rencontré sur sa route par deux cents lances, commandées par Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, gentilhomme d'une valeur distinguée, que Louis connaissait personnellement de longue date. Charles lui-même, entouré d'une nombreuse compagnie de nobles, attendait l'arrivée du roi, sur

(1) La lettre est imprimée parmi les *Pièces justificatives* dans les collections de Salazar, de Lenglet et d'autres. L'authenticité de l'écriture fut plus tard affirmée sous serment par un grand nombre de nobles bourguignons. (Lenglet, t. III, pag. 18-20, et t. IV, pag. 406 et suiv.) Gachard dit : « J'ai moi-même vu l'original. » Il est conservé parmi les manuscrits de Baluze dans la bibliothèque impériale de Paris.

(2) Déposition de Guillaume Biche (Lenglet, t. IV, pag. 409).

le bord d'une petite rivière, à la distance d'une demi-lieue environ de Péronne. Le connétable arriva le premier auprès du duc. Informé par lui que le roi approchait, Charles, accompagné de sa suite, se mit en marche pour l'aller recevoir. Aussitôt qu'il aperçut son souverain, Charles s'inclina sur sa selle et se disposa à mettre pied à terre. Mais Louis s'empressa d'avancer, tête nue, et l'en empêcha. Jetant ses bras autour du cou du duc, il le salua à diverses reprises et parut se faire violence pour s'arracher à cet embrassement. Se tournant ensuite vers les nobles Bourguignons, il les salua individuellement avec son air habituel de franchise et de cordialité. Puis il embrassa de nouveau Charles et le tint entre ses bras « une demi-fois aussi longtemps qu'avant. » On ne saurait exagérer le tableau de l'affection qu'il témoigna à son beau cousin, à la protection loyale, à l'honneur et au serment duquel il venait confier sa personne (1).

Les deux princes se rangèrent à cheval au milieu de la cavalcade. Louis avait la main posée sur l'épaule de Charles. Son visage était plein de sourires (2), et il parlait avec la vélocité de langage qui lui était habituelle. Il était un peu passé midi quand ils entrèrent dans les rues de Péronne. Le château étant mal entretenu et mal meublé, une maison voisine, qui appartenait à un des principaux fonctionnaires de la province, avait été préparée pour recevoir le roi, qui congédia là une grande partie de sa suite. La plupart avaient des logements préparés dans une autre partie de la ville. Quant au connétable, il retourna à Ham, qui était une de

(1) Lettre écrite aux magistrats d'Ypres (Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 196 et suiv.); Lenglet, t. III, pag. 17, 24 et aill., Haynin, t. I, pag. 139; Theodoricus Paulus (De Ram, pag. 215).

(2) « Tout en riant. » Gachard, t. I, pag. 197. — « Le roy tenant sa main sur l'espaule du duc. » — Lenglet, t. III, pag. 17, et Wavrin de Forestel, t. II, pag. 281.

ses possessions seigneuriales. Les archers écossais furent casernés dans les faubourgs. Le duc ayant aussi pris congé du roi, celui-ci entra dans la maison, accompagné de son confesseur, du cardinal Balue, du vicomte de Narbonne et de quelques officiers d'un rang inférieur, qu'il affectait, malgré la vulgarité de leur naissance, ou peut-être à cause de cela, de traiter avec une familiarité toute particulière. Les fenêtres de son appartement donnaient sur la rue. En y entrant, son attention fut attirée par un détachement de cavaliers qui se préparaient à prendre leurs quartiers dans le château. Il se trouvait que les lances de Bourgogne, dont la venue était attendue depuis longtemps, étaient arrivées au camp le matin même. Leur commandant, Thibault de Neufchatel, maréchal de Bourgogne, après avoir disposé ses troupes, était entré en ville presque en même temps que le roi, mais par une autre direction. Outre ses principaux officiers, il était accompagné d'un grand nombre de gentilshommes qui, bien que n'étant pas sujets du duc, étaient venus, pour de puissants motifs personnels, s'enrôler à son service pour la guerre qu'on croyait sur le point d'éclater. Parmi eux se trouvaient le comte de Bresse et ses frères, l'évêque de Genève et le comte de Romont, princes de Savoie et chefs d'un parti qui, dans cet État, opposait la plus vigoureuse résistance à l'influence de la France et de la duchesse Yolande, sœur du roi. Ils avaient naturellement cherché un appui pour leur opposition dans une alliance avec la maison de Bourgogne. Romont était l'ami personnel du duc et le compagnon de son enfance. Philippe de Bresse, on se le rappelle, avait, plusieurs années auparavant, eu l'occasion de mettre à l'épreuve la sincérité des paroles du roi et sa fidélité à respecter ses engagements. Il avait accepté

la médiation que le roi lui avait offerte et s'était rendu à sa cour, *sous la garantie d'un sauf-conduit*. Un long et rigoureux emprisonnement dans la citadelle de Loches l'avait puni de cet acte de témérité. Dans le groupe se trouvaient encore des Français, sujets et anciens serviteurs du roi, mais des serviteurs qui avaient encouru son déplaisir, des sujets qui avaient abjuré son obéissance, qui avaient fui sa colère et étaient devenus les ennemis déclarés de sa personne. Un d'entre eux, Poncet de la Rivière, avait tenu un commandement dans l'armée royale, à la bataille de Montlhery. Ayant été destitué de son grade, il avait quitté la France et était parti pour visiter en pèlerin les lieux saints. Il venait de rentrer en Europe. Un autre, Antoine de Chasteau-Neuf, seigneur du Lau, sénéchal de Guienne, grand chambellan et grand sommeiller de France, était aussi tombé en disgrâce pendant la guerre du Bien public. Il avait été soupçonné d'entretenir une correspondance secrète avec les confédérés et de conspirer contre le roi.

Après la conclusion de la guerre, Louis parut avoir oublié la trahison de ceux qui avaient ouvertement travaillé contre lui. Il n'épargna aucun effort pour attacher à sa cause ou à sa personne ses plus actifs et plus considérables adversaires. Les ducs de Bourbon et de Calabre, Dammartin, Lohéac et bien d'autres qui étaient jusqu'alors ses ennemis déclarés, étaient devenus ses fermes soutiens et l'aidaient à exécuter ses projets. Mais il avait conçu une haine profonde et mortelle contre ceux en qui, dans ce moment de grand péril, il avait été obligé de mettre sa confiance, et qui, à ce qu'il croyait, l'avaient trompé. Cette haine n'était que plus implacable parce qu'il se voyait obligé d'attendre patiemment le moment d'assouvir à loisir sa vengeance. Ce fut

dans le courant de l'été précédent, alors que Louis se sentait soutenu par l'adhésion générale de son peuple, et qu'il se voyait à la veille d'une nouvelle lutte qui mettrait à l'épreuve la fidélité de ses partisans, qu'il manifesta pour la première fois les sentiments de vengeance qu'il couvait en secret depuis longtemps, en faisant juger, condamner et exécuter Charles de Melun, l'ancien grand maître de sa maison. Pour du Lau, qui était déjà prisonnier dans la forteresse d'Usson, un châtiment plus terrible avait été projeté. Le roi avait fait construire une cage en fer, dans laquelle sa malheureuse victime, renfermée dans le plus étroit espace et privée absolument des rayons de la lumière, devait gémir jusqu'à la fin de ses jours. Mais du Lau réussit à éviter cette épouvantable condamnation. Grâce à la connivence de quelques-uns de ses gardiens, il s'évada et réussit à gagner Dijon, laissant le gouverneur de la prison et les autres personnes qui l'avaient aidé dans sa fuite à la merci de Louis et aux mains expertes de Tristan l'Ermite (1).

C'étaient ces personnes qne Louis venait de voir réunies dans la cour du château de Péronne, sous ses fenêtres (2). Toutes ces figures lui étaient familières. Sur toutes les poitrines brillait la croix de Saint-André (3); tous ces cavaliers avaient le cœur rempli de haine, de rancune et de soif de vengeance. Louis n'avait qu'à consulter son ressentiment pour avoir la mesure du leur. Le maréchal de Bourgogne avait des motifs personnels aussi bien que des raisons politiques pour détester le roi ; et il ne s'était jamais gêné pour

(1) De Troyes, pag. 52, 74, 75; Commines, t. I, pag. 153, 154; Lenglet, t. III, pag. 21; Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 197, 198.

(2) « Le roy present aux fenestres de sondit logis. » Lenglet, t. III, pag. 21.

(3) Commines, t. I, pag. 154.

exprimer hautement ses sentiments à son égard. Louis se sentit saisi d'une terreur subite et profonde (1). Il éprouva ce revirement d'émotion qui se produit brusquement, mais trop tard, lorsqu'après un acte téméraire, on s'aperçoit, quand le doute n'est plus permis, que les faits apparaissent dans leur navrante réalité, qu'il n'y a plus de salut possible; quand on se trouve en présence des conséquences évidentes et inévitables d'une faute. Il comprit la position dans laquelle il s'était placé, seul et sans défense, au milieu de ses ennemis. Il n'osa point passer une seule nuit dans la résidence qu'on lui avait assignée, dans un voisinage si plein de dangers. Il résolut de se placer immédiatement sous la protection du duc, la seule protection à laquelle il pût appeler. Il envoya donc un messager à Charles, lui demandant de faire préparer le château pour le recevoir, et de prendre d'autres mesures pour sa sûreté. Charles s'empressa de faire droit à sa demande. Il fit donner d'autres quartiers au maréchal et à sa suite; et, dans l'après-midi du même jour, Louis, avec les officiers qui l'accompagnaient, passa sous les massifs portiques du château entre une double haie de gardes bourguignonnes (2). Il entra dans ce sombre édifice avec l'apparence, et avec les sentiments d'un captif. L'aspect de l'intérieur n'était guère de nature non plus à rassurer son courage ébranlé. Le château avait, dans l'origine, été destiné à devenir une forteresse et une prison d'État, plutôt qu'une résidence seigneuriale. Ses épaisses murailles avaient

(1) « Si entra en grant paour. » Commines, t. I, pag. 155.

(2) Ludwigs von Diesbach, *Chronik und Selbstbiographie*, *Der Schweizerische Geschichtsforscher*, B. VIII, s. 173. L'auteur, qui appartenait à une des familles les plus distinguées de Berne et qui eut, comme on le verra plus tard, d'importantes relations avec la cour de France, venait d'être nommé page dans la maison du roi et accompagnait celui-ci à Péronne.

soutenu maints assauts (1), et dans ses sombres et étroits dongeons maintes victimes de la tyrannie anarchique et féodale avaient langui et étaient mortes. Tout contre l'appartement préparé pour le roi, se dressait une tour (2), dans laquelle, cinq siècles auparavant, un de ses prédécesseurs avait été tenu en prison par un vassal rebelle, le comte de Vermandois. L'histoire prétendait même que son emprisonnement s'était terminé par une mort violente. La coïncidence était des plus alarmantes. Mais un sort moins terrible, quoique plus humiliant que celui de Charles le Simple, était réservé à Louis *l'astucieux*.

(1) Péronne, qui s'était donné le surnom de la *Pucelle*, conserva sa réputation de forteresse imprenable jusqu'en 1815, quand elle fut prise par Wellington.

(2) Une partie de cette tour est encore debout, et on montre un des appartements qui la omposent aux étrangers comme celui dans lequel Louis fut enfermé. Mais Commines (t. I, pag. 161) dit expressément : « Se veoit logé *rasibus* d'une grosse tour, » etc.

CHAPITRE IV

Traité de Péronne. — Ruine complète de Liége (1468).

D'après la théorie stricte de la féodalité, le souverain, en aliénant une partie quelconque de son domaine, renonçait par le fait à toute autorité directe sur les habitants et sur le sol. A dater du moment de la cession, son pouvoir passait aux mains de son vassal immédiat, le tenant du fief, lequel lui devait hommage, service militaire et telles autres obligations que formulait l'acte de cession ou qu'impliquait naturellement le lien féodal. Mais, dans la pratique, il arrivait souvent que le prince se réservait certaines prérogatives de souveraineté, le contrôle suprême de la justice, le droit de lever les impôts ou la surintendance du commerce et de la navigation. Et même, dans les cas où pareilles réserves n'étaient point faites, on pouvait les faire résulter des analogies ou des précédents.

Il en résultait qu'il y avait toujours matière à controverse et à aggression. Dans le quinzième siècle surtout, à cette époque où la compétition du pouvoir était aussi violente qu'universelle, des conflits de ce genre se produisaient

presque sans interruption. De nombreuses discussions de ce genre s'étaient élevées entre le duc de Bourgogne et le roi. Les négociations qui n'avaient cessé d'être entretenues à ce sujet les avaient plutôt envenimées que résolues. La politique de Louis le poussait à mettre toutes les entraves possibles au pouvoir exercé par son rival; de lui rappeler, en toute occasion, sa position subordonnée, et de faire sonner toujours bien haut ses propres réclamations, même lorsqu'il ne voyait pas de chance immédiate de les faire triompher. Mais, au moindre changement qui se produisait dans l'aspect de ses affaires, on était assuré de voir changer complétement son plan d'opérations. Il était venu, cette fois, à Péronne, tout disposé à faire, par traité, le sacrifice de tous les points en litige. Il ne demandait en échange, à Charles, que de s'engager à remplir fidèlement ses obligations féodales, à soutenir son souverain et à défendre sa cause contre tous ennemis et tous agresseurs. Cette promesse serait-elle efficace et sincère? Pourrait-on y compter en cas de besoin? Tout cela devait dépendre des considérations que Louis ferait valoir et de l'impression qu'il pourrait produire sur un esprit qui, jusqu'à ce jour, s'était montré généralement rebelle à son influence. Mais, à tout hasard, il devait en résulter pour lui un avantage immédiat et réel. Un traité avec le duc de Bourgogne, conçu dans les mêmes termes que celui qu'il venait de signer avec le duc de Bretagne, devait avoir pour conséquence d'achever la dissolution de leur alliance, d'augmenter leurs ressentiments mutuels, d'aigrir leurs méfiances et d'opposer un obstacle sérieux à la formation prochaine d'une confédération semblable. En conséquence, le roi mit en avant sa proposition, dès le lendemain de son arrivée, dans une entrevue à laquelle ne paraissent

avoir assisté, outre les parties principales, que le cardinal et Biche (1). Charles, avec sa franchise habituelle, se déclara prêt à promettre aide et obéissance à son souverain, mais dans des conditions et des limites qui devaient donner à cette promesse fort peu de valeur aux yeux du roi. Aucunes offres, ni séductions ne purent le déterminer à renoncer aux alliances qu'il avait conclues avec d'autres princes, pour leur assistance et défense mutuelles. Quelque indignation que lui inspirât la récente défection du duc de Bretagne, il savait que cette défection ne serait que temporaire. D'ailleurs, il entendait se décider d'après ses propres convenances et non d'après celles de François. Or ses convenances le déterminaient à garder la position qu'il avait prise.

Une seconde entrevue eut lieu le jour suivant, mais elle n'amena aucun changement dans ses sentiments. L'objet de la visite de Louis était donc manqué, et il n'en pouvait guère être autrement. Mais il s'était préparé à cet insuccès dès le moment où il avait ouvert les yeux sur la réalité de sa position. Un embarras qu'il ne pouvait ni cacher, ni dominer, avait paralysé l'activité et la subtilité de son esprit.

Les négociations devinrent une affaire de pure formalité. Le roi cherchait à en finir, dans son impatience de retourner dans ses États. Mais il avait fait une démarche qu'il lui devenait assez malaisé de retirer. Il se trouvait dans une impasse plus difficile qu'il ne l'avait prévu, et le dénoûment de la situation devait être amené par une autre série d'événements mis brusquement en conflit avec ceux que nous venons de raconter.

Dans les châtiments réitérés qu'il avait infligés aux sujets

(1) Lenglet, t. III, pag. 27.

rebelles de l'évêque de Liége, le duc de Bourgogne n'avait fait qu'exécuter la sentence prononcée par le pape. Mais Rome, depuis longtemps, était habituée à voir ses mandements rester à l'état de lettre morte. Aussi, quand la nouvelle de la destruction de Dinant et de la conquête de Liége arriva à la cour pontificale, elle y excita un sentiment universel de tristesse et de compassion. Le pape comprit enfin le caractère et la conduite de Louis de Bourbon, et il n'hésita pas à les condamner. Un conclave de cardinaux fut réuni; et Onofrio di Santa Croce, évêque de Tricaria, prélat également vénéré pour l'illustration de sa naissance et pour la bienveillance de son caractère, fut nommé président d'une commission de légats chargés d'examiner les faits, de réconcilier le peuple avec son prince et de guérir, si la chose était possible, ces blessures qui se rouvraient saignantes après chaque intervalle de calme et de paix.

Pour le moment Liége était tranquille : la tranquillité de l'affaiblissement et de la prostration. Son commerce était complétement ruiné, sa population considérablement réduite; sa puissance vitale paraissait éteinte. Les habitants d'autrefois erraient par milliers parmi les retraites sauvages des Ardennes, en proie à toutes les privations et à toutes les misères de la vie nomade. Le Perron avait disparu; la Violette était déserte et fermée. Il n'y avait plus ni foule, ni mouvement dans les rues, ni discussions, ni assemblées sur la grand'place. L'interdit était resté en vigueur. Les églises étaient muettes, et les dimanches et jours de fête passaient inaperçus et inobservés. Le seul signe d'activité qui se manifestât dans la cité avait pour objet la destruction des murailles et des fortifications, qui s'opérait sous la surveillance d'un officier bourguignon. Les travaux s'achevaient lentement,

mais sans interruption. Humbercourt, qui avait pris la direction générale des affaires, apportait dans l'exécution des ordres de son maître l'esprit sévère et implacable qui les avait inspirés, Il confisquait les propriétés des fugitifs et faisait exécuter successivement ceux des individus notoirement compromis qui étaient restés dans la ville ou qui y étaient revenus avec l'espoir de n'être pas découverts.

On comprend que, dans ces conditions, un peuple appauvri n'avait que des promesses à donner pour répondre aux demandes pécuniaires du conquérant. On comprend aussi que celui-ci ne pouvait se contenter de pareilles garanties. Les communautés ecclésiastiques furent donc obligées d'hypothéquer leurs biens pour parfaire la somme demandée (1).

Le légat arriva en avril. L'évêque alla à sa rencontre et l'escorta, avec une procession solennelle du clergé et des autres ordres monastiques, à son entrée dans la cité. Le légat se rendit directement à la cathédrale, qu'il purifia par des aspersions d'eau bénite. Après quoi il déclara l'interdit levé, fit sonner les cloches et chanter un *te Deum*. Le lendemain, Louis de Bourbon célébra sa première messe. Il y avait douze ans qu'il était investi des fonctions épiscopales. En rétablissant les offices sacrés avec cette pompe ecclésiastique qu'on ne rencontrait, hors de Liége, qu'en Italie, le légat pensait effacer en partie les récentes souffrances de la cité et lui rendre une apparence de ses splendeurs et de son animation d'autrefois. Il ne négligea rien non plus pour manifester sa sympathie pour un peuple si longtemps et si cruellement éprouvé. Il entreprit de s'interposer en sa faveur auprès du duc de Bourgogne; et revint de Bruges, rappor-

(1) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, t. I, pag. 1224, 1225.

tant à l'évêque l'autorisation de s'entendre avec un certain nombre de citoyens, à l'effet d'arrêter un projet pour le rétablissement du gouvernement civil. Le projet, naturellement, devait être soumis à l'approbation préalable du duc. Cette concession, arrachée à grand'peine à Charles, resta sans résultat. Louis de Bourbon, indifférent aux souffrances et aux vœux du peuple, passa quelques jours au milieu de fêtes scandaleuses; après quoi, il quitta sa capitale, à bord d'un navire coquettement peinturé, et s'en alla passer l'hiver à Maestricht, en compagnie de ses favoris, dans les débauches et les dissipations les plus frivoles (1).

Tel était l'état des affaires à Liége quand des bruits de guerre imminente et la nouvelle des immenses préparatifs faits par le roi de France pour écraser le duc de Bourgogne, vinrent ranimer les espérances de cette population qui regardait, avec tant de raison, ce dernier prince comme son ennemi et son oppresseur. Humbercourt fut rappelé par Charles pour l'aider dans ses mesures de défense. La fermentation se répandit tout le long des districts frontières; et les exilés, se réunissant par bandes, sortirent des forêts par diverses issues dans la vallée de la Meuse, qu'ils se mirent à descendre dans la direction de la capitale. Ils ne rencontrèrent aucune opposition, et dans les premiers jours de septembre, ils entrèrent dans la ville, aux cris de *vive le roy!* Leur aspect sauvage et inculte, leurs joues creuses, leurs chevelures en désordre, leurs corps à demi nus ravagés par la famine, frappèrent d'étonnement et de pitié tous ceux qui les virent. Ils s'étaient rangés sous différents

(1) Adrianus de Veteri-Bosco, *Ampliss. Coll.*, pag. 1226 et suiv.; *Excerpta ex Commentariis Jacobi Piccolomini* (De Ram, pag. 374).

chefs. Les principaux d'entre eux, Jean de Ville et Vincent de Buren, étaient des hommes de naissance noble, élevés dans les manières et les sentiments de la chevalerie, et distingués par leur courage et leur adresse. Ce fut grâce à l'influence de ces chefs que le légat, qui était resté seul dans la ville, investi de hautes fonctions officielles, réussit à maintenir l'ordre et à persuader aux habitants de s'abstenir d'un coup de tête, et de promettre obéissance absolue à leur prince, à la condition qu'il reviendrait dans sa capitale et y établirait un gouvernement régulier. Toutes les classes de la population, malgré l'enthousiasme général qu'excitait l'espoir de reconquérir leur indépendance, étaient fatiguées de guerres civiles, et en étaient venues à reconnaître que mieux valait vivre sous un gouvernement, quelque arbitraire ou sévère qu'il fût, que de rester dans une continuelle anarchie. Quant aux exilés, ils se trouvaient suffisamment heureux de rentrer dans leurs anciennes demeures, de se retrouver parmi leurs parents et leurs amis et de jouir du bien-être, si restreint qu'il fût, d'une existence civilisée. « Plutôt n'importe quelle destinée, » s'écriaient-ils « parmi les nôtres, que de vivre comme des bêtes sauvages avec le souvenir que nous avons été autrefois des hommes! » Le légat, animé d'un sincère désir d'amener un arrangement dans les conditions proposées, se rendit à Maestricht et réussit à décider Louis à partir avec lui pour se rendre dans sa capitale. Mais, à leur arrivée à Tongres, à trois lieues de Liége, ils se rencontrèrent avec Humbercourt, qui commandait un corps de troupes envoyées par Charles pour la protection de l'évêque et qui était porteur d'un message du duc, annonçant qu'il allait bientôt venir lui-même, à la tête de toutes ses forces, pour comprimer et punir la révolte.

Il ne restait dès lors plus de chance pour une solution pacifique de la difficulté. L'évêque s'empressa de renoncer à un projet qui répugnait à son caractère et à ses dispositions, et, s'abandonnant entièrement à la direction de son puissant protecteur, il fixa sa résidence à Tongres, où, plein de confiance dans les événements, il se replongea dans les habitudes de sa vie relâchée. Quand cette nouvelle parvint dans la capitale, où ses sujets, l'attendant avec un enthousiasme crédule, se préparaient à aller à sa rencontre, et à se jeter à ses pieds avec leurs femmes et leurs enfants, pour implorer son pardon et sa protection, la fureur et l'indignation éclatèrent de toutes parts. Il n'y aurait donc pas de fin à leurs calamités ! Il n'y aurait donc pas d'aurore à cette cruelle nuit! Les intentions miséricordieuses du saint-père, qui avait envoyé un de ses ministres pour leur porter son pardon et alléger leurs misères , ne devaient servir de rien! Un nouvel orage grossissait à l'horizon, et les Liégeois ne savaient que trop bien en calculer l'approche et les colères. L'exaspération populaire fut excitée encore par des émissaires du roi Louis. Ces émissaires avaient été expédiés quelque temps auparavant, alors que le roi avait intérêt à provoquer un mouvement à Liége et se disposait à en profiter, avant que Charles eût consenti à prolonger la trève et que Louis, en conséquence, eût modifié ses plans. De Ville et ses amis employèrent leur influence auprès du peuple non pas pour calmer l'agitation, ce qui eût été impossible, mais pour la contrôler et la faire servir à un but utile et pratique. Puisque leur prince avait été arrêté sur sa route par des troupes ennemies, le parti le plus naturel était de chercher à le délivrer, et, si on y réussissait de le conduire dans sa capitale et d'y exécuter le projet auquel déjà il

avait donné son consentement et que le représentant de la cour de Rome avait sanctionné.

Le plan était habilement combiné. Tongres ayant, comme les autres villes, rasé ses défenses, en exécution du récent traité, tout dépendait de la rapidité et de la vigueur de la surprise. Une troupe de deux mille piquiers, bien armés et commandés par Jean de Ville, lequel était originaire de Saint-Trond et y avait été capitaine de la garnison, partit de Liége pendant la nuit et fondit sur les Bourguignons. Ceux-ci, quoique supérieurs en nombre, n'étant nullement préparés à cette attaque, lâchèrent pied après un court engagement et s'enfuirent de la ville dans toutes les directions. Un cordon de soldats fut établi autour des maisons occupées par Humbercourt et par l'évêque. Ceux-ci, tirés de leur sommeil par le tumulte qui se faisait dans les rues, cherchèrent vainement un moyen de s'échapper. Les serviteurs de l'évêque essayèrent de barrer l'entrée de la maison; mais force resta au nombre.

Bourbon, cependant, fut traité par les vainqueurs avec tous les signes extérieurs du respect et de la vénération. Ils lui formulèrent sous forme de supplication la résolution qu'ils avaient formée de le ramener avec eux à Liége. Le légat, qui était présent, et qui ne semblait nullement mécontent de la tournure qu'avait prise l'affaire, lui conseilla de consentir à leur demande. Comme, au fond, il n'avait pas d'autre ressource, il se soumit à son sort avec une bonne volonté apparente. Il consentit à rétablir le gouvernement civique, accepta la nomination de de Ville, comme grand-maïeur, et déclara qu'il voulait gouverner désormais conformément aux désirs de son peuple. En agissant différemment, il eût mis en péril la sûreté de sa personne.

L'esprit turbulent de la populace triomphante se manifesta par quelques excès que les chefs furent impuissants à prévenir. Un certain nombre de chanoines de Saint-Lambert, déjà précédemment proclamés traîtres au Perron, furent assassinés en présence de l'évêque; et l'archidiacre, Robert de Morialmé, qui était particulièrement détesté pour son caractère hautain et le mépris qu'il affectait pour le peuple, fut mis en pièces et les fragments de son corps furent traînés par la ville et rejetés de main en main par la foule, au milieu de cris sauvages et de démonstrations dérisoires. Humbercourt, au contraire, qui était regardé comme un ennemi déclaré, fut traité avec la courtoisie des coutumes de guerre; et de Ville, à qui il s'était rendu et qui désirait éviter l'apparence d'un défi à l'adresse du duc, lui fournit une occasion de s'échapper (1).

Ces événements se passèrent dans la nuit du 9 octobre, le jour même de l'arrivée du roi à Péronne. La nouvelle en fut portée dans cette ville avec une étonnante rapidité. Dans la soirée du 11, elle fut communiquée au duc et répandue par toute la cité, avec des commentaires qui devaient avoir le plus grand effet dans les circonstances où ils se produisaient. « D'innombrables atrocités avaient été commises par les hommes de Liége; l'évêque, Humbercourt, le légat du pape, avaient tous été massacrés; les envoyés du roi étaient présents, aidant et applaudissant à la perpétration de ces crimes. » Une nouvelle de ce genre devait, naturellement, remuer profondément la nature violente et passionnée de Charles. Sa colère devait surtout éclater contre l'auteur ou l'instigateur supposé de ces méfaits. Son indignation était

(1) Adrianus; De Loo; Piccolomini; Commines, etc.

d'autant plus grande, et, en même temps, plus naturelle que le roi, cette fois, n'était pas éloigné, inabordable, laissant à ses instruments ou à ses victimes le soin de régler leurs comptes avec le vengeur. Il était là, près de lui, en sa présence, comme s'il était venu pour l'abuser de promesses spécieuses et de fausses démonstrations d'amitié, tandis qu'il le trahissait indignement en secret. Une double traînée de poudre avait été incendiée, sans concert préalable peut-être, mais simultanément toutefois; de là, la violence de l'explosion. Au moment même où Louis, séduit par l'appât d'une proie facile, sortait de sa retraite, partait le coup qui devait le frapper. Il était arrivé à Péronne au moment même où y entraient ses ennemis personnels les plus mortels et les plus acharnés. Il était entré dans le château au moment même où les gens de Liége partaient pour se rendre à Tongres. Tous les regards fixés sur lui étaient pleins d'étonnements et de prévisions sinistres. Chacun se posait cette question : le conspirateur pourra-t-il se retirer sain et sauf du piége qu'il s'est tendu à lui-même? L'ennemi, qui naguère menaçait la maison de Bourgogne de destruction, et qui n'avait retardé une attaque directe que pour se donner le temps de miner d'abord et de saper ses fondations, aura-t-il le loisir, maintenant que ses dernières intrigues ont échoué, de partir pour aller mettre en pratique son projet primitif? Tout semblait avoir conspiré pour amener une catastrophe, que chacun semblait prévoir. Quand d'autres n'y auraient pas songé, l'inquiétude subite que Louis avait trahie en aurait suggéré l'idée. Cette inquiétude dénonçait les habitudes instinctives de son propre esprit, rappelait les souvenirs de ses propres perfidies et de sa duplicité. L'heure des représailles semblait avoir sonné.

Il n'est pas probable que Charles ait assisté à ces démonstrations de crainte, ou qu'il ait entendu les insinuations, les suggestions, voire même les instigations positives de tous ceux qui avaient un si vif intérêt à profiter de cette rare occasion de vengeance, sans subir l'influence de la tentation. Mais il n'était pas d'un caractère à se jouer des obstacles moraux qu'il rencontrait sur sa route, de propos délibéré et poussé par le simple attrait de la facilité qu'il y avait à prendre une résolution. Pour renverser cette barrière morale, il lui fallait le torrent impétueux de la passion ; et encore fallait-il quelque chose qui déchaînât l'impétuosité de ce torrent. Or ce quelque chose venait de surgir. Charles s'en allait, s'écriant qu'il était trahi, que la visite du roi et son prétendu désir de faire la paix n'étaient qu'un prétexte pour l'endormir dans une fausse sécurité et pour l'aveugler sur l'odieuse vilenie qui se complotait. Et à ces exclamations se mêlaient des menaces et des serments de vengeance.

Le premier pas était fait. Charles était disposé à se venger. L'occasion était propice. Il ne pouvait plus la laisser échapper. Il donna l'ordre de faire fermer les portes du château et de la ville, de doubler les gardes, et de ne laisser entrer, ni sortir personne sans sa permission expresse. Cependant il ne prit pas ces mesures sans faire sentir qu'il avait une certaine répugnance à s'y décider. Il s'abrita sous un prétexte. On répandit le bruit qu'une cassette de bijoux avait disparu et que ces précautions avaient été décidées pour faciliter les recherches. « C'était un pauvre prétexte, » dit Commines; mais quel prétexte eût-été valable pour excuser la violation d'un sauf-conduit qui déclarait que le roi et ses serviteurs ne seraient arrêtés, ni retenus pour aucune cause alors existante, ni qui pourrait surgir par la

suite (1)? Nous avons dit que Louis, dans les préoccupations que lui avait données son désir d'obtenir cette entrevue, avait oublié les émissaires qu'il avait envoyés à Liége (2). Il avait tant de fils délicats à surveiller et à faire mouvoir, qu'il n'est pas étonnant que de temps en temps il les embrouillât et en dérangeât les mouvements. Il faut reconnaître, toutefois, qu'il n'avait pas de raisons pour compter sur un soulèvement avant qu'il en eût donné le signal en attaquant lui-même. Il pouvait donc croire qu'il n'était pour rien dans les événements qui venaient de se produire. Mais il n'en eut pas plus tôt reçu la nouvelle qu'il en prévit les conséquences et qu'il s'y prépara. Il se livra à une explosion d'indignation bien naturelle contre des crimes aussi étonnants, et protesta hautement, *par la Pasque-Dieu*, que si son beau cousin de Bourgogne se décidait à punir les coupables, lui-même désirait l'accompagner et l'aider (3). En attendant, il se trouvait prisonnier, n'ayant pas les moyens de manifester publiquement ses sentiments, d'affirmer son ardente et entière sympathie pour l'opinion publique qui condamnait les Liégeois. Mais s'il était empêché de faire connaître sa manière de voir au dehors, il n'avait besoin d'aucun interprète pour lui apprendre ce qui s'y passait. Les divers « murmures » qui circulaient par la ville, les enquêtes, les conjectures, les innombrables rumeurs qui passaient de bouche en bouche, les lèvres closes, mais les regards sombres et menaçants des officiers, les mouvements de troupes, le départ et l'arrivée de messagers et de cour-

(1) Commines, t. I, pag. 161, 162.

(2) *Ibid.*, pag. 159.

(3) « S'en esmerveilla fort, et de peur que mondit sieur le duc ne doutast qu'il fust occasion de ladite prise, jura la Pasque-Dieu, que se mondit sieur de Bourgogne vouloit aller mettre le siege en ladite cité, qu'il iroit. » Lenglet, t. III, pag. 21.

riers, tout cela parlait assez haut et assez net à un esprit aussi subtil et aussi soupçonneux. Il devinait même par un écho magique et mystérieux ce qui se passait dans la chambre du conseil, les projets qu'on mettait en avant pour se défaire de lui et pour profiter le plus longuement possible de sa folie, les mesures extrêmes et les arguments violents de ses plus ardents ennemis, les propositions plus modérées des politiques pratiques. Il comprenait toutes les probabilités de sa destinée. Il savait que l'emprisonnement des rois est rarement de longue durée; si le corps n'est pas promptement mis en liberté, c'est l'âme qu'on délivre. Sa détention devait avoir pour résultat l'établissement d'une régence et provoquer une guerre immédiate. Par sa mort, la couronne devait passer d'emblée à son frère, dont personne ne pouvait contester les droits, dont l'autorité, si indignement qu'elle eût été acquise, devait être reconnue par tous et qui ne devait pas être disposé à demander un compte bien sévère à ceux qui l'auraient tiré de l'exil pour le faire monter sur un trône. S'il y avait donc quelque chose à faire pour influer sur la décision de ceux qui le tenaient prisonnier, il fallait le faire tout de suite. Louis s'était pourvu d'une somme d'argent, quinze mille couronnes d'or, qu'il destinait à les répandre dans la cour bourguignonne pour se procurer des intelligences secrètes ou acheter tous autres offices amicaux. Jamais occasion plus appropriée ne pouvait s'offrir à lui de tenter ce moyen. Quelques-uns de ses gens, qui avaient été logés dans la ville, furent admis à le visiter. On les fit entrer au château par la poterne. Ce fut eux qu'il chargea de la distribution. Mais une grande partie de l'argent s'égara dans la poche des agents qui pensèrent, sans doute, qu'il était peu probable qu'ils seraient jamais

appelés à rendre compte de l'emploi qu'ils en auraient fait. Mais, heureusement pour lui, il y en avait d'autres qui, soit par gratitude pour des faveurs passées, soit par espoir de récompenses futures, ou pour d'autres motifs, essayèrent de lui rendre service dans cette position exceptionnellement critique et y réussirent.

Pendant deux jours le roi resta en suspens. Son sort ne se décidait pas. Les délibérations du conseil étaient graves et prolongées. Il n'y avait unanimité d'opinions que sur un seul point. Nul ne songeait à proposer de mettre le roi en liberté sans condition, à revenir sur une décision prise dans un moment d'emportement et à rentrer dans la voie stricte de l'honneur et de la bonne foi. Le premier pas qui avait été fait hors de cette voie était irrévocable. L'attentat était commis, le risque était couru; même si on eût voulu battre en retraite fallait-il chercher un moyen sûr de le faire. Quelques-uns proposaient d'en venir hardiment à une solution prompte et concluante. D'autres proposaient de faire chercher Charles de France, de conclure un traité qui comprendrait tous les grands princes, de décider que le royaume serait gouverné par eux et que le roi resterait prisonnier par leur autorité et à leur discrétion. Cette proposition, mise en avant par le plus petit nombre, mais énergiquement soutenue, faillit un moment l'emporter. On écrivit les lettres; et un courrier, tout équipé pour le voyage, n'attendait que les ordres du duc pour partir (1). Mais le chancelier de Bourgogne (2) et la majorité de l'assemblée — composée de gens

(1) « Furent les choses si pres, que je veiz ung homme housé et prest à partir, qui ja avoit plusieurs lettres addressantes à monseigneur de Normandie, estant en Bretaigne : et n'attendoit que les lettres du duc. » Commines, t. I, pag. 172.

(2) Lamarche, t. II, pag. 286.

qui avaient fait leur apprentissage politique au service de Philippe le Bon et qui s'étaient imbus de ses opinions et de ses idées, de gens aux yeux de qui la royauté de France avait quelque chose de sacré, pour qui les phrases de chevalerie avaient un sens et qui se faisaient gloire de l'honneur de la maison de Bourgogne — combattirent ces projets de violence et de trahison flagrante qui devaient donner à la conduite de leur souverain un caractère odieux, et faire de son règne comme de celui de Jean, une carrière de troubles et de sang. Le parti qu'ils proposèrent semblait présenter le double avantage d'assurer le profit tout en épargnant le scandale. Le roi était venu à Péronne dans le but avoué de conclure avec Charles un traité qui mettrait fin à toutes causes existantes de dissentiment; et il s'était déclaré disposé à faire toutes les concessions qui seraient jugées nécessaires pour atteindre ce but. Il n'y avait, dès lors, qu'à rédiger un traité qui contiendrait toutes les stipulations de nature à satisfaire aux justes demandes du duc, de ses vassaux et de ses alliés, qui assurerait le redressement de tous leurs griefs dans le passé et les garantirait contre tout empiétement dans l'avenir. On présenterait ensuite ce traité à la signature et au serment de Louis. Celui-ci avait, en outre, de son plein et libre gré, exprimé le désir d'aider au châtiment de la ville de Liége. On n'avait qu'à accepter cette offre et à inviter le roi à accompagner, avec un corps de ses troupes, l'armée bourguignonne dans son expédition contre la cité rebelle. De cette manière le roi se disculperait de l'inculpation d'avoir instigué la révolte, il détruirait une bonne fois les espérances illusoires que le peuple liégeois avait fondées sur ses déclarations antérieures et il donnerait au monde la preuve que les

ennemis de la maison de Bourgogne n'avaient rien à gagner à accepter le roi de France pour leur patron, ou à chercher son alliance et sa protection.

Les principaux articles d'un traité rédigé dans ce sens furent soumis confidentiellement au roi. Ses ministres tentèrent vainement d'obtenir certaines modifications dans les termes. Mais il restait à savoir si Charles se déciderait à approuver définitivement cet arrangement, ou s'il se déciderait à écouter les avis de ses conseillers plus violents et les suggestions de son irritation qui le poussait à une vengeance prompte et complète. Le récit concis mais saisissant que nous a laissé Commines, nous permet d'apprécier la violence des luttes intérieures qui agitaient Charles. Philippe était attaché au service personnel et immédiat du duc. Il restait dans son appartement avec un autre chambellan, après que tout le reste de la maison s'était retiré. Les nuits de Charles étaient sans sommeil. Il les passait en proie à une perplexité et à une agitation qui n'étaient guère moins cruelles que celles du roi lui-même. Parfois Charles se jetait sur sa couche, comme pour étouffer la fièvre qui troublait ses pensées et l'empêchait de s'arrêter à une résolution avec sa clarté d'intelligence et sa rapidité de volonté habituelle. Mais quittant bientôt une attitude qui ne lui amenait pas le repos, il se remettait à se promener à grand pas précipités de large en large, s'arrêtant par intervalles pour donner un libre cours à ses imprécations et pour discuter, d'un ton moins abrupte sinon moins violent, avec ses compagnons, la provocation qu'il avait reçue et la satisfaction qu'il était en son pouvoir d'en tirer (1). L'historien, qui mettait habile-

(1) Commines, t. I, pag. 162, 173. — Une lettre écrite en flamand, datée de Péronne le

ment ces occasions à profit pour tâcher de calmer la tempête, nous assure que si quelqu'un des ennemis personnels du roi eût été là, il ne lui eût pas été difficile de décider le duc à décréter sa perte. Mais les occasions d'activer cette flamme intérieure ne manquaient pas dans le cours de la journée, et ces luttes secrètes s'expliquent très naturellement de la part d'un prince chez qui le sentiment de l'équité et de l'honneur se trouvaient en conflit avec tant de violence et d'indignation. Dans la matinée du troisième jour, le vendredi, 14 octobre, la fureur du duc parut être arrivée à son paroxisme. Tout le monde était préparé à quelque terrible détermination. Mais tout à coup il y eut un nouveau revirement. Charles parut faire un violent effort et rejeta la décision qui était à la fois la plus politique et la plus criminelle; et, comme s'il eût voulu ne pas se laisser le temps de changer de nouveau d'avis, ce qui était, d'ailleurs, si contraire aux habitudes de son caractère, il convoqua quelques-uns de ses serviteurs, et se présenta brusquement avec eux devant le roi.

Si inopinée qu'eût été cette résolution, un « ami » avait eu le temps, — et nous n'hésitons pas à croire que Commines parle ici de lui-même, — de donner secrètement avis à Louis de la visite qu'il allait recevoir et des hasards auxquels il s'exposait en refusant de consentir aux propositions qui allaient lui être faites (1). Quoique préparé de la sorte, le roi dut faire un effort sur lui-même pour conserver une

14 octobre et adressée aux magistrats d'Ypres, contient une allusion à la discussion de la nuit précédente. « Want ic certiffiere u dat het dezen nacht niet wel claer ghestaen heeft. » Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 200.

(1) Commines dit textuellement : « Le roy eut quelque amy qui l'en advertit. » T. I, pag. 176. Voyez la note de mademoiselle Dupont, en observant toutefois qu'elle donne par erreur la date de 1470, au lieu de 1473, aux lettres patentes dans lesquelles Louis reconnaît les « singuliers services » qu'il a reçus de Commines, tandis qu'il était à Péronne. (Lenglet, t. IV, part. II, pag. 133.)

apparence de calme quand le duc entra brusquement dans son appartement. La pâleur de son visage et l'embarras de son attitude trahissaient les appréhensions de son esprit. « Si tost qu'il veit entrer le duc en sa chambre, il ne peu celer sa peur, et dit au duc : « Mon frère, ne suis-je pas seur en vostre maison et en vostre païs? » Et le duc luy respondit : « Oui, monsieur; et si seur que, si je voyaye venir un trait d'arbaleste sur vous, je me mettroye au devant pour vous guarantir (1). » Mais sa voix tremblait de colère tandis qu'il lui donnait cette assurance, et, bien que Charles s'efforçât de garder l'attitude et le langage qui convenaient à un vassal en présence de son souverain, son ton et ses gestes disaient assez les terribles menaces qu'il tenait prêtes sur ses lèvres (2). Les yeux fixés sur Louis, il lui demanda s'il lui plaisait d'accepter le traité qui avait été soumis à son inspection. Le roi, se souvenant de l'avis confidentiel qu'il avait reçu, s'empressa de déclarer qu'il ne désirait rien plus que d'y adhérer et de jeter ainsi les bases solides d'une paix durable. Était-il également disposé, ainsi qu'il en avait fait précédemment l'offre, à se joindre au duc pour punir la trahison commise par le peuple de Liége en son nom et sous le patronage de son alliance, et même avec son expresse sanction, contre son propre cousin, un frère du duc de Bourbon, un membre de la maison de Valois? Le roi fit encore à cette question une réponse affirmative, en repoussant avec plus d'énergie sans doute que de vérité l'accusation portée contre lui. Il ajouta : « Beau cousin, confirmons d'abord de nos serments la paix que nous venons de décider.

(1) Lamarche, t. II, pag. 287.

(2) « La voix luy trembloit, tant il estoit esmeu et prest de se courroucer. Il feit humble contenance de corps, mais sa geste et parolle estoit aspre. » Commines, t. I, pag. 174.

Après cela je suis prêt à marcher avec vous contre Liége avec le nombre de troupes, peu ou beaucoup, qu'il vous plaira désirer. » On donna alors lecture du traité, et, en même temps, les serviteurs de Charles tirèrent d'un coffre, dans lequel il était toujours renfermé, un morceau de la vraie croix, appelé le Crucifix de Victoire ou de Sainte-Laud, du nom de l'autel de l'église d'Angers sur lequel il avait été déposé par Charlemagne, son premier possesseur. On savait que Louis avait une vénération extraordinaire pour cette relique, et le bruit public affirmait qu'il était convaincu que, s'il violait un vœu ainsi sanctifié, il mourrait dans l'année. On comprend dès lors qu'il était rare qu'on cherchât à mettre à l'épreuve la vertu du Crucifix de Victoire. Mais il n'y avait pas lieu, en l'occasion présente, d'hésiter ou de manifester des scrupules. Le serment fut administré par le cardinal Balue; le notaire scella la pièce de son sceau avec les formalités ordinaires; la conclusion du traité fut immédiatement proclamée, et les cloches de la ville saluèrent l'événement de leurs plus joyeuses sonneries. Après cela les deux princes dînèrent à la même table et se promenèrent ensemble à cheval dans les rues. Il était nécessaire que le peuple fût témoin de leur entente cordiale et de la joie que Louis éprouvait d'avoir mené à bonne fin l'affaire qui l'avait amené à Péronne (1).

L'instrument qui venait ainsi d'être affirmé par serment et proclamé par la ville ne contenait que le sommaire des diverses concessions accordées par le roi, et n'était en fait, par sa nature, que le préambule d'un document plus labo-

(1) Commines, t. I, pag. 175; Lamarche, t. II, pag. 287; Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 200; Lenglet, t. I, pag. 17, 22 et aill.; lettre d'un des suivants du roi, du 16 octobre, dans Wavrin de Forestel, *Anciennes Cronicques*, t. II, pag. 381 et suiv.

rieusement minuté, ou d'une série de documents subséquemment préparés et dûment ratifiés, dans lesquels tous les articles étaient spécifiés en grands détails et dans les formes voulues. Quand on lit le document dans son entier, on reste convaincu que la cour de Bourgogne n'était pas moins amplement pourvue d'habiles jurisconsultes et de subtils casuistes que de hardis guerriers et de scrupuleux arbitres de toutes les questions de cérémonial et d'étiquette. Aucun des points qui avaient jamais été soulevés entre Charles ou ses prédécesseurs et le roi de France n'avait été passé sous silence. En outre le traité arrachait à Louis maints priviléges qui n'avaient jamais été revendiqués précédemment. Les frontières des domaines du roi, partout où elles touchaient à celles du duc, étaient restreintes et rigoureusement définies. Louis était obligé de renoncer à des droits inhérents à sa couronne et à des prérogatives inaliénables. Les cours des Flandres étaient exonérées de la juridiction d'appel du parlement de Paris. Le souverain accordait sa sanction à l'alliance existant entre son vassal et le roi d'Angleterre, « notre ennemi et adversaire. » Les clauses les plus remarquables étaient celles qui stipulaient des garanties contre la violation du traité et qui indiquaient le moyen d'en tirer satisfaction. Si Louis manquait, en quoi que ce fût, d'accomplir les obligations qu'il avait contractées, ou s'il venait à les restreindre ou à les éluder frauduleusement, ou à se rendre complice de leur infraction par autrui, du même moment le duc de Bourgogne et ses héritiers, leurs sujets et leurs États étaient par le fait même et à tout jamais dispensés de leur dépendance de la couronne de France, relevés de toute demande d'hommage, service, aides féodales ou autres marques de sujétion. Dans ce même cas, tous les

princes du sang étaient autorisés et tenus même, en vertu d'ordres formels résultant non seulement des termes généraux du traité, mais encore de lettres particulières signées et adressées à chacun d'eux, de déclarer la guerre au monarque et d'aider le duc de Bourgogne de tous leurs moyens et leurs pouvoirs à rentrer en possession de ses droits. L'Église enfin était invitée, au cas de pareille éventualité, à fulminer ses interdits, excommunications, « aggravations et réaggravations » sur la personne et les domaines du roi très chrétien, lequel renonçait, par le fait même, pour lui et ses successeurs, à revendiquer l'exemption des censures ecclésiastiques dont jouissaient lui et sa race. En un mot, Louis, en n'accomplissant pas ses engagements, se condamnait lui-même à des pénalités équivalant à la perte de sa souveraineté et de ses possessions (1).

Il n'y avait qu'un défaut à ce traité. Il était trop soigneusement, trop habilement, trop laborieusement rédigé. Il portait à chaque ligne le cachet de son origine; il révélait toute l'histoire des circonstances dans lesquelles il avait été fait. Nul n'aurait jamais pu croire que ce fût un arrangement projété par Louis lui-même. Nul n'aurait jamais pu croire qu'il serait descendu de la forte position qu'il occupait dans l'unique but de venir écouter « les plaintes et les griefs » de son cousin de Bourgogne, pour donner successivement son assentiment à toutes ses réclamations, pour accorder sans marchander tout ce qu'il lui aurait demandé (1). Quand Louis lui-même aurait été aussi désireux de cacher sa folie

(1) Lenglet, t. III, pag. 22-64.

(2) « S'ensuivint les doleances, remonstrances et requestes de nostredit frere et cousin, avec les provisions et responses par nous à luy accordées sur chacune d'icelles... Sur cette article a esté repondu de par le roy, qu'il est content, » etc. Telle est la formule du traité.

et son humiliation, que ses ennemis de dissimuler leur perfidie et leur violence, les preuves n'en auraient pas moins été patentes et irréfragables. Les canons pouvaient tonner et les feux de joie flamber pour célébrer la conclusion de la paix (1); mais l'œil du public pouvait pénétrer à travers la fumée et la flamme, à travers les épaisses murailles du château de Péronne et voir, dans ce donjon, le roi, entouré et menacé par ses geôliers, écrivant d'une main tremblante tout ce qu'il plaisait à ceux-ci de lui dicter.

Une chose remarquable, c'est qu'on ne trouve pas dans le traité la moindre mention d'une stipulation, qui en constituait pourtant une partie importante, à en croire le témoignage d'écrivains bien informés, à en juger surtout par la suite des événements. Il eût été étrange, en effet, que les prétentions de Charles de France eussent été négligées dans une occasion comme celle-là. Et pourtant, bien qu'on connaisse les conditions de l'arrangement intervenu en ce qui le concernait, on ne sait pas s'ils formaient l'objet d'un traité particulier et secret, ou d'un simple engagement verbal. Le roi ne fut pas contraint de nouveau, et peut-être, même dans les circonstances où il se trouvait, on n'aurait pas pu le contraindre, à remettre la Normandie entre les mains de son frère. Il renouvela son ancienne offre de la Champagne et de la Brie, qui fut acceptée, avec d'autant plus d'empressement que ces deux provinces étaient limitrophes des domaines de Bourgogne, et qu'elles seraient occupées, défendues et surveillées par les forces et l'autorité du prince bourguignon.

(1) Des réjouissances furent ordonnées partout par le roi. Par contre, nous voyons Charles interdire de célébrer la paix dans ses États avant son retour de Liége. Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 199.

Durant l'absence de Louis, le commandement de l'armée était resté entre les mains du comte de Dammartin. Sa responsabilité, dans une semblable conjoncture, était des plus graves. Il ne pouvait guère ignorer ce qui se passait à Péronne, la violation du sauf-conduit et les autres projets qu'on se disposait à mettre à exécution. Cependant il était nécessaire qu'il agît avec la plus grande circonspection. La moindre démarche intempestive ou irréfléchie devait forcément augmenter les embarras et les périls d'une situation dont il n'était pas possible de sortir par un acte de violence improvisée. C'est pourquoi, tout en se fortifiant de nouveaux renforts (1), et tout en envoyant notifier au duc de Bourgogne qu'il se préparait et se proposait de venir protéger ou venger son maître, s'abstenait-il soigneusement de tout acte d'hostilité ouverte. Le roi lui envoya des lettres lui ordonnant de se retirer de la frontière (2), mais Dammartin n'en tint nul compte. Quand même ces ordres eussent été sérieux, il ne pouvait guère les considérer comme des actes volontaires de la personne dont ils portaient la signature. Et pourtant il est hors de doute qu'en donnant ces ordres, Louis était parfaitement sincère (3). Il avait accepté sa des-

(1) Une levée générale de troupes fut ordonnée à Paris le 8 octobre, la veille même de l'entrevue de Péronne. (De Troyes, pag. 76.) On peut en inférer que Louis lui-même, au moment de prendre cette résolution hardie, n'était pas sans inquiétudes sur le résultat.

(2) *Cabinet de Louis XI;* Lenglet, t. II, pag. 227 et suiv.

(3) Il y a une frappante différence dans le style et la forme de l'expression entre les deux lettres. Il ne s'ensuit pas, comme l'insinue Michelet, que la première, si froide, pâle, officielle et prolixe, ait été apocryphe ou écrite sous la dictée de l'ennemi. Cette lettre semble indiquer plutôt une paralysie mentale temporaire. La contrainte est intérieure, mais elle n'en est pas moins pénible et poignante. Dans la seconde lettre, écrite quelques jours plus tard et datée de Namur, Louis est redevenu lui-même. Le style en est très caractéristique. « Tenez vous seur, que je ne vay en ce voyage du Liège par contrainte nulle, et que je n'allay oncques de si bon cœur en voyage comme je fais en cettuy-cy... Monsieur le Grand Maistre, mon ami, vous m'avez bien monstre que m'aimez, et m'avez fait le plus grand service que pourriez faire; car les gens de Monsieur de Bourgogne eussent cuidé, que je les eusse voulu

tinée. Il avait fait un effort pour échapper à ce qu'il considérait comme la plus dure des pénalités que le duc lui avait imposées. Il avait essayé de se faire dégager de la promesse qu'il avait faite de marcher avec Charles contre Liége (1). Il avait offert, si on lui permettait de retourner en France, d'employer toute son influence auprès de ses alliés pour les décider à faire ample réparation pour les actes coupables qu'ils avaient commis, actes dont on connaissait mieux à présent la nature et l'importance. Il avait promis, s'il échouait dans cette tentative, de revenir dans un temps donné et de remplir sa promesse primitive. Il proposait de laisser, en otages, le connétable, le duc de Bourbon, et d'autres grands seigneurs et ministres d'État; et ceux-ci, tout convaincus qu'ils fussent que le soin de leur sûreté n'aurait jamais décidé le roi à exposer de nouveau sa personne, se déclaraient publiquement tout disposés à lui servir de caution (2). Mais l'homme qui se trouve couché sous la griffe d'un lion agit très sagement en s'abstenant de toute tentative, en renonçant même à toute idée, de se lever. Averti du danger et de l'inutilité d'une résistance plus longue, Louis cessa de se débattre dans ses liens. A partir de ce moment il parut avoir repris tout son calme et toute sa gaîté. Tout symptôme de répugnance ou d'hésitation

trompre, et ceux de pardela eussent cuidé, que j'eusse esté perdu prisonnier; ainsi par défiance les uns des autres, j'éstois perdu. » Lenglet, t. II, pag. 228.

(1) « Se voulut repentir de son voyage de Liége. » Lenglet, t. III, pag. 22. — Louis semble avoir cherché à être mis en liberté au bout de peu de jours, et ce fut sans doute dans cette pensée et pour faciliter ce dessein que Dammartin consentit à retirer une partie de ses forces. Voyez dans Wavrin de Forestel (t. II, pag. 382) la lettre écrite par le courrier porteur des ordres royaux.

(2) « Ceulx que le roy nommoit pour estre ostaiges, se offroient fort, au moins en public. Je ne scay s'ilz disoient ainsi à part; je me doubte que non. Et à la vérité, je croy qu'il les y eust laissez, et qu'il ne fust pas revenu. » Commines, t. I, pag. 172.

disparut. Il se prépara avec une sorte de joie à la honteuse tâche qui lui était imposée. Ses pages et ses autres serviteurs étaient en proie à une terreur sauvage. Ils s'attendaient à tout instant à être saisis et massacrés (1). Mais rien dans l'attitude du roi ne dénotait une crise extraordinaire. On aurait plutôt pu croire, à le considérer, que l'expédition projétée contre Liége avait été proposée par lui, et que c'était en quelque sorte le couronnement qu'il avait prévu et désiré pour les négociations qu'il était venu ouvrir à Péronne (2). En vertu de la permission, ou peut-être sur le désir exprès du duc, il avait requis son lieutenant de lui envoyer trois cents hommes d'armes. Dammartin s'empressa de lui expédier cette troupe, dans l'espoir, bien illusoire, il est vrai, qu'elle devait servir à protéger le roi. Le 17, les deux princes partirent pour Namur. Les fleurs de lis de France marchaient déployées à côté des étendards de Bourgogne. Les troupes royales, en exécution d'un ordre de leur maître, avaient adopté les insignes de la maison de Bourgogne. Lui-même les portait en évidence parmi les images

(1) « Warend all Stund warten, wenn man uns an die Kœpf schlœg... Warend in grossen Sorgen Lybs und Lebens by den Burgunern; denn wa sie Ein heimlich mochten vertwuschen, das besehach. » (Ludwigs von Diesbach, *Selbstbiographie, Der Schweizerische Geschichtforscher*, B. VIII, s. 173.) Il faut espérer que c'est là une exagération. Diesbach, qui n'était qu'un enfant à cette époque, conserva toute sa vie un saisissant souvenir des craintes et des périls de ce voyage.

(2) La meilleure preuve que le roi se sentait content de sa situation, c'est qu'il avait repris son goût pour les sarcasmes. Un des personnages de sa suite reçut une lettre de Duplessis, le secrétaire du roi, le priant d'informer son maître qu'il était tout disposé à le rejoindre, même au péril de sa vie, si besoin en était. Mais Duplessis ajoutait qu'il avait été prévenu qu'il serait assassiné, et il demandait d'être dispensé de donner cette preuve de dévoûment. Louis, qui avait avec lui « le barbier » et deux autres personnes, écouta avec une extrême bonne humeur la lecture de cette lettre. « Je suis sûr, » dit-il, « que Duplessis viendrait à ma premiere demande, quand il devrait lui en coûter la vie. Mais qu'il ne vienne pas, car s'il vient, il en mourra indubitablement *de peur*. » Voyez la lettre citée précédemment dans Wavrin de Forestel, t. II, pag. 381-383.

en plomb qui ornaient sa coiffure. Il marchait « comme un mercenaire, » dans les rangs de ses ennemis, de ces ennemis qu'il craignait et détestait, et qui, à leur tour, le détestaient et le craignaient. Il marchait contre le plus fidèle de ses alliés, contre ceux qui, si souvent trahis par lui, ne l'avaient jamais trahi. Et il semblait content de sa situation, il semblait satisfait de lui-même et assuré de la bonne opinion du monde! Étrange situation! étrange roi! (1)

Si nous sommes surpris de la facilité et de la bonne volonté apparente avec laquelle il a supporté le pesant fardeau de cette humiliation, nous ne saurions cependant, comme quelques-uns de ses contemporains, ressentir pour l'attitude qu'il a montrée un mépris absolu. Sa force d'âme et son empire sur lui-même n'étaient pas moins évidents que son insensibilité en face de la honte. Ceux qui l'avaient forcé à accepter cette coupe d'amertume épiaient ses paroles comme ses gestes, comme chaque ombre qui passait sur son visage (2). Charles avait été prévenu qu'il n'était pas nécessaire qu'il fît marcher toute son armée contre un ennemi qui si souvent avait évité son attaque. Ses forces montaient à quarante mille hommes et il était douteux que Liége pût en mettre en campagne seulement la moitié; de plus, la ville, dans son état actuel, était incapable de supporter un siége, et il fallait s'attendre à la voir succomber au premier assaut. Néanmoins, Charles tint à profiter de toutes les ressources dont il disposait. Avec un pareil allié dans son camp, aucune précaution

(1) « Præclarum et memorabile facinus hujus regis Francorum, cui fortassis vix simile aliud vel in veteribus annalibus, vel in recentioribus historiis poterit facile inveniri, » etc. Basin, t. III, pag. 203. Voyez aussi pag. 209. Ce sont de pompeuses et véhémentes tirades. Dans son exil à Trèves, l'auteur trouve consolation et vengeance dans cet abaissement du « tyran. »

(2) Voyez Commines, t. I, pag. 185, 186.

n'était superflue. Une lettre secrète, le moindre avis aurait suffi à attirer Dammartin sur le théâtre de la guerre, et la secrète appréhension de Louis était que ce dernier n'agît sans attendre son ordre.

L'armée bourguignonne pénétra dans la principauté en deux divisions, la première, sous les ordres du maréchal de Bourgogne, accompagné de du Lau et d'autres réfugiés français, était en avance d'un jour de marche.

Après avoir pris Tongres et d'autres villes et dévasté la contrée environnante, le maréchal continua à se rapprocher de la capitale. Le 22, il rencontra un corps de douze mille hommes et un combat sanglant eut lieu, dans lequel les Bourguignons furent débordés d'abord et forcés à la retraite. Mais des renforts leur étant arrivés, sous le commandement du sire de Ravenstein, la supériorité du nombre comme celle des armes et de la discipline, décidèrent du sort de la journée. Les gens de Liége furent mis en déroute et laissèrent sur le champ de bataille plus de deux mille morts. Un corps de cinq cents hommes, qui avaient pris position dans un moulin où ils se défendirent avec un courage désespéré, périrent jusqu'au dernier (1).

Deux jours plus tard, l'évêque, le légat et un des bourgmestres nouvellement élus, arrivèrent au camp. Ils avaient été envoyés, à la suggestion du légat, dans l'espoir que par leur intercession un pardon pourrait encore être obtenu à certaines conditions. Mais la seule demande qu'ils s'aventurèrent à présenter, la préservation de la vie des habitants,

(1) « Furent là faictes de grans vaillances d'une part et d'autre, et se vendirent bien les villains, lesquelx à la fin y demeurerent tous mors avec leurdict capitaine; et ne print l'on point cedict jour ung seul prisonnier, ains fut tout mis à l'espee;... et fut brullé ledict moustier et villaige. » Lettre de Jean de Mazilles, officier bourguignon, qui était présent le 8 novembre, dans Commines [preuves], t. III, pag. 265.

fut rejetée avec hauteur. Dans l'opinion, non pas seulement de ses amis, mais même de personnes qui n'étaient pas très favorables à sa cause, Charles avait déjà traité Liége avec une clémence peu méritée (1). Ce n'était pas un fait d'armes ordinaire qu'il se proposait maintenant pour but, mais « l'extinction complète d'une peste virulente » qui avait été reconnue incurable par les moyens ordinaires. Le bourgmestre fut envoyé chargé de chaînes à Maestricht, l'évêque fut retenu pour jouer son rôle dans le triomphe du vainqueur, tandis que le légat dont l'humanité fut attribuée à de méchants motifs, subit un renvoi méprisant et fut reconduit hors des limites de la principauté (2).

Dépouillé de ses fortifications, Liége était encore défendu par un hémycicle de collines qui l'enclosait du côté du nord et s'étendait de chaque côté de la rivière. En quelques endroits les pentes étaient douces et couvertes de ci de là de vignes et de jardins. Mais, pour la plus grande partie, ces localités ne pouvaient être traversées en sûreté, la nuit surtout, que par ceux à qui elles étaient complétement familières. Profitant de ces circonstances, du froid et des pluies d'automne qui avaient inondé les terres basses et porté obstacle aux opérations de l'ennemi, de Ville, à la tête d'une troupe d'élite, fit une sortie, pendant la nuit du 26, contre le maréchal de Bourgogne dont les forces étaient cantonnées dans les faubourgs. Les archers, troublés par la soudaineté de cette attaque, perdirent plus huit cents hommes. Humber-

(1) Voyez en particulier les remarques de Commines (t. I, pag. 201). Commines, par sa position particulière, par son caractère et son intelligence, était, tout bien considéré, le meilleur représentant des idées et des opinions et, pourrions-nous dire, de l'intelligence de son siècle.

(2) Piccolomini.—Commines.—Après son retour en Italie, son insuccès le fit tomber en disgrâce. On dit même que le chagrin qu'il en ressentit causa sa mort. De Ram, pag. 316.

court, le prince d'Orange et plusieurs personnages de haut rang furent blessés. Mais la plupart des hommes d'armes tinrent ferme, ouvrirent le feu de leur artillerie contre une des portes qui avait été réparée et par laquelle le peuple se préparait à faire une sortie et, aussitôt que l'aube du jour leur eut révélé l'infériorité numérique des assaillants, ils les refoulèrent dans la ville en en faisant un grand massacre. de Ville, blessé mortellement dans la retraite, expira le jour suivant (1).

Un dernier et téméraire effort fut fait par les assiégés dans la nuit du samedi 29 octobre. Les troupes bourguignonnes postées dans leurs cantonnements respectifs avaient complété leurs préparatifs pour l'assaut qui avait été fixé au jour suivant. Quand tout fut silencieux et obscur, six cents hommes intrépides franchirent les murailles ruinées, descendirent par un sentier escarpé, traversèrent un torrent et parvinrent à la vallée qui séparait la citadelle du faubourg Sainte-Walburge. Ils gravirent alors les hauteurs opposées et, silencieux et vigilants, dirigèrent leur marche, aussi rapide que le permettaient les aspérités du sol, vers l'endroit occupé par les deux princes, Charles de Bourgogne et Louis de France, dont les noms étaient unis aujourd'hui dans la malédiction commune d'un peuple abattu et expirant.

Ceux qui composaient cette bande audacieuse, étaient natifs, de Franchimont, petite localité montagneuse du sud de Liége, renommée pour ses marbres noirs et pour ses mines riches, et habitée par une race hardie dont les traditions pleines de sauvages exploits, feraient croire que rien n'est impossible à des cœurs intrépides servis par des bras

(1) Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1339; Commines, t. I, pag. 179 et suiv.

vigoureux. Leur entreprise actuelle pouvait certes être considérée comme désespérée ; et, cependant, il faut reconnaître qu'elle était combinée avec sagacité et digne de gens qui, dans leur extrémité, n'avaient perdu ni l'espoir ni le courage et étaient restés capables de tirer parti de la dernière chance de salut qui leur restait.

Pour compléter l'investissement du côté-nord et pour arriver à opérer simultanément dans l'assaut, l'armée bourguignonne avait été forcée d'étendre ses lignes autour de l'amphithéâtre de collines dont il a déjà été question; ses communications étaient retardées et même empêchées par des ravins profonds, des collines à pic et autres obstacles naturels. Un circuit de trois lieues de parcours était nécessaire pour aller de l'une à l'autre des deux extrémités des ailes, tandis que, en passant par la ville, le trajet entre ces deux points était court, direct, et pouvait se faire par des rues qui devaient être considérées comme larges et unies relativement aux sentiers tournants du parcours extérieur. Sur ces circonstances avait été basé le plan sur lequel on comptait pour vaincre un ennemi bien trop puissant pour qu'on pût l'attaquer en plaine, ou s'opposer avec quelque chance de succès à son entrée, au milieu du jour, au sein d'une place dépourvue de défenses. Les gens de Franchimont, particulièrement propres à cette tentative, eu égard à leur habitude des montagnes, devaient pénétrer dans le camp ennemi par un chemin si sauvage et d'apparence si impraticable, qu'il n'était pas à craindre qu'il fût gardé par des postes avancés. Guidés par les propriétaires des deux maisons dans lesquelles le duc et le roi avaient établi leurs quartiers, ils devaient se glisser ou se précipiter au travers des gardes, s'ouvrir un chemin jusqu'aux chambres à coucher des princes

et les mettre à mort avant qu'aucun secours pût leur arriver. Aussitôt que ce but aurait pu être présumé atteint, ou bien quand un signal convenu aurait été fait, le peuple devait opérer une sortie générale par une chaussée conduisant directement aux faubourgs. On espérait que l'armée assiégeante surprise, troublée par l'obscurité, par son ignorance du terrain et par la confusion et l'irrésolution qui devaient suivre nécessairement la perte de son chef pourrait être saisie de panique et frappée d'un désastre irréparable.

Le petit corps auquel était échu le rôle principal et le plus hasardeux de cette entreprise réussit à gagner le faubourg—un simple groupe de fermes et de chaumières—sans jeter l'alarme dans le camp. Il n'était pas tard encore, mais, à l'exception de quelques sentinelles dont ils se défirent rapidement et silencieusement, tout semblait absolument tranquille. Le duc qui, pendant les nuits précédentes avait pris peu ou point de repos, s'était débarrassé de ses armes et s'était couché. Commines et un ou deux de ses favoris dormaient dans la même chambre, tandis que, dans la chambre au dessus, quelques archers, à qui la garde du quartier avait été confiée, étaient occupés à jouer aux dés. La maison communiquait avec un bâtiment plus petit où habitait le roi, par un corps de logis long et étroit destiné à servir de grenier et actuellement occupé par des soldats qui avaient percé les murs pour surveiller des deux côtés plus à leur aise. Ces précautions n'avaient pas été prises en vue d'une attaque de l'ennemi, mais dans la crainte de quelque trahison de la part de Louis dont les archers écossais étaient renfermés dans le même bâtiment que lui, et dont les hommes d'armes étaient éparpillés dans les villages environnants. Telle était la profonde défiance dont on

entourait un allié qui, depuis l'origine des opérations, avait conservé la même attitude franche et cordiale, et donné de si fréquentes preuves de la loyauté de ses intentions!

Si les assaillants s'étaient dirigés droit sur les portes, il est probable, telle est du moins l'opinion de plusieurs témoins oculaires, que leur but aurait été atteint. Mais étant arrivés tout à coup à un pavillon appartenant au comte de Perche et supposant sans doute qu'il était occupé par une garde, ils s'y frayèrent un passage avec leurs piques et attaquèrent ceux qui l'occupaient. Plusieurs furent tués, mais non sans créer un désordre qui attira l'attention des archers et réveilla les troupes cantonnées dans le grenier. Les Bourguignons sortirent aussitôt et se trouvèrent engagés avec un ennemi dont ils ne pouvaient reconnaître ni le nombre ni la nature. En même temps, le duc, ayant revêtu à la hâte quelques parties de son armure, descendit dans la rue, l'épée à la main et suivi de ses gentilshommes. Si pressée était la foule autour des portes, que plusieurs minutes s'écoulèrent avant qu'ils pussent sortir. Quand ils y parvinrent, le tumulte était devenu général. Les soldats du village et des autres postes accouraient en hâte, des torches commençaient à briller. Les archers royaux, demeurant à couvert, tenus qu'ils étaient de protéger la personne du roi, faisaient pleuvoir des flèches par les fenêtres sans s'occuper si elles allaient frapper des amis ou des ennemis, tandis qu'aux cris de guerre de Bourgogne et de France « vive Bourgogne! » « vive le Roy et tuez! » répondaient des exclamations analogues, dans le dialecte de Liége. Reconnus, entourés et accablés sous le nombre, les gens de Franchimont ne pouvaient longtemps soutenir ce combat inégal. Mais ils vendirent chèrement leur vie, tuèrent plus de deux

cents ennemis, en blessèrent un beaucoup plus grand nombre et luttèrent avec un courage désespéré jusqu'à la fin. On n'a jamais su si quelques-uns s'étaient échappés ou avaient cherché à s'échapper (1). Le sol était couvert de cadavres que nul ne s'avisa de compter; mais l'histoire ne saurait se refuser à consacrer le glorieux souvenir du courage et de l'héroïsme de ces morts sans nom.

Un pareil acte d'audace paraissait indiquer une résistance plus déterminée que celle que les assiégeants s'attendaient à rencontrer. La sortie qui avait été convenue fut également tentée, par les chaussées principales, et bien qu'elle fût aisément repoussée par les importants corps de troupes qui occupaient ces points, elle eut pour effet de tenir tout le camp en alarme pendant la nuit entière. Louis conseilla de remettre l'assaut à un moment où l'esprit des assiégés serait moins vivement surexcité. Plus qu'aucun autre, il tenait au succès complet des armes bourguignonnes. La prise de Liége était la seule voie par laquelle il pût espérer retourner dans ses domaines et il redoutait l'effet d'un échec ou d'un revers, sur l'humeur violente de son parent (2). Le duc, cependant, toujours prévenu contre toute suggestion qui lui venait de la part de Louis, attribua l'avis à un manque de courage et repondit que le roi, si tel était son désir, était libre de se

(1) Commines, liv. II, chap. XII; Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1341; Theodoricus Paulus (De Ram, pag. 220); lettre de Jean de Mazilles (Dupont, t. III, pag. 246); Haynin, t. I, pag. 140; Diesbach, *in Der Schweizerische Geschichtforscher*, B. VIII, s. 173; Gerlache, *Révolutions de Liége*, pag. 133 et suiv.; Bovy, *Promenades historiques*, t. I, pag. 29, 44 et aill.; Basin, t. II, pag. 204 et suiv.; Wavrin de Forestel, t. II, pag. 387, 388. — Le nombre des Franchimontois est diversement évalué de trois à six cents. Ce dernier chiffre, indiqué par Commines, a reçu la sanction des traditions locales.

(2) « Entra le roy en grant doubte; et en estoit la cause qu'il avoit paour que se ledict duc failloit à prendre ceste cité d'assault, que le mal en tomberoit sur luy, et qu'il en seroit en dangier d'estre arresté, ou prins de tous pointz : car le duc auroit paour que, s'il partoit, il ne luy feist la guerre d'aultre costé. » Commines, t. I, pag. 192.

retirer à Namur et d'y attendre les événements. Toutefois, quand le matin suivant, il aperçut Louis monté et armé, à la tête de sa petite troupe, et prêt à prendre part à l'assaut, il s'efforça avec plus de courtoisie et aussi plus de sincérité, de le dissuader de s'exposer ainsi. Le monarque, avec son sourire accoutumé, persista dans sa résolution. « Mon frère, dit-il, marchez avant, car vous êtes le plus heureux prince qui vive (1) ! » Il cria alors à ceux qui le suivaient : « En avant, mes enfants ! Criez : Bourgogne (2) ! »

La victoire était acquise déjà et il ne restait plus qu'à en recueillir les fruits. Pas la moindre résistance ne fut faite, et l'armée, en trois divisions, pénétra dans la ville par trois routes différentes, les rangs serrés, les bannières flottantes, les trompettes sonnant, aux cris de « ville gaignée ! » qui retentissaient d'un bout à l'autre des colonnes. Les rues qui conduisaient à la Grand'Place avaient été abandonnées par tous, sauf quelques rôdeurs, qui furent tués, hommes et femmes, par la brutale et impatiente soldatesque. Les maisons aussi semblaient vides, bien que les tables couvertes pour le repas du matin indiquassent que les occupants venaient à peine de fuir (3). Les forces commandées par le maréchal de Bourgogne furent les premières qui atteignirent la place, où elles plantèrent leur étendard et demeurèrent en ordre de bataille. Le duc, à la tête du corps principal, arriva du côté opposé, suivi par le roi qui, tout enorgueilli de la victoire, agitait son épée nue et criait « vive Bourgogne ! »

(1) « Ne voulut souffrir que le roy se mist en ce danger; et luy pria de demourer jusques il le manderoit; et j'ouy que le roy luy dit : « Mon frère, marchez avant, car vous estes le plus heureux prince qui vive. » Lamarche, t. II, pag. 288.

(2) Haynin, t. I, pag. 142.

(3) « En chascune maison trouvasmes la nappe mise. » Commines, t. I, pag. 194.

de toute la force de ses poumons (1). Aussitôt qu'il fut devenu évident qu'il n'y avait plus aucune résistance à craindre, les troupes furent distribuées dans toute la cité. Un quartier spécial fut assigné à chaque division. Dans ces limites respectives, tout leur était abandonné. Dans une occasion précédente, elles avaient été privées de ce qu'elles regardaient comme la récompense naturelle de leurs efforts. Cette fois, aucune restriction n'était formulée, elles pouvaient agir à découvert et sans crainte. La rapacité, la cruauté, la luxure, tous les instincts les plus vils de passions effrénées, pouvaient faire rage avec licence et impunité.

La majorité des habitants avaient déjà traversé le pont qui conduisait à la rive sud dans le but de chercher un refuge dans les bois environnants. Beaucoup s'étaient cachés dans leurs habitations, tandis que d'autres, comme il arrivait souvent à cette époque, s'étaient réfugiés dans les édifices sacrés, ayant pris avec eux leurs richesses les plus portatives. Il y avait alors plus de quatre cents églises à Liége (2), et l'on y disait quotidiennement autant de messes qu'à Rome (3). En ce moment même, les cérémonies du culte s'y poursuivaient, des psaumes et des antiennes appropriés à la circonstance étaient chantés par les prêtres (4), l'encensoir se balançait, répandant ses nuages odorants sur les fidèles en prières, et les sons de la clochette qui annon-

(2) « Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1343; lettre d'Antoine de Loisey du 4 novembre (Lenglet, t. III, pag. 82); lettre de Jean de Mazilles (Dupont, t. III, pag. 248).

(1) Lettre de Jean de Mazilles (Dupont, t. III, pag. 247).

(2) « J'ay ouy dire à monseigneur de Humbercourt, qui congnoissoit bien la cité, qu'il s'y disoit autant de messes par jour comme il se faisoit à Romme. » Commines, t. I, pag. 196.

(3) « In matutinis cantatum fuit *Vidi Dominum*, et *Aspice Domine quia desolata est civitas plena divitiis*. Et in introitu majoris missæ, *Omnia quæ fecisti nobis Domine*; et in evangelio, *Missis exercitibus suis perdidit homines illos, et civitatem eorum succendit.* » Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1342.

çait l'élévation de l'hostie étaient suivis, comme d'ordinaire, d'intervalles d'une adoration silencieuse et recueillie. Le bruit qui vint rompre ce silence n'était pas la note triomphante de louanges montant vers le ciel, mais la clameur de l'enfer. Des yeux enflammés de passions diaboliques brillèrent tout à coup, des cris et des malédictions retentirent, puis le cliquetis de l'acier, la chute des cadavres sur le pavé de marbre. Le butin était l'objet principal des désirs des dévastateurs, mais chacun de leurs pas laissait des traces de sang. Il coulait en ruisseaux sur les dalles. Jusqu'aux ornements du clergé officiant, étaient marqués de taches écarlates. Dans une seule église, vingt-deux personnes agenouillées furent massacrées au milieu de leurs prières; dans une autre, onze furent tuées et nombre de blessés furent laissés baignés dans leur sang. Dans toutes les églises ou dans presque toutes les mêmes atrocités se répétèrent. Les habitudes d'une crainte superstitieuse se mêlaient singulièrement aux actes sacriléges. Dans quelques endroits les soldats exigèrent que les officiants enlevassent les sacrements avant de leur remettre les vases qui les contenaient. A l'églises des Minorites, on vit un soldat attendre que le prêtre eût terminé la consécration avant de lui arracher des mains le précieux calice. A Saint-Pierre, un autre ne voulut pas interrompre le prêtre tandis qu'il élevait l'hostie, mais, glissant la main sous les plis de son vêtement, il lui enleva adroitement sa bourse. Les ornements des autels, les statues, les reliquaires furent la proie des pillards. Les monuments furent brisés, les tombes ouvertes et dévastées. Les couvents furent envahis, les religieuses violées. Ni l'âge, ni le sexe, ni la condition ne furent respectés. Quand la vie des habitants fut épargnée, ce fut dans l'espoir d'en obtenir rançon,

ou, plus souvent, pour les mettre à mort avec plus de loisir et avec plus d'atrocité (1).

Quelques efforts furent faits pour mettre des bornes à cette fureur de la soldatesque qui avait éclaté avec une violence, ou peut être pris une direction, qui n'avaient pas été absolument prévues. Humbercourt, qui souffrait encore de sa blessure, se fit porter en litière à l'église de Saint-Jacques et parvint à sauver de la dévastation ce splendide édifice, « la merveille de Liége. » Le duc se rendit en personne à la cathédrale et en expulsa les pillards, après en avoir tué un ou deux de sa propre épée (2). Sauf ces deux exceptions, et peut-être quelques autres, toutes les églises furent complétement saccagées (3). Les trésors d'une valeur si énorme qu'elles ren-

(1) Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV; Theodoricus Paulus (De Ram, pag. 223, 224), Johannes de Los (De Ram, pag. 61); Henricus de Merica (De Ram, pag. 179). — Commines ne fait pas mention de ces scènes. Il dit que le nombre des individus tués dans les rues, à l'entrée des troupes, ne dépassa point deux cents. Les églises, dit-il, furent saccagées et ceux qui s'y trouvaient faits prisonniers. Mais Commines faisait partie de la suite immédiate du duc. Saint-Lambert fut la seule église dans laquelle il entra, et son récit fut écrit longtemps après l'événement. Il est impossible de rejeter le témoignage d'Adrianus, qui parcourut la cité pendant toute la journée pour faire protéger son couvent, qui tint des notes d'après lesquelles il composa par la suite son ouvrage, écrit avec impartialité, avec simplicité et sans passion. Il faut aussi ajouter foi au récit de Théodoricus Paulus : « Petitione aliquorum honestorum, sub omni fide, » écrit d'après les informations fournies par un des auteurs de ces scènes, « ab honesto viro Jacobo Deyn, qui est juratus balistarius et custos corporis principis Karoli, ac etiam ballivis de Arden in comitate de Ghisen. » (De Ram, pag. 231.) Consultez aussi les récits d'Henricus de Merica, prieur d'un couvent de Louvain, qui eut tous les éléments d'être bien renseigné. Ses récits portent la date de 1468-1469. Haynin dit (t. I, pag. 142) que le nombre des individus tués le premier jour, « hommes, femmes, jeunes et vieux, » s'élevait à plus de mille. Jean de Mazilles, dans une lettre datée de Liége le 8 novembre, après avoir raconté l'assaut, dit que les prisonniers faits pendant l'opération furent jetés dans la rivière. Dupont, t. III, pag. 247.

(2) Lamarche, t. II, pag. 289; Commines (qui, lui, en vit tuer un), t. I, pag. 196. — « Evaginato gladio vix potuit cohibere, ne frangerent sacristiam. » — Adrianus, *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1343; Henricus de Merica (De Ram, pag. 181), et Theodoricus Paulus (*ibid.*, pag. 213).

(3) « Toutes les églises, ainsi que la cité, ont esté pillees, reservé Sainct Lambert, qui est la grant eglise, que mondict seigneur a reservee. » Lettre d'Antoine de Loisey du 3 novembre (Lenglet, t. III, pag. 83. — « Toutes les eglises, au nombre de plus de IIIIc, ont

fermaient et d'une forme si brillante, furent naturellement la première proie de la cupidité qu'ils étaient si propres à exciter.

Le jour suivant fut publiée une proclamation qui permettait aux vieillards, aux femmes et aux enfants de quitter la place. Des bateaux furent préparés pour transporter les membres des ordres monastiques et les femmes de condition à Maestricht (1). Les habitants qui restèrent furent laissés entièrement à la discrétion des vainqueurs. Ce qui suivit fut moins un carnage effréné qu'une longue série de meurtres commis de sang-froid. La pendaison était le mode préféré pour se défaire des prisonniers. Quelques-uns furent lancés du haut des toits de leurs maisons et leurs cadavres mutilés, laissés sans sépulture dans les rues. Mais, en général, ils étaient réunis en bandes, conduits sur le pont, liés ensemble par deux ou par trois, et précipités dans les flots (2). Il serait oiseux de tenter aucune estimation du nombre de ceux qui périrent. Quelques écrivains le font monter à un chiffre incroyable (3). Les autorités les plus dignes de foi ne nous fournissent pas de données suffisantes. Commines, avec son

esté pillees, desrobees, desolees. » Lettre de Jean de Mazilles du 8 novembre (*Dupont*, t. III, pag. 247).

(1) Theodoricus Paulus (De Ram, pag. 224). Prêtres, nonnes, moines, frères mendiants et autres ecclésiastiques partirent en masse, emportant avec eux tout ce qu'ils pouvaient dérober au pillage. Deux ou trois moines restèrent pour garder chaque couvent. Adrianus soutient que dans son monastère, celui de Saint-Laurent, tous restèrent à leur poste, excepté l'abbé et deux autres, et que les services sacrés ne furent pas interrompus « une seule heure » pendant le sac de la ville. *Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1344.

(2) « Twelke afgriselye ende deerlyk van ziene was. » Gachard (des archives d'Ypres), *Documents inédits*, t. I, pag. 202. Voyez aussi Adrianus De Los, Theodoricus Paulus, etc.

(3) Certains auteurs parlent de quarante et même de soixante mille victimes. Gerlache et d'autres historiens modernes ont adopté ce chiffre qui ne repose sur aucune autorité historique, à moins qu'on n'accepte comme tel le fastidieux pathos d'Angelus de Curribus, dont le poème latin, *de Excidio Civitatis Leodiensis*, fut écrit uniquement en vue de célébrer la triste mission de son patron, l'évêque de Tricaria.

défaut ordinaire d'intérêt dans les détails de ce genre, se contente de constater « qu'un grand nombre de ces pauvres gens furent noyés. » Il excuse la cruauté dont il reconnaît qu'on a usé, en établissant l'existence de provocations graves et souvent répétées. Un chevalier de noble famille, écrivant de Liége, le 8 novembre, à sa sœur, en Bourgogne, après avoir exprimé quelques regrets au sujet des scènes de destruction dont il avait été témoin, dit que le nombre des morts doit être évalué de quatre à cinq mille (1). Les divergences sur ce point sont, dans tous les cas, de peu d'importance. Ce qui est certain, c'est que le but que l'on avait en vue n'était rien moins qu'une extermination complète et qu'il fut atteint au moins approximativement, soit par les procédés sommaires déjà mentionnés, soit grâce à un système plus lent et encore plus horrible, l'expulsion de leurs maisons, dans une saison inclémente, de grandes multitudes placées dans une condition de dénûment absolu; par leur dispersion dans les forêts où « beaucoup moururent de faim, de froid et de fatigue; » par la chasse qui fut continuée, non seulement par les troupes bourguignonnes, mais par des bandes armées rassemblées par les nobles et les prélats des environs, jaloux de s'attirer la faveur du duc; enfin, par des souffrances morales et physiques, comme il n'en a jamais existé de mémoire d'homme.

La destinée avait assigné au roi de France le rôle comique dans cette lugubre tragédie, et il le joua, jusqu'au bout, sans défaillance. Escorté, à son entrée, jusqu'au palais de l'évêque, il avait, avec sa modestie ordinaire, refusé d'occuper les

(1) « Est moult grant pitié de veoir les maulx qui se font... L'on estime estre mors desdicts Lyegois, pour tous poutaiges, de IIII à Vm hommes. » Lettre de Jean de Mazilles (Dupont [preuves], t. III, pag. 247).

appartements d'apparat, insistant pour qu'on les réservât pour le duc, à qui revenait cet honneur, dans l'occasion présente (1). A dîner, il fut de la meilleure humeur, et discourut avec une extrême vivacité, avec ses gentilshommes, son unique thème étant la vaillance et l'heureuse fortune de son beau cousin de Bourgogne. Plus grands encore furent ses éloges, plus ardentes ses félicitations, quand Charles, de retour de Saint-Lambert, le rejoignit à table. Ils firent « grande liesse » ensemble (2). Les événements du jour semblèrent avoir eu pour effet de restaurer complétement l'entente cordiale. Le duc questionna son royal convive : que faire de Liége, quand, après l'évacuation des troupes, la cité, autrefois si pleine de vie, si bruyante, si tumultueuse, demeurerait silencieuse et vide? Une seule réponse était possible, celle que l'on pouvait lire sur la physionomie du questionneur.

Mais quelle présence d'esprit ne devait pas avoir celui qui, en un pareil moment, composa en matière de réponse, ce gracieux apologue : « Mon père, autrefois, avait un arbre élevé près de sa maison, et les corneilles qui avaient construit leur nid dans ses branches troublaient son sommeil. Il fit enlever le nid, mais les corneilles le rebâtirent. Il recommença la même opération, mais les corneilles revinrent toujours. A la fin, il fit couper l'arbre, aux racines, et depuis lors dormit en repos (3). »

Le duc ne se départant pas de son humeur facile et sereine, Louis crut pouvoir le faire sonder sur le sujet qui,

(1) Theodoricus Paulus (De Ram, pag. 224).

(2) Commines, t. I, pag. 196, 197.

(3) Adrianus (*Ampliss. Coll.*, t. IV, pag. 1343) parle de ce dialogue, mais avec sa réserve ordinaire il ne le signale que comme un on-dit. Il aurait pu en affirmer la réalité sous serment.

avant tout autre, occupait son esprit, quoiqu'il eût bien soin de se garder de laisser jamais lire dans ses sentiments. Ce sujet, c'était le congé pour lui de retourner en France (1). De bonne foi et loyalement, il avait rempli toutes les conditions auxquelles il s'était engagé. Il avait accepté toutes les ignominies qui avaient été accumulées sur lui, non pas avec un air de morne résignation, mais avec toutes les apparences de la satisfaction la plus complète. Il avait rencontré, d'un front serein, le mépris mal déguisé de ceux qui l'entouraient, les exécrations du peuple infortuné qu'il avait outragé et trahi (2). *Ses propres troupes allaient retourner en France, chargées des dépouilles de Liége* (3). Jusqu'à sa réputation de supérieure habileté, semblait avoir été compromise. Ses sujets l'accueilleraient avec des railleries ou avec une compassion ironique encore plus dure à supporter. Pour le monde entier, il était devenu méprisable. Dépouillé de son pouvoir, couvert d'infamie, on pouvait maintenant le laisser partir!

S'étant assuré qu'un refus n'était pas à craindre, Louis s'adressa directement à Charles. Il dit au duc que s'il avait encore besoin de ses services, il ne devait pas l'épargner, mais que, dans le cas contraire, il désirait retourner à Paris où il ferait proclamer le traité et le soumettrait au parlement sans le concours duquel l'acte ne saurait avoir aucun effet. Charles consentit, non sans murmurer à demi-voix, mais il témoigna le désir que le traité fût lu à nouveau : si le roi regrettait de l'avoir signé, l'acte pouvait encore être annulé.

(1) « N'avoit en son cueur aultre desir que s'en retourner en sa royaulme. » Commines, t. I, pag. 196, et pag. 198.

(2) « Multas contumelias a civibus passus, qui... in eum miras exprobationes perfidiæ, proditionis, perjurii atque infamiæ, acclamabant et joculabant. » Basin, t. II, pag. 205.

(3) *Ibid.*, ubi supra.

Charles semblait avoir honte de sa perfidie à cause même de l'extraordinaire sérénité avec laquelle on la supportait, et il balbutia quelques excuses d'avoir placé son souverain dans une semblable position (1).

Louis quitta Liége le 2 novembre. Crèvecœur avec ses lances devait l'escorter jusqu'à la frontière. Le duc en personne l'accompagna à cheval à quelque distance de la ville; jusqu'au dernier moment, la cordialité ne cessa de régner entre eux. Le roi était si satisfait des plaisirs qu'il avait goûtés, qu'il fit connaître à Charles son intention de lui rendre de nouveau visite l'été suivant en Bourgogne, « où ils passeraient un mois ensemble, faisant grande liesse. » Quand le moment de se séparer fut venu, Louis s'avisa d'une difficulté qu'il pria son beau cousin de résoudre. « Qu'y aura-t-il à faire, demanda-t-il, s'il arrive que mon frère refuse la position que, par amitié pour vous, j'ai consenti à lui donner? » « Faites en sorte de le contenter, » fut la réponse du duc, et il est vrai qu'au dernier moment aucune autre ne pouvait être faite (2). Ils se séparèrent ainsi. Il est à peine nécessaire de dire qu'ils ne devaient plus jamais se rencontrer. Quand Louis atteignit la frontière de son royaume, il descendit de cheval et baisa le sol, en remerciant dévotement le ciel qui l'avait préservé d'un si grave péril (3).

L'armée demeura une semaine encore à Liége, mettant

(1) « Feit quelque peu d'excuse de l'avoir amené là. » Commines, t. I, pag. 198.

(2) « Ledict duc luy respondit soubdainement, *sans y penser* : « S'il ne le veult prendre, mais que vous facies qu'il soit content, je m'en rapporte à vous deux. » Commines, t. I, pag. 200.

(3) « Do er an sin Gewarsame kam, stand er ab und kusst den Herd, und lobt Gott gar lœblich, das er ihm und den Sinen us so grosser Not hat geholfen. » (Diesbach, *in Der Schweizerische Geschichtforscher*, B. VIII, s. 174.) Il remercia aussi les gens qui l'avaient accompagné, pour leurs loyaux services, durant cette période d'épreuves. Il recommanda particulièrement Diesbach et ses frères qui étaient aussi dans les pages.

son butin en sûreté, disposant des prisonniers que l'on prenait chaque jour dans les environs et que l'on conduisait dans la ville pour y subir leur châtiment, et, de toutes façons, couronnant l'œuvre de ravage et de dévastation (1). Plusieurs milliers d'ouvriers avaient été appelés du Luxembourg et placés sous les ordres d'un officier bourguignon qui devait commencer le grand travail de destruction aussitôt que l'armée aurait quitté la place. A l'exception de quelques églises et monastères, et d'environ trois cents maisons occupées exclusivement par des ecclésiastiques, la cité tout entière devait être détruite par le feu et ses ruines rasées au niveau du sol. Ces arrangements complétés, le duc partit, dans la matinée du 9. Bien décidé à accomplir définitivement l'œuvre qui avait déjà été l'objet de tant d'efforts, il se prépara, avant de regagner ses domaines, à conduire ses forces à Franchimont et dans d'autres localités des Ardennes, à l'effet de détruire par le fer et le feu ces foyers de désordre et de sédition (2). Il descendit la Meuse par la rive gauche, et s'arrêta pour la nuit à l'abbaye de Vivigniers à environ quatre lieues de la ville. C'était le jour de la Saint-Hubert, toujours célébrée à Liége comme l'anniversaire supposé de sa fondation et qui désormais devait s'associer au souvenir de sa ruine. En regardant en arrière, les soldats apercevaient les flammes qui s'élevaient déjà sur divers points, illuminant les nom-

(1) Antoine de Loisey, licencié en droit, écrivant de Liége au président de Bourgogne, lui dit : « Pour ce qui regarde la justice, il ne se passe rien, excepté que tous les jours on pend et on noie tous les Liégeois qu'on trouve ou qui ont été faits prisonniers et qui n'ont pas d'argent pour payer leur rançon. La cité a été *bien butinée*, car il n'y reste rien que cendres *comme après feux;* ainsi, par exemple, je n'ai pas été capable de trouver une feuille de papier propre pour vous écrire. C'est à grande peine que j'ai pu me procurer quelques feuillées déchirés d'un vieux livre. » Lenglet, t. III, pag. 83. — « Furent noyez en grant nombre les povres gens prisonniers. » Commines, t. I, pag. 201.

(2) « Désiroit bien de *nettoyer ce trou.* » Haynin, t. I, pag. 143.

breux clochers et jetant une rouge lueur sur la rivière; en même temps le tumulte et la rumeur qui se transmettaient le long de la surface des eaux pouvaient s'entendre distinctement. même à cette distance (1).

Charles traversa la rivière à Maestricht où il donna l'ordre de décapiter l'ancien bourgmestre de Liége. Il poursuivit alors sa marche vers le nord et pénétra dans une contrée montagneuse, couverte d'épaisses forêts, à ce moment dépouillées de leur feuillage, et traversée par une foule de petits cours d'eaux et de cascades sauvages que l'âpre souffle de l'hiver avait déjà arrêtés dans leur cours. Abrités seulement par des arbres sans feuilles, les soldats souffrirent beaucoup. Leurs pieds et leurs mains étaient engourdis, les provisions étaient rares, et le vin gelé était servi en morceaux que l'on séparait à l'aide de haches après avoir brisé les barriques. Mais ni l'intensité du froid, ni les difficultés de la route ne devaient arrêter l'accomplissement de leur barbare dessein. Les petites villes et hameaux éparpillés dans ces pittoresques régions et habités par des mineurs, des tailleurs de pierres, des forgeurs de fer et d'autres métaux, les cabanes isolées des bûcherons et des charbonniers où quelques-uns des exilés de Liége avaient parfois cherché refuge contre la tempête, furent dévastés et incendiés. Les moulins, les forges, toutes les machines et ustensiles de travail furent détruits partout où l'on en rencontra. La population, hommes et femmes, enfants et vieillards, fut passée au fil de l'épée ou, s'étant enfuie à l'approche des envahisseurs, périt dans

(1) « Nous oyons le bruict, comme si nous eussions esté sur le lieu. Je ne sçay, ou si le vent y servoit, ou c'estoit à cause que nous estions logiez sur la rivière. » Commines, t. I, pag. 202. Les flammes se voyaient depuis les tours d'Aix-la-Chapelle, à trente ou quarante milles de distance. Bovy, t. I, pag. 32; De Ram, pag. 228, note.

les bois de froid ou de fatigue. Commines, qui vit une mère et son enfant nouveau-né morts de froid au bord d'un chemin, mentionne simplement cette circonstance comme une preuve de l'intensité du froid et se dispense de parler d'autres « choses étranges » qu'il vit encore, dans la crainte que sa narration ne fût trouvée trop longue (1). Étrange prétexte à cet étrange silence!

Après avoir traversé toute cette partie de la principauté de l'est à l'ouest, le duc se tourna encore une fois vers le sud. Sa marche était hâtée par la difficulté qu'il rencontrait à se procurer des provisions. A Huy, où il demeura du 19 au 26 novembre, il ordonna l'exécution d'un certain nombre de prisonniers qui avaient été envoyés là pour y être détenus, et, ayant appris que quelques fugitifs avaient trouvé un refuge à Mézières, sur le territoire français, il envoya une sommation péremptoire pour obtenir leur reddition, sommation à laquelle les autorités de la ville jugèrent prudent de céder. A Louvain, il donna de nouveaux exemples de sa sévérité, et, à peine arrivé à Bruxelles, il y fit décapiter publiquement un gentilhomme liégeois, Wencelin le Streel, qui avait été un des meneurs de la dernière révolte (2). En son absence, le système qu'il avait inauguré suivit ses effets. Pendant tout l'hiver, de petites bandes de misérables nus et affamés, forcés par les plus impérieux besoins de demander à leurs ennemis de la nourriture et un abri, parurent aux portes de Maestricht, Louvain et autres places, et reçurent

(1) « J'y veiz choses increables du froit. Il y eut ung gentilhomme qui perdit ung pied,... ung paige à qui il tomba deux doigtz de la main. Je veiz une femme morte et son enfant, dont elle estoit accouchée de nouveau... J'en diroye assez d'estranges choses longues à escripre. » Commines, t. I, pag. 203. Voyez aussi Haynin, t. I, pag. 143; Theodoricus Paulus (De Ram, pag. 228); Bovy, t. II, pag. 63, 68.

(2) Haynin, t. I, pag. 144.

pour tous secours une mort prompte qui du moins mit un terme à leurs misères et à leurs besoins.

Pendant ce temps, les ordres du duc concernant Liége avaient été mis à exécution. Le travail de destruction avait été poursuivi avec lenteur et avec méthode. Des précautions, qui, à la vérité, ne furent point efficaces dans tous les cas, avaient été prises pour isoler les églises et les autres édifices que l'on voulait conserver. Chaque matin, le feu était mis sur de nouveaux points et plus de sept semaines s'écoulèrent avant qu'on laissât les flammes s'éteindre définitivement. Les ruines, comme à Dinant, furent fouillées, tamisées et mises à niveau. Tout objet portatif et de quelque valeur fut emporté. Pas un seul bâtiment de ceux qui étaient habités exclusivement par des laïques, ne fut laissé debout.

Les clochers et les tours qui avaient symbolisé la foi et les aspirations de générations successives, s'élevaient maintenant au milieu du désert, derniers témoins de la dévastation à laquelle seuls ils avaient pu survivre (1).

Cependant les fondations de Liége, les éléments originaux de son existence, étaient demeurés debout. Les reliques de saint Lambert, défiant la sacrilége tentative de ceux qui avaient voulu les déplacer, occupaient encore leur châsse vénérable et monumentale (2). Sous le sol dévasté, existaient encore des sources de richesses aussi indestructibles qu'inépuisables. La rivière, indifférente au ravage et à la ruine, coulait du même courant rapide et égal, que lorsque, neuf

(1) Adrianus; De Los; De Merica; Theodoricus Paulus.

(2) Les individus chargés de cet enlèvement sacrilége, qui semblait indiquer de la part du duc l'intention de transférer le siége épiscopal à Maestricht, n'eurent pas plutôt mis la main sur les reliques qu'ils se sentirent frappés de panique et de confusion, et qu'ils s'enfuirent précipitamment : « Quo audito dux miraculo sententiam de transferendis ecclesiis in melius commutavit. » De Los, pag. 62.

siècles auparavant, saint Monulphe, contemplant la triple vallée au sein de laquelle l'Ourthe et la Vesdre se jettent dans la Meuse, avait prédit l'élévation, à cet endroit, d'une grande et populeuse cité. Le passé avait disparu, son héritage avait été détruit et dispersé, mais l'avenir restait à Liége, un avenir qui devait être basé, comme le passé, sur ce qu'il y avait en cette cité d'inaliénable et d'impérissable.

Il n'entre pas dans notre tâche de retracer même l'aurore de cette existence nouvelle. Aussi longtemps que Charles de Bourgogne survécut, Liége demeura en cendres et désert. Les derniers débris de son ancienne population avaient trouvé un abri dans les cavernes qui existaient sur les flancs des collines. Quelques huttes de bois y furent construites pour fournir aux prêtres un logis plus commode et pour abriter un certain nombre de machines qui avaient pu être conservées. Ces concessions si faibles n'avaient été obtenues qu'à des conditions rigoureuses et après de longues négociations. Des droits furent mis sur le passage des bateaux, à l'endroit qui avait été longtemps le marché principal des produits dont ils étaient chargés, et une forteresse, construite dans un quartier de la cité appelé « l'Ile » qui avait été cédée au duc, en reconnaissance de ses services pour la suppression de la rébellion, commandait les deux rives de la Meuse et était prête à réprimer toute tentative de faire renaître l'industrie et le commerce si impitoyablement écrasés et supprimés (1).

La guerre engagée par Liége contre la maison de Bourgogne n'avait été ni sagement entreprise, ni héroïquement poursuivie. Elle avait été comme un effort naturel, mais convulsif et frené-

(1) De Los, pag. 62; documents dans De Ram, pag. 576 et suiv.

tique pour se débarrasser d'une étreinte trop puissante pour qu'on pût lui échapper, étreinte qui se resserrait à chaque nouvelle tentative et qui jamais ne lâcha prise jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

Il eût été plus heureux pour Liége qu'aucun obstacle ne s'opposât à son incorporation dans les domaines de Bourgogne. Dans ce cas, la résistance eût probablement pris fin après le succès de la première invasion, car le changement de législation eût été jugé favorable; les libertés populaires, comme dans d'autres provinces de la Belgique, auraient survécu à la conquête et sous le rapport du commerce, l'avantage eût été considérable. Nous devons bien le reconnaître aussi : lorsque l'opinion publique ne vient point mettre de bornes à l'ambition des princes, l'indépendance d'un État n'ayant d'autre garantie que la modération de ses puissants voisins, ne saurait être prisée bien haut. A une époque moins avancée de l'histoire, la subdivision de l'Europe en petites communautés politiques avait empêché la société de retomber dans la barbarie absolue. La flamme de la vie nationale était trop faible, sous Charlemagne, pour animer son vaste empire ou même plus tard, les royaumes formés de ses principaux débris. Les liens qui attachent les uns aux autres les membres de la société doivent avoir été fortifiés et éprouvés avant que l'on songe à les étendre. Mais le temps était enfin arrivé où la cohésion allait devenir plus complète. De grandes lumières allaient paraître et les étoiles pâlissaient déjà en face de l'aube naissante. L'extinction des petites souverainetés, la transformation des petits États en provinces, celle des provinces en monarchies sont les phénomènes bien connus qui ont précédé et accompagné le réveil du génie humain dans les quinzième et seizième siècles; et, si vio-

lemment que ces changements se soient accomplis, si déplorables qu'aient été certains désastres incidentels, au point de vue de la liberté et de l'humanité, ce furent autant de relais indispensables dans le développement des peuples et le progrès de la civilisation.

Mais des réflexions de ce genre appartiennent à un genre d'études plus larges que celles que notre narration nous a permis de faire. En lisant une histoire comme celle de la ruine de Liége, nous nous sentons peu portés à en approfondir les causes secrètes ou les résultats définitifs. Toute autre considération, tout autre sentiment est dominé par la compassion que nous inspirent les misères endurées et par l'horreur que nous cause la cruauté qui les a infligées.

Il est vrai que ces barbaries n'étaient pas rares dans l'histoire des guerres du moyen âge et que, quand on veut juger les faits des temps écoulés, il ne faut jamais s'écarter du point de vue auquel devaient les considérer leurs contemporains. Dans le cas présent, les chroniqueurs et les autres écrivains de l'époque semblent avoir considéré la conduite du vainqueur comme amplement justifiée par les circonstances, comme la conclusion naturelle, nécessaire, d'une série d'événements dont le duc de Bourgogne n'était aucunement responsable. Ils font valoir la présomption et l'arrogance d'un peuple rebelle, sa persévérance dans l'impiété et l'anarchie, ses continuelles récidives après chaque nouveau châtiment, chaque nouvelle promesse d'amendement, non seulement comme une excuse pour la vengeance du duc, mais comme une preuve que le ciel a été l'arbitre de cette vengeance, que l'homme n'en a été que l'instrument (1).

(1) Ce sentiment se retrouve dans toutes les ballades populaires et les chansons rimées

C'était donc là un acte sanctionné par la pratique, inspiré et excusé par les idées grossières, les préjugés étroits, les sentiments brutaux de l'époque. Mais si le siècle frappe l'homme de son empreinte, on peut dire aussi que l'homme marque le siècle de son caractère. Dans aucun état de société, les instincts naturels de l'humanité ne sont complétement engourdis, la voix de la conscience n'est absolument silencieuse, ni le combat du bien et du mal tout à fait suspendu.

Le rôle que chaque homme a joué dans cette lutte, les efforts qu'il a faits pour retarder ou pour avancer le triomphe du bien sur le mal, voilà la question essentielle; il ne s'agit point des influences qu'il a subies, mais de celles qu'il a imposées.

Nous ne saurions être surpris de voir le destructeur de Liége et de Dinant poursuivi par des pressentiments de fin prochaine et de mort violente. Il a été écrit autrefois : « Celui qui a versé le sang ne vivra point la moitié de ses jours. » « Ceux qui se servent de l'épée périront par l'épée. »

qui rappellent les malheurs de Liége. De Ram en donne quelques spécimens. On en trouve aussi dans d'autres collections. Partout se retrouve la même impression, même dans Commines. Il n'est pas rare encore aujourd'hui de voir le peuple attribuer à la volonté de la Providence les malheurs qui lui arrivent, plutôt que de rechercher son action dans les lois bienfaisantes qui adoucissent et guérissent ses infortunes.

LIVRE III

CHAPITRE PREMIER

Résultats de l'échec du roi et du triomphe du duc. — Crise en Angleterre. — Nouvelles divisions qui s'ensuivent entre Louis et Charles (1469-1470).

Le dimanche, 15 janvier 1469, la grande salle du palais de Bruxelles fut le théâtre d'une courte mais intéressante cérémonie. Les murs étaient tendus de tapisseries représentant les hauts faits d'Annibal, d'Alexandre et d'autres conquérants illustres. Une barrière traversait la salle. A l'intérieur, avaient été placées plusieurs rangées de siéges des deux côtés d'un large passage conduisant à un dais, ou plateforme élevée, richement tapissée de drap d'or. Sur l'estrade, un trône avait été dressé, et le très haut, victorieux et redouté prince Charles, duc de Bourgogne et de Brabant y était assis. Les siéges les plus proches étaient occupés par le prince évêque de Liége, Philippe, prince de Savoie, Edmond, duc de Somerset, les chevaliers de la Toison d'or et un grand nombre de représentants des cours étrangères,

envoyés de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême, de Naples, de Sicile, de Chypre, de Norwége, de Pologne, de Danemark, de Russie, de Livonie, de Prusse, d'Autriche, de Milan, de Venise et d'autres États. Les membres de la maison ducale étaient rangés conformément à leur grade.

Au dehors, dans la cour, où la neige gisait épaisse sur le pavé, un groupe de bourgeois riches et haut placés, portant cinquante deux bannières ornées de devises différentes attendaient patiemment et silencieusement depuis plus d'une heure et demie. Ils furent introduits enfin, la barrière fut écartée et, pénétrant dans l'enceinte, ils la traversèrent et vinrent s'arrêter au pied du dais. Ils déposèrent alors leurs bannières sur le sol et, s'agenouillant, ils prononcèrent d'une seule voix et du ton de la plus profonde humilité, ce mot : « Pardon ! » On lut alors à haute voix une charte royale, connue sous le nom de « Grand Privilége » de Gand, par laquelle Philippe le Bel, roi de France, en l'an 1301, avait conféré à cette ville le droit d'élire ses propres échevins ou magistrats. Quand la lecture fut terminée, le seigneur de Groux, chancelier de Bourgogne, se leva, et demanda quel était le bon plaisir de son souverain à l'endroit de cet acte. « Qu'il soit annulé ! » répondit Charles avec sévérité. Aussitôt, maître Jean le Gros, secrétaire en chef du duc, lacéra l'antique parchemin avec un couteau, au vu de toute l'assemblée.

Le duc s'adressa alors aux députés rangés à ses pieds, qui n'étaient autres que les magistrats municipaux de Gand et les doyens des cinquante-deux guildes. Il s'étendit sur les offenses abominables commises par les habitants de cette ville, lors de sa « Joyeuse Entrée. » Les concessions qui lui avaient été arrachées en cette occasion avaient été scrupu-

leusement observées, mais, depuis lors, il avait refusé de visiter Gand ou d'entretenir aucune relation avec un peuple qui avait si grossièrement insulté sa personne et son autorité. Toutes les tentatives faites pour amener une réconciliation, il les avait repoussées avec dédain. Enfin, les bourgeois lui avaient fait les offres de réparation les plus larges et les plus humbles supplications. Ils avaient consenti au rétablissement de l'impôt de la « cueillotte » et à la révocation de plusieurs de leurs priviléges les plus chers. Ils avaient refermé leurs portes « condamnées, » livré leurs bannières et envoyé des représentants pour faire soumission publique à leur prince offensé et implorer son indulgence. Cette dernière demande, le duc la concédait, s'engageant en outre, tant qu'ils se montreraient loyaux et obéissants sujets, à leur continuer sa faveur et sa protection (1).

Le terrible châtiment infligé récemment à Liége avait servi d'avertissement aux bourgeois flamands. Partout en effet le succès qui jusque-là avait couronné toutes les entreprises de Charles et surtout les victoires qu'il avait remportées sur le roi de France, avaient produit une profonde impression et l'avaient fait regarder comme le souverain le plus puissant de la chrétienté. Dans ses voyages à travers ses différents États, il était suivi, non seulement par un cortége nombreux et splendide de ses propres vassaux, mais encore par un nombre d'envoyés étrangers supérieur à tout ce qu'on avait jamais vu dans n'importe quelle cour (2). Son

(1) *Relation de l'Assemblée solennelle tenuë à Bruxelles le 15 janvier 1469* (Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 204-209); *Privilége accordé par Philippe roy de France à ceux de la ville de Gand, avec l'acte de la cassation dudit privilége*, etc. (Lenglet, t. I, pag. 87-93); *Extrait de l'histoire manuscrite des Antiquitez de Flandres*, par Wiellant (Lenglet, t. II, pag. 627): Commines, t. I, pag. 144-146.

(2) Voyez l'*Ancienne chronique*. C'était évidemment un journal ou carnet de notes

alliance était recherchée par tous ; en cas de dissensions, les princes ses voisins requéraient son arbitrage. Il avait renouvelé ses précédentes relations avec le duc de Bretagne. Son amitié avec le roi d'Angleterre avait été cimentée par l'échange des insignes de leurs ordres respectifs, la Jarretière et la Toison d'or (1). Les affaires des Gueldres, dont nous aurons dans la suite occasion de parler, étaient remises à sa décision. Le roi de Bohême, le fameux George Podiebrad, le plus habile et le plus entreprenant des princes électeurs d'Allemagne, convaincu que le duc de Bourgogne pouvait seul lui donner les moyens de résister à l'invasion des Turcs et de sauver l'empire de la ruine qui semblait le menacer, désirait assurer l'élection de Charles comme « roi des Romains » et avait envoyé un ambassadeur dans les Pays-Bas pour négocier un traité à cet effet. Cet acte stipulait, en cas de réussite, que deux cent mille florins seraient payés au roi de Bohême, en récompense de son concours (2). Par un autre arrangement, conclu au printemps de 1469, Sigismond, duc d'Autriche, espérant s'assurer l'aide d'un puissant allié contre ses ennemis héréditaires, les Suisses, céda à Charles, moyennant un prix élevé, ses possessions d'Alsace. Ces domaines étaient assujettis, il est vrai, à un droit

de voyage, tenu par des maîtres d'hôtel successifs au service de la maison de Bourgogne. Lenglet, t. II, pag. 194, 196 et aill. — Gachard fait quelques remarques sur ce concours extraordinaire d'envoyés étrangers à la cour de Charles le Téméraire. *Documents inédits*, t. I, pag. 206, note.

(1) Lettres patentes (Lenglet, t. III, pag. 99 et suiv.).

(2) Les motifs du roi de Bohême sont exposés comme suit dans le traité même : « Serenissimus Dominus Rex, attendens illustrissimum Principem Dominum Karolum, etc., ... præ cæteris imperii principibus esse ætate floridum, strenuum in armis ac justitiæ præcipuum zelatorem, multisque aliis virtutibus præditum, præterea plurimis ac maximis dominiis et principatibus abundare, in eumdem Dominum Karolum direxit oculos suæ mentis, etc. » Lenglet, t. III, pag. 117.

de réméré, mais il était peu vraisemblable que la restitution en fût jamais réclamée.

Ainsi, les événements racontés dans le chapitre précédent avaient eu pour résultat d'accroître considérablement la puissance et l'autorité du duc, de l'élever dans l'estime du monde et dans la sienne propre. Son rival, au contraire, s'était vu, dans la même proportion, abaissé et affaibli. Ses hautes espérances, son langage hautain, ses grands préparatifs, ses appels à son peuple et leur enthousiasme à y répondre, tout cela s'était brusquement terminé par l'abandon de ses projets, par la cession de ses droits légitimes, par un traité honteux, par un spectacle d'humiliation qui avait excité la stupéfaction du monde entier. Ce résultat n'était dû, ni à une tentative inconsidérée, ni à une guerre ouverte aboutissant à un désastre, mais à sa propre folie et à son imprudence (1). Après son retour de Liége, Louis s'efforçait encore de garder le masque d'apathie et de feinte satisfaction qu'il avait trouvé convenable et même nécessaire de prendre. Il affectait d'être charmé de l'accueil qu'il avait reçu de son cousin de Bourgogne. Il enjoignit même d'arrêter et de punir toute personne qui aurait usé à l'égard de ce prince d'un langage irrévérent, et ordonna, sous les peines les plus graves, que le traité fût enregistré par le Parlement et mis à exécution par les officiers de la couronne. Il ne put toutefois se décider à affronter les regards de ses sujets de la capitale. L'écho lointain de leurs épigrammes moqueuses était même plus qu'il ne pouvait supporter. Jusqu'aux pies et aux perro-

(1) « Quod... cum tantas contraxisset copias ut oppressurus Burgundionum ducem suosque facile putaretur, nulla tamen congressione facta, nullo prælio, nullo certamine habito, in tam turpes et coronæ suæ tam prejudiciales pacis conditiones... descendisset. » Basin, t. II, pag. 208.

quets qui se balançaient dans leurs cages aux portes des maisons, sifflaient et répétaient toute la journée cet injurieux dicton : « Pérette et Péronne, Pérette et Péronne! » Le premier de ces noms est supposé avoir appartenu à une fille de basse extraction, maîtresse du roi. Et ces animaux y ajoutaient d'autres cris encore plus insultants. Quand, sur l'ordre du roi, la police eut fait une saisie générale de tous les oiseaux parleurs de Paris, il se trouva des clercs malicieux qui enregistrèrent la condamnation de chaque accusé, aux peines requises par la loi et citèrent les phrases et bout-rimés qu'on leur avait appris à prononcer.

Larron, Paillard, va, va dehors !
Pérette, donne-moi à boire (1)!

Ce don piquant de la satire qui permet à celui qui le possède de mettre à nu les folies et les faiblesses des autres le rend particulièrement sensible aux traits de la raillerie quand ils sont dirigés contre lui-même. Il sent d'autant plus vivement l'aiguillon qu'il sait s'en servir et se voit persécuté avec ses armes de prédilection. Des blessures qui, chez tout autre, guériraient promptement, s'aggravent et s'enveniment en pareil cas. Il en était ainsi de Louis. Sa feinte indifférence avait affronté la défiance de ses ennemis bourgui-

(1) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 77, 78); Basin, t. II, pag. 209; *Gaguini Compendium*, ap. Sismondi, t. XIV, pag. 283. — Goldsmith fait une curieuse observation sur les aptitudes loquaces des perroquets français. « Je ne pus m'empêcher d'observer, » dit-il, « combien leurs perroquets parlent mieux que les nôtres, et combien ils parlent le français distinctement. Je ne parvenais pas à comprendre nos perroquets quand ils parlaient ma langue natale. Je croyais d'abord qu'il fallait attribuer cela aux qualités différentes des deux langages, et j'allais même me livrer à ce propos à une laborieuse discussion sur les voyelles et les consonnes. Mais un ami qui était avec moi résolut la difficulté en m'assurant que *les femmes de France ne font presque rien autre chose toute la journée que d'instruire leurs perroquets*. (*Animated Nature*. Lond., 1774, t. V, pag. 276.) Partant de là, c'étaient les femmes et non pas les perroquets que Louis aurait dû faire poursuivre.

gnons, les reproches terribles, les regards chargés de haine et de mépris de ses victimes de Liége. Mais la moquerie légère, les ricanements des Parisiens le forcèrent à se trahir lui-même, si bien qu'il eut enfin une attaque de maladie produite sans aucun doute par l'excès de la mortification.

Pendant qu'il ressentait si vivement les blessures infligées à son amour-propre, les injures plus graves qu'il avait endurées l'excitèrent bientôt à de nouveaux efforts. Sa situation était pareille à celle dans laquelle il s'était trouvé lors de la conclusion de la guerre du Bien public. Il possédait toujours la Normandie, mais si la Champagne devait lui être enlevée, le sacrifice n'était guère moindre et l'espoir de rentrer jamais en possession de ces domaines, bien plus éloigné. L'établissement de son frère dans le commandement de cette province aurait été, comme nous l'avons fait remarquer déjà, une véritable cession au duc de Bourgogne, et Louis n'était pas sans connaître la ténacité avec laquelle ce dernier gardait ce qui lui avait été abandonné. Mais les dernières paroles prononcées par Charles, quand ils s'étaient quittés, ouvraient au roi la perspective de conclure un arrangement différent, sans courir la responsabilité et les risques d'une infraction directe au traité. Pour profiter de cette concession, il était nécessaire qu'il trouvât autre chose à offrir en place de la Champagne et que son frère fût amené à accepter cet échange. Un apanage qui devait satisfaire l'héritier présomptif de la couronne, c'était le duché de Guyenne, à condition de l'agrandir par l'adjonction de quelques petits fiefs voisins, y compris l'ancien domaine des Plantagenets sur les côtes de la baie de Biscaye. Afin de rendre cette province plus digne d'être offerte à son frère, Louis envoya une armée sous les ordres du comte de Dammartin, pour châtier

les Armagnacs qui auraient bien pu se montrer voisins incommodes et de compagnie peu convenable pour un prince jeune et qui ne savait pas assez se garder de l'influence des mauvais conseils et des mauvais exemples.

Un homme exerçait alors un pouvoir sans contrôle sur l'esprit débile de Charles de France. C'était ce même Odet d'Aydie, sire de Lescun, qui, cinq ans auparavant, avait été l'instrument de son renvoi de la cour de son frère. Ce gentilhomme, natif lui-même de la Guyenne, était passé maître en intrigues. C'était le principal conseiller, non seulement du frère du roi, mais aussi du duc de Bretagne. Il avait probablement peu de souci de voir le premier s'établir en Champagne, où, s'il l'accompagnait, son influence ne devait pas tarder à s'effacer devant une volonté plus absolue. La Guyenne, au contraire, était très éloignée des possessions bourguignonnes; elle avait de plus l'avantage d'être limitrophe de la Bretagne. Dans cette contrée, Odet pouvait espérer de continuer le rôle important qu'il remplissait maintenant. Persuadé par ses considérations et par d'autres non moins importantes que Louis trouva l'occasion de lui soumettre, il signa un accord en vertu duquel il s'engageait à user de toute l'influence qu'il possédait pour la réussite des projets du roi (1).

Tandis que Louis réussissait ainsi à traiter avec un ancien ennemi, ses plans faillirent échouer par la trahison d'une de ses créatures. Balue, le factotum de son maître, qu'il avait

(1) « Je le servirai tout ainsi que si j'étais en sa maison;... et quand je me mêlerai des faits de mon dit sieur Charles, ce sera pour faire service au roi et non à lui. » Cet engagement de jouer le rôle d'espion et de traître fut naturellement ratifié par un serment solennel. Sans doute qu'en mettant en balance la trahison avec son futur parjure, Lescun s'estimait quitte avec sa conscience.

tiré de la condition la plus infime et employé à ses plus secrètes affaires, Balue pour qui, malgré son impopularité générale et sa vie infâme, un chapeau de cardinal venait d'être obtenu en dépit de la répugnance du pape, était pris en flagrant délit de correspondance secrète avec la cour de Bourgogne. Un messager, porteur d'une lettre chiffrée de la main du cardinal, avait été arrêté à la frontière; cette lettre contenait l'exposé complet des vues du roi en ce qui regardait son frère et suggérait les moyens de les contrecarrer; elle conseillait notamment d'agir de façon à amener Charles de France à quitter sa retraite actuelle et à aller habiter dans les Pays-Bas. L'évêque de Verdun, un ami de Balue, que celui-ci avait introduit dans les conseils royaux, était impliqué dans l'affaire. Ne voulant pas provoquer de scandale en confiant aux soins expéditifs, mais zélés et efficaces de Tristan l'Ermite ces deux illustres criminels, prêtres tous deux et dont l'un était prince de l'Église, Louis leur procura une couple de cages de fer où ils passèrent onze années dans une retraite absolue, à l'abri des troubles, des ennuis et des tentations de ce monde (1).

Après beaucoup d'hésitation, Charles de France consentit à accepter les offres du roi. Il fut investi du titre de duc de

(1) Des documents relatifs à cette affaire, qui fit grand bruit et forma le sujet d'une longue discussion entre la cour de France et la cour papale, se trouvent dans l'*Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLVIII et suiv. Voyez aussi Duclos, t. III, pag. 250 et suiv. — « On conserve encore la cage de Balue dans la porte-forteresse du pont de Moret. » Michelet, t. VI, pag. 294, note. — La populace de Paris s'amusa beaucoup du sort de Balue. On chanta dans la rue des vers burlesques dans le genre de ceux-ci :

« Maître Jean Balue
A perdu la vue
De ses évêchés;
Monsieur de Verdun
N'en a pas plus un,
Tous sont dépêchés. »

Guyenne, prit possession de son fief, et jura fidélité à Louis, sur la croix de saint Laud (1), à l'exclusion de toute autre alliance. Une entrevue s'ensuivit entre les deux frères. Elle eut lieu le 6 septembre 1469 sur un pont de bateaux jeté sur la Sèvres, près le village de Charon. Une barrière en bois avait été construite dans la forme ordinaire, avec une fenêtre ou ouverture garnie de barres de fer, qui permettait aux deux princes de se voir l'un l'autre et de causer ensemble. Charles était visiblement ému à cette première rencontre, après une si longue séparation. Quelques mots de cordiale bienvenue de la part du roi, l'assurance que le passé était oublié, qu'il n'y avait plus dans son cœur aucun sentiment qui l'empórtât sur l'amour fraternel, complétèrent la réconciliation. Le prince insista pour franchir la barrière, il se jeta aux pieds de son frère; ils s'embrassèrent « plus de vingt fois » et restèrent quelques temps ne pouvant maîtriser leur émotion et incapables de parler. La foule qui couvrait le rivage était touchée jusqu'aux larmes. Des deux côtés retentirent les cris de « Noël! » et le ciel lui-même donna un témoignage visible de son approbation. La marée qui, si elle avait dû arriver à son étale eût coupé court à cette scène émouvante, commença à descendre, bien qu'elle fût encore à quatre pieds en dessous du niveau ordinaire des grandes eaux (2).

(1) Acte du serment fait par Charles de France (Lenglet, t. III, pag. 106).

(2) Le miracle est attesté par plusieurs témoins, dont les relations peuvent être lues dans Lenglet (t. III, pag. 107) et dans Dupont [preuves] (t. III, pag. 260-268). Il est attesté aussi par Louis lui-même dans une lettre qu'il écrivit à cette époque (Duclos [preuves], t. III, pag. 249). On voit cependant que, dans son pieux transport, Louis exagère en même temps qu'il commet une bévue palpable : « La marée qui devoit être cejourd'hui la plus grande de l'année, s'est trouvé la moindre de beaucoup qu'on ne vit de mémoire d'homme, et si est retraité *quatre heures* plutôt qu'on ne cuidoit.»

Quelques jours plus tard, le nouveau duc de Guyenne se rendit dans son duché accompagné de deux conseillers du roi qui devaient résider à sa cour avec le titre d'ambassadeurs. Il ne se faisait pas illusion sur son inexpérience et comme il avait un désir ardent de diriger ses affaires d'une façon qui satisfît le roi, il trouva dans ces deux personnes une aide précieuse. Elles étaient toujours auprès de lui et leurs conseils étaient aveuglément suivis. Ses anciens amis furent bientôt négligés et traités avec froideur. Les envoyés de Bourgogne venus pour le complimenter sur sa nouvelle dignité et pour s'informer s'il était satisfait des arrangements qui avaient été pris, furent à peine reçus avec la courtoisie qu'exigeaient les usages en pareille occasion. Il déclara devoir le changement de sa fortune à la bienveillance spontanée de Louis, envers lequel, disait-il, sa gratitude était sans bornes. Il refusa d'accepter le collier de la Toison d'or que ces envoyés avaient été chargés de lui offrir. Le roi, répondit-il, lui avait fait l'honneur de lui conférer l'ordre de Saint-Michel et il ne pouvait ambitionner de plus haute dignité que celle dont il avait été jugé digne (1). Aux propositions qui lui furent faites à l'endroit d'un nouveau traité d'alliance, il répondit qu'il était tout disposé à se lier de bonne amitié avec les alliés du roi, qu'il avait appris avec plaisir que le duc de Bourgogne était aujourd'hui de ce nombre, mais que, d'un autre côté, il considérait comme ses ennemis personnels, les ennemis de son souverain. Il donna congé aux envoyés sans leur avoir offert les présents en vaisselle plate que l'usage lui commandait de leur faire :

(1) Le duc de Bretagne, d'autre part, refusa l'ordre de Saint-Michel, que Louis venait de créer pour faire concurrence à la Toison d'or et à la Jarretière.

insulte gratuite, faite aux représentants d'un prince à l'entremise duquel il devait sa position actuelle (1).

Son admirable docilité était un puissant renfort pour Louis, qui semblait maintenant ne plus avoir la moindre cause d'appréhension du côté de la Guyenne. Le comte d'Armagnac, dont le voisinage et le caractère intrigant auraient pu amener des embarras, avait été, dans le même temps, complétement battu et chassé du pays, tandis qu'un fort détachement était placé en observation sur les confins de la Bretagne et était de temps en temps inspecté par le roi en personne. Dans ses relations avec le duc de Bourgogne, Louis usa d'une prudence excessive, conséquence de l'expérience récente qu'il avait eue du caractère intraitable de ce prince. Il évitait soigneusement l'occasion de nouveaux démêlés; la conservation d'une entente absolue, sur les bases existantes semblait être devenue son unique ambition. En même temps, surgissaient ailleurs des événements qui appellent toute notre attention. Les affaires d'Angleterre (où des éléments de division avaient longtemps été secrètement en travail), approchaient d'une crise qui devait aboutir à de nouvelles convulsions dans ce pays, et aussi à de nouvelles intrigues et à de nouvelles complications au dehors.

Le cours de notre récit va nous conduire pour quelque temps sur le grand chemin de l'histoire d'Angleterre; la route en est abrupte et les poteaux indicateurs y sont éloignés l'un de l'autre (ce qui n'a pas grande conséquence, puisqu'ils sont faux presque tous) (2). L'inimitié sourde qui

(1) Lettre de M. de Beuil au roy, touchant l'ambassade du duc de Bourgogne à celui de Guienne (*Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLX).

(2) Une chose singulière, c'est le manque absolu d'informations authentiques et de docu-

existait entre le comte de Warwick et le souverain qu'il avait particulièrement contribué à placer sur le trône, a déjà été constatée dans un chapitre précédent. Cet éloignement avait sa source naturelle dans l'opposition des deux caractères et dans les circonstances qui les avaient rapprochés. Ils avaient combattu à côté l'un de l'autre, dans une guerre de révolution, et ce n'est pas dans les camps que peuvent se nouer ces relations suivies, qui finissent à la longue par réunir les extrêmes et par rapprocher les penchants les plus opposés.

Le sceptre gagné par leurs efforts communs appartenait à un seul qui, satisfait de le porter comme un hochet frivole, n'en était pas moins jaloux d'un compagnon qui s'en serait servi pour atteindre à un but plus élevé. De cette situation,

ments relatifs à la guerre des Deux Roses, tandis que nous trouvons les plus saisissantes descriptions des habitudes domestiques et de la condition sociale à cette époque dans les *Lettres de Paston*. Sur les eaux du grand déluge flotte une petite arche de famille, envoyant sinon des colombes avec des branches d'olivier dans leurs becs, du moins des pigeons voyageurs portant sous leurs ailes des lettres pour la postérité. Nous voyons se dessiner sous nos yeux d'une façon familière les traits de la vieille et sévère Agnès, de la bonne ménagère Marguerite, du politique sir John, du bretteur John le jeune. On dirait des figures du dix-huitième siècle. Une chose étrange aussi, c'est sa façon de présenter quelque fameux caractère historique au milieu de scènes et d'événements dont l'histoire n'a conservé aucun souvenir. Mais quel contraste entre le Fastolfe presque fabuleux de Shakespeare et des chroniqueurs luttant avec le *Sorcier* de France et plongeant son regard dans un brouillard de carnage et de sang, et le vieux ladre des *Lettres de Paston*, toujours en quête d'actes et d'inventions, toujours préoccupé de mettre la main sur toutes les parcelles de terrain qui passent à sa portée! — Mais est-il possible de croire que ce soient là les seuls souvenirs de quelque valeur qui nous restent de la vie et des mœurs anglaises au quinzième siècle? Les Paston étaient donc les seuls qui écrivissent ou gardassent des lettres à cette époque? Warwick n'en écrivit-il pas? Si sa correspondance pouvait être publiée, les historiens anglais, qui répugnent aujourd'hui à consulter les contemporains français et bourguignons (les meilleures autorités que nous possédions en ce qui le concerne), parviendraient sans doute à se faire une idée plus nette de ce personnage, et cesseraient alors d'émettre sur son compte des jugements aussi extraordinaires que celui formulé par Mackintosh, qui le représente comme « préférant le plaisir d'afficher de l'autorité à la satisfaction d'une ambition plus réelle; » comme « faisant et défaisant des rois d'après ses caprices, ses prédilections ou ses répugnances du moment. » La première chose à faire pour obtenir une connaissance réelle de l'histoire de cette période serait peut-être de jeter par la fenêtre ces soi-disant chroniqueurs anglais.

une question de politique intérieure fit une rupture ouverte. Warwick, comme le grand De la Pole, à une époque plus éloignée, voulait faire entrer le gouvernement dans une voie nouvelle; Édouard, avec moins de hardiesse et de calcul, mais avec un instinct national plus vrai, voulait suivre les anciennes traditions. En dehors de ces différends en matière gouvernementale, mais non sans quelque rapport avec eux (comme cela a été exactement rapporté dans les récits primitifs. bien qu'on les rejette en général aujourd'hui), une querelle tout à fait intime existait entre eux : elle provenait du mariage d'Édouard avec Élisabeth Woodville. A l'époque où il avait la présidence du conseil, le comte avait fait la proposition de chercher une alliance convenable pour son roi parmi les parents et les alliés de la famille royale de France; il voulait ratifier et cimenter par ce moyen une paix définitive entre les deux nations. et ce résultat était depuis longtemps le but principal de ses efforts. Sa combinaison avait reçu l'approbation du conseil et l'adhésion tacite d'Édouard. On s'en ouvrit donc à la fois au roi de France (qui était probablement le véritable auteur du projet) et à Philippe de Bourgogne, alors dans les meilleurs termes avec Louis et non moins désireux que lui de clore cette querelle qu'il avait tant fait autrefois pour aviver. Il fut convenu que Warwick avec quelques-uns de ses partisans se rendrait à Saint-Omer pour y rencontrer le roi de France et le duc de Bourgogne et discuter, peut-être même conclure, tous les articles de l'alliance proposée. On remarquera que c'était une imitation exacte de la politique suivie, trente ans auparavant, par De la Pole et son parti, politique qui avait été heureuse dans ses conséquences immédiates, mais dont les effets définitifs avaient été fatals à ses auteurs et funestes à la

paix du royaume. Édouard IV, toutefois, ne se montra pas d'aussi facile composition que Henri VI; son caractère et l'éducation qu'il avait reçue étaient fort différents. Il n'était pas né sans intelligence, il n'avait pas été rendu idiot à force de coups de fouet administré par ordre du conseil. En outre, il était amateur de la beauté et devait à sa bonne tournure une forte part de sa popularité. Tandis qu'il donnait son assentiment aux combinaisons politiques que lui avait proposées son ministre, il s'était déjà laissé guider, dans son choix pour une femme, par ses goûts et son inclination. Un jour ou deux avant le départ projeté de Warwick, le monarque amoureux annonça en souriant à son conseil qu'il s'était marié secrètement; cette nouvelle fut reçue avec consternation, et les conseillers prirent difficilement leur parti de cette déconvenue (1).

(1) Des écrivains anciens, quoique non contemporains, soutiennent que la rupture entre Édouard et Warwick date du mariage du premier. Cette assertion a été contredite avec beaucoup de science et d'érudition par plusieurs auteurs modernes, entre autres Lingard et sir E. Bulwer Lytton. Ils ont fourni de nombreux témoignages. Ils nient la mission de Warwick en France, en 1463 ou 1464, pour négocier un mariage entre son souverain et la princesse Bonne de Savoie. Nous ne pouvons opposer à cette contradiction qu'un fait. Si Warwick ne visita pas la France en 1464, sa venue y était attendue, comme nous l'avons vu dans un précédent chapitre, et il envoya à sa place un agent, sir Robert Neville. (Ante, t. I, liv. II, chap. I, note 21.) Sir Robert portait avec lui des lettres du comte qui expliquaient tout au long les raisons pour lesquelles il différait son voyage. Une lettre dans le même sens était adressée en même temps à un personnage officiel de la cour de Bourgogne, par lord Wenlock, membre du conseil, partisan dévoué du comte et qui aurait dû l'accompagner dans son voyage. Après avoir rappelé à la personne à laquelle il écrit que les négociations projetées à Saint-Omer se rapportaient à trois objets : le *mariage* du roi, une trêve et une paix finale, Wenlock fait une communication qu'il demande à couvrir d'un caractère tout à fait confidentiel : « Or est-il ainsi que, quant au mariage, le roy en a prise femme à son plaisir, sans le sceu de ceulx qu'on y devroit appeler à conseil : par raison lequel est a grant desplesir de plusieurs grans seigneurs, et mesmement à la pluspart de tout son conseil; mais depuis que la matière est procedé sy avant qu'on n'y peut remedier, on y fault prendre pascience maulgré nous. Or est il ainsy que la chose fut gardée sy tres cecrete, qu'on ne pouvoit scavoir la verité quant de la part de mon dit souverain seigneur, jusques à ce qu'environ cinq ou six jours pres le jour de nostre comparicion pour communiquer à Saint-Omer sur les matieres devant dittes : et pour ce qu'on ne scet pas de sá, veu que ceste mariage est ainsy fait et passé comme dit est, quelle entention le roy a de sa part pour proceder sur les autres deux points, à scavoir sur tresves ou paix (remarquez le rapport qui est

C'était effectivement une double humiliation. Non seulement les plans et les conseils de Warwick avaient été méprisés et rejetés, mais si le roi avait l'intention d'épouser une sujette, pouvait-il trouver une fiancée plus convenable pour lui que la fille et héritière du grand comte, auquel il devait sa couronne, dont les domaines étaient immenses, qui était le chef naturel de l'aristocratie et le rival du monarque lui-même dans l'affection de son peuple (1)? Édouard avait dédaigné toutes ces considérations. Il s'était abaissé jusqu'à la fille d'un roturier dont les parents furent comblés de titres et de pensions et se virent bientôt élevés à un rang et à des dignités presque égales à ceux des orgueilleux Neville en même temps qu'ils obtenaient une part plus large de la confiance royale. La désaffection ainsi engendrée trouva matière à intrigues et à conspirations dans un état de choses sem-

indiqué ici entre le mariage du roi et le renversement de la politique de Warwick. On devine que toute relation confidentielle a cessé), l'oppinion de Mss[rs] du conseil par deca, est que mon dit seigneur le comte de Warwick ne passera par la mer jusques ad ce qu'on advertis de par le roy de la verité de son vouloir et plaisir en ceste partie. » cette lettre, datée de Reading le 3 octobre, a été imprimée par mademoiselle Dupont d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Voyez Wavrin de Fromentel, *Anciennes chroniques d'Angleterre*, t. II, pag. 325-327, note. — Il n'y est pas dit toutefois que le secret ait été dévoilé par Édouard lui-même. Nous avons suivi à cet égard le texte de Wavrin, lequel n'ajoute rien de particulier aux renseignements connus, mais dont les informations ont une certaine valeur à cause de la position particulière qu'il occupait.

(1) Cette suggestion, émise par Sharon Turner, s'appuie sur les arguments suivants : 1° Dans la position de Warwick rien n'était plus naturel que le sentiment de désappointement qu'on lui attribue; 2° sa longue et notoire inimitié pour la reine s'explique ainsi plus aisément que par toute autre théorie; 3° le projet qu'il avait de marier par la suite une de ses filles au duc de Clarence et l'autre au prince de Galles s'explique par le désir qu'il avait d'en voir au moins une s'élever jusqu'au trône. Sir. E. B. Lytton, dans son savant roman : *le Dernier des barons*, admet la possibilité des conjectures de Turner, mais il fait remonter la querelle à une grave insulte faite par Édouard à lady Isabella Neville. Il a suivi, à cet égard, la théorie de Hall et d'autres chroniqueurs, qui sont une autorité plus convenable pour un romancier que pour un historien. Commines, qui tenait le récit d'un évêque anglais, une autorité sûre en pareille matière, dit qu'Édouard avait fait la cour à une dame anglaise (dont le nom n'est pas indiqué), sinon à deux.

blable à celui qui, en France, avait été exploité dans le même but. Bien que marié depuis plusieurs années, le roi était encore sans enfant mâle. D'après les lois de succession qui furent établies dans la suite, sa fille, la princesse Élisabeth, eût été considérée comme héritière présomptive de la couronne; mais on n'avait pas encore vu une reine exercer l'autorité et, dans la condition actuelle des affaires, on pouvait se demander si, eu égard aux droits contestés de la maison d'York, les partisans eux-mêmes de cette famille toléreraient l'accession au trône d'une branche féminine. Il était naturel, par conséquent, que le duc de Clarence, l'aîné des deux frères du roi, conservât quelque espoir de lui succéder, et cette perspective devait faire de lui, eu égard à la docilité de son caractère et à la faiblesse de son esprit, comme de Charles de France, un instrument aux mains des factions. Rien n'était plus facile que d'exciter sa jalousie à l'égard des Woodville, de l'attirer dans une ligue avec les Neville, et de lui persuader que la couronne d'Angleterre, au lieu d'être transmise par droit d'héritage, ou par une loi du parlement, ferait partie de la dot que Lady Isabelle, la fille aînée du faiseur de rois apporterait à l'époux qu'elle choisirait. En conséquence, ce mariage fut arrêté et eut lieu à Calais, en juillet 1469, sans le consentement et même à l'insu du roi (1).

(1) Il se peut qu'Édouard n'ait pas ignoré le projet, mais il n'a pas pris part à son exécution. Pour mieux déjouer les soupçons, Warwick se rendit d'abord à la cour de Bourgogne. Il fut reçu en audience par Charles et se rendit auprès de la duchesse à Aire. Celle-ci, qui savait sans aucun doute le secret ressentiment du comte pour son frère, était cependant bien éloignée, d'après Wavrin, de soupçonner le projet qu'il avait en tête à ce moment. (*Anchiennes chronicques d'Engleterre*, t. II, pag. 402.) — Sir Bulwer Lytton fait remarquer que Hume a très heureusement décrit « le caractère de Warwick en disant que « c'était une nature franche et ouverte. » Or, quand on considère les points saillants de la carrière du faiseur de rois, on est en droit de s'étonner de la candeur de Hume. Wavrin qui l'emporte sur Hume, non pour la beauté de son style, mais parce qu'il avait connu person-

Pendant le même été, et lorsque le comte et son gendre se trouvaient encore à Calais, une insurrection éclata dans le Lancashire. Soixante mille hommes prirent les armes, justifiant leur révolte par l'excuse commune en pareille occurrence : la mauvaise administration exercée par des agents indignes qui auraient obtenu insidieusement la confiance du roi. Édouard marcha en personne vers le Nord, se faisant précéder du gros de son armée, sous les ordres d'Herbert, comte de Pembroke. Une bataille fut livrée et les forces royales furent taillées en pièces. Pembroke lui-même, le comte de Rivers, père de la reine, et l'un de ses frères furent faits prisonniers et immédiatement décapités. Le roi, privé de ses principaux soutiens, abandonné de ses troupes, était incapable de tenir tête aux rebelles victorieux ; il se retira vers le sud, sommant Warwick, qu'il avait si souvent trouvé à ses côtés, à l'heure du danger, de venir à son aide. Le comte, accompagné de Clarence, traversa la Manche, rassembla de nouvelles forces et marchant au nord, rencontra le roi à Honiley près d'Oxford. A partir de ce moment, Édouard se trouva prisonnier (1).

nellement le comte, nous en donne une description bien différente. « Le plus soubtil homme de son vivant, » c'est ainsi que le désigne le chroniqueur bourguignon. Si c'est là de la prévention, elle est justifiée par des motifs privés aussi bien que politiques. Lorsque Warwick fit la visite dont nous venons de parler à la cour de Bourgogne, Wavrin s'adressa à lui pour avoir certaines informations sur un sujet relatif à ses recherches. Pour réponse le comte l'engagea à l'accompagner à Calais, où il devait avoir toute satisfaction. Il y alla, y fut très bien reçu et traité pendant plusieurs jours, mais fut obligé de s'en revenir sans avoir obtenu les renseignements demandés. On l'invita à revenir deux mois plus tard. Il chercha alors à se renseigner par lui-même. Il découvrit, en effet, qu'une affaire de certaine importance se préparait. Quelques jours après son départ le mariage eut lieu.

(1) Hume essaie de mettre en doute la captivité d'Édouard, mais ses arguments sont réfutés par Lingard. Indépendamment des preuves données par ce savant historien, nous voyons le fait mentionné, comme une chose de notoriété commune, dans la réponse du duc de Bourgogne aux ambassadeurs français à Saint-Omer en juillet 1470 : « Attendu que en ce tems le roy d'Angleterre étoit aussi empechié ailleurs et *en la puissance et prison du comte de Warwich.* » *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXXV.

Alors, on vit ce singulier spectacle : l'Angleterre avait deux rois, captifs tous les deux. Henri VI était toujours enfermé dans la Tour de Londres, et Édouard IV était privé de la liberté par ses propres partisans. Mais les captifs royaux sont toujours embarrassants. La tournure singulière qu'avaient prise les événements releva la confiance du parti de Lancastre, toujours nombreux quoique soumis. Ce parti entrevit la possibilité d'une restauration de Henri VI et se prépara à soutenir ses aspirations par la voie des armes. Mais si la dynastie précédente était rétablie, quelle devenait la position faite à Warwick, jaloux de placer sa fille sur le trône et de régner au nom de son faible gendre? Il avait à craindre le châtiment des traîtres. D'autre part, les principaux gentilshommes du parti d'York, si enchantés qu'ils fussent de la ruine des parents de la reine, n'en considéraient pas moins Édouard comme leur roi légitime et insistaient pour qu'il fût mis en liberté. La ville de Londres, où Édouard était le plus populaire, où son nom figurait pour de grosses sommes sur les livres des opulents orfévres, et surtout dans le cœur de leurs tendres moitiés, la ville de Londres éleva sa voix puissante dans la même intention. La cité était mue d'ailleurs par une lettre menaçante du duc de Bourgogne, qui lui faisait craindre une rupture et l'interruption du trafic considérable qu'elle faisait avec la Flandre. Dans cette alternative, Warwick fut forcé de lâcher la proie qui était si singulièrement tombée entre ses mains. Il replâtra une réconciliation avec Édouard, obtint un pardon général pour lui, ses partisans et tous ceux qui avaient été engagés dans la dernière révolte, et se retira bientôt avec Clarence dans ses domaines, pour attendre ou pour préparer quelque explosion nouvelle, qui pût le conduire à un meilleur résultat.

Au commencement du printemps suivant (mars 1470), une nouvelle rébellion s'alluma dans le Lincolnshire. Cette fois les chefs, soit qu'ils fussent de connivence avec Warwick, comme les rumeurs du temps l'affirment, soit qu'ils eussent simplement basé leur entreprise sur l'évidence du but de ses intrigues, proclamèrent leur intention de déposer Édouard et de placer Clarence sur le trône (1). Le roi réunit ses partisans et se hâta de marcher sur les révoltés. Il écrivit à son frère et à Warwick, leur demandant de joindre ses drapeaux avec leurs vassaux, en ajoutant qu'il n'ajoutait aucune foi aux rapports faits contre leur loyauté, et leur garantissant enfin l'accueil qu'une ancienne amitié et une parenté si proche leur donnaient le droit d'attendre. Cet appel étant resté sans résultat ou n'ayant obtenu qu'une réponse évasive, fut suivi d'une sommation péremptoire, qui, cependant, contenait encore l'offre d'une réconciliation complète et d'un oubli absolu du passé. Enfin, ils reçurent l'ordre de paraître dans un délai fixé, à peine, s'ils y manquaient, d'être déclarés traîtres (2). Cependant, la bonne fortune ordinaire des armes royales ne les avait pas abandonnées. Les rebelles avaient été battus et dispersés, leurs chefs faits prisonniers avaient été mis à mort. Aussitôt le roi dirigea son armée victorieuse contre son indigne frère et son perfide ami, convaincus d'avoir conspiré pour lui enlever une couronne que l'un était supposé lui avoir conféré et dont l'autre avait espéré hériter. Leurs efforts

(1) Voyez le récit contemporain et même officiel de la rébellion du Lancashire, imprimé dans les *Mélanges* de Camden (t. I). Cet ouvrage jette plus de clarté sur les passages les plus obscurs de l'histoire d'Angleterre que tout ce qui a été publié jusqu'à présent.

(2) Voyez la lettre à Clarence dans la *Chronique de la rébellion du Lancashire*, pag. 13 « And a like letre, undre prive seale, was sent to the erle of Warewicke. »

pour lever une force suffisante, afin de résister au roi, furent vains. Ils n'appartenaient à aucun des deux grands partis et nul n'était disposé à les seconder. Ils furent réduits à la fuite, et le roi mit leurs têtes à prix. Accompagnés de leurs femmes et de leur famille et d'une suite nombreuse de leurs partisans, ils se dirigèrent vers la côte méridionale du royaume, rassemblèrent en hâte une flottille et firent voile pour Calais où Warwick était « capitaine » ou gouverneur de ce dernier débris des conquêtes anglaises en France. Mais son lieutenant, lord Wenlock, lui refusa l'entrée du port et tourna contre lui les canons de ses batteries. Le territoire environnant Calais n'était plus français mais bourguignon (1). Le duc était à Boulogne et sa vengeance était plus redoutable encore que celle d'Édouard, en supposant que Warwick parvînt à débarquer sur ses domaines. Wenlock donna secrètement avis de ce danger à son ancien chef et lui conseilla de chercher un refuge en France. Pour se venger, les fugitifs, en descendant la Manche, capturèrent un certain nombre de navires côtiers flamands qu'ils emmenèrent avec eux à Harfleur et dans les autres ports de Normandie, et qu'ils vendirent comme étant de bonne prise (2).

Pour comprendre toute l'importance de ces événements, par rapport au sujet qui nous occupe, il est nécessaire de jeter un regard sur la position relative exacte des différents partis. La maison de Lancastre avait été redevable de son établissement solide sur le trône à la sage administration de

(1) Depuis 1465, époque à laquelle, comme on se le rappellera, les comtés de Guines et de Boulogne avaient fait partie des dépouilles arrachées au roi de France. Ante, liv. I, chap. VI.

(2) Commines, liv. III, chap. IV; Haynin, t. II, pag. 153; Basin, t. II, lib. III, cap. I; Wavrin de Forestel, t. II.

Henri IV, au génie, à l'intelligence élevée, aux exploits extraordinaires de son fils. Les Anglais forment un peuple moins remuant peut-être que tout autre, quand ils sont bien gouvernés, mais ils se montrent aussi plus impatients que tout autre peuple, quand ils sont régis par une mauvaise administration. Leur histoire offre le spectacle, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux nôtres, d'une série non interrompue de révolutions. Les variations de l'opinion publique ont toujours été suivies de près par des changements analogues dans la politique du gouvernement et dans sa composition. Le système actuel n'est, à proprement parler, qu'une situation organisée de révolution pacifique : les ministres se retirent, le parlement est dissous. Autrefois, le ministre et la dynastie étaient renversés ensemble et la lutte s'engageait, non pas dans l'enceinte du parlement, mais sur le champ de bataille (1). Dans le cours des quinzième et seizième siècles, les hommes d'État et les écrivains politiques du continent considéraient le peuple anglais et le dépeignaient ordinairement comme inconstant, versatile, turbulent, incapable d'aucun attachement pour ses souverains, et gouvernable seulement par la force (2). L'opinion nationale

(1) Opérer pacifiquement un changement de gouvernement sous une constitution libre est un des plus difficiles problèmes qu'une nation puisse avoir à résoudre. Si l'Angleterre était un petit État, l'ostracisme fournirait, pour elle comme pour les Grecs, le moyen le plus sûr de protection contre un violent et brusque renversement d'administration.

(2) Commines lui-même, qui se montre particulièrement favorable au peuple anglais et à la forme de son gouvernement, signale comme un trait de son caractère la facilité avec laquelle il se plonge dans la guerre civile. « Veez quelles sont les mutations d'Angleterre... De tous les peuples du monde, celluy d'Angleterre est le plus enclin à ces batailles. » (T. I, pag. 262.) — Chastellain dit aussi : « Le corrage du peuple est mobile et variable, et ne quiert que nouveau seigneur tousjours. » (*OEuvres*, pag. 485) On trouve dans les *Relazioni* vénitiennes un grand nombre de citations plus énergiques encore. Qu'on nous permette de citer quelques exemples. « Sono facili a sollevarsi per propria disposizione contro il suo re, e desiderosi sempre di cose nuove. » (*Relaz. de V. Quirini.*) « Non è da maravigliarsi delle frequente sollevazioni di quel regno, che spesso è stata occupata da

changeait si soudainement, si fréquemment, et avec tant de violence; tant de dynasties avaient été successivement renversées, le sang de tant de seigneurs, de princes et de rois avait été versé sur le champ de bataille et sur l'échafaud; tant de ministres et de favoris des rois—parmi lesquels plusieurs s'étaient élevés des positions les plus infimes—après avoir, pour un temps, exercé une suprématie absolue dans les conseils de la nation, avaient terminé leur carrière dans la disgrâce et la ruine; des explosions populaires, qui n'étaient pas le résultat désespéré du soulèvement d'une populace abrutie et affamée, ni des efforts réunis d'une noblesse féodale contre les empiétements du pouvoir souverain (ce genre de résistance à l'autorité suprême étant familier aux nations continentales), mais auxquels participaient des gens de tous les rangs, et qui avaient leur origine dans des dissensions de partis politiques et non dans l'hostilité des classes (1),

chè ha avuto in esso più forza che ragione. » (*Relaz. di G. Micheli.*) « Sono di poca fede verso il loro re. » (*Relaz. di G. Soranzo.*) « Sono universalmente tutti desiderosi di novità,... e tentano ogni cosa che lor viene nell' animo, come se tutto ciò che si puo immaginare si potesse esseguire facilmente. Da questo sono nate tante sollevazioni nel regno, che non sono stata viste altretante in tutto il resto del mondo... Di qua è nata la mutazione della fede... Di qua sono causate tante depressioni d' uomini grandi ed esaltazioni de' bassi, tante prigione, tanti esilj, tante morti, che pare cosa incredibile. » *Relaz. di M. Soriano.*) Une preuve plus singulière peut-être de l'universalité de cette opinion, c'est la façon nette et catégorique dont elle est affirmée dans une lettre d'avis adressée à un souverain d'Angleterre par le représentant d'une puissance amie. Cette lettre contient, en outre, de hautes considérations philosophiques sur les causes probables du phénomène en question. « Vostre majesté scet les humeurs des Angloys et leur voluntez estre fort discordantes, désireux de nouvelleté, de mutation, et vindicatifs, soit *pour estre insulaires*, ou *pour tenir ce naturel de la marine*, ou *pour en estre les mœurs corrompus*; et que les roys du passé on esté forcés de traicter en rigeur de justice et effusion de sang, par l'exécution de plusieurs du royaulme, voire du sang royal, pour s'asseurer et maintenir leur royaulme, dont ils ont acquis le renom de tyrans et cruels. » (Simon Renard à la reine Marie. Granvelle, *Papiers d'État*, t. IV, pag. 129.) On pourrait citer une foule de passages dans le même sens chez les écrivains du dix-septième siècle. En fait, ce ne fut qu'après la grande révolution française que « le mutin anglais » devint « l'Anglais conservateur. »

(1) M. Buckle représente la Fronde comme une « guerre de partis » et la « grande révo-

avaient été si fréquents et avaient si souvent réussi à renverser le gouvernement, que l'historien étranger, incapable de comprendre ces oscillations, se croyait en présence d'une société destituée de tout élément de cohésion et de stabilité. L'impression produite par ces faits sur les esprits de ceux qui les voyaient de plus près n'est pas moins remarquable. Leur influence sur la littérature nationale est réellement frap-

lution » comme une « guerre de classes. » — « Dès le commencement de la dernière lutte, la yeomanry et les marchands firent acte d'adhésion au parlement; les nobles et le clergé se rallièrent autour du trône. Et le nom donné aux deux partis de Têtes Rondes et de Cavaliers prouve que la nature de leur opposition était généralement connue. » (*Civilization in England,* t. I, pag. 595, 596.) Mais, à strictement parler, une guerre de classes est une guerre qui a son origine dans un conflit profond et irréconciliable entre le riche et le pauvre, le noble et le vilain, le privilégié et l'opprimé, la suzeraineté territoriale et les immunités civiques. C'était une guerre qui sévissait particulièrement sur le continent européen, où, sans compter le conflit héréditaire entre les nobles et les villes à charte libre (et ce sont bien celles-ci, comme le fait remarquer Guizot, qui ont provoqué une insurrection universelle), il y avait à tout propos des explosions comme la jacquerie ou la guerre des paysans. Rien de pareil n'existe dans l'histoire d'Angleterre, à part quelques explosions obscures et relativement inoffensives, telles que l'insurrection de Cade et la révolte des habitants de Cornouailles sous le règne de Henri III. Naturellement les affinités et les répulsions sociales exercent leur influence dans toutes les guerres civiles qui divisent une nation tout entière. Mais comme autrefois, en Angleterre, les lignes de démarcation entre les différentes classes de la société étaient moins nettement tracées que parmi les nations continentales, cette influence se fait, en général, moins sentir dans ses luttes politiques. — M. Buckle dit sur ce sujet : « En Angleterre, nos guerres civiles ont toutes été séculaires; elles ont été livrées soit pour arriver à un changement de dynastie, soit pour obtenir un accroissement de liberté. En France, au contraire, des milliers d'individus étaient toujours prêts à se mettre en campagne au nom des seuls intérêts de la religion. » (*Ibid.*, pag. 465. — Certainement bien des guerres entreprises pour amener un changement de dynastie ou un accroissement de liberté peuvent être rangées dans la catégorie des guerres religieuses. Mais si on limite son attention au dix-huitième siècle, qu'on établisse un contraste entre les luttes sanglantes des catholiques et des Huguenots et l'indifférence attribuée au peuple anglais pour les changements successifs introduits par le gouvernement dans le culte établi et qu'on ne tienne pas compte des différentes formes que la même lutte a revêtues dans les différents pays, on en arrive à conclure que la religion et le scepticisme ont respectivement conduit à la réaction et au progrès. Les luttes entre les sectes religieuses ont tout autant contribué à la grande rébellion et à la révolution de 1688 que l'antagonisme entre la yeomanry et les nobles. — Mais à quoi bon des dissertations de cette nature? Les théories de ce genre, qu'on peut échafauder sur des assertions vraies ou fausses, ne peuvent guère passer pour une méthode heureuse d'analyse ou de recherche historique. Par cette méthode il est aisé et possible de prouver toutes les opinions ou de les combattre.

pante, et c'est à cette influence qu'il faut attribuer la place prééminente qu'occupe dans la littérature anglaise, le drame, ou, pour parler plus exactement, ce qu'aujourd'hui l'on appelle la tragédie historique. Shakespeare, ses prédécesseurs et ses contemporains, furent témoins des effets les plus violents des passions, des scènes les plus pathétiques de la misère humaine, revêtue de la majesté du rang et du prestige des intérêts de l'État, et de l'empire que de pareils spectacles devaient exercer sur l'esprit national. « De tristes histoires de la mort des rois, » de subites et étranges vicissitudes dans la carrière de l'ambition, de rapides changements de fortune dans les luttes des partis, absorbaient alors l'imagination du poète et l'attention du peuple. De simples récits ne pouvaient suffire à un public accoutumé à la réalité de semblables scènes; et, comme chez les anciens Athéniens, l'histoire nationale était mieux enseignée et mieux apprise dans les représentations hardies et réalistes qu'en offrait le théâtre.

Pendant cette partie du quinzième siècle, qui comprend le règne de Henri VI et celui de ses successeurs, jusqu'au couronnement de Henri VII, l'histoire d'Angleterre n'est qu'une succession rapide de vives et sanglantes convulsions. Durant cette période, la couronne fut perdue deux fois et deux fois recouvrée par chacune des deux maisons rivales qui y prétendaient. Treize batailles rangées furent livrées sur le sol anglais entre armées anglaises; trois monarques sur quatre périrent de mort violente; quatre-vingts personnages de sang royal reçurent la mort, dans les combats, par la main des exécuteurs publics ou le poignard des assassins; et la grande majorité des familles nobles furent éteintes ou retombèrent dans l'obscurité. Il est d'usage de représenter

la guerre des deux Roses comme une lutte engagée entre deux grandes factions aristocratiques et dont le peuple n'était que spectateur. Mais des phénomènes, semblables à ceux qui produisirent cette fausse impression se rencontrent dans la plupart des luttes guerrières ou pacifiques des époques moins reculées. Cela vient de ce qu'en Angleterre les diverses classes de la société se sont toujours fondues plus complétement qu'ailleurs. Les barrières qui y séparent l'aristocratie de la bourgeoisie, les habitants des villes de la population rurale, y ont été toujours moins difficiles à franchir que dans d'autres contrées. Aussi, dans presque toutes les luttes politiques, les nobles se mettaient à la tête de l'un ou de l'autre parti, et faisaient appel ouvertement ou tacitement à la masse de la nation, qui, jouant le rôle d'arbitre de la querelle, donnait tour à tour ses sympathies et son appui à l'un ou à l'autre des concurrents. Mais, quels que fussent ceux qui prenaient une part active aux combats, la guerre, dans tous les cas, tenait son origine des secousses et des soulèvements de l'esprit populaire. Dans le cas qui nous occupe, cette influence est surtout évidente au commencement du conflit, à l'époque même où son existence a été principalement niée (1). L'incapacité du troisième roi

(1) La théorie généralement accréditée sur l'origine et la nature des guerres des Roses (le nom seul aurait dû en indiquer le caractère à M. Buckle) est indiquée et défendue comme suit par Macaulay, ce grand maître dans l'art de l'expression. Après avoir raconté l'expulsion des Anglais de France sous le règne d'Henri VI, il ajoute : « Renfermé de nouveau dans les limites de cette île, le belliqueux peuple d'Angleterre employa dans les luttes civiles ces armes qui avaient été la terreur de l'Europe. Pendant longtemps les barons anglais avaient tiré des provinces opprimées de France les moyens de subvenir à leurs prodigalités. Cette source de recettes n'existait plus ; mais les habitudes de luxe et d'ostentation que la prospérité avait engendrées existaient toujours, et les grands lords, ne pouvant plus satisfaire à leurs goûts dispendieux en pillant les Français, se mirent à se piller entre eux. Le royaume auquel ils étaient limités ne pouvait pas, comme le dit Commines, suffire pour eux tous. Deux factions aristocratiques, ayant à leur tête deux branches de la

de la branche de Lancastre, l'anarchie qui en fut la conséquence, le mariage du roi avec une princesse de la maison de France, mariage entraînant la reddition par traité de provinces françaises dont les Anglais étaient encore en possession, les efforts patents de la reine et de tous ceux qui partageaient le pouvoir pour terminer la guerre par une reconnaissance absolue de la maison de Valois comme légitime souveraine de la France, tout cela détruisit la popularité des descendants de Jean de Gaunt, les fit chasser du trône et amena la restauration de la branche aînée des Plantagenets dans la personne d'Édouard IV (1).

A peine élu, ce prince, comme nous l'avons vu, avait proclamé son intention de réparer les désastres qu'avaient essuyés les armes anglaises. Il traita Louis comme un usurpateur; il renouvela les anciennes alliances avec les vassaux

famille royale, s'engagèrent dans une lutte longue et terrible pour conquérir la suprématie. » *Histoire d'Angleterre*, chap. L.) — De pareilles manières de voir tendent à détruire la continuité de l'histoire et à en rendre l'étude inutile. Que Commines, malgré sa sagacité et sa connaissance des libertés anglaises, ait pensé de la sorte, cela n'a rien d'extraordinaire quand nous considérons le point de vue auquel il se plaçait, le brouillard de féodalité qui l'entourait. Mais Commines ne peut pas être regardé, à proprement parler, comme un « observateur » des causes qui ont amené cette grande lutte en Angleterre. Les premiers symptômes se sont manifestés lors de l'avénement de l'enfant Henri VI. De 1422 à 1455 l'orage se forma dans le parlement et dans le gouvernement. C'était une succession continuelle de ministres déposés et mis en jugement. L'année d'après, l'épée fut ouvertement tirée. Dix ans plus tard, alors que la maison d'York semblait solidement établie, Commines, qui n'avait pas dix-neuf ans, suivait son maître à cheval à Montlhéry. Il cherchait bien dès lors à voir et à observer; mais son esprit, comme il l'avoue lui-même, était rempli d'illusions juvéniles. En outre, Commines était étranger, ce qui, à cette époque surtout, constituait une grande différence pour les facultés d'observation. Ses idées sur la guerre civile en Angleterre lui avaient été fournies, comme il le dit lui-même, par des exilés. Macaulay nous met amplement en garde contre les fausses appréciations de ces gens-là. On ne comprend pas comment le grand écrivain moderne, qui a expliqué si bien les origines de tant de faits d'histoire, ait pu, pour le cas dont il s'agit, accepter une opinion si peu sensée.

(1) C'est précisément la manière de voir présentée par Warworth, un observateur plus direct sinon plus judicieux que Commines. Son opinion a d'autant plus de prix qu'il n'avait aucune sympathie de parti pour le sentiment qu'il décrit et dont il admet la justesse.

mécontents de la couronne de France; il obtint l'autorisation du parlement de lever une armée, et sa bravoure personnelle, ses incontestables talents militaires, semblaient lui promettre une glorieuse carrière sur les mêmes champs de bataille où s'étaient illustrés ses plus célèbres prédécesseurs. Nous avons vu aussi avec quelle anxiété Louis avait surveillé tous ces signes précurseurs d'une nouvelle invasion, ses efforts pour la prevenir, ses préparatifs pour la repousser. Au début de son règne, il avait fourni quelques légers secours aux membres exilés de la famille de Lancastre; mais leurs efforts subséquents pour reprendre la guerre avaient été désastreux et s'étaient rapidement terminés par la capture d'Henri, la fuite de la reine et de son fils, et le massacre de leurs principaux adhérents. Louis avait refusé de sanctionner toute autre tentative de même nature, jusqu'à ce qu'il se fût assuré de meilleures chances de succès. Loin de s'exposer à hâter par de nouvelles provocations la catastrophe qu'il redoutait, il tourna tous les efforts de sa politique vers un nouveau but, s'efforçant de se créer un parti parmi ceux qui se disputaient le pouvoir et d'obtenir, s'il était possible, de la maison d'York une reconnaissance de ses droits; au pis aller, de semer la division dans ses conseils et parmi ses partisans. Nous avons vu comment il avait réussi. Le gouvernement d'Édouard avait repoussé toutes ses avances. La paix ne put être obtenue; tout au plus arriva-t-il à faire renouveler plusieurs fois, et pour un temps limité, la trève qui avait été conclue. Édouard et l'Angleterre étaient encore ses ennemis; son seul ami et allié était Warwick auquel il avait donné asile dans ses domaines et à qui il se préparait à accorder un secours effectif pour l'aider à regagner l'influence qu'il avait perdue.

Le duc de Bourgogne, de son côté, faisait partie de la famille de Lancastre; sa cour était le refuge, sa munificence le soutien des chefs exilés de ce parti; néanmoins, il avait toujours observé de la façon la plus stricte les stipulations de l'alliance qui le liait avec la dynastie régnante. Cette conduite était rendue nécessaire, non seulement par l'intérêt commun des deux princes, mais par celui des deux nations. Charles, selon ses propres expressions, avait formé une alliance non seulement avec le roi, mais avec le royaume d'Angleterre (1). Il resta en relations directes de correspondance avec les corporations de Londres et d'autres grandes villes. Il parlait et écrivait la langue anglaise avec la plus grande facilité. Il se vantait même d'être « plus Anglais que les Anglais eux-mêmes (2). » Il se préoccupait des chances possibles qu'il avait d'hériter lui-même un jour de cette couronne. Dans un seul cas, celui où Warwick parviendrait à obtenir l'ascendant qu'il ambitionnait, l'alliance entre les deux contrées pouvait être mise en péril. L'Angleterre était l'alliée du duc, mais Warwick était son ennemi; ennemi public et non privé, puisqu'il avait dépouillé de leur bien un certain nombre de ses sujets; Warwick était en outre un rebelle envers son souverain, l'allié du duc, et formait des complots pour son renversement sous la protection et avec l'assistance du roi de France qui, peu de temps auparavant, avait juré paix et amitié à Charles, sur la vraie croix de saint Laud.

(1) « Avec le roy et le *royaulme*. » Commines, t. I, pag. 255. Voyez aussi la lettre de Charles aux magistrats de Calais. *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXXXIX.

(2) « Par Saint George, lequel me cognoit estre meilleur Anglois, et plus désirer le bien de iceluy royaume, que vous et tous les autres Anglois ne sont. » Traduction française d'une lettre autographe de Charles, en anglais, aux magistrats de Calais. *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXXXIX.

Il y avait là des motifs suffisants de plainte et de récrimination. La saisie des navires flamands, le tort personnel fait au duc de Bourgogne lui-même, quoiqu'il pût être mis en avant comme formant la base essentielle de sa réclamation, était en réalité l'objet le moins important de l'affaire. C'était là un fait accompli, sans la connivence, sans la connaissance même du roi; et bien qu'il s'en fût rendu complice en quelque sorte, en autorisant la vente sur son territoire des navires capturés, ce tort était facile à réparer par un désaveu, accompagné d'une indemnité pécuniaire pour les propriétaires lésés. Mais le séjour permanent de Warwick et de ses partisans sur le sol français, la protection qui leur était accordée, les préparatifs qu'ils faisaient pour une nouvelle entreprise contre Édouard, laquelle, réussissant, détruirait l'alliance entre l'Angleterre et le duc de Bourgogne et la jetterait dans les bras de son ancien ennemi, tels étaient les véritables motifs du différend, et ceux-ci n'étaient point réparables, à moins que Louis ne se montrât disposé à abandonner les vues principales de sa politique, au moment même où il avait la chance d'atteindre son but.

Les clameurs que poussa Charles furent retentissantes et prolongées. Il écrivit à ses ambassadeurs en France, au roi et au conseil royal, au parlement de Paris, au connétable, comme gouverneur de la Normandie, et à ses propres sujets; il faisait connaître, dans tous leurs détails, les actes de piraterie de Warwick; il dénonçait la protection accordée au comte et à ses compagnons en France, comme une complicité de l'injure qui lui avait été faite et une violation flagrante du récent traité (1). Des copies de ces diverses lettres

(1) *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXI-CCLXXII; Lenglet, t. III, pag. 146 et suiv.; Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 226-231. — Des lettres écrites par Louis

furent mises en circulation dans les villes flamandes et lues à haute voix dans les assemblées populaires, afin de leur donner toute la notoriété possible (1). Louis fit une réponse timide; il affirmait avoir ordonné déjà une enquête sur toutes ces circonstances, dans le but de réparer le dommage; il disait tenir par dessus tout au maintien de ses bonnes relations avec son cousin de Bourgogne; il ajoutait que ses vaisseaux et ceux de Warwick n'étaient pas destinés à être employés contre Charles, mais contre l'Angleterre, cette vieille ennemie de la France. Tout cela ne réussit aucunement à calmer les plaintes du duc. A une lettre adressée à deux membres du conseil royal, qui avaient été chargés de diriger l'enquête et de faire les restitutions, le duc ajouta, de sa propre main, ce post-scriptum caractéristique: « Archevêque, et vous amiral, les vaisseaux qui, à ce que vous me dites, sont destinés par le roi à faire la guerre à l'Angleterre, n'ont rien tenté contre personne, si ce n'est contre mes sujets; mais, par saint George! si la réparation n'est pas faite aussitôt, je prendrai l'affaire en mains, sans attendre les effets de votre procédure qui est trop lente et trop arbitraire (2). » En conséquence, il ordonna que des représailles fussent exercées et confisqua les biens des marchands français résidant à Bruges (3). En réalité, il n'avait aucun désir de voir réparer les torts qu'on lui avait faits, puisqu'il y trouvait un prétexte, en supposant qu'il en eût besoin, pour soutenir ouvertement le roi d'Angleterre et pour

lui-même prouvent qu'il savait bien qu'en donnant son appui à Warwick il violait le traité.

(1) Voyez un ordre à cet effet dans une lettre au bailli et aux échevins d'Ypres. Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 231.

(2) *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXXI.

(3) *Ibid.*, pag. CCLXXII-CCLXXIV, CCXC et suiv.

prendre les mesures nécessaires à la défense d'Édouard, mesures que celui-ci avait complétement négligées en dépit des avertissements que lui avait donnés son allié. Une flotte venant des ports de Hollande et de Flandre stationnait non loin des côtes de Normandie pour garder le détroit et prévenir le départ de Warwick ou s'emparer de lui s'il était possible. Charles demeura en Picardie; il envoya un émissaire à Calais pour étudier les dispositions de la garnison, pour raffermir Wenlock dans sa fidélité au souverain régnant et demander au gouverneur aussi bien qu'aux habitants un nouveau serment d'obéissance (1).

Cette façon de procéder emportée et violente était souverainement antipathique à Louis. Son penchant, la délicatesse de ses nerfs, lui faisaient généralement préférer une méthode plus tranquille et moins bruyante de trancher les difficultés et d'éviter les périls. Il avait chargé le sire du Plessis, son secrétaire intime, de conférer avec Warwick, mais il avait décliné toute ouverture d'entrevue personnelle. Il refusa même d'abord, par scrupule de conscience, d'accorder à Warwick aucune assistance jusqu'à ce qu'il eût envoyé hors des eaux françaises les navires capturés (2). Cependant, ayant trouvé inutile d'insister sur ce point, il se déclara préparé à fournir au comte de l'argent et des navires, mais l'engagea à ne point différer son départ, puisque la nation anglaise attendait si impatiemment son retour. « Monsieur du Plessis, écrivait-il, vous savez quel désir j'ai de voir

(1) Commines (qui était l'envoyé), t. I, pag. 236.

(2) « Veu le traité de Péronne, le roy ne peut parler à monsieur de Warwic, ne lui donner faveur, tant qu'il ait la prinse des subjets de monsieur de Bourgogne, avec luy ès pays du roy,... et pour ce que le roy lui prie qu'il envoye ladite prinse... hors les pays du roy. » Instructions, etc. Lenglet, t. III, pag. 124.

Warwick retourner en Angleterre parce que je serai heureux de le voir prévaloir contre ses ennemis, ou, à tout le moins, que, par son moyen le royaume d'Angleterre fût en brouillis et aussi, pour écarter les embarras que son séjour ici a causés... Car, vous savez que ces Bretons et ces Bourguignons n'ont d'autre but, que de chercher à rompre la paix et à recommencer la guerre, laquelle je ne voudrais point voir commencée sur cette couleur. Je vous prie donc, vous et les autres, de prendre la peine de persuader M. de Warwick par tous les arguments que vous pourrez trouver, de hâter son départ. Mais je désire que cela puisse être fait par toutes les plus douces voyes que pourrez, de façon qu'il ne puisse croire que nous avons aucune autre vue que son propre avantage (1). »

Dans un même esprit de gracieuseté, le roi dépêcha une ambassade spéciale dans les Pays-Bas, afin d'apaiser le ressentiment de son bouillant cousin, à l'aide de douces remontrances et d'offres de satisfaction. Les envoyés furent reçus en audience du duc à Saint-Omer, le 15 juillet, et ne furent pas médiocrement surpris du genre d'accueil qui leur fut fait. Charles, entouré de sa noblesse, était assis sur « un trône riche et pompeux, » élevé de cinq marches, « hauteur supérieure à celle à laquelle roi ou empereur se fût jamais assis. » Il ne condescendit même pas à soulever son chapeau, quand les représentants de son souverain fléchirent le genou devant lui ; il se borna à leur faire une légère inclination de la tête et un geste qui les autorisait à se relever. Quand ils eurent exposé l'objet de leur mission, Hugonet, l'un des membres du conseil ducal, en l'absence du chance-

(1) Lettre datée d'Amboise du 22 juin 1470. Duclos, t. III [preuves], pag. 292, 293.

lier, commença à leur débiter un discours, avec toute la prétention et la prolixité que les fonctionnaires publics d'alors, si étrange que cela puisse paraître de nos jours, considéraient comme les caractères essentiels de l'art oratoire. Mais Charles, quoique patient en général et même minutieux observateur des formes, n'était pas en ce moment d'humeur à souffrir que ses intentions fussent obscurcies par des allusions recherchées ou une phraséologie insidieuse. Il arrêta court l'orateur et exposa lui-même, en termes plus brefs et plus directs, qui n'étaient pas toujours empreints de courtoisie, combien d'injures il avait reçues et combien peu il avait à s'attendre à les voir réparer. Le roi se disait son ami, et il avait accordé et accordait encore son appui et sa protection à ses ennemis. Les envoyés, dans leur réponse, appuyèrent sur les offres faites par Louis d'une réparation complète. « Une réparation ! répéta Charles, je vous dis qu'il n'est point de réparation possible. » « Eh quoi, répondirent les ambassadeurs en levant leurs yeux au ciel avec une stupéfaction et une douleur bien jouées, n'a-t-on pas souvent réussi, monseigneur, à réconcilier deux nations après une longue guerre, après que le sang chrétien avait été versé à flots, et une misérable querelle comme celle-ci ne saurait être réglée? Le roi tient à éviter toute occasion de trouble et de dissentiment. Il vous fait des offres d'amitié, de paix, et de réparation de tout dommage. Il n'y aura point de sa faute si des difficultés se font jour. Monseigneur, le roi et vous, vous avez un juge qui vous jugera tous deux. » Cette menace détournée et surtout le ton hypocrite de cette réponse mit Charles hors de lui. S'élançant de son siége : « Entre nous Portugalois, » s'écria-t-il d'une voix de tonnerre, tandis que ses yeux noirs

lançaient l'éclair, et que sa peau brune, sous laquelle le sang se pressait en flots tumultueux, semblait comme ses paroles proclamer son origine méridionale et démentir sa descendance de la maison de Valois, « entre nous, Portugalois, avons une coustume devers nous que quand ceulx que nous avons tenu à nos amis se font amis à nos ennemis, nous les commandons à tous les cent mille diables d'enfer (1). » Sur cette abrupte et effrayante réponse, l'audience fut levée, et Charles congédia les envoyés demeurés muets et paralysés par la stupéfaction.

Sa noblesse elle-même et ceux qui étaient le plus profondément et le plus sincèrement attachés à sa personne et à sa maison, ceux qui avaient blanchi à son service, furent froissés de cet accès de colère peu convenable. L'alliance qu'il avait faite et qu'il observait strictement avec l'Angleterre, avait peu d'approbateurs parmi ses vassaux de cette classe (2). Si peu sympathique que leur fût le prince qui occupait actuellement le trône de France, et si disposés qu'ils fussent à tirer l'épée contre lui pour la défense de leur propre souverain, encore regardaient-ils cette ancienne maison royale de France, la tige mère de tant et de si illustres branches, comme une institution de divine origine, la source de l'honneur et de la chevalerie, d'où venaient toutes leurs distinctions et leur droit au titre de « noble. » Ce leur semblait donc un acte de bien mauvais goût que d'envoyer ainsi

(1) Chastellain, pag. 495. On peut trouver dans l'*Histoire de Bourgogne* (t. IV [preuves], pag. CCLXXIV-CCLXXXVI) le rapport officiel de cette audience. Le discours d'Hugonet y est reproduit tout entier, et sans doute exactement, tandis que les remarques de Charles sont réduites aux proportions d'une apostrophe plaintive : « Oh vous bailly de Vermandois et M. Jacques sont-ce-cy les amities que monseigneur le roy me porte ! »

(2) « Quoique le maistre feust ne quel ne com fait, eulx tous estoient en affection devers France, non pas vers Angleterre. » Chastellain, pag. 496.

en termes exprès le roi de France « aux cent mille diables de l'enfer (1). » Par un tel langage, leur prince avait souillé ses propres fleurs de lis, emblèmes glorieux semés sur son écusson, insignes de sa naissance, de ses droits à l'hommage et à l'obéissance de ses sujets (2). « Nous Portugais! » Pourquoi n'avait-il pas dit aussi bien : « Nous Anglais? » Puisqu'il avait été jusqu'à renier son origine paternelle pour rappeler sa lignée maternelle, pourquoi ne pas remonter plus haut et établir sa descendance de cette famille de Lancastre qui avait fourni à la France, d'innombrables ennemis, et se proclamer ainsi, non seulement étranger sur le sol français, mais ennemi même du nom de la France? Mais telle était sans doute son intention véritable (3). Il avait perdu le souvenir des sentiments dans lesquels on l'avait élevé; il voulait faire renaître cet affreux et parricide conflit, qui jetait encore son ombre sur *leurs* souvenirs, mais qui n'était connu de *lui* que par tradition.

Ce qui, en réalité, avait aigri les sentiments de Charles, ce qui avait accru son orgueil et assombri son caractère, c'était l'existence évidente d'une opposition silencieuse, mais très forte, à sa politique, et l'éloignement pour sa personne qui gagnait ses sujets de toutes les classes de la société. Son ardente énergie, ses infatigables travaux, les succès et les

(1) « Il y avoit de malvais agoust pour commander tacitement ung roy de France à tous les cent mille diables. » *Ibid.*, pag. 496.

(2) « Et sambloient à ceulx qui deuil y prenoient, qu'à ly mesmes il se fist grand blasme en ces paroles, considéré encore qu'il estoit subgect du roy, et honoré et paré des armes des fleurs de lys, la gloire et splendeur de son front et le plus cher de ses tiltres. » *Ibid.*, ubi supra.

(3) « Et en ce, quand il se nommoit Portugalois, fut murmure aussi de ses propres gens, pour ce que tacitement contempnant le nom de France, dont il estoit, ne se osa nommer Anglois là où le cœur luy estoit; mès se renommoit de la feue de sa mère, ancienne amie d'Angleterre et contraire à France. » *Ibid.*, ubi supra.

triomphes qui l'avaient élevé dans l'estime de ses égaux, n'avaient point réussi à lui rallier l'aide cordiale, le dévoûment intrépide, qu'il se croyait en droit d'exiger de tous ceux qui le reconnaissaient pour leur prince. La discipline rigoureuse, la sévère réglementation du service, qu'il avait cru nécessaire d'établir dans sa maison, les travaux rebutants, les formalités ennuyeuses, les longues audiences auxquelles il fallait assister immobile et muet « comme à un sermon » les réprimandes sévères qui ne manquaient jamais de suivre la moindre négligence et le plus léger signe d'inattention, tout cela avait produit parmi les nobles de la maison ducale, surtout parmi les plus jeunes, un mécontentement qui n'attendait qu'une occasion pour se développer en mutinerie ouverte et en désertion (1). Si tels étaient envers leur souverain, les sentiments de ceux qui partageaient sa manière de vivre et ses habitudes, comment ce prince impérieux, impatient et colère, aurait-il pu s'attirer la sympathie et l'affection des bourgeois des Pays-Bas, race épaisse, lourde, et phlegmatique, désireuse de plaisir et de bien-être, avec laquelle Charles n'avait rien de commun, sauf l'obstination, qui ne servait qu'à accroître et à renforcer l'antipathie mutuelle que produisait l'opposition de leurs caractères. Ces

(1) « Le duc de soi mesmes en estoit assez cause, par trop estre roide et dur à ses gens en diverses manières non apprises, par espécial aux nobles hommes, lesquels il maintint et voult asservir en estroites servitutes; comme de l'audience où il falloit estre enclos trop fois la sepmaine, comme à ung sermon;... et se d'aventure il chéit à mesprendre à qui que ce feust, en cas encore dispensable, si convenoit il encore porter correction volontaire; et parquoi beaucoup de gens de bien s'en tannèrent, et en devindrent tous frois. » Chastellain, pag. 479. En décembre 1468, le duc avait arrêté certains nouveaux règlements pour assurer un plus grand soin dans l'expédition des détails secondaires de son gouvernement. Il informait en même temps ses nobles que ceux d'entre eux qui trouveraient son service trop pénible pouvaient donner leur démission. Tous se déclarèrent disposés à obéir à ses ordres. Charles les en remercia avec courtoisie, en reconnaissant que les devoirs qu'il leur imposait étaient assez onéreux. Voyez Gachard, note à Barante, t. II, pag. 327.

bourgeois le redoutaient; chaque degré nouveau d'élévation qu'il obtenait leur causait de nouvelles alarmes. Ils se courbaient sous l'empire de sa volonté impérieuse et véhémente mais n'obéissaient qu'avec froideur et avec une répugnance chagrine, plus capable d'exaspérer un caractère comme le sien qu'une contradiction directe et une résistance déclarée. Quelques semaines avant la scène que nous venons de rapporter, et dans laquelle Charles s'était exprimé en termes si grossiers à l'endroit du roi de France, il avait envoyé une adresse remplie de violentes invectives aux députés de la Flandre, remarquable surtout, parce qu'elle semble avoir été conservée dans ses propres termes, sans avoir été dénaturée par les chroniqueurs ou les historiographes officiels très soigneux en général d'atténuer tout ce qui leur paraissait caractéristique comme forme ou comme expression.

Le duc avait demandé aux provinces un subside annuel de cent vingt mille couronnes, pendant trois années. C'était pour lui une question d'importance vitale d'avoir toujours sous la main un corps de troupes, pour être employé en cas d'événement imprévu. Son principal ennemi, le roi, avait une armée permanente, suffisante pour repousser une attaque inopinée, ou, si tel était son dessein, pour assaillir à tout instant un de ses voisins. Comment empêcher Louis de s'emparer, par un coup de main, des villes de la Somme, ou de ravager à plaisir d'autres parties également découvertes du territoire de son rival? Déjà la menace d'une tentative semblable avait été faite, et si elle avait eu lieu, elle eût fort bien pu réussir. Le calme actuel n'était qu'une preuve de plus pour ceux qui en étudiaient les signes, de la nécessité de nouveaux préparatifs. Charles avait donc publié une ordonnance décrétant la levée d'un millier de lances, ce qui

faisait cinq mille combattants, qui devaient être régulièrement à sa solde, qu'il ferait exercer et tiendrait prêts au service actif, sous le commandement d'officiers qu'il désignait lui-même. Il se proposait de pourvoir, à l'aide des fonds de son propre trésor ou des revenus de ses domaines, à la plus forte partie de la dépense, mais il demandait à ses opulents sujets des Pays-Bas, de lui venir en aide dans la mesure fixée plus haut. Les formalités nécessaires pour arriver à l'octroi de ce subside, donnaient aux deux parties, au souverain comme au peuple, l'occasion de faire montre des particularités de leur caractère. Charles n'avait pas le pouvoir, qui venait d'être exercé tout récemment par le roi de France, d'imposer une taxe à ses sujets, sans leur consentement préalable. Il n'existait pas non plus dans les Pays Bas, une assemblée législative telle que le parlement d'Angleterre, à laquelle les demandes de subsides devaient être faites et dont le vote suffisait pour accorder comme pour refuser. Charles était le chef de plusieurs États différents et il était forcé, quand il avait besoin d'argent, de présenter ce qui, en termes techniques, s'appelait « une requête » à chaque province séparément. Cette situation était l'indice, non d'une autorité fort limitée ni d'une liberté populaire très développée, mais des relations aigres qui existaient entre le prince féodal et cette catégorie de ses sujets qui supportaient impatiemment tout ce qui sentait la féodalité. Alors même qu'il jugeait utile de convoquer les états de toutes les provinces simultanément, ils ne se réunissaient point en une grande assemblée nationale, comme les états généraux de France. Ils formaient autant de corps représentatifs séparés ; il fallait les consulter et traiter avec eux isolément; et tous avaient grand soin, s'ils donnaient leur

assentiment aux mesures proposées, de stipuler la condition que les autres états seraient du même avis (1).

Dans l'occasion qui nous occupe, la majorité des provinces avaient déjà accordé le subside, quand les états de Flandre, la province la plus riche et la plus importante de toutes, furent rassemblés d'abord à Lille où le sujet de leur convocation leur fut exposé par le chancelier de Bourgogne, puis à Bruges où ils reçurent une lettre de Charles insistant sur la nécessité de leur consentement. Les états nommèrent une députation, présidée par Jean Sersanders, pensionnaire de Gand, qu'ils chargèrent d'aller trouver le duc à Middelbourg et de lui présenter ce qu'ils appelaient une « remontrance, » énumérant trois questions qu'ils désiraient voir résoudre avant de donner leur assentiment au subside. Ils se plaignaient d'abord de ce que, tandis que le chancelier leur avait donné à entendre que l'impôt serait levé dans

(1) Le nom d'états généraux vint par la suite en usage dans les Pays-Bas, et, dans le seizième siècle, Guillaume d'Orange et son parti trouvèrent conforme à leurs desseins de représenter l'assemblée, qui portait ce titre, comme étant un corps constitutionnel investi de fonctions législatives. Mais c'était là une manière de voir qui ne résistait pas à l'investigation historique. Les écrivains modernes qui l'ont adoptée ont complétement méconnu la théorie sur laquelle était bâti le gouvernement des neuf provinces. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet par la suite. Si despotique que fût le caractère de Philippe II, il avait raison lorsqu'il affirmait, au début des troubles, qu'il n'avait fait que suivre les errements de ses prédécesseurs, et qu'il n'avait introduit aucune innovation. Dans les questions discutées à cette époque, le droit légal (et c'était le seul qui fût en litige) était du côté du roi. Prenons, par exemple, un des faits qui ont soulevé le plus de clameurs, et dont le caractère véritable ne pouvait pas avoir été bien apprécié même par les historiens les plus récents du pays ou de l'étranger. On demanda la démission de Granvelle de sa place dans le conseil, sous le prétexte qu'il était étranger. Ce prétexte était exclusivement appuyé sur une disposition des anciennes chartes du duché de Brabant, qui excluaient des offices publics les étrangers. Or Granvelle n'occupait pas de fonction dans le duché de Brabant. Il n'avait pas de fonction dans aucune des provinces. Le conseil était simplement une partie de la maison du souverain, et le souverain le composait absolument comme il l'entendait. Avant Philippe d'autres souverains n'avaient pas hésité à placer des étrangers dans le conseil. Jamais on n'avait fait d'objection. Il est oiseux d'ajouter qu'étant né dans la Franche-Comté, Granvelle, dans tous les cas, avait le droit d'être nommé. C'est donc avec raison que Philippe s'écria : « Ils diront bientôt que moi aussi je suis un étranger. »

toutes les provinces du duc — ce qui comprenait la Bourgogne — il paraissait maintenant, par ses propres lettres, qu'il n'entendait y faire contribuer que « son pays de par de çà », ce qui voulait dire les Pays-Bas. En second lieu, ils demandaient que la proportion dans laquelle chaque province serait imposée fût fixée au préalable. Enfin, en troisième lieu, ils émettaient le vœu qu'une déclaration explicite fût faite, pour relever du paiement de la taxe les fiefs et arrière-fiefs, qui, d'après la récente ordonnance auraient à fournir les troupes (1). Après une courte conférence avec Hugonet et un autre membre de son conseil, Charles se tourna vers les envoyés et leur parla en ces termes :

« J'ai entendu vos déclarations et votre remontrance; la question se résume en trois points que, pour abréger, je m'abstiens d'énumérer.

« En ce qui regarde le premier point, la contradiction que vous signalez entre la proposition qui vous a été soumise par mon chancelier et mes propres lettres, ne me paraît pas exister; mon chancelier et moi, nous avons compris l'affaire de la même façon; car, par mes provinces de par de çà, j'entends la Hollande, la Zélande, la Flandre, le Brabant, le Luxembourg, le Hainaut, le Limbourg, la Picardie, la châtellenie de Lille, le Boulonnais et le comté de Guines, c'est à dire les provinces auxquelles je me suis toujours adressé pour en obtenir des aides et subsides et aucunement ma province de Bourgogne (2). Cette province

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 216-219.

(2) Nous trouvons dans ce discours une preuve de ce manque de clarté qu'on remarquait souvent, au dire de Chastellain, dans les discours de Charles quand son argument ne l'animait pas lui-même. Il voulait évidemment dire : « Il n'y a pas de contradiction; car mon chancelier, en parlant de toutes mes promesses, n'a jamais voulu, non plus que moi, y comprendre la Bourgogne, mais seulement ces provinces qui sont, etc. »

d'ailleurs, n'a pas d'argent, elle sent la France; mais elle possède un grand nombre d'excellents soldats, les meilleurs que j'aie à ma disposition, qui m'ont toujours bien servi et constituent une force puissante, puisqu'ils forment le tiers de mon armée.

« Quant à ce qui concerne votre demande d'une répartition de l'impôt, cette répartition sera réglée par moi avec l'avis de mon conseil, quand vous aurez accédé à ma requête. Il ne saurait y avoir aucune raison de trancher cette question à l'avance, puisque si vous refusez le subside, il ne saurait y avoir lieu de le répartir. Il me semble que cette demande a sa source dans votre subtilité et votre malice et que ni vous ni ceux qui vous ont envoyés n'avez en aucune façon l'intention de m'être agréable ni de faire droit à ma demande. Vous agissez ici comme vous l'avez toujours fait, Flamands! Car ni à mon père ni à moi, vous n'avez jamais rien accordé librement et de bonne volonté. Vous avez toujours accédé à mes demandes, il est vrai; vous les avez dépassées parfois, mais vous y avez mis tant de lenteur, tant de répugnance, qu'il était bien évident qu'il n'y avait en vous ni bon vouloir, ni sincérité. Vous en agissez encore de même aujourd'hui. Vos crânes de Flamands sont aussi durs qu'épais, et vous ne manquez jamais de persévérer dans votre entêtement et vos opinions erronées. Vous devriez cependant vous demander si d'autres ne sont pas aussi sages que vous, et n'ont pas, comme vous, de force de volonté. Je suis à moitié Français et à moitié Portugais, et je voudrais que vous n'oubliiez point que je sais comment il faut agir avec des têtes comme les vôtres, et que j'agirai!

« Ceci n'est qu'une affaire de détail, un subside de cent vingt mille couronnes par année à fournir par toutes mes

provinces réunies. Je n'aurai qu'un millier de lances, c'est à dire cinq mille combattants, et encore la contribution ne paiera-t-elle que le tiers de la dépense qui résultera de cette levée; le reste, il faudra le solder au moyen des revenus de mon domaine, à moins de faire jeuner mes troupes huit mois par année. Ce n'est pas d'ailleurs dans mon propre intérêt que j'agis, mais à l'effet d'assurer la protection, la sécurité et la défense de mes provinces, de leur conserver la tranquillité et la paix. Car il vaut mieux prévenir en temps opportun toute incursion soudaine, toute attaque de nos ennemis, que de nous exposer à être envahis, pourchassés, foulés aux pieds. C'est pour éviter de pareils dangers et des occasions imminentes de péril, que j'ai formé le projet de conserver sans cesse sous la main ce millier de lances qui ne forment point le tiers de mon armée, comme je vous l'ai dit, maître Jean Sersanders! Il y a pour moi une impérieuse nécessité d'en agir ainsi, car il y a grande apparence que la guerre éclate tôt ou tard entre un de mes voisins et moi. Ce voisin, je puis vous le nommer, c'est le roi de France, qui est si inconstant et si irrésolu que personne ne sait ce qu'il médite et ne se trouve suffisamment protégé contre lui; car lui, il a ses troupes toujours prêtes et c'est pourquoi je veux aussi avoir toutes prêtes ces mille lances qui peuvent suffire à repousser une attaque soudaine, si rien de pis n'est tenté contre nous; car pour résister à toutes les forces du roi de France, il n'y en aurait certes pas assez. J'admire beaucoup votre façon d'agir et l'audace dont vous faites preuve en me parlant de la décharge de mes fiefs et arrière-fiefs, connaissant, comme vous le faites, les termes de mon ordonnance et l'intention dans laquelle je suis de la voir servir de règle à chacun; si l'on réclame à quiconque

plus qu'il n'y est spécifié, que celui-là me vienne trouver et il sera fait droit à sa réclamation.

« Je vous le dis, je n'ai pas lieu d'être satisfait à cet égard, et je veux que vous le sachiez bien : pour aucun motif, je ne retirerai cette ordonnance. Et qui donc, dans toutes mes provinces, demande une semblable chose, à part vous, têtes flamandes? Est-ce la Hollande ou la Zélande, provinces acquises par mon père, auxquelles jamais un appel de cette nature n'a été fait, et qui sont loin d'égaler en richesse mes provinces de Flandre? Certes non, et, ce qui plus est, leurs bonnes villes, les bourgeois et les marchands, sont à mon service. Est-ce le Brabant? Non, encore une fois, car les fiefs et les arrière-fiefs de cette province font également mon service militaire, les villes ont levé un grand nombre de lances et les bourgeois et marchands me servent aussi. Il en est de même en Picardie, dans le Hainaut et mes autres provinces qui possèdent autant et d'aussi grands priviléges que vous. En outre, de très grands seigneurs, mon cousin de Saint-Pol et mon cousin de Marle, par exemple, mettent à ma disposition les services de leurs vassaux. Et vous autres, au contraire, vous voudriez me priver des services de mes propres sujets, quand ils me sont nécessaires, sous le prétexte de vos priviléges, qui sont tous nuls! Par cet acte même, vous les anéantissez. Ah! vous direz et vous prétendrez que j'ai juré de les maintenir. C'est vrai. Mais vous aussi, vous avez juré de me servir et de m'être fidèles et obéissants sujets. Je sais bien qu'il y en a parmi vous qui me haïssent, car, vous autres Flamands, aux têtes dures, vous avez toujours haï ou méprisé vos princes. Quand ils n'étaient pas fort puissants, vous les méprisiez et quand vous ne pouviez rien contre eux, vous les haïssiez. Je pré-

fère votre haine à votre mépris et je ne souffrirai point, ni pour vos priviléges, ni pour quoi que ce soit, que mon autorité soit foulée aux pieds, ni qu'il soit rien attenté contre mon droit de souveraineté que j'ai la force et les moyens de défendre (1) ! Il en est qui ne seraient pas fâchés de me voir contraint de tenter le sort des combats avec cinq ou six mille combattants seulement. Ceux-là seraient heureux de me voir battu, massacré, mis en pièces. Mais avant d'en venir à supporter que vous me priviez de mes sujets ou que vous attentiez quelque chose contre mon pouvoir souverain, j'aurai pris telles précautions et fait telle résistance que vous aurez appris par leurs effets que vous ne deviez pas en agir ainsi. Les ennuis que vous me causerez, je vous les causerai à mon tour. Ce sera l'histoire du pot de terre et du pot de fer. Que le pot de terre s'élance sur le pot de fer, il ne réussit qu'à se briser.

« Il en est d'autres aussi, qui ne savent point ce que c'est que de jouir de la faveur de son prince, chose facile à acquérir pour celui qui n'a en vue que de bien agir; et bien agir n'est pas si difficile pour qui le désire sérieusement; tandis que faire le mal et s'y appliquer de toutes ses forces est une tâche ardue et féconde en troubles et en difficultés. Faites donc en sorte de bien agir et de vous conduire avec assez de sagesse pour ne point perdre ma faveur (car vous ne savez pas tout ce que vous perdriez !). Soyez-moi bons sujets et je vous serai bon prince. Et si quelques fiefs ou arrière-fiefs sont appelés à contribuer au subside, j'y aurai égard et les

(1) « Entre vous, Flamengs, avecq vous, dures testes, avez toujours contempné ou hay vostre prince... J'ayme mieulx que vous me hayés que contempnez; ne, pour vous privileges ne aultrement, ne me lesray fouler, ne emprendre riens sur ma haulteur et seignourie, et suy puissant assez pour y resister. » Gachard, *Documents inédits*, t. 1, pag. 223.

déchargerai de leurs obligations, jusqu'à concurrence du montant de l'impôt. Et quand vous vous serez déterminés à voter la requête, ce que vous ferez dans tous les cas (car je n'entends vous tracasser davantage à cet égard à moins de nécessité imprévue), envoyez-moi alors vos députés, à Lille ou à Saint-Omer et là, avec l'aide de mon chancelier et de mon conseil, je répartirai l'imposition et je m'occuperai aussi d'autres matières qui regardent ma province de Flandre (1).»

L'effet de cette explosion, qui avait été sans doute écoutée par les « têtes flamandes » avec une certaine fermeté de contenance, mais non sans leur causer un grand trouble intérieur, fut un vote immédiat des états, dans le sens des désirs du duc. Néanmoins les mesures subséquentes furent caractérisées par cette lenteur et cette indécision particulières à des « crânes si durs et si épais. » A chaque pas naissaient de nouveaux obstacles. En vain avait-on recours alternativement au fouet et à l'éperon ou bien aux flatteries et aux caresses. Le revêche animal refusait d'accélérer son allure; et si dure fut l'épreuve pour le caractère et la patience du cavalier, qu'il finit par s'offrir à mettre pied à terre et à laisser à d'autres une tâche ingrate et infructueuse (2). Cette offre ou cette menace, comme on voudra l'appeler, sembla passer inaperçue, et ce ne fut qu'à la fin de 1471, que le premier acompte du subside fut recueilli et payé, et que la petite armée régulière ou milice perma-

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 219-224. — Nous avons donné une traduction parfaitement littérale de ce discours extraordinaire. M. Gachard fait remarquer avec beaucoup de justesse et de force (*Documents inédits*, t. I, pag. 131) qu'ayant vainement cherché dans les événements de l'histoire quelque chose qui expliquât la haine violente du peuple flamand pour la mémoire de Charles, il en a trouvé une explication suffisamment plausible dans ce discours et d'autres semblables.

(2) Voy. plus loin, l. IV, ch. III.

nente, connue sous le nom de *bandes d'ordonnance*, fut établie et organisée.

La poignée de sable que le roi avait tenté de jeter dans les yeux de son antagoniste, celui-ci, d'un souffle vigoureux, l'avait fait voler au loin. Il était d'autant plus nécessaire que l'attaque qui devait suivre fût rapide et mortelle. « Dites à M. de Warwick, avait écrit Louis à ses agents de Normandie, que le roi l'aidera à recouvrer la possession de l'Angleterre soit avec l'aide de la reine Marguerite, soit par tout autre moyen qu'il proposerait. Seulement qu'il communique ses plans à cet endroit, aussi rapidement que possible, et le roi abandonnera toute autre affaire pour s'occuper exclusivement de celle-ci (1). » De la sorte, l'entreprise devenait pratique; car les événements avaient démontré que sans une aide plus puissante que celle que lui fournissait son alliance avec Clarence, le duc continuerait à jouer une partie désespérée et que sa première tentative serait probablement aussi la dernière. Encore, la seule voie qui lui restait pour en arriver à satisfaire son ambition et la soif de vengeance qui le tenait, devait-elle le conduire dans les plus sombres profondeurs de la honte et de l'infamie. Il lui fallait fléchir le genou devant ceux qu'il avait lui-même écrasés et dégradés; renoncer à ses triomphes passés, souiller sa renommée. Il devait trahir Clarence, comme il avait abandonné Édouard, adopter le cri de guerre d'un ennemi vaincu et se poser aux yeux du monde entier comme la personnification de la trahison et du parjure. Il ne fallait pas s'étonner qu'il eût montré quelque répugnance à s'engager dans une semblable voie. Mais il pouvait, en toute assurance, confier la négociation à Louis,

(1) Instructions, etc. Lenglet, t. III, pag. 125.

que son expérience et son indépendance absolue à l'endroit de tous les vains scrupules, désignaient comme la personne la plus capable de la mener à bonne fin.

L'affaire offrit cependant des difficultés que le roi n'avait pas prévues. Marguerite et son fils, le prince de Galles titulaire, que Louis se vantait d'avoir traité jusque-là, à cause de son amitié pour Warwick, comme de simples étrangers, « à tel point qu'il ne les avait jamais été visiter, » furent priés de se rendre à Angers, capitale du duché du père de la reine, pour y rencontrer Louis (1). Dans l'infortune et dans l'exil, Marguerite d'Anjou avait conservé cette grandeur d'âme et de maintien, jointe à cette finesse et cette ténacité féminines qui l'avaient distinguée aux jours de sa fière, mais orageuse royauté. Elle écouta avec un mépris insultant la proposition d'adopter pour champion de sa cause un homme qui, plus que tout autre, avait contribué à son humiliation et à sa chute. Les arguments de Louis ne semblèrent d'abord d'aucun effet sur la hautaine princesse, mais ils étaient en réalité d'une irrésistible force et devant eux devaient finir par céder, les sentiments les plus vifs d'orgueil ou de rancune. Repousser une pareille occasion de rendre à son mari la liberté et le trône, à son fils une patrie et les droits qu'il tenait de sa naissance, c'eût été faire preuve non seulement d'un caractère ingouvernable, mais d'un esprit troublé. Marguerite finit par consentir à voir Warwick à ses pieds; elle écouta ses aveux, ses excuses, ses protestations; elle le fit lever et lui demanda de se montrer désormais aussi fidèle et aussi loyal qu'il avait été autrefois rebelle et hostile. Mais une plus dure épreuve attendait encore la reine. Ce n'était

(1) Instructions, etc. Lenglet, ubi supra.

pas assez pour Warwick de s'être assuré des moyens de vengeance envers son ingrat souverain. Le monarque dont il était sur le point de tenter la restauration pouvait se montrer aussi insoucieux des prétentions du faiseur de rois qu'Édouard lui-même. Le trône occupé de nouveau par un prince de la maison de Lancastre serait aussitôt entouré de ces hommes qui avaient versé leur sang pour la défense de cette famille, qui s'étaient montrés ses constants et fidèles soutiens dans le malheur comme dans le succès, et qui, grâce à leur attachement à cette cause, avaient perdu leurs dignités, leurs possessions, leur patrie. Celui qui, à la dernière heure, dans des vues purement égoïstes, se rangeait parmi ses partisans ne pouvait espérer, quels que fussent ses exploits, compenser de tels services, l'emporter sur des droits ainsi établis. Il fallait, pour garantir à Warwick la suprématie qu'il voulait exercer, quelque base plus certaine : l'alliance nouvelle devait être fortifiée par un lien nouveau et plus étroit. Après avoir peu de temps auparavant uni l'une de ses filles à l'héritier de la famille d'York, Warwick voulait maintenant faire épouser la seconde par l'héritier de Lancastre. Il paraît que Louis avait prudemment tenu en réserve cette partie de son plan, jusqu'à ce que Marguerite eût pris sur elle d'imposer silence à son aversion pour Warwick et de le regarder autrement que comme le plus exécré de tous ses ennemis. Néanmoins, l'horreur avec laquelle elle accueillit cette proposition prouva combien mince était le changement produit dans ses sentiments par une réconciliation que la nécessité lui avait imposée. Elle ne voyait, dit-elle, ni honneur ni avantage, pour elle ou pour son fils, dans une pareille union. Par un semblable sacrifice, si elle avait pu se résigner à le faire, elle aurait pu obtenir de l'usurpa-

teur lui-même la reconnaissance du jeune prince comme héritier présomptif de la couronne. Le débat se prolongea plus de quinze jours. Louis fit preuve de son tact ordinaire et de sa profonde connaissance du caractère féminin, en remplaçant l'argumentation par la prière. Il en appela à Marguerite, non seulement en qualité de reine d'Angleterre, mais en qualité de parente, de princesse française. Warwick, disait-il, était l'homme du monde auquel il avait le plus d'obligations. Ce n'était pas seulement la destinée de la maison de Lancastre, mais aussi celle de la maison de Valois qui dépendait du succès de son entreprise. A la fin, vaincue par les importunités qui l'assaillaient de toutes parts, la reine céda. Son fils fut fiancé à lady Anne, et la cérémonie du mariage fut fixée à l'époque où le père de celle-ci aurait replacé la couronne d'Angleterre sur la tête du monarque auquel il avait réussi à l'arracher. Il fut stipulé de plus que, dans le cas où cette union resterait stérile, le duc de Clarence serait reconnu comme héritier du trône, et que ce dernier, avec Warwick, administrerait les affaires du royaume pendant la minorité du prince de Galles (1).

Pendant plusieurs semaines, après la conclusion de ces arrangements, l'achèvement des préparatifs que nécessitait l'entreprise projetée, et le blocus maintenu par la flotte de Charles ne permirent pas de rien tenter. Mais il arriva qu'une tempête dispersa les navires flamands et les força à chercher un refuge dans leurs propres ports. Avant qu'ils eussent pu être rassemblés de nouveau, Warwick et ses com-

(1) « Mannere and Guiding of the Earl of Warwick at Angiers. » Ellis, *Original Letters*, 2e série, t. I; Chastellain, pag. 501; Basin, t. II, liv. III, chap. II. — « Aujourd'hui, » écrivait Louis le 25 juillet, « avons fait le mariage de la reine d'Angleterre et de lui (Warwick). » Duclos, t. III, pag. 294.

pagnons avaient pris la mer et traversé le canal en toute sûreté. Il débarqua à Dartmouth le 13 septembre. Quelques jours plus tard, soixante mille hommes étaient rassemblés autour de son étendard, le même qui l'avait précédé sur tant de champs de carnage. Avec des forces qui s'accroissaient à chacun de ses pas, il marcha directement sur Édouard. Ce prince avait quitté sa capitale où se trouvaient ses appuis les plus forts, pour aller réprimer une insurrection dans le nord de l'Angleterre. Il choisit cette dernière partie du royaume, où ses ennemis étaient le plus nombreux, pour en faire le théâtre d'une rencontre qui devait être décisive. Son aveuglement ne peut s'expliquer que par une folle croyance en son invincibilité dans les combats ou par une incapacité sardanapalesque pour tout genre d'efforts, à moins que son sang n'eût été mis en mouvement par l'appel de la trompette et l'appel de l'ennemi. On dit qu'il fit demander à son frère de Bourgogne de garder la mer, non pour empêcher le départ de France de Warwick, mais pour lui empêcher la retraite. Quant à lui, il ne désirait rien plus qu'une occasion de rencontrer ses ennemis sur le champ de bataille (1). Mais cette occasion elle-même, il l'avait perdue par sa nonchalance. Ses soldats l'abandonnaient en grand nombre. Sa noblesse avait déjà prêté l'oreille aux secrètes ouvertures de Warwick. La rose rouge avait été arborée, le cri de guerre de Lancastre avait été poussé dans son propre camp. Déjà sa couronne était perdue, sa vie même était exposée. Il s'enfuit précipitamment vers la côte orientale, et avec sept ou huit cents hommes, tout ce qui lui restait de son armée, il s'embarqua à Lynn, à bord de

(1) Commines, t. I, pag. 243.

quelques navires de commerce flamands qui le transportèrent en Hollande, où il alla solliciter la protection d'un allié dont les conseils, s'il les avait suivis, l'auraient préservé de ce revers soudain de la fortune (1).

Quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis l'arrivée de Warwick et la fuite d'Édouard, que la révolution déjà semblait complète. Le comte ne rencontra aucune résistance à son entrée dans Londres, où son premier acte fut d'ouvrir les portes de la prison qu'il avait fermées lui-même sur l'infortuné Henri. Était-ce une ombre ou une créature vivante qui en sortit pour occuper le trône? Six ans auparavant, cette même figure douce et pâle, privée de la couronne, du sceptre et de tout l'appareil de la royauté, liée de cordes comme un criminel convaincu, suivait Warwick à travers les rues, au milieu des railleries de la multitude, pour être enfermée dans la Tour; et maintenant, pâle et doux comme alors, innocent et imbécile comme au temps où, un demi siècle plus tôt, encore enfant, il avait été présenté au peuple comme souverain de deux grands royaumes, Henri traversait les mêmes rues, précédé de ce même orgueilleux guerrier, au milieu d'une foule silencieuse et effarée, pour être revêtu une seconde fois des ornements royaux et pour jouer le même rôle de pantin sur un théâtre encombré et bruyant (2). Les spectres hideux des Talbot, des Somerset et des Clifford, et de tant de milliers de soldats massacrés en France ou en Angleterre, en défendant les droits de du fils de Henri V, auraient formé le cortége le mieux approprié au triomphe de ce fantôme de roi.

(1) Commines, liv. III, chap. V; Chastellain, pag. 488-493.

(2) « Y avait ung roy assis en chaière; autant y eust fait ung sac de laine.... Estoit une ombre en une paroit... Le roy y estoit subgect et muet comme ung veau couronné. » Chastellain, pag. 487.

Mais aux yeux du roi de France, personnage peu enclin à de vaines considérations morales, cette pompeuse cérémonie était d'un aspect sérieux et admirable. Un succès aussi rapide et aussi complet dépassait ses espérances et lui avait causé un transport de joie tel qu'il n'en avait jamais éprouvé précédemment (1). Marguerite et son fils, la femme et la fille de Warwick, ainsi que tous les partisans exilés de la maison de Lancastre, furent invités au palais du roi de France, y furent somptueusement traités et accueillis avec de grandes ovations, des processions et des salves d'artillerie. Des réjouissances et des actions de grâces furent ordonnées dans toutes les grandes villes du royaume. Louis, en personne, se rendit en pèlerinage à la châsse de Notre-Dame de Celles, en Poitou, pour y témoigner sa reconnaissance à la puissante patronne à l'intercession de laquelle il devait cette éclatante faveur. Une ambassade splendide fut envoyée à Londres pour féliciter Henri de sa restauration, et pour conclure avec Warwick un traité de paix et d'alliance contre leur ennemi commun. Un traité analogue fut conclu avec le prince de Galles agissant comme représentant de son père. Une proclamation fut publiée, aux termes de laquelle tous les Anglais, à l'exception de « l'usurpateur et rebelle Édouard de March, de ses complices et partisans, » devaient être autorisés à l'avenir à entrer en France sans passe-port ni sauf-conduit. Les marchands anglais parcourant les marchés de France devaient y jouir des mêmes priviléges et immunités que les regnicoles. Des foires furent établies à Caen, en Normandie, dans le but spécial de favoriser l'extension des relations commerciales entre les deux con-

(1) « Se baignoit le roy Loys en roses, ce qui sembloit, d'oyr ceste bonne aventure. » Chastellain, pag. 486.

trées. D'autre part, l'embargo fut mis sur le commerce existant avec la Flandre, et il fut interdit à tous les sujets du roi, sous les peines les plus sévères, de se rendre dans les Pays-Bas ; l'entrée du territoire français fut également défendue aux sujets du duc de Bourgogne (1).

Telles étaient les mesures préparatoires dont Louis faisait précéder le grand coup qu'il se préparait à frapper. Deux ans auparavant, il avait manqué à saisir l'occasion qui se présentait; il avait négligé de profiter du vent favorable que lui fournissait la fortune; il s'était imprudemment engagé parmi les récifs et les sables mouvants où il avait failli s'engloutir, et n'avait échappé à ces dangers que dans un triste et peu enviable état. Sa patience et son adresse avaient réussi à lui éviter les plus graves conséquences de son désastre, et aujourd'hui, par un surprenant retour de fortune, il se trouvait dans une position plus favorable que jamais pour faire une tentative hardie et déterminée. Cependant ses préparatifs n'étaient pas complets; le succès de Warwick en Angleterre, ce coup de main qui avait tourné la position de l'ennemi, et mis à découvert son côté le plus inexpugnable, avait, par sa soudaineté, pris le roi au dépourvu. Il travailla avec ardeur à regagner le temps perdu. Dès qu'il eut reçu l'heureuse nouvelle, il écrivit au comte de Dammartin, qu'il était accoutumé à considérer comme son bras droit en toute entreprise guerrière, pour lui demander de venir le trouver sur-le-champ afin de conférer avec lui sur les moyens à employer « pour empêcher le duc de Bourgogne d'agir comme s'il était le véritable souverain de la France ».. L'arrivée du comte souffrant quelque

(1) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 87, 88); *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXXXVII et aill.: Chastellain, pag. 487.

délai, Louis lui écrivit de nouveau quelques jours plus tard sur ce ton d'impatience : « Monsieur le grand maître, je suis fort surpris et tourmenté de n'avoir pas encore reçu votre réponse concernant ces bonnes nouvelles. On dirait que vous n'êtes plus dans les mêmes sentiments en ce qui concerne la Bourgogne tandis que, pour ma part, *je n'ay autre paradis en mon imagination que celuy-là!* Lundi, je me rends à Tours et je ne vous en écris donc pas plus long pour le moment, mais j'ai un désir plus vif de conférer avec vous que je n'en ai eu jamais d'entretenir mon confesseur du salut de mon âme. De Loches, 28 octobre 1470 (1). »

A Tours, où il était sur le point de se rendre, quand cette lettre fut expédiée, le roi avait réuni à la hâte une assemblée de nobles, de prélats, de représentants des principales villes, pour s'assurer, par leur conseil, du concours général de ses sujets à l'endroit des mesures qu'il se proposait de prendre. Soit pour gagner du temps, soit dans la crainte qu'une question étrangère, ou concernant sa propre administration ne fût mise en discussion, il avait préféré, au lieu de laisser aux bourgeois l'élection de leurs députés, désigner lui-même les quelques personnages marquants de cette classe qui devaient prendre part aux délibérations (2). Ce n'était donc pas une réunion régulière des « trois états, » mais plutôt ce qui est connu en matière d'histoire de France comme une « convocation de notables. » Au fond, c'était toujours la même assemblée qui, dans de précédentes occasions, avait publié ses appels à la nation pour en obtenir l'appui, et qui devait aujourd'hui le dégager des obligations du traité de Péronne. Un grand nombre des gentilshommes présents

(1) Cabinet de Louis XI (Lenglet, t. II, pag. 256).
(2) Commines, t. I, pag. 241.

avaient pris l'engagement de maintenir cette convention et de combattre et punir toute tentative de violation de la part du souverain. Ils étaient appelés à discuter la question de savoir si la nature même de la convention, les circonstances dans lesquelles elle avait été signée, et la conduite subséquente de chacune des deux parties ne devaient point autoriser Louis à dénoncer cet acte et les relever de l'obligation d'en maintenir l'exécution. Les détails de ce fameux traité, tenus cachés jusqu'alors et dont il avait toujours été défendu de souffler mot, furent ouvertement établis. Ce fut sur le cardinal Balue, que sa trahison récente et prouvée devait naturellement faire choisir comme bouc-émissaire, que fut jeté tout le blâme de ce malheureux voyage de Péronne ; on allégua qu'il avait conspiré avec le duc de Bourgogne et avait réussi, à force de mensonges, à persuader au roi d'accepter l'offre d'une entrevue. La « déshonnête trahison » que Louis avait subie de la part du duc était « notoire dans toute la chrétienté. » « Les portes du château et de la ville avaient été fermées sur lui, des propos singuliers prononcés sur un ton blessant, des menaces et des paroles d'intimidation lui avaient été adressés par le duc et certains de ses gens, procédés qui eussent été une cause suffisante d'alarme, pour l'homme le plus sûr de lui-même (1). Sous l'influence de la contrainte et de la peur, le roi avait signé, il ne savait trop quoi. A toutes les objections qu'avaient faites ses ministres contre chaque absurde concession, les chargés d'affaires du duc avaient répondu : « Monseigneur *veut* qu'il en soit ainsi. »

(1) « Furent dites au roy et à ses gens, par le dit duc de Bourgogne et ses gens, plusieures estranges et mal gracieuses paroles, sonnans et denotans menaces, peur et craintes, et dont le plus constant homme du monde eust eu cause raisonnable de doubter. »

Malgré tout cela, le roi avait entendu observer fidèlement le traité et avait promulgué une ordonnance à cet effet. Le duc, au contraire, non seulement avait violé bon nombre de ses articles, mais avait manqué à son serment d'allégeance, et forfait à ses obligations de vassal de la France et de prince du sang. Sous prétexte de représailles légales, pour la capture de ses vaisseaux, par le comte de Warwick, grief au sujet duquel une réparation qu'il avait refusée lui avait été offerte, il avait envoyé une flotte armée en vue des ports de la Normandie, avait interrompu la navigation et commis maintes déprédations le long des côtes. Beaucoup de cas de moindre importance étaient énumérés, dans lesquels le duc avait maltraité les sujets du roi, usurpé son pouvoir ou défié son autorité. Enfin, loin de chercher par les voies légales la réparation de ses griefs, réels ou prétendus, il avait, non seulement de fait, mais en termes exprès, renoncé au bénéfice du traité qu'il avait arraché à son souverain par la ruse et par la force (1).

Après un examen complet de la matière, toute l'assemblée, d'une seule voix, « sans le moindre désaccord ni aucune diversité d'opinion » — chaque membre ayant uniquement consulté « son jugement et sa conscience, » — décida que le roi était déchargé « en loi, en honneur et en raison » des obligations de son serment. Les princes et les nobles qui avaient apposé leur sceau sur le traité et engagé leur foi pour son exécution furent, solennellement aussi, déliés de leurs engagements. Il fut déclaré de plus que le duc de Bourgogne avait encouru par ses actes d'illégalité et de rébellion la forfaiture de tous ses fiefs. Le souverain était donc tenu, par les engagements

(1) Lenglet, t. III, pag. 72-81.

pris lors de son couronnement, de punir un vassal insoumis et indomptable. Tous les nobles présents offrirent individuellement et sans qu'on le leur eût demandé leur concours pour atteindre ce but. Une proclamation royale fut publiée pour établir ces faits et un huissier du parlement alla porter au duc une sommation d'avoir à comparaître devant cette assemblée à Paris, pour répondre à l'accusation de lèse-majesté portée contre lui par la voix unanime de la nation (1). Cet ordre impliquant des intentions hostiles ne fut point expédié avant qu'un plan complet eût été établi pour arriver à un résultat. Louis, de son côté, était préparé à agir. La situation dans laquelle il avait été placé au début de son règne, quand il s'était trouvé seul en face d'une coalition puissante avait changé; elle était même aujourd'hui complétement renversée. Loin d'être encore ligués avec le duc de Bourgogne contre le roi, les princes et les nobles étaient aujourd'hui coalisés avec le roi contre le duc. Parmi ceux qui avaient pris part aux côtés de Charles à la guerre du Bien public, ou qui avaient appuyé ce mouvement, le duc ne comptait plus maintenant un seul allié. Tous s'étaient rangés contre lui, tous avaient offert leur concours pour le réduire à la soumission. L'Angleterre, c'est à dire Warwick, avait promis de contribuer à ce résultat par l'envoi de mille hommes qui devaient débarquer à Calais et de là faire des incursions dans les comtés voisins de Boulogne et de Guines. Le duc Nicolas de Lorraine, de la maison d'Anjou, petit-fils de René, neveu de Marguerite, auquel Louis, en vue de

(1) Lenglet, t. III, pag. 68-72; Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, pag. 428; *Ordonnances des rois de France*, t. XVII, pag. 353; Commines, t. I, pag. 211, 212. — La note de mademoiselle Dupont sur ce passage de Commines est erronée. La sommation dont parle Chastellain a été envoyée à Philippe le Bon. La seule présence du duc d'Orléans en cette occasion, parmi les chevaliers de la Toison, le prouve suffisamment.

cimenter son alliance avec cette famille, avait offert la main de sa fille, la princesse Anne, devait empêcher les vassaux des deux Bourgognes de traverser son territoire pour marcher au secours de leur souverain, ou les détourner de cette tentative par une attaque en Franche-Comté. Le duc de Guyenne, jaloux de déployer son zèle au service d'un frère auquel il était redevable de si grands bienfaits, avait levé le ban et l'arrière-ban de sa province et fourni cinq cents lances à l'armée du roi. Le duc de Bretagne lui-même, soit parce que les forces françaises étaient cantonnées sur sa frontière, soit parce qu'il avait lieu de craindre d'être laissé dans un isolément absolu puisque l'Angleterre aussi s'était jointe à à son ancien ennemi, n'osa pas rester neutre ni absolument inactif et envoya une petite troupe, sous le commandement du sire de Lescun, pour combattre son ancien allié. Dammartin, avec le gros de l'armée, s'était cantonné près des frontières de la Picardie, et se préparait à parcourir cette province, et à s'emparer des villes qui avaient été engagées à Philippe par le traité d'Arras, subséquemment rachetées par Louis et enfin rendues à Charles par le traité de Conflans. Nul ne montrait autant d'ardeur pour assurer le triomphe du roi et la ruine du duc de Bourgogne, que le connétable de Saint-Pol, vassal et autrefois compagnon de Charles, dont les fils étaient encore au service de ce prince et qui, en prenant parti contre lui, s'exposait à la forfaiture de ses domaines. Il assura au roi qu'une désaffection générale régnait dans les Pays-Bas, et qu'elle ne pouvait manquer, dans des circonstances aussi favorables, à se changer en rébellion déclarée. Il affirma avoir reçu, grâce à de secrètes intelligences, des renseignements positifs à cet égard, et avoir établi des relations avec des bourgeois

influents de Gand et d'autres cités flamandes qui lui permettraient d'allumer la révolte quand le moment en serait venu. Dans la Picardie, le siége principal de sa puissance seigneuriale, il pouvait agir directement et ouvertement. Son influence sur les nobles et les habitants des villes devait faciliter la conquête de cette province, et il s'offrit, avec l'appui de quatre cents lances, que Louis plaça sous son commandement, à prendre possession de Saint-Quentin, une des places les plus importantes de la Somme, ville solidement fortifiée et capable avec une bonne garnison de devenir l'un des boulevards les plus solides du territoire français (1).

La croyance générale était que c'en était fait du duc de Bourgogne; que ce prince, récemment encore au faîte de la puissance et du triomphe, était sur le point d'être englouti par le flot irrésistible qui s'avançait vers lui de toutes parts. Parmi ses serviteurs, tous les mécontents partageaient cette opinion. Plusieurs des plus jeunes membres de sa noblesse, — entre autres son demi-frère Baudouin, un des bâtards de Philippe le Bon, — s'enfuirent secrètement en France où ils furent reçus à bras ouverts par le roi, qui les fit entrer à son service et les poussa à publier les plus viles et les plus incroyables calomnies contre le maître qu'ils avaient abandonné. De son côté, Charles, avec aussi peu de fondement peut-être, accusa les fugitifs d'avoir formé un complot contre sa vie (2). La guerre de missives et de manifestes se trouva prolongée par une correspondance remplie de récriminations violentes entre le duc et le comte de Dammartin

(1) Commines, t. I, pag. 210; Duclos, t. III [preuves], pag. 296.
(2) Chastellain, pag. 479 et suiv.; *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. ccxcviii et suiv.; Duclos [preuves], t. III, pag. 297-306; Basin, t. II, liv. iii, chap. iv, v; Gachard, *Analectes belgiques*, pag. 66-70.

et d'autres de ses anciens compagnons dans la guerre du Bien public. Ces derniers étaient accusés de perfidie et d'ingratitude pour avoir abandonné un allié auquel ils devaient la restauration de leurs domaines confisqués. Au duc, on rappelait les honteux traitements qu'il avait infligés au roi au mépris de son honneur et de son serment (1). Cet échange public d'épithètes diffamatoires et injurieuses entre des princes et d'autres personnages haut placés — aussi intéressant et aussi piquant à cette époque qu'il est aujourd'hui dénué d'intérêt et de sel, servit de prélude à des hostilités plus actives. Tous ceux qui devaient prendre part à l'attaque ayant reçu les instructions définitives de Louis, se hâtèrent de gagner leurs positions respectives (2), et l'affaire s'engagea conformément au plan qui avait été concerté. La Bourgogne fut envahie de différents côtés par des corps de troupes séparés ; des villages furent brûlés, et la contrée environnante fut dévastée. Le Hainaut eut à subir une invasion semblable de la part de bandes composées en parties de Liégeois, réunies sur les frontières de la principauté et commandées par leur ancien chef Raes de Heers (3). Le connétable, selon sa promesse, se rendit maître de Saint-Quentin. Aucune résistance ne fut faite par les habitants : les officiers qui avaient exercé l'autorité au nom du duc de Bourgogne furent expulsés, une garnison très forte occupa la ville et le commandement en fut confié à des hommes

(1) Cabinet de Louis XI (Lenglet, t. II, pag. 237-241).

(2) « Mon frère de Guienne s'en alla hier bien content, aussi la reine d'Angleterre et madame de Warwick s'en iront demain. Mon frère le connétable et le maréchal Joachim se partiront demain ou samedi, et un chacun s'en ira faire ses diligences. J'ai bien espérance que de votre part vous les ferez bonnes. » Lettre de Louis à Dammartin du 13 décembre (Duclos, t. III [preuves], pag. 297.

(3) Gachard, note à Barante, t. II, pag. 367.

personnellement dévoués à Saint-Pol et dont la fidélité à sa personne n'était aucunement diminuée par leurs obligations d'allégeance envers un chef supérieur, que celui-ci s'appelât duc de Bourgogne ou roi de France.

En même temps, Dammartin, après s'être emparé de plusieurs places moins importantes, paraissait avec toutes ses forces devant Amiens. Cette ville, entrecoupée par plusieurs bras artificiels ou naturels de la Somme, était alors le siége d'un trafic considérable et était fortement défendue par une citadelle et par des fortifications. Comme la plupart des autres villes, cependant, elle manquait de garnison, et l'opinion des habitants était connue comme favorable au rétablissement de l'autorité royale. Charles, qui se trouvait à Arras, s'avança avec tout ce qu'il put rassembler de troupes, dans le but de secourir la place ou du moins d'assurer sa fidélité et de prolonger la défense. Mais l'armée royale était bien supérieure à la sienne, et des renforts, comprenant beaucoup d'artillerie, arrivaient quotidiennement de Paris. Le duc ne pouvait s'aventurer à entrer dans la ville où il aurait été privé probablement de toute chance de secours. Il attendit que Dammartin eût traversé la rivière, puis il fut obligé de faire une retraite rapide vers Dourlens. Amiens se rendit alors au lieutenant du roi. Roye et d'autres places suivirent aussitôt cet exemple. Mais Montdidier qui était défendu par une petite garnison, et Abbeville, où Philippe de Crèvecœur avait rassemblé trois mille lances, refusèrent de se rendre et ne furent pas attaqués. Ces exceptions n'empêchèrent pas Louis de proclamer dans sa capitale que la Picardie tout entière avait été réunie à la couronne (1). Les réjouissances ordinaires furent comman-

(1) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 89).

dées, et des actions de grâces furent célébrées dans les églises. Néanmoins, le roi était secrètement alarmé de la facilité et de la rapidité avec lesquelles ces succès avaient été obtenus. Il tomba dans un accès de tremblement nerveux en apprenant que Dammartin avait traversé la Somme. C'était, disait-il, le plus grand acte de folie qui fût jamais venu à sa connaissance. Livrer bataille sur le territoire ennemi, au sein d'une population hostile, c'était risquer la destruction totale de l'armée, de cette armée pour la formation de laquelle il avait épuisé toutes ses ressources et dont dépendait son salut. Son général n'avait pas suivi ses instructions ni même répondu à ses lettres; et Louis poussa des cris et des clameurs, comme si son trésorier s'était sauvé en emportant le contenu de son trésor (1). Il y avait d'autres et de plus sérieuses causes d'inquiétude. Le contingent promis par Warwick n'avait pas encore paru. Les Flandres n'avaient donné aucun signe de l'intention qu'on leur supposait de se débarrasser du joug de leur souverain légitime. Il y avait en outre quelque chose de suspect dans la conduite de Saint-Pol et d'autres grands seigneurs, si bruyantes que fussent leurs professions de loyauté et de dévoûment à la cause qu'ils venaient d'embrasser. Quelle était, par exemple, la signification des messages qu'ils envoyaient à chaque instant au duc de Bourgogne? La position devenait critique. Le moment était venu pour Louis de diminuer sa voilure, d'employer la sonde et de veiller attentivement aux approches

(1) « Je vous envoye la double des lettres que j'ai écrites au comte de Dammartin; il ne m'a point fait de réponse,... ne je n'ai onc nouvelles de lui... Je ne vis onc si haute folie, que d'avoir fait passer la rivière aux gens qu'il a... Je vous prie, envoyez-y quelques gens pour sçavoir comment il s'y gouverne, et m'en faites sçavoir des nouvelles deux ou trois fois le jour, car je suis en grand mal aise. » Lettre à l'amiral de France (Duclos, t. III, pag. 306).

des récifs qui pouvaient se rencontrer sur sa route. Dammartin, en conséquence, ayant placé garnison dans les autres villes, se retira avec le gros de ses forces à Amiens, où il fit des préparatifs de défense. Le roi, avec une réserve puissante, se cantonna à Beauvais, une quarantaine de milles en arrière, ayant avec lui les ducs de Bourbon et de Guyenne et d'autres grands vassaux de la couronne.

CHAPITRE II

Complots et projets des princes français. — Contre-révolution en Angleterre. — Nouvelle confédération contre Louis. — Perfides négociations. — Guerre finale entre Louis et Charles (1471-1472).

La situation du duc de Bourgogne, en cette conjoncture, présentait plus de difficultés que de danger réel. La France féodale, quoique ouvertement déclarée contre lui, ne pouvait pas avoir sincèrement le désir d'accomplir la ruine d'un prince dont l'alliance avait été sa principale protection contre les envahissements d'un roi antiféodal. Ce n'étaient que les craintes et la faiblesse du roi qui avaient protégé relativement la féodalité contre ses agressions et qui lui avaient mérité de sa part, à l'occasion, certains gracieux procédés et certaines concessions généreuses. Du moment où le roi serait délivré des causes extérieures d'embarras qui le préoccupaient, il introduirait naturellement un changement immédiat dans ses affaires intérieures. Pensions et offices seraient retirés, l'économie succéderait à la prodigalité; la *grandesse* allait devoir céder le pas à la roture; il y aurait des pénalités aussi bien que des récompenses; et les sourires mielleux du regard royal allaient faire place à des

éclairs chargés de tempêtes. Il était nécessaire pour les partisans du régime féodal que le roi eût continuellement à lutter contre des troubles et des complications politiques. Les entraves du traité avaient été écartées dans l'unique but de le jeter dans des difficultés nouvelles, afin de le forcer à dépenser dans les efforts d'une guerre extérieure l'énergie dont il faisait un si fâcheux usage pendant les intervalles de paix (1).

D'un autre côté, le pouvoir croissant du duc, le fait que, seul parmi les vassaux de la couronne, il était en état de soutenir sans secours étranger une lutte contre le souverain, tout cela avait affaibli les sympathies et excité la jalousie de ses anciens alliés. Il leur convenait de répondre par un refus à sa hautaine confiance en sa propre force. Mais ils étaient tout disposés à lui rendre leur concours du moment qu'il aurait reconnu qu'il avait besoin de leur assistance et qu'il aurait accepté les conditions jointes à leurs offres.

Bien que Charles eût été marié deux fois, sa fille Marie était toujours son unique enfant. C'était à elle que devaient revenir, au cas où son père mourrait sans progéniture mâle, ce grand héritage, ces riches et populeuses provinces et ces opulentes cités qui faisaient l'envie de tous les princes de la chrétienté. Une pareille aubaine était naturellement le point de mire de bien des convoitises; mais si tôt ou tard ce brillant héritage devait tomber entre les mains d'un étranger, en attendant, le possesseur actuel le gardait avec un soin

(1) « Desiroient plustost la guerre entre ces deux grans princes que paix... mais leurs fins n'estoient pas telles que le roy entendoit, mais tout à l'opposite... Craignoient que ces tres grans estats qu'ils avoient ne fussent diminuez... que s'il n'avoit debat par le dehors, qu'il falloit qu'il l'eust avec ses serviteurs... C'estoit pour maintenir plus seurement leurs estatz, et que le roy ne brouillast parmy eulx, s'il estoit en repos. » Commines, t. I, pag. 209, 210, 246.

jaloux. C'était son va-tout, il ne voulait le risquer qu'au moment critique, alors qu'il aurait la certitude de remporter, par ce moyen, une victoire complète. Ou bien, encore, c'était un aimant puissant qu'il dirigeait tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, selon qu'il avait besoin d'en expérimenter l'influence magnétique, mais qu'il avait bien soin de tenir en dehors de tout contact immédiat qui aurait pu en neutraliser l'action pour l'avenir. Charles s'en était servi déjà sur le duc de Guienne, en vue de détruire l'alliance que ce prince venait de nouer avec le roi (1). Mais ce jeune prince, dans la première ardeur de sa conversion, recherchait toutes les occasions de manifester son attachement et son dévoûment loyal envers son frère, et il avait résisté à cette puissante séduction. Depuis lors, cependant, un changement considérable s'était introduit dans sa position et son avenir. Louis avait maintenant un fils, un héritier *apparent* de la couronne (2) : Charles de France avait cessé, par le fait, d'être la « seconde personne » du royaume et avait perdu sa position d'héritier présomptif d'un trône qu'il avait fait tout son possible pour ébranler dans ses fondements. Il n'avait plus maintenant de titre spécial à la faveur ou à la bienveillance du roi, et se trouvait obligé de se rejeter sur ses anciennes relations, en vue de partager le danger commun ou de profiter des communes ressources. Il était retombé ainsi sous la tutelle du duc de Bretagne, ou plutôt du sire de Lescun, cet adroit tacticien dont nous avons déjà constaté l'ascendant sur ces deux princes, et dont la main se retrouve dans tous les complots et toutes les conspirations du temps, sans que jamais nous ayons l'occasion

(1) Lettre de M. de Beuil au roy. *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXI.
(2) Le futur Charles VIII, né en juin 1470.

d'examiner en face sa personne ou son caractère. Le roi, il est vrai, se figurait qu'il s'était attaché les services de cet aventurier et qu'il en avait fait le coadjuteur secret de ses desseins (1). Mais, soit qu'il n'eût pas convenablement rétribué le concours prêté par Lescun, soit que la passion de l'intrigue eût exercé de nouvelles et irrésistibles séductions sur cet esprit qu'elle avait si longtemps dominé tout entier, nous retrouvons à ce moment Lescun activement occupé à renouer tous les fils brisés d'une conspiration dont il avait été un des prinipaux moteurs dans l'origine. Il entrait dans son plan de mener à bonne fin le projet de mariage entre le duc de Guienne et l'héritière de Bourgogne; et il s'en s'en occupait, moins peut-être en vue des conséquences ultérieures qui devaient résulter de cette union, que parce qu'il y voyait un moyen d'élever sa propre position et d'obtenir un champ plus vaste pour l'exercice de ses talents particuliers. Le duc de Bretagne s'était chargé de l'entreprise, sous la direction de Lescun et avait ouvert des négociations avec Charles; mais ce dernier, bien qu'il ne répondît pas par un refus formel, n'avait nullement l'intention de l'accepter. Il avait en vue d'autres combinaisons plus brillantes, d'autres projets et d'autres entreprises. Il avait des intérêts particuliers et des désirs qui concordaient peu avec ceux des autres princes de France. C'est pour cela que, dans la situation présente où il se voyait menacé de tous côtés, ces princes voulurent profiter de l'occasion pour faire une démonstration saisissante qui eût pour effet de le convaincre qu'il avait besoin de leur appui, et de le décider à faire

(1) « Sommes de tout point amis monsieur de Lescun et moi, et par ainsi sommes surs de ce côté. » Lettre de Louis au sire Duplessis du 25 juillet 1470. Duclos [preuves], t. III, pag. 194.

le sacrifice de ses inclinations particulières au profit de la cause commune (1).

D'autres motifs amenaient ailleurs d'autres combinaisons. De toutes parts ce n'étaient que projets, contre-projets, complots, mines et contre-mines. Les navettes de l'intrigue travaillaient activement à tisser leurs filets liliputiens, délicats mais solides, dans les mailles desquels devaient tomber plus tard, sans espoir de délivrance, certains de ceux qui s'occupaient le plus activement en ce moment à les nouer. Le connétable de Saint-Pol était dans le projet général, mais il avait cru l'occasion bonne pour mettre en œuvre une autre combinaison politique à lui suggérée par sa position particulière et par l'aiguillon d'une ambition que venait évidemment de surexciter le succès récent et signalé remporté par Warwick dans une carrière analogue. Lui, aussi, aspirait à tenir la balance entre les deux souverains, à pouvoir les élever ou les abaisser tour à tour, en jetant sa prépondérance dans le plateau qui portait pour le moment plus d'avantages et d'espérances pour ses propres intérêts (2). Grâce à la possession de Saint-Quentin, la place la plus forte de la frontière, rendue plus forte encore pour lui par le territoire qui l'environnait et qui était son domaine, Saint-Pol espérait diriger la bataille à sa guise, tracer à chaque compétiteur les limites de leurs conquêtes, réunir peut-être sous sa propre domination les villes disputées et en former la base d'une puissance indépendante. Si l'un parti cherchait à le déposséder, il comptait trouver aide et protection dans une alliance avec l'autre. Mais c'était là une éventualité qu'il cherchait à éviter, à force d'habileté dans

(1) Commines, t. I, pag. 217 et aill.

(2) Basin (qui établit une comparaison entre Saint-Pol et Warwick), t. II, pag. 380.

sa façon d'agir avec les deux adversaires, dont il caressait alternativement les craintes ou les espérances, tout en continuant de les exciter l'un contre l'autre. C'était un jeu hardi et dangereux; et, pour y réussir, il fallait avoir le moyen de dominer et de tromper un esprit aussi retors et aussi subtil que celui de Louis, en même temps que le moyen d'intimider et de contraindre un esprit aussi inflexible que celui de Charles (1). Cependant, aussi longtemps que ces deux princes se trouvaient en hostilité directe, il était possible, avec du coup d'œil, du sang froid et de l'habileté, de louvoyer avec sécurité à travers ces profonds précipices et ces rochers menaçants; et ils paraissaient si peu disposés à se réconcilier, qu'une éventualité de ce genre pouvait être considérée comme très éloignée.

La trahison de ses anciens amis n'eut, sur le duc, d'autre effet que de l'affermir dans sa résolution de poursuivre sa route, sans tenir compte de leur défection. Leurs secrètes ouvertures ne lui arrachèrent pas la moindre concession. Ils lui firent donner avis qu'il eût à se tenir sur ses gardes contre la désaffection existant parmi ses sujets. Il leur répondit qu'ils étaient très mal renseignés sur leurs affaires, et qu'ils feraient bien mieux d'avoir l'œil ouvert sur les machinations de leurs propres serviteurs qui leur donnaient de perfides conseils. Il les engageait en même temps à se rappeler leurs obligations envers un allié qui avait toujours été si fidèle aux siennes (2). Quant au connétable, Charles lui voua « une haine merveilleuse, » qui jeta de profondes racines dans

(1) « Il cuydoit, pour la situation où il estoit... les tenir tous deux en craincte, par le moyen du discord où ilz estoient, auquel il les entretenoit : mais son entreprinse estoit tres dangereuse : car ils estoient trop grans, trop fors et trop habiles. » Commines, t. I, pag. 227.

(2) Commines, t. I, pag. 221.

un sol trop naturellement porté à féconder de pareilles plantes (1). Il confisqua toutes les propriétés de Saint-Pol sur lesquelles il put mettre la main; mais il fut obligé de remettre à une époque plus prospère le soin de compléter autrement sa vengeance. Pour le moment il était forcé de se tenir sur la défensive; il était entouré de difficultés nombreuses qui demandaient à être traitées avec prudence; et, sous le rapport de la prudence, il était beaucoup moins dépourvu qu'on ne le croit généralement. C'est vers l'Angleterre surtout qu'il dirigeait des regards inquiets. Si l'Angleterre lui faisait défection, il n'en résultait pas seulement une nouvelle complication des hasards de la guerre, la perte d'une bataille ou d'une parcelle de territoire qu'on pouvait reconquérir par la suite; il en résultait un coup sérieux, d'un effet permanent, aux intérêts vitaux du commerce et de l'industrie des Pays-Bas. Sa colère contre Édouard ne diminua pas lorsqu'il apprit que ce prince, exilé et réduit à la mendicité, était venu chercher un asile dans ses États et lui demander assistance. Il eût beaucoup préféré apprendre que son beau-frère était mort (2), que les Orientaux, qui étaient en ce moment en guerre avec les Anglais, et dont les navires avaient failli intercepter Édouard dans sa fuite, avaient réussi à l'arrêter. Le stathouder de Hollande, Louis de Bruges, seigneur de Gruthouse (3), avait reçu le monarque exilé à son débarquement, avec toutes les marques de la courtoisie et du respect, et avait envoyé notifier son arrivée au duc. Ce

(1) « Conceut une merveilleuse hayne contre luy, qui jamais depuis ne luy partit de cueur. » Commines, pag. 248.

(2) « Est beaucoup mieulx aymé sa mort. » *Ibid.*, pag. 249.

(3) C'est le même gentilhomme que nous avons vu donnant des conseils prudents à Charles pendant les troubles de Gand. (Liv. II, chap. I.) Il s'est fait un nom par la protection dont il a honoré les lettres et les premiers imprimeurs de Flandre.

dernier, tout en ordonnant qu'Édouard fût convenablement logé, et en lui allouant une pension de cinq cents couronnes par mois pour son entretien, ne voulut pas se compromettre jusqu'à l'inviter ouvertement à sa cour. Il s'empressa, en même temps, d'envoyer une nouvelle ambassade à Calais, où l'écusson bien connu de Neville, « l'ours rampant et enchaîné » avait été arboré sans tarder par tous les habitants jusques et y compris le gouverneur ; il écrivit en même temps à Wenlock et aux magistrats, des lettres écrites en anglais et de sa propre main, dans lesquelles il affirmait son intention de maintenir intacte son alliance avec l'Angleterre. Il leur rappelait qu'il descendait des Lancastre, et se déclarait prêt à reconnaître toute dynastie quelconque que la nation avait cru devoir établir. Il leur conseillait en même temps de ne pas compromettre la sécurité de leur pays en prêtant leur concours aux pernicieux projets de Warwick et en permettant que des troupes fussent embarquées en Angleterre pour aller porter secours au roi de France. « Je serais cruellement peiné, écrivait-il, si l'ambition d'un seul homme pouvait donner occasion à des dissentiments et à des hostilités entre moi et un peuple et un royaume auxquels je me suis toujours montré si fermement attaché. Mais, si vous voulez supporter ma franchise, je vous le dis, par saint Georges, qui sait que je suis meilleur Anglais et plus attaché de cœur à ce royaume que vous ou tout autre Anglais, vous, ou n'importe qui voudrait mettre la chose à l'épreuve, verra, par le résultat, si je descend du sang de Lancastre, et si j'en possède les qualités. J'aimerais mieux vous donner cette preuve en ami qu'en ennemi ; mais prenez-moi comme vous désirerez m'avoir ; et tel vous me trouverez, jusqu'au bout (1). »

(1) *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCLXXXIX. Les lettres y sont données

Ce mélange de flatteries, de menaces et de remontrances, relevé par les considérations particulières tirées de l'affinité des races, produisit l'effet que Charles en attendait. Calais était alors le grand marché aux laines, et les laines étaient la branche de commerce la plus importante entre l'Angleterre et le Pays-Bas (1). Le monde commercial, en Angleterre, avait le plus grand intérêt au maintien de l'alliance, et déjà dès cette époque sa voix était trop puissante pour que Warwick osât s'y montrer sourd. Il fut donc obligé de demeurer neutre dans un conflit dans lequel ses intérêts particuliers n'étaient pas moins sérieusement engagés que ceux de son allié. En effet, le conflit de suprématie entre le roi de France et le duc de Bourgogne, ravivé par le changement qui venait de se produire dans le gouvernement de l'Angleterre, ne tendait à rien de moins qu'à faire décider en quelles mains resterait désormais ce gouvernement. Louis avait formé les combinaisons qui avaient amené le renversement d'Édouard ; et maintenant, Charles, faisant jouer les ressorts d'une politique qui valait bien celle de son rival, dressait des plans pour le renversement de Warwick. Il avait sous la main des instruments très efficaces pour l'exécution de ses desseins. Les ducs de Somerset et d'Exeter, chefs héréditaires du parti de Lancastre, qui avaient vécu pendant plusieurs années à la cour hospitalière de Bourgogne, étaient sur le point de retourner dans leur pays natal pour y rentrer en possession de leurs honneurs et de leurs

en français. C'est apparemment une traduction contemporaine Voyez aussi Commines (qui faisait encore partie de l'ambassade), t. I, pag. 251 et suiv.

(1) Commines mentionne la grande activité de ce commerce à Calais et son importance pour les intérêts commerciaux de Londres (t. I, pag. 255). En 1558, après la prise de Calais par le duc de Guise, l'entrepôt ou, comme on disait, le marché du commerce de laine fut transporté à Bruges. Guicciardini, pag. 355.

biens. Leur vie d'exil et de dépendance avait cessé. Leur cause triomphait, mais elle triomphait par le fait d'une révolution provoquée par l'homme qui était, plus que tous autres, l'objet de leur haine. Cette circonstance, toutefois, n'avait rien changé à leurs sentiments à son égard. Au contraire, la jalousie venait mêler son amertume à celle d'une inimitié profondément enracinée. Warwick avait cessé d'être leur ennemi déclaré, mais ils continuaient à voir en lui un rival détesté; ils avaient toujours le même intérêt à le renverser de sa position et ils n'hésitèrent pas à conclure avec le prince bourguignon l'engagement d'employer toute leur influence pour y parvenir. Après qu'ils furent partis, Charles commença à prêter une oreille favorable aux urgentes et incessantes supplications que lui adressait Édouard pour le décider à l'aider dans une entreprise pour rentrer en possession de sa couronne. En présence des déclarations qu'il venait de faire, il ne pouvait pas ouvertement encourager ou soutenir une expédition hostile contre l'Angleterre. Aussi publia-t-il une proclamation défendant à ses sujets d'y prendre aucune part. Mais, en même temps, il l'approuvait en secret. Il fournit à Édouard les fonds nécessaires (1), et loua aux Orientaux une flotille de navires pour conduire Édouard, ses partisans et les recrues qu'ils avaient pu secrètement enrôler, sur les côtes d'Angleterre (2).

N'ayant plus de danger immédiat à appréhender de ce côté, Charles laissa les combinaisons qu'il avait ourdies,

(1) Quinze mille florins à la croix de Saint-André équivalent à 5,175,000 francs de la monnaie actuelle de France. Commines, t. I, pag. 257, note.

(2) Commines, t. I, pag. 256, 257. — Édouard eut une ou plusieurs entrevues avec son beau-frère à Aire, du 2 au 4 janvier, et à Saint-Pol le 6 janvier. Sa sœur, la duchesse de Bourgogne, lui fit une visite vers la même époque. *Ancienne chronique* (Lenglet, t. II, pag. 197); Haynin, t. II, pag. 158.

pour neutraliser tout danger d'autre part, accomplir leur œuvre, et il se mit en campagne vers la fin de février 1471, résolu à mesurer ses forces contre celles du roi de France et à soumettre à l'arbitrage de la guerre la querelle qui les divisait. Quoique les troupes des deux Bourgognes eussent été empêchées de venir à son aide, son armée ne comptait pas moins de trente mille combattants, parfaitement équipés, comprenant toutes les différentes sortes de troupes qui formaient le contingent féodal et qu'on jugeait nécessaires pour en compléter l'efficacité. Ces troupes étaient munies d'une grande variété d'armes, dont la plupart ont été mises hors d'usage depuis par l'adoption de ces engins terribles qui répandent la mort avec tant de puissance sur les champs de bataille modernes. Quatorze cents chariots transportaient l'artillerie et les munitions de guerre. Le passage de la Somme fut effectué à Picquigny, petite ville fortifiée qui fut prise d'assaut en moins de rien. Le château de Picquigny était assez fort, mais la garnison, n'étant pas assez nombreuse pour le défendre, s'empressa de se rendre. Résolu à provoquer, le plus promptement possible, une solution décisive, le duc dirigea sa course droit sur Amiens et arriva devant cette ville sans avoir rencontré de sérieuse résistance. Vingt cinq mille hommes de troupes françaises, y compris douze cents lances, « les meilleures de France, » et quatre mille archers des bandes établies par les ordonnances de Charles VII, sous le nom de « francs-archers, » étaient réunis dans Amiens, sous le commandement de Dammartin, du Connétable, de l'amiral, et d'autres grands officiers de la couronne. Une grande partie de la noblesse, avec les hommes dont le service féodal lui permettait de disposer, était réunie à Beauvais autour de l'étendard royal.

De tous côtés on pressait le roi de ne pas refuser la bataille qui lui était offerte dans des conditions si avantageuses, et de ne pas laisser échapper cette occasion d'écraser le vassal rebelle qui avait l'insolence de l'attaquer comme s'il eût été son égal (1).

Mais cette fois, comme toujours, Louis refusa de jouer, sur un seul coup de dé, sa fortune et ses espérances. Dans le cas où il se trouvait, ce n'était pas seulement la crainte d'une défaite qui le retenait, — et sur le terrain glissant où il se trouvait, une simple défaite devait entraîner une ruine totale —la victoire, même certaine, ne devait lui produire que des avantages problématiques. Au lieu de fixer la fidélité douteuse de certains de ses adhérents, la victoire pouvait leur fournir l'occasion qu'ils cherchaient de traiter personnellement avec son ennemi. Il lui suffisait de disposer des moyens de repousser une attaque ou de défendre les conquêtes qu'il avait faites. Il ne voulait pas autre chose. C'est pourquoi, tout en exhortant ses généraux à montrer, par leur vigilance et leur valeur dans la défense, qu'ils avaient l'expérience de la guerre, qu'ils avaient combattu contre les Talbot, les Salisbury, et autres héros des anciennes guerres (2), il défendit formellement toute rencontre avec l'ennemi en rase campagne.

« Détruisez les faubourgs du côté de la Picardie, » écrivait-il en substance à Dammartin; « abattez les haies et les arbres, et tout ce qui pourrait abriter les approches de l'en-

(1) Lettre de A. Maziles. *Histoire de Bourgogne,* t. IV [preuves], pag. CCCIII; Haynin, t. II, pag. 170 et suiv.; Commines, liv. III, chap. III; lettres, etc. (Dupont, t. III [preuves], pag. 275-281); Gachard, *Rapport sur les archives de Dijon,* et notes à Barante, t. II pag. 371, 372.

(2) « J'ai bien esperance que vous... montrez que vous avez autrefois vu le comte de Salisberi, Tallebot, l'Escalles et tous ces gens-la. » Duclos, t. III [preuves], pag. 308.

nemi. Ne comptez pas vous excuser par la suite en disant que vous ne vous attendiez pas à être attaqué par tel ou tel point. Établissez des convois pour le transport assuré des provisions de Paris, de Rouen et d'autres villes; maintenez strictement la justice et la discipline, et vous ne manquerez pas d'approvisionnements. Par dessus tout, tenez-moi constamment au courant de votre position (1). »

La sagesse de cette politique fut justifiée par l'événement. Après un vigoureux bombardement continué pendant plusieurs semaines, avec une « horrible destruction » de clochers et de murailles, les assaillants n'avaient remporté aucun avantage solide, et rien ne faisait espérer que le siége — si on pouvait l'appeler ainsi — aboutirait à un heureux résultat. Il ne pouvait être question de livrer l'assaut. Les défenseurs, sans compter les habitants, n'étaient guère moins nombreux que les assaillants; et les manœuvres employées pour amener la garnison hors des murailles et pour provoquer une action générale, ne produisaient que des sorties partielles et des escarmouches sans conséquence. A la fin, les parties belligérantes commencèrent à négocier. D'après Commines, les premières ouvertures vinrent de Charles qui, ennuyé et dégoûté de cette entreprise stérile et furieux de la duplicité de Saint-Pol et de ses confédérés, — duplicité qui ressortait chaque jour davantage des renseignements secrets qui lui parvenaient—résolut de couper court à ces intrigues. Il envoya au roi un billet « de six lignes, de sa propre écriture, » dans lequel il lui exprimait « humblement son regret de ce que les instigations perfides de gens qui les trahissaient tous les deux eussent fait recommencer la guerre (2). Louis

(1) Duclos, t. III [preuves], pag. 307, 308.

(2) Commines, t. I, pag. 225. D'un autre côté Louis, dans une lettre écrite à cette époque

reçut avec joie ces avances. Quelques places de la Bourgogne, qui avaient été prises par les troupes royales, furent rendues à Charles; mais les villes de la Somme restèrent en la possession du roi. La trève qui suivit fut accompagnée, des deux côtés, d'un licenciement partiel des troupes; mais ce ne fut, au fond, qu'une simple suspension d'armes. A peine avait-elle été conclue, que se produisirent ailleurs des événements qui ne pouvaient manquer de raviver la lutte avec un acharnement plus déterminé et dans des formes plus sanglantes.

Un peu moins de six mois s'étaient écoulés depuis le jour où Édouard d'York avait été forcé de quitter brusquement les côtes d'Angleterre, quand il s'en rapprocha de nouveau, pour faire valoir ses titres à la couronne qu'il avait perdue, pour avoir manqué de confiance en la fortune, plutôt que pour avoir démérité de la porter (1). Ses partisans dont

(Duclos, t. III [preuves], pag. 310), affirme que les ouvertures avaient été faites par l'entremise de Saint-Pol. Charles, dans une communication à la municipalité de Dijon, dit au contraire que les propositions relatives à la trève sont venues du côté opposé. (*Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. ccciv.) Ces différentes versions ne sont pas absolument inconciliables.

(1) Sauf quelques détails pris à des sources jusqu'à présent inexplorées, nous avons suivi exclusivement, dans ce récit de l'expédition d'Édouard, la narration contemporaine publiée par M. Bruce pour la société de Camden et consultée en manuscrit par Sharon Turner. Michelet, qui a constaté que cette narration était la même en substance que celle du chroniqueur bourguignon Wavrin de Forestel, se trompe en pensant qu'elle en a été tirée. La narration française, au contraire, n'est que la traduction amplifiée d'un récit anglais, lequel a été évidemment écrit par une personne de la suite d'Édouard, par un témoin oculaire des événements qu'elle raconte, pour être transmise à la cour de Bourgogne et répandue sur le continent. — « Plaise vous sçavoir, » écrivait Édouard lui-même à son beau-frère le 28 mai, « que nous vous envoyons par le porteur de ceste *une mémoire en papier*, contenant *tout au long* nostre conduite et bonne fortune, depuis le tems de nostre département de vostre pays jusqu'à maintenant. » *Histoire de Bourgogne*, t. IV, pag. ccvi. — Nous trouvons une traduction plus courte et plus libre dans Basin (t. II, liv. III, chap. IX-XIII), lequel est plus favorable à la cause bourguignonne. Il en existe aussi un résumé contemporain dans la bibliothèque de Gand, dans l'*Archeologia*, t. XXI, pag. 11-23, et dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale publié par mademoiselle Dupont. (*Mémoires de Commines*, t. III [preuves], pag. 281-291.) Le document de Gand n'est

les uns étaient les compagnons de son exil et les autres des Flamands, bien armés et au nombre d'environ deux mille hommes en tout, furent répartis sur quatre grands lougres, qui, avec quatorze navires de moindre tirant d'eau, composaient sa flotte. Le lendemain du jour où il avait mis à la voile à Flessingue, il fit son apparition devant les côtes de Norfolk. Là, Robert Chamberlain et quelques autres furent envoyés à terre pour se mettre en communication avec quelques partisans bien connus de la maison d'York et s'assurer, d'après leurs renseignements, de l'état du pays et des sentiments du peuple, afin d'apprécier si l'endroit était favorablement choisi pour opérer une descente. Ils rapportèrent la nouvelle que le duc de Norfolk, sur les dispositions amicales duquel on avait beaucoup compté, était absent, et que le comte d'Oxford, envoyé de Londres, était déjà occupé à faire des préparatifs pour résister à une invasion. Les navires continuèrent, en conséquence, leur route jusqu'à l'embouchure de l'Humber, où ils furent dispersés par une tempête, et jetés sur la côte à différents points le long de la rive septentrionale de cet estuaire. Édouard, avec lord Hastings, et cinq cents hommes qui se trouvaient sur le même navire, débarqua, le 14 mars, à Ravenspur, à l'endroit où soixante et dix ans auparavant le banni Henri Bolingbroke avait débarqué pour établir la dynastie que l'aventurier actuel avait lui-même renversée. Il passa la nuit dans un « pauvre village, » à deux milles de

qu'un résumé et non pas *la mémoire en papier* originale. Cela résulte du style de la pièce qui ne répond pas à la description contenue dans la lettre d'Édouard. Tous les autres récits détaillés, à l'exception de celui de Warkworth, ne sont guère dignes de foi, non point parce qu'ils émanent de sources lancastriennes, mais parce qu'ils ont été compilés longtemps après les événements.

la côte. Le lendemain matin, il fut rejoint par son frère Richard, qui avait réussi à débarquer près du même endroit avec les trois cents hommes qui l'accompagnaient sur son navire. Presque aussitôt après, il vit arriver son beau-frère, le comte Rivers, qui avait été jeté sur la côte à quatorze milles plus loin. Le reste de l'expédition rejoignit ensuite. Une conférence fut tenue, et il fut résolu, pour ainsi dire d'inspiration, qu'au lieu de repasser l'Humber et de marcher directement vers le sud, on s'avancerait à l'ouest dans la direction d'York, en ayant soin de proclamer, en route, qu'Édouard n'était pas venu pour revendiquer ses prétentions à la couronne, mais simplement pour rentrer en possession de son titre et de ses biens héréditaires. Des émissaires furent envoyés devant pour répandre ce bruit, pour se rendre compte de l'état des affaires et des dispositions des habitants, et pour essayer, à l'aide de judicieuses distributions d'argent tiré des coffres du duc de Bourgogne, de neutraliser l'opposition qui pourrait se produire, et de gagner des adhérents à la cause d'Édouard.

Le peuple avait déjà commencé à se réunir en armes sur divers points le long de la route, moins, il est vrai, dans une intention d'hostilité contre la personne du prétendant, que dans la crainte de voir éclater une nouvelle guerre civile dans une partie du pays qui avait été si souvent ravagée par des armées ennemies. Telles étant leurs dispositions, il n'était pas difficile de les contenter par une déclaration qui présentait la chance de terminer la lutte d'une façon définitive et par un moyen pacifique. Les troupes armées se retirèrent dans des villes et des villages, laissant la route vide et ouverte aux envahisseurs, qui, « tantôt encouragés, tantôt déçus » par les nouvelles contradictoires qui leur parve-

naient, n'en continuèrent pas moins leur route jusqu'aux murs d'York où ils arrivèrent le 18. Les magistrats et les principaux citoyens, s'étant rassemblés à l'intérieur des portes, admirent, après quelques pourparlers, Édouard et quelques personnes de sa suite. Les habitants d'York parurent, comme les paysans de la route, parfaitement convaincus de la sincérité de ses déclarations, confirmées, d'ailleurs, à en croire certains récits, par son serment personnel (1), et toute la compagnie fut reçue dans la ville, où elle logea la nuit et fut entretenue sur le pied d'une hospitalité somptueuse.

Le lendemain matin, ils partirent pour le sud, et passèrent sans être molestés devant le château de Pomfret, qui cependant était occupé par une garnison sous les ordres du marquis de Montague, frère de Warwick, lequel avait été envoyé là expressément en vue de parer à une éventualité de ce genre. L'exemple donné par York, la principale cité du nord, lui assurait une réception semblable dans toutes les autres villes du comté. Le comte de Northumberland, le plus grand propriétaire terrien de cette région, était, en secret, bien disposé pour l'entreprise, mais il s'abstint de s'y rallier, de peur d'exciter la division parmi ses tenanciers qui, pour la plupart, ne partageaient pas sa manière de voir. Influencée par cette inaction et cette neutralité apparente des grands nobles, la *gentry*, c'est à dire, la noblesse secondaire, restait tranquille également, et la petite troupe d'aventuriers continua sa route, passant à travers les populations amies

(1) C'est l'assertion émise et fort croyable par des écrivains lancastriens. Le narrateur officiel yorkiste supprime ce détail. Il admet le mensonge, mais non le parjure. Cela prouve qu'à cette époque le talent de mentir à sa parole n'était pas encore considéré comme une qualité inhérente au rang princier.

ou ennemies, sans recevoir d'appui et sans rencontrer d'opposition. Amis et ennemis se gardaient soigneusement de provoquer une collision ou de donner l'exemple de l'effusion du sang. A Wakefield, enfin, le nombre des partisans d'Édouard s'augmenta d'un petit détachement de recrues. A Nottingham, ils furent rejoints par « deux bons chevaliers » qui avaient amené avec eux environ six cents soldats. C'est là qu'ils apprirent par leurs espions qu'une force ennemie se réunissait sur leur flanc. La route qu'ils avaient suivie leur avait permis d'éviter le comte d'Oxford, lequel s'était mis en route dans la direction du Nord pour les rencontrer (1). Il revenait maintenant, sur ses pas, pour les poursuivre, avec le duc d'Exeter, lord Bardolph, et quatre mille hommes de troupes recueillies dans les comtés du centre. La politique d'Édouard, conforme à ses désirs personnels, était de chercher la plus prochaine occasion de rencontrer ses ennemis et de réveiller le courage endormi de ses partisans par une démonstration vigoureuse et hardie. Il se détourna, donc, de sa route pour aller attaquer les lancastriens à Newark; mais à son approche, les chefs de ces derniers, effrayés de ce mouvement inattendu, prirent brusquement la fuite. Leur corps d'armée qui, restant sur ses derrières, aurait pu embarrasser sa marche et faire échouer ses projets, se débanda brusquement et se dispersa.

Revenu à Nottingham, Édouard « résolut de marcher, cette fois, directement sur son grand rebelle, le comte de Warwick, » lequel était parti de Londres pour son comté, à l'effet d'y armer des troupes et d'aller arrêter cette poignée

(1) Oxford était préparé à poursuivre Édouard « s'il se montrait dans le nord, comme il le ferait selon toute apparence. » Cela résulte des lettres à son frère et à d'autres personnes, lettres qui ont été imprimées par Fenn.

d'envahisseurs qui, protégés, en apparence, par un charme secret, s'avançaient sans être molestés ou arrêtés, jusqu'au cœur du royaume. Mais le moment était passé déjà où le moindre échec, la moindre tentative de résistance, auraient pu être fatals à l'entreprise. A Leicester, Édouard reçut un renfort de trois mille hommes; ses partisans, encouragés par sa hardiesse, avaient commencé à se remuer. A partir de ce moment, chaque pas qu'il fit en avant fut marqué par une nouvelle accession de forces. Au lieu de le rencontrer en rase campagne, Warwick, quoique disposant d'une force supérieure, se retira derrière les murailles de Coventry. Il attendit là que Clarence, Montague, Oxford, et d'autres de son parti, vinssent à son secours, et refusa d'accepter le défi que lui fit porter Édouard pour un combat immédiat. Édouard renouvela son défi trois jours de suite, sans résultat, après quoi il marcha en avant et alla occuper la ville de Warwick. Ce fut là, sur les murailles de son ennemi, qu'il déploya pour la première fois son étendard royal. Ce fut de là qu'il lança ses proclamations comme monarque légitime d'Angleterre.

On put voir alors que le pouvoir, qu'il venait ainsi ouvertement attaquer, avait été déjà sapé secrètement. Dès le principe, les éléments de stabilité lui avaient fait défaut. La révolution qui lui avait servi de base pouvait passer pour un simple accident dans la suite naturelle des événements. Les prétentions de la maison d'York, quoique leur validité fût douteuse au point de vue de la loi constitutionnelle, avaient, évidemment, une vitalité plus grande, une plus grande action sur l'opinion publique, que celles de la maison de Lancastre. Les sympathies traditionnelles auxquelles cette dernière faisait appel n'avaient d'écho que dans les districts les

plus reculés du pays, parmi les rudes populations de Cornwall, de Galles et des autres comtés du nord, (1) lesquels avaient toujours été les citadelles des opinions réactionnaires et des sectes déchues. Les populations du centre du royaume, les villes, les marchands, étaient du côté d'Édouard. Les yorkistes, quel que fût le caractère de leurs chefs, représentaient le parti du progrès, lequel, tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, ne pouvait manquer d'obtenir l'ascendant. Leurs adversaires n'avaient guère gagné au récent changement de gouvernement. Aussi longtemps qu'Henri était resté enfermé loin du monde, l'imagination avait pu le doter des vertus d'un saint et la pitié créer une certaine sympathie en sa faveur. Dès qu'il avait été mis de nouveau en vue du public, on avait pu constater qu'il n'avait de remarquable que son incapacité. Il n'était que le jouet d'une ambition subtile et sans scrupules; et Warwick, détesté comme renégat par ses anciens compagnons, était regardé par ses nouveaux alliés avec une aversion secrète et une méfiance mal déguisée. Dans sa propre famille, il paraît qu'on conspirait contre lui et qu'on n'était pas éloigné de le trahir. D'un autre côté, le duc de Clarence à qui on avait enlevé jusqu'à la chance d'hériter un jour de la couronne qui lui avait été promise comme récompense immédiate de sa désertion et de sa rébellion, était particulièrement disposé à se laisser séduire et gagner par le parti contraire. Même avant son départ de France, il s'était mis en communication avec son frère par l'intermédiaire d'une dame de la maison de sa femme (2); et, depuis

(1) Turner commet la singulière méprise de supposer que les yorkistes l'emportaien dans le nord. Il est contredit par le narrateur officiel qui lui a servi de guide.

(2) Commines, t. I, pag. 241, 242.

son retour en Angleterre, la conquête avait été achevée par l'influence de sa mère, de ses sœurs les duchesses d'Exeter et de Suffolk, « et tout spécialement de madame de Bourgogne, » qui « en aucune saison ne cessait d'envoyer ses serviteurs et ses messagers au roi, où qu'il fût, et à mon dit lord de Clarence, en Angleterre, » enfin par « la médiation de certains prêtres et d'autres personnes bien disposées. » En conséquence, ayant rassemblé ses partisans, « et ceux qui voulaient agir pour lui, » au nombre de plus de quatre mille, Clarence se hâta de se rendre sur le théâtre des hostilités, où son assistance était attendue par chacun des deux partis hostiles. Les deux frères se rencontrèrent dans un champ, à trois milles de distance de Warwick, et, là, en présence de leur suite en grand costume de bataille, ils échangèrent des salutations tout aussi affectueuses que celles que nous avons rapportées dans notre dernier chapitre, et qui avaient scellé la réconciliation entre le roi de France et le duc de Guienne (1).

Devant cette défection, Warwick avait trois partis à

(1) « Mgr. le roy et frère, venant atoute ses gens ung matin, mon frère de Clarense qu venoit ausy atout grant puissance vers luy, se trouverte au chans près l'eun de l'autre assés près d'eune ville nommée Bancbry; lors chescun mit ses gens en ordonanse, et se tira mondit sr. de Clarense, à petite conpagnie arière de ses gens, en aprochant mondit sgr. et frère, lequel se véant vient vers luy, et mondit sr. de Clarense se mit à genous, tellement que mondit sr. et frère véant son humillité et parolles le leva et baisa plusieurs fois, et firent grant chière, et lors ils crierent : « Vive le roy Eduart! » Lettre de la duchesse de Bourgogne à sa belle-mère, la duchesse douairière, dans Haynin, t. II, pag. 188-193. — Cette lettre, qui n'a été citée par aucun historien anglais, contient probablement les premiers renseignements parvenus à la cour de Bourgogne sur les mouvements d'Édouard après son débarquement. Le porteur de la nouvelle, un Anglais, quitta Londres le matin qui suivit la bataille de Barnet. En traversant le Canal, il fut pris par les Orientaux, lesquels toutefois le débarquérent en Zélande. On devine dans le ton de la lettre cet intérêt puissant pour la politique de son pays et de sa famille, qui fit plus tard jouer à la princesse un rôle si actif dans les intrigues contre le premier souverain des Tudors. Chose singulière, le nom de Marguerite de Bourgogne, « la Junon de l'Énée anglais, » passe presque inaperçu dans l'histoire des Pays-Bas.

prendre : ou laisser Édouard continuer sa marche sur Londres, où il n'était pas probable qu'on l'aurait repoussé ; — ou conduire ses troupes, démoralisées et affaiblies par la désertion, contre un ennemi supérieur en nombre et plein de confiance dans la victoire;—ou suivre lui-même l'exemple de Clarence, abandonner une cause qu'il n'était pas capable de soutenir, et couronner son étrange carrière par un dernier acte de perfidie et de trahison plus lâche que tous les autres. La tentation lui en fut offerte, sous forme de « diverses bonnes conditions, » et il ne les aurait probablement pas rejetées, si l'arrivée, dans l'intervalle, du comte d'Oxford et du duc d'Exeter n'avait pas coupé court à cette occasion suprême de négociations. Dans la crise présente, ce qu'il y avait de plus dangereux pour Édouard, c'était de paraître manquer de confiance ou de vigueur. Or, si indolent qu'il fût dans un état de sécurité imaginaire, il n'avait jamais manqué de montrer les qualités contraires quand les événements l'exigeaient. Il poussa de nouveau ses forces en ordre de bataille devant les murs de Coventry, et son défi étant resté cette fois encore sans réponse, il partit, sans plus attendre, pour la capitale, en ayant soin de protéger ses derrières, en cas de poursuite, par « une bonne bande de piquiers et d'archers. » Avant de partir, il envoya des messages « à ses fidèles lords, serviteurs et amis » dans la cité, lesquels, à leur réception, « devisèrent et s'occupèrent des mesures à prendre pour bien le recevoir et le saluer. »

Chose remarquable, ce qui fit le succès de cette invasion, ce qui lui permit de s'accomplir d'une façon presque régulière et sans obstacle, ce furent précisément les préparatifs qu'on avait faits pour y résister. A la première nouvelle du débarquement d'Édouard, les nobles lancastriens s'étaient

répandus dans leurs comtés respectifs, pour lever des troupes et les amener en campagne. Le duc de Somerset, son frère le marquis de Dorset, et le comte de Devonshire, s'étaient rendus en toute hâte dans le Sud, et, après avoir rassemblé leurs partisans, attendaient sur la côte l'arrivée de Marguerite et de son fils, sur la présence desquels on comptait pour donner une nouvelle vitalité à la cause. La prolongation de leur séjour en France, après le triomphe de leur parti, étonnait; et c'est encore de nos jours une des plus curieuses singularités de cette affaire. Les écrivains contemporains l'attribuent à la persistance des vents contraires. Mais comme, pendant la même saison, Édouard avait fait un voyage beaucoup plus long, depuis la Hollande jusqu'en Angleterre, il est à supposer que la navigation était interrompue dans la Manche moins par les vents contraires que par la volonté du roi. C'était à lui qu'appartenaient les navires dans lesquels Marguerite et son fils devaient mettre à la voile, et Louis désirait sans doute que Warwick eût le temps d'assurer sa propre suprématie dans le gouvernement, avant que Marguerite parût sur la scène. Dans cette dispersion des chefs lancastriens, le plus jeune frère de Warwick, l'archevêque d'York, avait eu mission de veiller sur la personne d'Henri et de pourvoir à la défense de la capitale. Averti de l'approche de l'ennemi, il appela tous les citoyens aux armes; et, dans l'espoir d'animer leur loyauté et leur courage, il fit monter à cheval le monarque imbécile et le conduisit en cortége à Saint-Paul à travers Cheapside et les autres rues principales de la ville. On n'aurait rien pu trouver de plus efficace pour faire disparaître toute sympathie de la part de ceux auxquels cet appel s'adressait et pour faire éclater la faiblesse de la cause qu'on voulait galvaniser.

Pas une acclamation ne s'éleva, pas un chapeau ne fut agité en l'air, pas un cri de « Dieu garde le roi Henri » ne salua le cortége au passage. Le maire et les aldermen qui attendaient, réunis en conseil, les manifestations du sentiment populaire, conclurent de ce qui se passait qu'il serait téméraire d'exposer la cité aux hasards d'un assaut. L'archevêque, non moins convaincu de son impuissance, s'empressa de se mettre en communication avec Édouard et de faire ses conditions avec lui. On livra la possession de la Tour aux partisans de la maison d'York; les portes de la ville furent ouvertes; et, le 11 avril, un mois après le jour où Édouard avait quitté la Hollande, le monarque, remis en possession de son royaume, fit son entrée à Londres à la tête de son armée, et au milieu des acclamations générales du peuple.

Il se rendit d'abord à Saint-Paul, et de là au palais épiscopal, où l'archevêque « se présenta à la bonne grâce du roi, et, avec lui, l'usurpateur, le roi Henri, qu'il tenait par la main. » Le monarque vaincu se soumit à son sort sans reproches, et, en apparence, sans regrets. Il embrassa son rival, qui s'était borné à lui tendre la main, et lui dit : « Cousin, je vous souhaite la bienvenue; je compte que ma vie sera sauve entre vos mains. » Le vainqueur lui répondit d'un ton assez dédaigneux, qu'il pouvait être tranquille et déposer toute crainte (1). Puis, remontant à cheval, il se rendit à Westminster où, « après avoir fait dévotement ses

(1) « Mondit sgr. et frère ly tendy la main, mais le roy Henry le vient embrachier en disant : « Mon cousin vous soyés le très bien venu, je tiens que ma vie ne sera pas en dangier en vo mains, et mondit sr. et frère luy respondy qu'il ne se sousiast de riens, et qu'il povit ferre bonne chierre. » Lettre de la duchesse de Bourgogone (Haynin, t. II, pag. 189).

prières,» il fut reçu par sa femme, laquelle, à l'époque de sa fuite, s'était réfugiée dans le sanctuaire inviolable de cette enceinte. Pendant son absence, elle avait donné naissance à un fils « qu'elle lui présenta à son entrée, pour la plus grande joie et réconfortation de son cœur. » Ce fils né sous une mauvaise étoile, le futur Édouard V, lui apparaissait comme une promesse et un gage de sécurité pour sa conquête.

Jusqu'à ce moment pas une goutte de sang n'avait été répandue dans une révolution dont le succès semblait déjà complétement assuré. La couronne avait été rendue à Édouard d'une façon aussi étrange et aussi subite qu'elle avait été rendue à Henri quelques mois auparavant. Mais, cette fois, le transfert devait être définitif; et la rivalité qui avait si longtemps divisé et bouleversé la nation, qui avait armé les uns contre les autres les voisins et les proches, le frère contre le frère, le père contre le fils (1), avait été trop violente dans ses luttes pour pouvoir se terminer d'une

(1) La scène dans laquelle Shakespeare représente un père tué par son fils, et un fils tué par son père, dans une de ces batailles, constitue une peinture fidèle de la division qui existait dans le pays. Dans les rangs élevés de l'État, il n'y avait de personnage éminent dans l'un ou l'autre camp qui ne fût uni par les liens du sang à quelque chef du parti opposé. Cette circonstance seule suffirait à prouver qu'il s'agissait d'autre chose que d'une simple curée de dépouilles. Le chevalier qui mourait avec joie pour sa cause devait croire qu'il y avait des principes en jeu dans la lutte. Le duc d'Exeter mendiait avec joie son pain dans les rues des Flandres, tandis que sa femme trônait à côté de son frère dans la cour d'Angleterre. Dans les rangs inférieurs et intermédiaires la division n'était pas moins nettement marquée. Généralement parlant, la populace des grandes villes était du côté d'York. Cependant un grand nombre désertèrent Édouard pour Warwick, qu'ils regardaient comme le véritable chef du parti. Ce qui a occasionné bien des erreurs sur ce sujet, c'est l'idée communément attachée au mot *retainers* (partisans). Sur le continent l'opinion du noble décidait de celle de tous ses tenants. Mais ce n'était pas le cas en Angleterre. Nous l'avons vu à propos de Northumberland. En outre, la yeomanry et les petits tenanciers, les freeholders (classe qui n'existait pas sur le continent) avaient coutume de s'attacher à l'étendard de quelque gentilhomme populaire. Ils devenaient par le fait ses *retainers*. Il en était de même pour un grand nombre d'habitants des villes, pour des motifs que nous ferons connaître ci-après.

façon pacifique. L'heure de l'étonnement, de l'hésitation était passée; l'heure de l'agonie et de la conclusion tragique allait sonner.

Comme Édouard l'avait prévu, Warwick, renforcé par Montague, l'avait suivi de près dans sa marche. Si Londres lui avait refusé l'entrée de ses portes, le roi entouré d'ennemis, aurait été privé de toute chance de secours, de toute possibilité de retraite. Cette hypothèse ne s'étant pas réalisée, Warwick comptait que les soldats du roi, assurés et énivrés de leur triomphe, s'abandonneraient sans défiance aux divertissements de la fête prochaine de Pâques; surpris au milieu des joies et du désordre, ils seraient incapables de résister à une attaque. Cette dernière supposition ne se réalisa pas plus que la première. Loin de se relâcher dans le triomphe, Édouard attendait avec impatience le moment de donner à son succès la consécration de la victoire. Il avait deux choses à faire : regagner la confiance de son parti, c'était fait; rencontrer et abattre ses ennemis, il allait le faire. *Il* était en possession de la capitale, *ils* étaient les maîtres dans ces parties du royaume où l'influence de la capitale se faisait peu sentir, où le principe féodal restait en pleine vigueur, et où, par conséquent, il était aisé de réunir rapidement et d'amener en ligne de bataille de nombreuses troupes d'hommes habitués au maniement des armes. A moins de réussir à battre en détail les forces rassemblées contre lui, il courait encore le danger d'être débordé et écrasé par la supériorité du nombre. C'est pourquoi, au lieu d'attendre qu'on vînt l'attaquer, il résolut d'aller au devant de l'ennemi qui s'approchait et dont tous les mouvements lui étaient connus. Des agents fidèles le tenaient au courant. Le lendemain de son entrée à Londres, il quitta la capitale,

emmenant avec lui l'infortuné Henri. Quoi qu'il arrivât il tenait à rester assuré de la personne de son rival. A Barnet, à dix milles de la métropole, son avant-garde se rencontra avec celle de Warwick, qu'elle chassa de la place. Le corps d'armée principal des lancastriens était campé à un demi-mille de là, sur un plateau élevé et uni, qu'ombrageait une petite colline boisée. Il était tard dans la soirée quand Édouard arriva. Il ne voulut pas, toutefois, laisser à ses hommes le temps de prendre leurs quartiers dans la ville. Il les conduisit directement dans la campagne, où ils établirent leur camp, dans l'obscurité, un peu plus près que leur chef n'aurait voulu peut-être des lignes ennemies, mais pas tout à fait en face d'elles. Après avoir donné l'ordre d'observer pendant toute la nuit un silence absolu, il prit quelques heures de repos. Pendant ce temps la nombreuse artillerie des lancastriens grondait sans relâche, mais sans résultat, car ils étaient dans une complète ignorance de la position de l'ennemi.

Le matin du jour de Pâques (14 avril), entre quatre et cinq heures, les deux armées étaient sur pied. Le sol était couvert d'un brouillard si épais qu'il était impossible, même après le soleil levé, de reconnaître les dispositions des deux armées ou de pouvoir estimer leur force relative. Le roi, toutefois, confiant « sa cause et sa querelle au Dieu tout-puissant, fit avancer les bannières, sonner les trompettes, » et, ayant fait ouvrir d'abord le feu de son artillerie, prit place, à pied, au centre de sa ligne de bataille, et chargea avec toutes ses forces. Son aile gauche, débordée par l'ennemi, se replia en désordre, et prit la fuite. Les fuyards, sur leur route, allèrent semer la nouvelle d'une défaite complète. Mais la défaite n'avait jamais frappé les armes d'Édouard quand Édouard combattait en personne. Quels que fussent

ses défauts en politique, personne, dans son siècle, ne l'égala comme soldat et comme général. L'impétuosité de son attaque inspirait à ses soldats un courage invincible. Il se jeta sur ses ennemis, « en les prenant au milieu et dans le fort de leur ligne de bataille, les battit et repoussa devant lui tout ce qui se trouvait sur sa route. » Il se tourna d'abord d'un côté, puis de l'autre, poursuivant sur toute la ligne ses avantages avec une ardeur infatigable qui ne s'arrêta que lorsque la bataille fut complétement gagnée. Trois heures suffirent pour achever la bataille, la déconfiture et la déroute. Le nombre des individus tués est diversement estimé; mais le carnage fut probablement très grand, car le cri *Spare the people!* qui, pour l'honneur du nom anglais, avait toujours été écouté à l'heure de la victoire pendant les guerres civiles, ne fut, dans cette bataille, ni écouté, ni peut-être entendu (1). Parmi ceux qui tombèrent du côté des lancastriens étaient le comte de Warwick et le marquis de Montague. Ce dernier, dit-on, fut tué par les gens de son frère, au moment où il cherchait à passer à l'ennemi (2). Warwick, contrairement à son habitude, avait mis pied à terre pour partager les combats et les périls des simples sol-

(1) Commines (t. I, pag. 260) nous rapporte qu'Édouard, irrité de la désertion des Anglais qui s'étaient ralliés à Warwick, avait conçu contre eux une haine telle, même avant son départ des Flandres, qu'il était résolu à ne pas leur accorder de merci. C'est pour cela qu'à la bataille de Barnet on ne fit pas de quartier, et que, du côté des vaincus, le carnage fut si grand, tandis que du côté des vainqueurs il n'y eut pas moins de 1,500 hommes tués. Warkworth estime, d'après de bonnes autorités, le nombre des morts des deux côtés à 4,000. D'autre part, sir John Paston, qui assistait à la bataille, écrivant quelques jours plus tard à sa mère, dit, après avoir mentionné les hommes de distinction tombés : « Et d'autres gens des deux partis au nombre de plus de mille. » Cette version a été suivie par tous les historiens récents. Cependant c'est là un de ces cas où le premier récit ne doit pas être absolument considéré comme certain.

(2) C'est l'assertion de Warworth, un écrivain aux tendances lancastriennes. Voyez sa *Chronique*, éditée par M. Halliwell.

dats; mais quand il vit que la journée était perdue, il sauta à cheval et courut se réfugier dans un bois voisin. N'ayant pu s'y frayer un passage, il fut surpris, capturé et mis à mort sur place (1). Son corps et celui de son frère furent transportés à Londres, et exposés dans la cathédrale de Saint-Paul, pour que le peuple pût les reconnaître et qu'il n'y eût pas de doute possible sur le sort de ceux qui avaient joué un rôle si important dans la lutte et dont la trahison avait mis la division dans les rangs des partisans du roi (2).

Pendant cette même fatale matinée où fut livrée la bataille, une flotte française arrivait devant la côte du Dorsetshire, et une nombreuse compagnie de dames, de chevaliers et de gentilshommes, escortés d'un petit détachement de troupes, débarquait à Weymouth. Marguerite d'Anjou remettait enfin le pied sur le sol de l'Angleterre. Des chants de triomphe et des acclamations sympathiques retentissaient encore à ses

(1) Un fait à noter, c'est que les écrivains yorkistes sont en général plus bienveillants pour Warwick que les lancastriens. Le narrateur officiel dit vaguement qu'il fut arrêté « au moment où il fuyait un peu » (*somewhat fleeinge*). La version que nous donnons est celle de Warkworth. Elle est conforme, en substance, à celle que contenait la lettre de la duchesse de Bourgogne, laquelle dit cependant que ceux qui avaient fait Warwick prisonnier l'amenaient avec eux, quand il fut reconnu par une autre troupe de soldats d'Édouard qui le mirent à mort. La duchesse ajoute qu'Édouard, en apprenant la capture de Warwick, courut pour le sauver et exprima beaucoup de regret de sa mort. (Haynin, t. II, pag. 190.) Ce regret était-il provoqué par le souvenir de leur ancienne amitié ou par le désappointement de n'avoir pu ramener triomphalement à Londres captif et vaincu « le grand rebelle ? » — La tentative de fuite de Warwick ne lui sauva pas la vie, mais compromit sa renommée. A la cour de Bourgogne tout au moins laissa-t-il une réputation positive de couardise. On assurait que dans toutes ses batailles il avait pris au préalable des précautions pour assurer sa fuite en cas de défaite. (Voyez Chastellain, pag. 485 et aill.) Cependant on a pu voir et on verra mieux encore par la suite que, parmi les cavaliers bourguignons, il y en avait un bon nombre qui s'entendaient mieux que le comte à se ménager une porte de sortie en cas de danger.

(2) « Pour che que mondit sgr. le roy et frère entendy que aucuns de la ville ne créoite pas que ledit Warwic et son frère fuisent mors, il fit aporter les corps lendemain, le leundy de Pasque au matin, en la dite église Saint-Pol, où il furent couchies et descouvers de la poitrine en amont à la vue de ung cescun. » Lettre de la duchesse de Bourgogne (Haynin, t. II, pag. 191).

oreilles. Toutes les infortunes du passé étaient oubliées dans l'enivrement et l'orgueil des joyeuses illusions du présent. Mais, dès le lendemain, elle reçut la nouvelle du désastre qui venait de frapper sa cause. Dans la disposition d'esprit où elle était, cette nouvelle lui produisit une émotion telle que, si habituée qu'elle fût à endurer avec courage la mauvaise fortune, elle ne put la supporter. « Son cœur fut percé de douleur, sa parole disparut (1), » elle tomba évanouie sur le sol et l'espérance s'enfuit à jamais de cette âme qui l'avait si longtemps et si merveilleusement gardée. Quoique environnée de partisans braves et dévoués, elle proposa d'abandonner la lutte et de s'en retourner avec son fils chercher un refuge protecteur à la cour de son père, dans cet asile où jusqu'alors elle n'avait pas trouvé de repos et dont la solitude lui avait toujours semblé plus intolérable que les anxiétés et les dangers de sa jeunesse. Mais Somerset et les autres chefs rassemblés pour la recevoir combattirent ce projet. C'était trahir leur parti, un parti dont l'ardente loyauté, soutenue pendant une longue période d'adversité, serait perdue à tout jamais si ses chefs se laissaient aller à la pusillanimité du désespoir dans une circonstance comme celle-là. Loin de se laisser abattre par le renversement des Neville, ils prétendirent que c'était là un avantage plutôt qu'un malheur pour leur cause. D'après eux, les véritables partisans de la reine ne seraient que plus empressés et plus dévoués à la servir (2). Dans les quatre grands comtés

(1) Voyez Polydore Virgil, qui, sous le règne de Henri VII, a rassemblé les traditions du parti lancastrien.

(2) Les lettres de Paston réflètent le même sentiment. Sir John et son plus jeune frère, qui avaient été blessés tous les deux et faits prisonniers à Barnet, n'étaient nullement désespérés de cette défaite, et croyaient au contraire que le triomphe de leur cause était plus prochain même après cet échec qu'auparavant.

situés entre la Manche et le canal de Bristol toute la population était attachée de cœur à la maison de Lancastre. Les hommes du Dorsetshire et du Somersetshire étaient déjà réunis sous les bannières de leurs capitaines héréditaires ; ceux de Devonshire et du Cornwall n'attendaient qu'un ordre pour entrer en campagne. Les Gallois s'armaient sous la conduite de Tudor, comte de Pembroke; le Cheshire, le Lancashire et les autres comtés du Nord ne tarderaient pas à se lever. Même sur la côte orientale, surtout à Kent, on remarquait l'intention arrêtée de résister à l'usurpateur.

Et, en effet, ces combinaisons projetées pour plonger de nouveau le royaume dans les horreurs de la guerre civile n'auraient pu manquer de produire leur effet, si Édouard n'avait pas surveillé tous les mouvements de l'ennemi, s'il ne s'était pas mis en garde contre toute éventualité, avec une vigilance, une prévoyance et une vigueur qui prouvaient combien il possédait le génie militaire. Malheureusement l'absence d'éléments moraux dans la grandeur, ou peut-être l'absence d'ambition l'empêchèrent d'utiliser ce génie pour de plus grandes entreprises, sur une scène plus vaste et avec une plus grande illustration pour sa renommée. Les forces principales de ses ennemis étaient, en ce moment, concentrées dans l'angle sud-ouest de l'île. Ce qu'il importait de faire, c'était de les empêcher de se répandre dans le pays, de leur barrer le passage sur tous les points, de les forcer à livrer bataille le plus tôt et le plus loin possible de la capitale. S'ils projetaient de marcher sur Londres, leur chemin le plus court et le plus facile était de traverser les plateaux du Wiltshire. Mais comme ce mouvement les amenait d'emblée au centre du royaume, où ils ne pouvaient pas espérer avoir des renforts, il était plus probable qu'ils suivraient la côte dans la

direction de l'est, en vue de rallier leurs adhérents dans le Hampshire, Sussex et Kent. Il y avait, cependant, autant de chances de leur voir prendre la direction du nord, en suivant les frontières de Galles. De ce côté aussi, ils pouvaient recevoir des secours le long de leur route, et, s'ils réussissaient à gagner le Cheshire sans encombre, ils pouvaient compter sur une augmentation de forces telle qu'Édouard se trouverait réduit de nouveau à se tenir sur la défensive. Dans cette position, tous les intrépides instincts de sa nature ardente demeuraient frappés d'impuissance. Il n'osa pas cependant marcher vers l'ouest pour couper le chemin à l'ennemi sur la ligne que nous venons d'indiquer. Il attendit qu'un mouvement quelconque des lancastriens changeât ses conjectures en certitude. Il prit donc ses quartiers à Windsor, et il y resta jusqu'au 24 avril pour recruter son armée en attendant les rapports des nombreux espions qu'il avait envoyés dans tous les sens prendre des renseignements. De Windsor il se rendit à Abingdon. Ayant appris que les lancastriens, après avoir marché sur Exeter où ils avaient reçu les contingents de Devonshire et de Cornwall, étaient partis, en suivant la route du nord, par Taunton et Bridgewater, pour Bath, il se porta rapidement sur Cirencester, où il arriva le 29. C'est là qu'il attendit l'ennemi, et fermement convaincu, par les avis qu'il ne cessait de recevoir, qu'ils ne tarderaient pas à paraître, il choisit sa position à trois milles de la ville et se prépara à la bataille.

Le mardi, 30, s'étant écoulé sans que l'ennemi se montrât, le roi, impatient d'un retard qu'il ne pouvait pas s'expliquer, marcha en avant, le jour suivant, dans la direction de Bath. Les lancastriens avaient prévu ce mouvement et comptaient en tirer avantage. Mais Édouard s'arrêta à

Malmesbury, à trente milles de Bath, pour y attendre des informations.

Ses ennemis, pendant l'intervalle, après avoir répandu le bruit qu'ils allaient marcher directement contre lui, avaient brusquement changé de route, et s'étaient rendus à Bristol, où ils reçurent des renforts considérables en hommes, en argent et en artillerie, qui leur permirent de continuer leur route vers le Nord par un autre chemin que celui sur lequel Édouard s'apprêtait à les rencontrer.

La situation devenait excessivement critique.

Dans la matinée du mardi, 2 mai, les yorkistes étaient à Malmesbury, les lancastriens à Bristol. Une ligne tracée de l'une de ces villes à l'autre représenterait la base sud d'un triangle dont le sommet nord serait à Gloucester, à Tewkesbury ou à Worcester, selon que les lignes de marche représentées par les côtés seraient plus ou moins convergentes. Mais comme la ligne ouest était un peu plus longue que l'autre et qu'elle formait, en fait, l'hypoténuse, tandis que l'autre était la perpendiculaire, il était nécessaire que les lancastriens eussent au moins un jour de marche d'avance. Pour y arriver, ils feignirent de nouveau d'offrir la bataille. Un petit corps d'armée fut envoyé à Sodbury, à mi-chemin entre Bristol et Malmesbury, où il s'établit sur un terrain convenable pour recevoir l'attaque. Cette fois encore, Édouard se laissa tromper. Le même soir, il marcha sur Sodbury. Il choisit sa position et y resta durant toute la nuit. Le lendemain matin, grâce à la vigilance de ses espions, il découvrit son erreur. Les lancastriens avaient marché toute la nuit, en suivant le cours de la Severn, et ils étaient arrivés à Berkeley, assez loin sur la route de Gloucester. Édouard ne pouvait plus compter de les arrêter avant qu'ils

fussent arrivés à cette dernière ville. Or, s'ils parvenaient à s'emparer de Gloucester, qui était puissamment fortifié, ils étaient à l'abri d'une attaque immédiate et se trouvaient dans une excellente position pour attendre les secours promis du pays de Galles et d'ailleurs. Il était encore temps, cependant, pour une estafette bien montée, d'aller porter avis de l'approche de l'ennemi à Richard Beauchamp, le nouveau gouverneur du château de Gloucester. Le roi envoya porter cet avis, et partit sans tarder, avec toute son armée, par la route la plus courte, pour Tewkesbury où les lancastriens devaient naturellement arriver, s'ils ne parvenaient pas à entrer à Gloucester, et où il comptait bien les rencontrer.

Dès lors, les deux armées ennemies marchèrent dans la même direction, sur deux lignes concentriques. Ce n'était plus entre elles qu'une affaire de vitesse et d'occasion. La journée était chaude pour la saison; sur aucune des deux routes il n'y avait de villages; et les soldats d'Édouard firent plus de trente milles sans trouver d'autre rafraîchissement, pour eux et pour leurs chevaux, que l'eau d'un petit ruisseau « laquelle leur donna peu de soulagement, car elle ne tarda pas à être troublée par les chariots qui passaient dedans. » Ils avaient, cependant, deux avantages sur l'ennemi. Ils avaient beaucoup plus de cavalerie; et puis le chemin qu'ils avaient à suivre traversait le Costwold, plateau élevé mais uni, tandis que l'armée des lancastriens devait marcher à travers des sentiers étroits et des terrains boisés qui présentaient de nombreux obstacles à leur course.

Les lancastriens, en outre, perdirent du temps à chercher à entrer dans Gloucester, où, malgré les dispositions amicales des habitants, le gouverneur réussit à s'opposer à leur admission. Vers la fin du jour, la distance entre eux et

l'ennemi commença à se rétrécir et bientôt les deux armées purent s'apercevoir de loin. Malgré tout, les lancastriens arrivèrent à Tewkesbury, dans la soirée, un peu avant le moment où Édouard arrivait à Cheltenham. Cheltenham n'était alors qu'un petit village à cinq milles au sud-est. Cette fois, il n'y avait plus d'espoir d'échapper pour les lancastriens. Ils avaient marché toute la nuit précédente, depuis le matin ils avaient franchi une distance de trente-six milles et ils étaient incapables d'aller plus loin sans prendre des forces et du repos. Il leur fallait absolument s'arrêter là. Les chefs choisirent une position assez avantageuse sur les collines qui s'élevaient au sud de la ville. L'ancienne abbaye saxonne, avec sa magnifique église normande, était derrière eux. Devant eux, à droite et à gauche s'étendaient « des chemins mauvais, des marais profonds, des haies, des collines et des vallées, un endroit, comme on peut penser, dont il était malaisé d'approcher. »

Ayant appris que l'ennemi avait l'intention d'accepter la bataille, Édouard, après être resté quelque temps à Cheltenham, conduisit son armée à deux milles plus loin, dans la direction de Tewkesbury, où il s'arrêta pour passer la nuit. A l'aube naissante, ses troupes se trouvèrent de nouveau sous les armes. Il donna le commandement de son avant-garde à son frère Richard, duc de Gloucester, qui n'avait alors que dix-neuf ans; l'arrière-garde fut confiée à lord Hasting; le reste des troupes resta sous le commandement du roi en personne, à l'exception d'un petit détachement envoyé sur la lisière d'un bois, en prévision d'une embuscade ou d'une attaque sur le flanc de son armée. Les trompettes sonnèrent, les bannières se déployèrent et les troupes invoquèrent solennellement l'aide et la protection du Tout-

Puissant, de la vierge Marie, du bienheureux martyr saint George, et de tous les saints. Le canon ouvrit ensuite son feu, et toute l'armée s'avança pour livrer l'attaque, précédée d'une ligne d'archers qui lançaient une grêle continuelle de traits. Si les lancastriens s'étaient contentés des avantages de leur position, s'ils avaient attendu le moment où leurs adversaires, après avoir franchi les palissades et les fossés, auraient commencé à se reformer sur le plateau, ils auraient pu, grâce à une vigoureuse impulsion, jeter la confusiondans leurs rangs et, par suite, les mettre en déroute. Mais ils allaient faire l'expérience du mauvais effet ordinaire d'un commandement divisé. Il était facile pour les différents chefs de stimuler, par leurs exhortations et leur exemple, le courage de leurs soldats; mais il n'y avait personne qui réprimât ou dirigeât l'ardeur des chefs. Le prince de Galles était trop jeune pour exercer aucune autorité réelle. Mais il est probable que ce fut à cause de sa présence et de celle de sa mère, qui courait de rang en rang pour animer l'esprit des troupes et qui ne se retira du champ de bataille que lorsque le combat fut commencé, qu'on n'avait pas voulu donner à un sujet le commandement unique de l'armée. Quoi qu'il en soit, le duc de Somerset, dont la troupe était placée au premier rang, entraîné soit par sa propre valeur, soit par l'impatience de ses hommes placés sous le double feu de l'artillerie et des archers, se résolut à quitter la position avantageuse qu'il avait, et à courir à la rencontre de l'ennemi. On dit même qu'il fendit, d'un coup de hache, le crâne d'un de ses associés, lord Wenlock, qui avait voulu combattre cette téméraire résolution (1). Il descendit par

(1) Ce fait est d'autant plus probable que Wenlock (ce dont les écrivains modernes n'ont pas tenu compte) n'était pas un vrai lancastrien, mais seulement un *warwickiste*.

une course oblique, à travers « certains chemins et sentiers » qu'il avait préalablement fait reconnaître, entra dans un champ clos, et, tombant brusquement sur une des extrémités des lignes ennemies, remporta d'abord un léger avantage. Mais les yorkistes ne tardèrent pas à se rallier. De nouvelles troupes arrivèrent à leur aide. Les assaillants furent repoussés jusqu'à la colline, et furent ensuite, à leur tour, pris en flanc par le détachement qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait été envoyé par Édouard pour empêcher une surprise. Ils furent bientôt dans un désordre complet. Les arbres et les buissons, les haies, les sentiers obscurs, qui avaient favorisé la brusquerie de leur attaque, devinrent des obstacles à leur retraite. Ils jetèrent leurs armes et s'enfuirent dans toutes les directions. Mais, sans perdre son temps à les poursuivre, le roi, réunissant toutes ses forces en une masse solide, chargea, avec une vigueur irrésistible, le corps principal des lancastriens, dont les lignes, déjà ébranlées, se rompirent du premier choc. Tous les coups portaient et semaient la mort. Mais la plus grande partie des ennemis fut tuée dans la poursuite « tandis qu'ils fuyaient vers la ville, l'abbaye et l'église. » Un grand nombre, chaudement poursuivis, se noyèrent dans un cours d'eau serpentant à travers une prairie voisine, laquelle en a conservé jusqu'à ce jour le nom de « prairie sanglante (1). »

On assure qu'environ trois mille lancastriens furent tués dans cette bataille, qui peut à juste titre être regardée comme la dernière de la longue lutte entre les Roses rivales (2). Un

(1) Les faits et les citations que nous donnons sans citer d'autorité particulière sont pris dans le récit officiel.

(2) La bataille de Bosworth et le renversement de Richard III n'ont, à notre avis, aucun rapport intime avec les guerres des Roses. Il est vrai que la position et la prétention du

grand nombre de prisonniers furent faits dans la ville. L'abbaye était remplie de fuyards. Bien qu'aucune charte, aucune coutume locale ne leur permît de compter sur l'inviolabilité du sanctuaire, le vainqueur, lorsqu'il entra dans l'église, l'épée dégoûtante de sang, pour faire ses dévotions, leur donna l'assurance qu'ils auraient la vie sauve. Mais la grâce qu'il leur donnait si inopinément, ne tarda pas à être révoquée. Parmi les prisonniers se trouvaient nombre de personnages de marque et de noble naissance, entre autres le duc de Somerset et treize gentilshommes, qui furent mis en jugement, le jour suivant, pour crime de haute trahison. Ils comparurent devant le duc de Gloucester, siégeant en qualité de constable d'Angleterre, et devant le duc de Norfolk, siégeant en qualité de comte maréchal. Ils furent condamnés à mort et immédiatement décapités. Le frère de Somerset, le marquis de Dorset, et son ami, le comte de Devonshire, avaient péri dans le combat. Le jeune prince de Galles était tombé vivant entre les mains de ses ennemis, mais il avait été tué sur le champ de bataille, à ce qu'affirme

du comte de Richmond lui permirent de rallier à son étendard bon nombre d'anciens adhérents de la famille de Lancastre. Cette circonstance et bien d'autres le désignaient pour diriger la révolution. Mais il est difficile de croire que la masse du parti lancastrien, beaucoup moins attaché que ses adversaires à la doctrine de la légitimité et du droit héréditaire, eût continué la lutte pendant une période de quatorze années pour faire réussir les prétentions d'un personnage ayant aussi peu de titres que le comte de Richmond. C'est surtout improbable après la défaite de Tewkesbury et l'extinction de la race lancastrienne, alors que les rares chefs survivants du parti étaient en exil ou s'étaient ralliés. Durant cette période de quatorze ans il n'y eut, d'ailleurs, aucun soulèvement populaire. Même pour le parti lancastrien, Édouard IV était roi *de droit* aussi bien que *de fait*. Si, en outre, on tient compte du sentiment et des dispositions de la généralité de la nation, chose bien plus importante et considérable que les sentiments et les dispositions d'une faction isolée, on doit reconnaître que la maison d'York n'avait rien à craindre. Ce furent ses luttes intérieures et ses crimes qui soulevèrent le dégoût général et amenèrent sa perte. En résumé, la révolution de 1485 a, avec la guerre des Roses, le même rapport que la révolution de 1688 avec la Grande Rébellion.

un écrivain yorkiste contemporain qui était incontestablement présent (1). La version la plus répandue sur ce tragique événement fut consignée d'abord dans des écrits d'une date bien postérieure, publiés après que la maison d'York eut succombé à ses divisions intérieures et eut été remplacée par une dynastie qui prétendait tirer son titre de la maison de Lancastre. D'après cette version, le fils de Marguerite d'Anjou ayant été amené devant le vainqueur, celui-ci lui reprocha vivement d'avoir eu l'insolence d'envahir le royaume d'Angleterre. Sans se laisser émouvoir par les périls de sa situation, le jeune prince répondit qu'il était venu pour reprendre possession de l'héritage qui lui revenait légitimement. Exaspéré par ces paroles de défi venant de la part d'un ennemi vaincu, le roi, sans répondre, lui jeta au visage son gantelet ou le frappa d'un coup de poing. A ce signal, Gloucester, Clarence et Hastings, qui se tenaient à quelques pas, se lancèrent sur le malheureux et vaillant enfant et le percèrent de coups de dagues (2).

De Tewkesbury Édouard marcha sur Worcester et de là sur Coventry, où il se trouva dans une position centrale. Arrivée là, son armée s'augmenta chaque jour de nombreuses troupes qui avaient attendu une victoire décisive

(1) « Edward, called Prince, was *taken* fleinge to the towne wards, and slayne, in the fielde. » *Historie of the Arrivall of Edward IV in England and the finall Recouerye of his kingdomes from Henry VI*, pag. 30.

(2) C'est, croyons-nous, Polydore Virgil qui le premier a rapporté cette histoire. Il y a évidemment de l'exagération dans le récit. Le fait paraît improbable, non point, comme l'ont dit des annotateurs modernes, parce qu'il est invraisemblable qu'Édouard, Gloucester et Clarence aient plongé leurs propres mains dans le sang de leur jeune parent; ils en étaient tous capables, et les deux derniers avaient des motifs tout particuliers en dehors du motif commun pour le faire disparaître; l'invraisemblance consiste plutôt dans l'attitude et le langage qu'on a attribués au malheureux enfant, qu'on aura cherché, pas ainsi, à entourer d'une certaine auréole héroïque. Le récit de Warkworth a un accent de sensibilité naïve qui paraît plus naturel. Il fut tué, dit-il, tandis qu'il appelait au secours son beau-frère de Clarence. Mais Warkworth ne dit pas par qui il fut tué.

pour se rallier à son étendard. C'est là qu'il attendit que ses ennemis lui fournissent l'occasion de leur porter le dernier coup. Mais les nuages disparaissaient et s'évanouissaient à l'horizon le plus éloigné devant les menaces de son regard. Des soulèvements avaient commencé dans quelques comtés du nord ; mais le peuple s'empressa de présenter sa soumission au comte de Northumberland, à condition d'obtenir un pardon général. Les hommes de Kent, sous la conduite du bâtard de Falconberg, — un aventurier de certaine notoriété qui avait été à la solde de Warwick, mais dont les exploits sur terre et sur mer tenaient plus du pirate que du partisan, — s'étaient avancés, en l'absence d'Édouard, jusque sous les murs de Londres et se préparaient à livrer l'assaut à la capitale, quand la nouvelle de la victoire du roi et de sa prochaine arrivée les mit en fuite et les dispersa. Leur chef fut pris et exécuté. Les quelques chefs lancastriens survivants abandonnèrent de nouveau la lutte et se réfugièrent en Écosse ou sur le continent. Dans le fait, il ne restait plus le moindre prétexte pour contester les droits d'Édouard à la couronne. Le 23 mai, deux jours après son retour dans la capitale, son rival termina dans la Tour une vie marquée par les plus étranges contrastes entre ses tendances intérieures et la situation que les événements extérieurs lui avaient faite. Le bruit fut répandu qu'Henri était mort de mort violente, mais ce bruit n'avait peut-être pas autre raison d'être que la coïncidence des événements et le désir naturel qu'on avait pour désirer se débarrasser d'Henri. Ceux qui seuls étaient à même de savoir à quoi s'en tenir apprirent au monde qu'Henri était mort « de pur chagrin et mélancolie (1). »

(1) « The certaintie of all whiche [the defeat at Tewkesbury and subsequent events

Cette explication, il faut le reconnaître, est bien de nature à provoquer les soupçons qu'elle avait pour objet d'écarter (1).

Tous les descendants d'Henri IV, le fondateur de la dynastie lancastrienne, étaient morts (2). Les principaux par-

related in the text] came to the knowledge of the sayd Henry, late called kyng, being in the Tower of London, not havynge, afore that, knowledge of the saide matars, he toke it to so great dispite, ire, and indingnation, that, of pure displeasure, and melencoly, he dyed the xxiij day of the monithe of May. » *Arrivall of Edward IV*, pag. 38. — Cette date doit être la date exacte, à moins, ce qui n'a rien d'improbable, que la mort n'ait été cachée pendant deux jours et postdatée à dessein. Warkworth dit : « The same nyghte that Kynge Edwarde came to Londone, King Herry, beynge inwarde in persone in the Toure of Londone, was putt to dethe, the xxj day of Maij, on a tywesday nyght, betwyx xj and xij of the cloke, *beynge thenne at the Toure the Duke of Gloucetre*, brothere to Kynge Edwarde, and many other. » Pag. 21.

(1) On a cherché à disculper la maison d'York de cette imputation, en s'appuyant principalement sur l'absence de toute preuve positive, c'est à dire suffisante au point de vue légal. Mais, dans des cas de ce genre, on trouve rarement et on demande plus rarement encore des preuves légales dans l'histoire. Il est probable que le premier soin du vainqueur aura été de prendre des mesures pour empêcher que le nom et la personne d'Henri pussent servir de nouveau de point de ralliement à une opposition contre lui. C'était dans cette intention, nous l'avons vu, qu'il avait emmené Henri avec lui à Barton, et, l'année précédente, on lui avait reproché à la cour de Bourgogne, comme un manque de logique et de discernement, de n'avoir pas, en prévision de l'invasion de Warwick, placé le roi captif à bord d'un navire dans la Tamise pour le faire conduire en Flandre ou ailleurs en lieu sûr. (Voyez Chastellain, pag. 488. L'auteur insinue que le duc de Bourgogne avait donné ce conseil.) Mais, demandera-t-on, pourquoi n'avait-il pas mis à mort son rival au moment de son retour à Londres en avril 1471 ? Pour l'excellente raison qu'alors le prince de Galles était vivant et libre et aurait immédiatement été l'objet de sympathies bien plus vives que celles qu'on avait eues pour son père. Si Henri, avec sa nature apathique et après toutes les épreuves qu'il avait traversées, a vraiment choisi un moment si convenable pour mourir « de déplaisir et de mélancolie, » ç'a été beaucoup d'obligeance de sa part, et la coïncidence paraît d'autant plus remarquable que, jusqu'à ce jour, on n'avait constaté chez lui aucun symptôme de maladie. — Quant à la part prise par Gloucester dans cette affaire, c'est une autre question. Mais tout ce qu'on a fait pour tenter de justifier le prince nous paraît avoir manqué le but. A l'époque de la mort d'Henri on croyait à sa culpabilité, à en juger d'après les écrivains du continent. Il est vrai qu'il n'y a guère contre lui que la phrase significative de Warkworth. On a accusé Shakespeare d'anachronisme pour avoir fait passer à la Tour de Londres des scènes de meurtre et de misère. Ce n'était, disent ses détracteurs, qu'une résidence royale. Soit, mais Shakespeare s'était souvenu, lui, que pour Henri tout au moins, après six années d'emprisonnement, la résidence royale avait dû changer de caractère.

(2) Si le parti lancastrien avait réellement douté qu'Édouard VI, malgré le caractère irrégulier de ses prétentions primitives, fût le légitime successeur de Henri VI, les membres

tisans de la cause lancastrienne, tant ceux qui y avaient adhéré loyalement dès le principe, que ceux qui l'avaient embrassée tardivement, pour des motifs d'ambition personnelle, avaient péri avec elle. La révolution de l'année précédente semblait n'avoir réussi pendant un moment, que pour fournir à Édouard l'occasion d'exterminer d'un seul et même coup tous ses ennemis (1). Un seul personnage demeurait sur la scène, c'était la malheureuse reine, sans mari, sans enfant.

Deux jours après la bataille de Tewkesbury, Marguerite fut découverte dans un couvent près de Worcester. On la livra aux mains du conquérant, qui l'emmena prisonnière à sa suite, à Londres. Après une captivité de cinq années, elle obtint sa mise en liberté moyennant une forte rançon que paya le roi de France. Elle se retira alors dans l'Anjou. Ceux qui la virent dans ces derniers temps furent frappés de son apparence spectrale et de ses regards inquiets, dans lesquels le désespoir avait écrit la terrible histoire de son

de ce parti n'auraient pas transféré leur allégeance aux Tudors. Ils auraient cherché un héritier véritable parmi les descendants, par la branche féminine, de John de Gaunt. Jamais cette idée n'a prévalu en Angleterre. Parmi les princes du continent, il y en avait pourtant au moins un qui était trop altéré d'ambition et de pouvoir pour ne pas se préoccuper d'une chance possible d'ajouter à ses autres titres celui de « roi d'Angleterre. » Malgré l'assistance qu'il venait si récemment de donner à Édouard, Charles de Bourgogne n'eût pas plutôt appris la mort de Henri VI, qu'il obtint secrètement de sa mère, la duchesse Isabelle, petite-fille de John de Gaunt, une renonciation en sa faveur à son titre à succéder au trône d'Angleterre. En même temps il faisait en secret, devant un notaire, la déclaration que, s'il s'abstenait pour le moment de revendiquer publiquement son droit, il n'entendait nullement y renoncer et se réservait de le faire valoir quand l'occasion lui paraîtrait favorable. (Voyez les documents publiés par M. Gachard dans ses *Particularités et documents inédits sur Commines, Charles le Téméraire et Charles-Quint*, pag. 5-8.) Certes Charles, quoiqu'allié aux Yorks, aurait pu dire que, dans son respect pour la légitimité, il était plus lancastrien que les lancastriens eux-mêmes.

(1) Sa manière de voir ou celle de son parti, au sujet du complet achèvement de la lutte, est indiquée dans l'extrait suivant : « Il était clair pour tout homme de sens que ce parti était éteint et brisé à jamais, sans espoir ou possibilité de reprendre le dessus. » *Arrivall of King Edward IV*, pag. 38.

triomphe sur un cœur fier et passionné (1). Vers la fin de sa triste vie, obligée d'aller demander un asile et sa subsistance à la charité d'un ancien subordonné, elle mourut au château de Dampierre, en 1483.

Telle avait été la désastreuse issue des intrigues ourdies par Louis de France en vue de s'assurer l'alliance de l'Angleterre, ou, tout au moins, de prolonger les dissensions intérieures qui avaient affaibli le gouvernement de ce royaume et l'avaient empêché de prendre sa place au premier rang des ennemis du roi. Non seulement Édouard était rentré en possession de sa couronne, mais son pouvoir était plus solidement établi que jamais. Henri et Warwick étaient morts tous les deux ; le motif et les moyens de lui faire résistance avaient disparu en même temps. Garanti dans la possession de ses droits, Édouard se trouvait désormais uni par un lien plus étroit que jamais avec le duc de Bourgogne, qui avait ouvert la voie à sa restauration. Et il avait, par contre, des motifs plus sérieux que jamais pour en vouloir au roi de France, comme au principal auteur de ses récents embarras et de son expulsion temporaire du trône.

En vérité, Louis avait éprouvé un cruel revers. Les brillantes visions qu'il avait commencé à caresser s'étaient brusquement évanouies. Le « paradis de son imagination » avait fui et il se trouvait plongé de nouveau dans les flammes du purgatoire. Son existence semblait condamnée à se passer dans cet élément. Le danger qui avait si souvent préoccupé sa pensée inquiète se présentait maintenant à lui sous une

(1) « Son sang, calciné par tant d'agitations, affaiblit peu à peu tous ses organes ; son estomac se rétrécit à un point extraordinaire, ses yeux se creusèrent, sa peau se sécha jusqu'à aller en poussière, et les regards se détournaient avec effroi à la vue d'un spectre vivant digne de pitié. » Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René d'Anjou*, t. II, notes, pag. 340.

forme précise et terrible. Une coalition de l'Angleterre et de la Bourgogne contre lui semblait devoir être la conséquence nécessaire des vains efforts qu'il avait faits pour rendre cette coalition impraticable. Édouard et Charles avaient tous les deux eu à se plaindre de ses aggressions récentes et le résultat semblait devoir être inévitablement fatal à l'aggresseur.

Ce résultat était généralement prévu et attendu. Cette prévision suffit à mettre en mouvement tous les éléments de désordre et à donner une nouvelle impulsion aux complots et aux intrigues qui, depuis quelque temps, étaient demeurés inactifs. Louis se trouva de nouveau abandonné, isolé, menacé de tous côtés. Le duc de Guienne se retira brusquement de la cour de son frère. Le comte d'Armagnac, qui avait fui au delà des Pyrénées, revint hardiment pour prendre possession de ses biens confisqués. Tous les princes de l'ouest de la France, les Foix et les Armagnacs, les ducs de Bretagne et de Guienne, s'unirent ensemble dans une ligue solide, sous la direction du sire de Lescun, avec un dessein avoué d'hostilité contre le roi. Leurs émissaires se répandirent activement par tout le royaume, pour essayer de soulever les mécontents. Ils demandèrent la coopération de l'Angleterre, en offrant au roi, en retour de son assistance, la restitution des anciens domaines possédés par ses prédécesseurs en France. Des négociations furent reprises en vue d'amener le mariage du duc de Guienne avec l'héritière de Bourgogne. Dans le cas où ce projet échouerait, on proposait de marier le jeune prince avec la fille du comte de Foix, dont les deux sœurs étaient unies au duc de Bretagne et au comte d'Armagnac. Cette union aurait complété une alliance de famille entre les grands vassaux de la couronne dont les

fiefs contigus occupaient toute la ligne des côtes de l'Atlantique et des frontières d'Espagne. Elle offrait donc de grandes chances d'agrandissement politique et n'était guère moins menaçante que l'union bourguignonne pour l'intégrité du royaume et le développement du pouvoir monarchique (1).

La simple intention de pareils projets suffisait pour remplir d'anxiétés et d'alarmes l'esprit trop impressionnable de Louis. Il dépêcha un envoyé pour adresser des remontrances à son frère, pour lui rappeler le serment qu'il avait solennellement juré sur la vraie croix de Saint-Laud, et lui rappeler en même temps la terrible et inévitable pénalité attachée à la violation d'un serment ainsi prêté. Ceux qui violaient ce serment devaient, d'après la tradition, mourir dans l'année (2). Il recommanda à son agent de ne pas quitter la Guienne, quel que fût l'accueil qu'il y recevrait, aussi longtemps du moins que Lescun y resterait. Il lui ordonna de feindre au besoin une maladie, pour avoir un prétexte de différer son retour; de tenir l'œil ouvert sur tous les mouvements des conspirateurs, et, par dessus tout, de découvrir le moyen d'empêcher les différents projets de mariage mis en avant pour Charles. Il insista sur ce dernier point avec une véhémence de langage, une profusion de promesses et une exubérance de démonstrations tout à fait remarquables. Nous le voyons exhorter son envoyé à mettre à l'œuvre « ses

(1) Ambassade des ducs de Guienne et de Bretagne à celui de Bourgogne (*Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCCVII); Basin; Commines; De Troyes; Lenglet, *Documents*, t. III; Duclos, t. III [preuves], pag. 314-316. — Pendant l'été précédent, alors que les deux partis étaient dans des relations amicales apparentes, Louis avait proposé à Foix d'envoyer sa fille à la cour de France, lui promettant de la traiter « comme fille de roi. » Voyez ses lettres aux comtes de Foix et de Narbonne (Duclos, t. III [preuves], pag. 310-314).

(2) Instructions à M. du Bouchage (Lenglet, t. III, pag. 160-164).

cinq sens, » et supplier la vierge Marie d'éveiller son intelligence et de faire réussir son entreprise. S'il réussissait, le roi passait de nouveau du purgatoire dans le paradis. Si le duc de Guienne voulait consentir à prendre une femme non suspecte (1), le roi s'engageait à ne plus jamais chercher à exercer sur sa conduite la moindre surveillance ou le moindre contrôle, jusqu'à la fin de ses jours, et le duc devait avoir autant d'autorité que le roi lui-même, sinon plus, par toute l'étendue du royaume de France (2).

Louis insiste spécialement sur ce point que la fille du duc de Bourgogne descend d'une race frappée d'une maladie héréditaire. Elle-même est affligée en ce moment d'une horrible maladie. D'aucuns vont jusqu'à dire qu'elle est morte. Le roi n'est pas absolument certain de sa mort, mais il est très sûr pour ce qui regarde la maladie (3).

(1) Dans la pensée de Louis, une femme non suspecte, celle qu'il aurait voulu voir épouser par son frère, était la fille adultérine d'Henri IV, de Castille, connue vulgairement sous le nom de *la Beltrajama*, d'après le nom de son père prétendu. Une pareille alliance, outre qu'elle aurait déshonoré le duc de Guienne, aurait été une source féconde de troubles et n'aurait pas manqué de soulever une guerre civile en Castille. C'est ce qui lui donnait un double avantage aux yeux du roi de France. La proposition était, d'autre part, fort agréable à Henri, qui espérait obtenir par ainsi l'appui de la France contre les prétentions de sa sœur la légitime héritière, la princesse Isabelle, qui venait d'épouser Ferdinand d'Aragon. (Voyez les négociations concernant cette affaire dans Lenglet, t. III, pag. 156-160.) Mais ce fut en vain que des invitations furent envoyées de la cour de Castille au duc de Guienne. Il avait eu de ce côté des intentions matrimoniales, mais la fiancée qu'il cherchait était la princesse Isabelle. Il avait été repoussé par cette dame, en partie pour des motifs politiques et en partie aussi parce qu'il avait les yeux chassieux et les jambes grêles.

(2) « S'il veut prendre femme qui ne soit point suspecte, *tant que je vivrai*, je n'aurai inspection sur lui, et aura puissance en tout le royaume de France autant ou plus que moi, *tant que je vivrai*. (On remarquera l'insistance qu'il met de répéter la phrase imprimée en italiques.) Brief, monsieur du Bouchage, *mon ami*, si vous pouvez gagner ce point, vous me mettrez en Paradis. »

(3) « Les filles de mondit duc de Bourgogne ont été toutes malades du mal chaud, et dit-on que la fille est bien malade et enflée, aucuns dient qu'elle est morte. Je ne suis pas sûr de la mort, mais je suis bien certain de la maladie. » Lettre du roy au sieur de Bouchage (Duclos, t. III, pag. 346).

D'un autre côté, et en même temps, Louis s'était hâté de faire de nouvelles ouvertures au duc de Bourgogne. Charles avait déjà consenti à une prolongation de la trève. Le roi pensa qu'il ne pouvait pas y avoir de moment plus opportun pour la conclusion d'une paix durable, ou même d'une alliance mutuelle, offensive et défensive, d'un traité d'amitié cordiale et perpétuelle entre les deux cours. Pour assurer ce désirable arrangement, il se déclara de nouveau disposé à renoncer, pour la seconde fois, à la possession d'Amiens et des autres villes qu'il venait si brusquement et si récemment de reprendre. Il était prêt aussi à renoncer à protéger le comte de Nevers et le connétable de Saint-Pol, les deux objets de l'inimitié de Charles, après le roi. En échange, il semblait que le roi pouvait demander à Charles, comme un très léger sacrifice, de retirer son appui aux ducs de Guienne et de Bretagne, lesquels venaient d'exciter à juste titre son déplaisir. Finalement, et comme moyen de cimenter l'alliance proposée, Louis, sans tenir compte de ses doutes sur l'existence de la fille de Charles, ni de ses certitudes à l'endroit de l'état précaire de sa santé, offrait de la marier à son propre fils, jeune prince plein d'avenir, qui venait d'atteindre l'âge d'un an (1). Cette alliance matrimoniale paraissait au roi en tous points convenable.

De telles offres ne pouvaient pas être rejetées à la légère. Mais Charles mit à son acceptation deux conditions d'un caractère quelque peu équivoque. Il demanda que les articles stipulant la renonciation des deux parties à leurs anciennes alliances, fussent consignés dans un traité à part, portant une date différente, et il demanda la cession immédiate des

(1) Instructions à monsieur Craon, etc. (*Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCCVIII-CCCXI).

villes de la Picardie, avant la confirmation du traité. Sur le premier point, Louis ne souleva pas d'objection; mais il demanda à garder possession des villes jusqu'à ce qu'il eût reçu l'assurance formelle, signée de la main du duc et scellée de son sceau, que les autres parties de la convention seraient également exécutées. Il suggéra cependant divers moyens ingénieux de tourner la difficulté et de convaincre Charles de la sincérité de ses intentions. Il offrit de donner des otages, laissant au duc le droit d'en fixer le nombre et le rang, comme garantie de la prompte exécution de ses obligations. Ses agents s'engageraient par les serments les plus solennels à ne pas remettre le traité entre ses mains, ou à se retirer à une certaine distance de la frontière, jusqu'à ce que les villes eussent été rendues. Ou bien le traité pourrait être déposé, sous la même garantie et les mêmes conditions, à la garde du chapitre de Notre-Dame de Paris (1). Voyant que ces propositions et d'autres de même nature ne produisaient pas l'effet désiré, les ambassadeurs du roi commencèrent à avoir des soupçons sur la bonne foi du duc. Ils commencèrent à douter si, même en signant le traité, il avait l'intention de s'y conformer. En conséquence ils avertirent leur maître que son rival cherchait à le tromper. Mais Louis repoussa leurs appréhensions comme idées frivoles et sans fondement. « Terminez l'affaire, » leur écrivit-il pour toute réponse. « Que le duc vous délivre les lettres patentes dans la forme convenue, et je ne doute pas qu'il ne tienne ses engagements. Ma vie y serait engagée, que je suis décidé à me confier à lui. C'est pourquoi ne m'écrivez plus au sujet de vos mauvais soupçons; car, depuis qu'il m'a assuré de sa

(1) *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. CCCVIII-CCCXI.

bouche qu'il était si bien disposé à mon égard, mon plus grand désir au monde est de voir cet arrangement définitivement réglé (1). »

Plusieurs mois se passèrent dans ces négociations, ce qui n'empêchait pas les deux partis de se préparer plus activement encore à la guerre. Le roi avait pris la précaution de garnir toute la frontière orientale de la Bretagne et de la Guienne de forces suffisantes pour écraser ces deux provinces quand le signal serait donné (2). La crainte qu'il avait d'une invasion anglaise était en partie dissipée. L'indolence et la sensualité avaient de nouveau courbé Édouard sous leur joug; et ni sa reconnaissance pour Charles, ni son ressentiment contre Louis, ni le désir d'égaler les exploits de ses belliqueux prédécesseurs, ne pouvaient le décider à faire de nouveaux efforts. Il se contentait d'envoyer à son beau-frère d'emphatiques messages pleins de reconnaissance pour les services qu'il avait reçus de lui, et de promesses plus ou moins vagues de lui prêter assistance en retour. Mais la réalité de sa gratitude s'était arrêtée à un décret qui abolissait toutes les restrictions existantes aux relations commerciales entre les sujets des deux pays (3). Il est vrai que Charles

(1) Lettre au sire de Craon et Pierre d'Oriole du 11 décembre 1471 (Duclos, t. III [preuves], pag. 319-323). Toute la lettre est remplie de semblables témoignages de confiance et d'empressement et de promesses de tenir une bonne conduite dans l'avenir à l'égard de Charles : « S'il plaît à Dieu et à Notre-Dame que vous ayez conclu, je vous assure que tant que je vive, je n'aurai ambassade, qu'incontinent je ne la fasse sçavoir à monsieur de Bourgogne, etc. »

(2) De Troyes, pag. 92; *Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. cccxii et aill.

(3) Lettre de remercîmens, etc. (*Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. cccvi). — Édouard adressa aussi une lettre de remercîments à ses « chers et particuliers amis » les magistrats de Bruges. (Dupont, *Mémoires de Commines*, t. III [preuves], pag. 202.) Ceux-ci, considérant sans doute que la continuation de la prospérité de leur cité était intéressée à leur succès, jugèrent que ce n'était pas un mauvais placement que de lui avancer quelque argent.

n'avait jamais guère compté sur des témoignages plus actifs. Il lui suffisait pour le moment que Warwick fût renversé et l'équilibre du pouvoir rétabli. Dans tous les cas, il avait arrêté ses plans comme s'il ne comptait pas du tout sur la coopération de l'Angleterre (1). Durant l'intervalle de la trêve, il s'était activement occupé à amasser et à organiser des matériaux pour une autre campagne plus vigoureuse qu'il comptait entreprendre au printemps suivant. Il avait réussi, en outre, à détacher de la cause royale un de ceux qui avaient été ses plus actifs et ses plus considérables champions. Le duc de Lorraine, le fiancé de la fille du roi, avait rompu brusquement son engagement, comme si Louis eût fait banqueroute, et s'était réuni aux groupes des aspirants qui prétendaient à la main de la riche héritière de Bourgogne (2). Bien plus, la sœur du roi, la duchesse Yolande de Savoie qui avait, jusqu'alors, soutenu sa position de régente grâce à l'appui de son frère, fit un brusque revirement et s'en alla solliciter la protection de son rival (3). Les puissances étrangères, sans aucune exception, paraissaient avoir cessé de faire le moindre cas d'une alliance avec le monarque de France. Le roi d'Aragon profita de l'occasion que lui donnait le retrait des garnisons françaises du Roussillon et de la Cerdagne pour revendiquer ses droits sur ces territoires; et, en même temps, les nobles de

(1) Il ne paraît pas que Charles ait envoyé une ambassade à la cour d'Angleterre avant 1472. Il choisit pour cette mission le seigneur de Gruthuse qu'Édouard, en souvenir des politesses qu'il avait reçues de lui, nomma pair d'Angleterre. Vers la même époque Charles reçut de son beau-frère un renfort de deux mille archers, et on parlait d'une expédition qui allait être envoyée sur les côtes de Bretagne. Mais, pendant qu'on agitait ces rumeurs, la campagne se termina. Voyez une lettre du camp bourguignon, sans signature, dans Lenglet, t. III, pag. 227.

(2) De Troyes, pag. 93.

(3) Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. II, pag. 128 et suiv.

Castille, se ralliant autour de la légitime héritière du trône et de son mari l'héritier d'Aragon, enlevèrent au roi de France la seule chance qu'il eût de créer une diversion par son alliance avec le monarque castillan. On était universellement convaincu que Louis était sur le penchant de sa ruine. Dans leur enthousiasme de voir le succès de leurs plans, les confédérés de l'Ouest ne projetaient rien de moins qu'un démembrement complet de la monarchie. « Le renard, » disaient-ils, « est épuisé : il y a un si grand nombre de chiens sur sa trace qu'il n'a pas de chance d'échapper. » Les agents que les confédérés entretenaient à la cour de Bourgogne pressaient le duc de hâter ses préparatifs et de frapper un coup décisif sans attendre l'expiration de la trêve. Revenant à l'hypocrite prétexte qu'ils avaient mis en avant dans une précédente occasion, ils prétendirent que « le bien-être du royaume » exigeait qu'il fût envahi. Charles était plus franc que cela. « Croyez-vous, » demandait-il à son chambellan, le sire de Commines, « que si je conduis mon armée en France, ce sera pour le *bien-être* du royaume? » Et comme le sire de Commines souriait en hochant la tête, pour toute réponse, le duc ajouta malicieusement : « J'aime la France bien plus que ces gens ne l'imaginent, je l'aime tant que j'aimerais plutôt la voir gouvernée par six rois que par un seul (1). »

Cependant, le mois de mai 1472 était arrivé et la trêve était sur le point d'expirer. Charles avait assemblé une armée immense sur les frontières de la Picardie. Il arriva en personne à Arras vers le milieu du mois, tout prêt en apparence à entrer en campagne. Mais, à ce même moment, il retira

(1) Commines, t. I, pag. 271.

toutes les objections qu'il avait faites au traité et consentit à le ratifier sans attendre la restitution des villes. En présence des envoyés du roi, il jura d'observer les conditions au bas desquelles il avait apposé son sceau. Les représentants de Louis prêtèrent un serment semblable; mais il était encore nécessaire pour compléter les formalités d'obtenir la ratification du traité par le roi en personne. A cet effet, les ambassadeurs furent accompagnés à leur retour par un envoyé du duc, Simon de Quingey qui avait pour instruction, après avoir accompli sa mission, de se rendre dans l'ouest et de donner avis aux ducs de Guienne et de Bretagne qu'une paix particulière avait été conclue entre Charles et Louis. C'étaient là les instructions ostensibles données à la requête du roi, lequel avait de bonnes raisons pour douter qu'une communication d'une nature si étonnante, faite par lui-même, dût être prise au sérieux et commander la confiance. Mais avec de Quingey partit un écuyer du duc, et cet écuyer était porteur d'une lettre cachetée d'une toute différente teneur, que l'écuyer ne devait remettre et que de Quingey ne devait ouvrir qu'après avoir pris congé de la cour de France. C'était là le véritable message qu'il avait à porter aux confédérés, et ce message contenait l'assurance qu'ils n'avaient rien à craindre des engagements que Charles venait de prendre avec le roi. Il avait pris ces engagements avec la ferme intention de les rompre. Il était très résolu à rentrer en possession du territoire qui lui appartenait légitimement. Cela fait, il avait le dessein d'envoyer prévenir Louis qu'il eût à s'abstenir de tout acte d'agression envers ses alliés, vu qu'il était décidé à venir à leur secours dans le cas contraire.

Charles s'efforça de justifier ce second et flagrant manque de foi dans ses relations avec son souverain, par des engage-

ments qui montrent combien sa première infraction à la parole donnée avait affaibli en lui les sentiments d'honneur naturels. Il parvenait aisément maintenant à dominer des scrupules contre lesquels, une première fois, il avait eu à lutter si violemment. Il avait affaire à un ennemi qui avait conquis tous ses avantages par la dissimulation et la fraude, et contre lequel, dès lors, il était licite d'employer les mêmes armes. La prise de possession des villes, en temps de paix, sans aucun prétexte légitime, et par des moyens insidieux, avait été elle-même une flagrante violation des traités solennellement jurés et confirmés à plusieurs reprises. Pour reprendre ce qui avait été enlevé par de pareils moyens, ne pouvait-on pas violer un nouveau traité, ou faire semblant de consentir à un engagement qu'on ne voulait pas tenir? Cela devait remettre les parties sur le même pied qu'auparavant; car Charles n'avait pas l'intention de se prévaloir des autres stipulations faites en sa faveur. Il avait beau détester les comtes de Saint-Pol et de Nevers, il ne songeait pas à les inquiéter tant que durerait la paix. Il entendait, au contraire, leur laisser le profit de l'immunité qu'il comptait réclamer pour ses propres alliés (1).

A son arrivée à Plessis, où le roi résidait alors, de Quingey trouva une réception gracieuse. Mais il ne put s'acquitter de sa mission, si simple au fond, aussi facilement qu'il l'avait espéré. Louis, sous divers prétextes, différait de donner son assentiment définitif à un arrangement dont il connaissait parfaitement les termes, qu'il avait lui-même proposé, et dont peu de temps auparavant il avait si instamment réclamé lui-même la prompte conclusion. Après avoir

(1) Commines, t. I, pag. 280-282.

été ajourné pendant plus d'une semaine, l'envoyé fut enfin admis de nouveau en la présence du roi. Mais, à sa grande surprise, il constata un changement complet dans l'attitude et le langage de celui-ci. Louis refusa de signer le traité, et congédia l'employé par quelques paroles à peine courtoises, qui n'expliquaient en rien la singularité de sa conduite (1).

L'explication, toutefois, ne se fit pas longtemps attendre. Le jeu du roi avait été plus hardi qu'on ne l'avait supposé. Il y avait eu de la duplicité des deux parts; mais, de la part de Louis, si nous en croyons les rumeurs répandues et les dénonciations de ses ennemis, il y avait eu quelque chose de plus que de la duplicité.

Il y avait plusieurs mois déjà que le jeune duc de Guienne, qui avait toujours été d'une constitution délicate, passait pour être très sérieusement malade. Il avait, disait-on, la fièvre quarte. Malgré l'interruption de leurs relations, le roi continuait à être très exactement et très régulièrement tenu au courant de l'état de santé de son frère. Cela résulte des lettres mêmes de Louis. Ses renseignements étaient d'autant plus dignes de foi qu'il les recevait d'une personne en qui Charles avait toute confiance. C'était un moine qui veillait tout le jour à son chevet et l'assistait dans ses dévotions (2). Or, tandis que le prince envoyait à la cour de Bourgogne des lettres contenant l'assurance que sa santé s'améliorait et qu'il était en état de remplir tous ses engagements, matrimoniaux et militaires (3), le moine en-

(1) « Renvoya le roy ledict Symon avec tres maigres parolles sans riens vouloir jurer. » Commines, t. I, pag. 278.

(2) Lettres secrètes du roi au grand-maître. Cabinet de Louis XI (Lenglet, t. II, pag. 242-244). Autres lettres à Dammartin (Duclos, t. III [preuves], pag. 320, 324).

(3) Instructions, etc. (*Histoire de Bourgogne*, t. IV, pag. cccxi), et Lenglet, t. III pag. 164, 165.

voyait en cachette à la cour de France des informations plus exactes.

Le 8 mai, Louis avait écrit à ses généraux établis sur la frontière de Guienne de ne pas commencer les hostilités et de ne pas chercher à se rendre maître d'aucune ville ou d'aucune forteresse dans cette province. En effet, si ces négociations avec le duc de Bourgogne avaient amené seulement la continuation de la trêve, il se serait vu forcé de restituer les villes qui auraient été capturées dans l'intervalle (1). Mais une semaine plus tard, nous le voyons qui écrit de nouveau, sur un ton tout différent, pour leur ordonner de commencer immédiatement la guerre et de la poursuivre avec la plus grande vigueur (2). A peu près à la même date, il écrit à Dammartin « qu'il a reçu par exprès la nouvelle que son frère ne survivra plus que quelques jours. » Je suis fort ébahi de ces nouvelles, » ajoute t-il, « et je m'en suis signé de la tête aux pieds (3). » Et, en effet, Charles de France

(1) Lenglet, t. III, pag. 186. — Cette lettre, si courte qu'elle soit, est plaisante. Elle montre quel soin Louis devait prendre pour empêcher que ses nombreux agents ne compromissent ses projets par des excès de zèle. « Soyez calme pour le moment, je vous en prie, » écrivait-il. « Si le duc de Bourgogne me déclare la guerre, je partirai immédiatement pour la Guienne et la Bretagne, et nous tâcherons d'en finir en huit jours. D'un autre côté, si la paix est faite, nous obtiendrons tout sans coup férir ou sans courir le risque d'être obligés de rien rendre. Cependant, si vous pouvez obtenir quelque chose par voie de négociation, n'y manquez pas! Quant à l'artillerie (que vous m'avez demandée), elle est près de vous (mais je ne crois pas le moment opportun pour vous dire où); et, quand le moment sera venu et que je serai informé par mes ambassadeurs, vous l'aurez immédiatement. »

(2) Lettres du 14 et du 15 mai, dans Duclos, t. III [preuves], pag. 326, et Lenglet, t. III, pag. 187. — Dans la première de ces deux lettres, il dit où l'on pourrait trouver cette artillerie, et il ajoute : « Envoyez en querir tant que vous voudrez »

(3) « Depuis les dernières lettres que je vous ay escriptes, j'ay eu nouvelles que monsieur de Guienne se meurt, et qu'il n'y a point de remede en son fait, et me l'a fait sçavoir un des plus privez qu'il ait avec luy, et par homme exprès, et ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'icy au plus... Celuy qui m'a fait sçavoir les nouvelles, c'est le moyne qui dit ses heures avec monsieur de Guyenne, dont je me suis fort esbahy, et m'en suis signé depuis la teste jusqu'aux pieds, et adieu. Escrit au Montils-les-Tours, le 18 mai. » Cabinet de Louis XI (Lenglet, t. II, pag. 243); aussi dans Duclos, mais avec une date inexacte. Le roi avait reçu ces nouvelles le 14. Voyez De Troyes, pag. 94.

expira le 28 de ce mois, un peu moins d'un an après avoir déserté la cause royale et renouvelé son alliance avec les ennemis du roi. Louis qui, plusieurs années auparavant, en apprenant la mort du prince Alphonse de Castille, s'était borné à dire sèchement que « le roi de Castille était un prince fortuné, » constata dans la mort du duc de Guienne l'action d'un pouvoir plus grand et plus mystérieux que celui de la fortune. La vraie croix de Saint-Laud avait, par un exemple terrible, puni la profanation de sa puissance miraculeuse (1).

La mort du duc de Guienne, arrivant dans des circonstances pareilles, ne pouvait pas manquer d'avoir des résultats importants. Par un testament, signé peu de temps avant sa mort, le duc avait légué toutes ses possessions à son frère (2). Mais, en dehors de ce legs, Louis avait le double droit d'héritage et de réversion. Les nobles de la province, et les magistrats des villes, de qui Charles avait tout récemment exigé un serment de fidélité, même contre le souverain, n'avaient maintenant d'autre parti à prendre, quelle que fût leur inclination réelle, que de retourner sous l'obéissance du roi. La Guienne se trouva ainsi de nouveau annexée au domaine royal. La Bretagne se trouva de nouveau séparée de tous ses confédérés. Les Foix et les Armagnacs se trouvèrent de nouveau réduits à fuir ou à demander pardon. Le lien principal de la conspiration était rompu (3); et Louis n'avait plus besoin d'acheter au duc de

(1) Voyez la lettre de Louis à Tanneguy du Châtel (Duclos, t. III [preuves], pag. 3109.

(2) Testament, etc. (Lenglet, t. II, pag. 244 et suiv.).

(3) « Croy bien que si ledict duc de Guienne ne fust point mort, que le roy eust eu beaucoup d'affaires; car les Bretons estoient prestz, et avoient dedans le royaulme des intelligences plus que jamais n'avoient eu, lesquelles faillirent toutes à cause de ceste mort. »

Bourgogne la permission de le trancher à un prix aussi énorme que la reddition de ses conquêtes en Picardie. Il s'était montré disposé à faire le sacrifice, du moment où c'était le seul moyen d'arriver à ses fins et où il était assuré de réussir en l'employant (1). Aussi longtemps qu'il n'avait entrevu qu'une solution possible à ces difficultés, il s'était complu à fermer les yeux sur le caractère équivoque de cette solution. Mais du moment qu'il se voyait mis hors d'affaire d'une façon si miraculeuse, et si soudaine, il n'avait aucun intérêt à se maintenir sur un terrain défavorable. Aussi l'avons-nous vu changer tout à coup d'opinion ; et, dans les lettres qu'il écrivait à ses généraux, le voyons-nous se plaindre de ce que son rival eût agi avec dissimulation dès le principe des négociations (2).

On devine la colère sombre et violente qui s'empara du cœur de Charles lorsqu'il vit revenir son envoyé sans la ratification du traité, lorsqu'il apprit que ce traité avait été dédaigneusement rejeté, que le duc de Guienne était mort, et que, par conséquent, la ligue était rompue. Le souvenir de ses arrière-pensées personnelles de trahison (3) ne servit

Commines, t. I, pag. 275. — Le changement de position qui résulta de cet événement est nettement et mélancoliquement indiqué par cette épigramme du temps :

« Berry est mort,
Bretaigne dort,
Bourgogne hongne,
Le roy besongne. »

(Leroux de Lincy, *Chants historiques et populaires du temps de Louis XI.*)

(1) « Cuyde l'intention du roy telle que s'il eust achevé son enterprinse aupres de là, ou que son frere vinst à mourir, qu'il ne jureroit point ceste paix : mais aussi que s'il trouvoit forte partie, il la jureroit et executeroit ses promesses pour se oster de peril. » Commines t. I, pag. 280.

(2) « En effet, ce ne sont que toutes dissimulations. » Lenglet, t. III, pag. 187.

(3) Les assertions de Commines au sujet de la conduite de Charles en cette occasion ont été démenties. Ceux qui désireraient voir la question discutée peuvent consulter la note placée à la fin du troisième volume.

qu'à augmenter son indignation du succès de la perfidie de son rival. Le sire de Lescun, qui venait de fuir en Bretagne, emmenant avec lui le moine dont il a été déjà parlé, et un autre individu soupçonné d'être son complice, répandait sur le compte de Louis des accusations plus graves. On s'empara avidement de ces bruits à la cour de Bourgogne, on les publia dans des lettres et des manifestes, conçus dans un esprit de violence et de fureur qui ne laissaient que trop deviner quel serait le caractère des hostilités qui allaient s'ensuivre. Le roi était accusé d'avoir conspiré contre la vie de son frère et d'avoir mis à exécution ses cruels et horribles projets « au moyen de poisons, maléfices, sorcelleries et invocations diaboliques, » fait avoué par des agents subalternes qui avaient été les auteurs immédiats du crime. C'étaient les vertus du prince assassiné, et non la moindre faute ou inconduite de sa part, qui avaient été les seules causes de cet « exécrable fratricide. » Tous les princes et les gentilshommes du royaume furent adjurés de s'unir pour punir l'auteur de ce meurtre, — « de cette mort tant piteuse et inhumaine qu'oncques on n'en avait ouï mentionner pareille, en France ou ailleurs. »

Le duc de Bourgogne, sans se préoccuper davantage du motif primitif qui lui avait fait prendre les armes — à savoir le redressement de ses griefs particuliers et la restitution du territoire qu'on lui avait enlevé — se disposa à marcher sur la France, à unir ses forces à celles du duc de Bretagne, et à exercer telle vengeance « qu'il plairait au Dieu créateur, sur le roi et sur tous ceux qui avaient cherché à le favoriser ou à le protéger dans sa cruelle et détestable conduite (1). »

(1) Le manifeste dans Haynin (t. II, pag. 202-205) et Lenglet (t. III, pag. 298-301) porte la date du 16 juillet : mais de semblables déclarations avaient été publiées en juin. Voyez

Les actes ne tardèrent pas à succéder à ces menaces. Bien que la trêve, qui venait d'être renouvelée, ne dût expirer qu'au 15 juin, Charles, qui la considérait comme déjà rompue par le roi, mit son armée en mouvement, et partit d'Arras, le 4. Il semblait que les troupes fussent animées du même esprit de colère et de vengeance que leur prince. Ce n'était plus la guerre du Bien public qu'ils allaient livrer sur le territoire de la France, mais une guerre comme celle qu'ils venaient de livrer contre Liége — une guerre « de feu et de sang, » de dévastation, de pillage et d'extermination.

La première et la plus terrible explosion de leur férocité tomba sur la petite ville de Nesle, dans le Vermandois, sur le bord d'un cours d'eau tributaire de la Somme. Cette ville n'avait pas de défenses en état de tenir, à l'exception du château, et la garnison ne se composait que de cinq cents archers, fournis par la milice de la province. C'est pourquoi quand la ville fut sommée de se rendre, le 10 juin, le commandant qui ne voyait pas d'autre alternative, répondit en demandant à capituler dans de bonnes conditions. Ses efforts pour obtenir ce résultat auraient probablement abouti; mais, pendant les pourparlers des dissentiments

l'*Histoire de Bourgogne*, t. IV [preuves], pag. cccxix. — Basin, qui entre dans des détails sur cet événement, affirme comme une chose certaine que Louis a fait empoisonner son frère. Commines, qui ne fait à la chose qu'une allusion détournée, n'ose pas la nier formellement. Si Louis avait été jugé devant un jury moderne et défendu par un avocat de talent, il aurait été acquitté selon toute probabilité. Comme il ne courait pas le danger d'être mis en jugement, il paraît s'être fort peu troublé de l'accusation. Il en prit sans doute son parti philosophiquement comme Commines, qui dit que les ennemis du roi ne gagnèrent rien à cette accusation ou qu'il ne s'ensuivit pas de rébellion populaire. Cependant, comme on ne pouvait pas prévoir d'une façon certaine ce qui arriverait, le roi, en apprenant que son frère était sur le point de mourir, avait pris ses précautions (qui restèrent infructueuses) pour empêcher les Bretons de s'emparer du moine. (Voyez sa lettre à Dammartin, citée précédemment.)

s'élevèrent entre les citoyens et la garnison ; le héraut qui avait apporté la sommation fut mis à mort; des coups de feu furent tirés du haut des murailles et deux soldats bourguignons furent tués. A ces provocations, les troupes, n'écoutant que leur indignation et leur fureur, s'élancèrent dans la ville, qui devint le théâtre d'un massacre en masse. Le carnage dura pendant plusieurs heures dans les rues, dans les maisons, mais plus particulièrement dans les églises où, suivant l'habitude, la plus grande partie des habitants avaient couru se réfugier. Ceux qui échappèrent à l'épée, dans la première ardeur de la poursuite, ne tardèrent pas à être tirés de leurs retraites et pendus. Les archers, ou du moins un grand nombre d'entre eux, furent laissés en liberté après qu'on leur eut coupé, à chacun, le poing droit. Quand le duc entra dans la ville, après que le carnage fut terminé, mais tandis que les traces en étaient encore visibles partout, il témoigna par son attitude et son langage une sombre et farouche satisfaction. « Voilà le fruit, s'écria-t-il, qui grandit sur l'arbre de la guerre! » Il entra dans l'église principale sans descendre de son cheval, lequel faisait jaillir sous ses pieds les flots de sang qui coulaient épais de plusieurs pouces sur les dalles. Devant cet effroyable spectacle, devant ces cadavres amoncelés d'hommes, de femmes et d'enfants — déjà déshabillés et dépouillés par les pillards — il se signa à différentes reprises, en murmurant avec un soupir : « Voilà un beau spectacle! En vérité, j'ai de bons bouchers avec moi (1)! »

(1) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 94, 95); Commines, t. I, pag. 275-277; Basin, t. II; *Bulletins de la Société de l'histoire de France*, 1833-1834. Ce dernier ouvrage contient les dépositions de plusieurs anciens habitants de Nesle, recueillies cinquante ans après l'événement. Ces dépositions, comme on peut aisément le supposer, étaient remplies

Quand la ville eut été livrée au pillage et à l'incendie, les Bourguignons continuèrent leur marche. Le bruit de leur grand nombre et de leur férocité répandait partout la terreur.

Le roi, cependant, avait fait ses préparatifs contre cette inévitable tempête, avec la prévoyance, la sagacité et la rapidité de décision et d'action du marin expérimenté, accoutumé aux périls de la navigation, aux tourmentes du vent et aux convulsions violentes des flots. Une première fois déjà la brusque jonction des forces de ses ennemis l'avait réduit à une position défensive, à un moment où la défection et la trahison de ses troupes allaient lui enlever tout moyen de défense. Aussi son premier soin fut-il d'empêcher la jonction proposée entre les Bourguignons et les Bretons, jonction qui devait amener les mêmes résultats. Il ne pouvait pas espérer d'arriver à ses fins en se plaçant simplement entre les forces ennemies pour attendre et repousser leurs attaques. Il lui fallait prendre une position aggressive d'un côté ou d'un autre, et il devait le faire avec une puissance d'initiative qui lui permît d'aller rapidement en besogne et d'avoir raison de toute résistance, avant qu'il fût lui-même attaqué de l'autre côté. Or il n'était pas possible de remporter un triomphe si complet et si rapide sur un ennemi aussi formidable que Charles. Louis résolut donc de faire sa

d'exagérations. Tout cela est représenté comme s'étant accompli de sang-froid et sur l'ordre exprès de Charles, lequel ordonne d'en pendre un tel nombre, de couper les poings à autant d'autres, etc. Sur un point important ce témoignage admet une contradiction directe et suffisante. D'après la déclaration de ces vénérables témoins, la place aurait été enlevée par surprise et sans sommations préalables. D'un autre côté, le roi, dans une lettre adressée à Dammartin le 19 juin 1472, dit que la ville s'est rendue régulièrement, moyennant la promesse que les habitants auraient la vie sauve. (Duclos, t. III [preuves], pag. 327.) Si cela était vrai, l'événement aurait un caractère plus odieux encore. Mais les deux assertions sont démenties par le témoignage irréfutable de Commines. De Troyes, qui reproduit l'accusation de Louis, dit cependant que la ville a été sommée le 11 et prise le 12 juin.

principale démonstration contre la Bretagne; et, après avoir établi le gros de son armée sur cette frontière, il s'y rendit à son tour pour diriger les opérations en personne.

Mais si les forces qu'il laissait derrière lui ne suffisaient pas pour tenir tête en rase campagne à une armée d'invasion, elles suffisaient pour la défense des grandes villes fortifiées, dans lesquelles le peuple du pays environnant pouvait, dès lors, s'abriter. Il avait donné l'ordre de démanteler les forteresses d'importance secondaire, et en avait rappelé les garnisons. Si Charles entreprenait le siége d'une place capable de soutenir un siége prolongé, il en devait résulter pour lui une perte de temps fatale au succès de son entreprise. Si, d'autre part, il laissait ces places sans les attaquer, conformément au plan d'opération qu'il avait annoncé d'abord, son armée, en marchant en avant, ne pouvait pas faire grand dommage, harcelée qu'elle serait constamment par les ennemis accumulés sur ses derrières. Rien de facile pour les garnisons comme de faire des sorties, d'intercepter ses communications, de s'emparer de ses convois, et de harasser ses détachements. Il ne tarderait pas à se trouver forcé à une retraite précipitée, ou à se trouver amoindri de forces et privé de secours, dans une position telle que la retraite ne lui serait plus possible.

Tel était le plan combiné par Louis. Avec les moyens dont il disposait, il ne semble pas qu'il eût pu en adopter un meilleur (1). Malheureusement ses instructions, qui étaient pourtant bien claires et réitérées, ne furent exécutées que partiellement et avec lenteur. Le connétable avait été chargé de raser les fortifications de Nesle et de pourvoir

(1) Cette politique est indiquée tant par ses opérations que par ses lettres à Dammartin, dans Duclos, t. III [preuves], pag. 326-330, 333, 335, 336, 338.

à la sécurité de ses habitants (1). Mais, dans une crise où ses intérêts personnels étaient si particulièrement en péril, Saint-Pol avait songé tout d'abord à pourvoir à sa propre sécurité. Il s'était enfermé à Saint-Quentin, résolu à y attendre, en sûreté, mais dans l'inaction, que la crise fût passée.

Pendant ce temps, Charles avait repris possession de Roye, une des villes prises par Dammartin pendant la campagne précédente. Les ouvrages de cette place, très forte dès l'origine, avaient été récemment réparés d'une manière complète et pourvus de tout le materiel nécessaire pour une défense prolongée. Mais la garnison, quoique nombreuse, fut saisie de panique à l'approche de l'ennemi. Même avant que sommation leur eût été faite de se rendre, les archers descendirent des murailles et coururent acheter leur vie au prix d'une reddition empressée. Il ne restait plus après cela qu'à capituler dans les formes. On laissa les soldats se retirer avec armes et bagages. Les habitants protestèrent de leur attachement sans bornes pour la maison de Bourgogne et pour la personne de son légitime souverain. Le duc consentit à les prendre sous sa protection (2). Les atrocités commises à Nesle produisaient là leur effet : une terreur abjecte et une soumission honteuse. Mais en d'autres endroits elles excitèrent un courage désespéré et la résolution de lutter à toute extrémité.

L'armée franchit la Somme et continua sa marche. Le roi et le duc suivaient ses mouvements d'un œil inquiet mais

(1) Louis, dans une lettre à Dammartin, exprime une juste indignation de ce que ses ordres sur ce point aient été négligés. Il les renouvelle et dit : « Si ladite place eût été abatue et rasée comme j'avais ordonné, il n'en fût pas ainsi avenu, et pour ce faites que toutes semblables places soient rasées, car qui ne fera, on perdra les gens de desdans, et si me sera accroissement de deshonneur et dommage. » *Ibid.*, pag. 328.

(2) Commines; De Troyes; *Ancienne chronique;* Basin, etc.

résolu. Dammartin avait pris position à Compiègne, une place que le roi considérait comme étant de grande importance (1). Amiens, qui semblait devoir également servir de point d'attaque, n'était pas moins bien gardé. Salazar et d'autres capitaines habiles et expérimentés y avaient réuni leurs forces. Le duc n'attaqua, ne menaça ni Amiens, ni Compiègne. Il passa entre les deux, marchant vers l'ouest, résolu à pénétrer dans la Normandie où il comptait opérer sa jonction avec les forces de son allié.

Sur sa route se trouvait l'antique ville de Beauvais, située dans une vallée basse mais fertile, au bord du Thérain, un des affluents de l'Oise. C'était une place de grande force, mémorable à cause des siéges qu'elle avait soutenus victorieusement pendant les guerres contre les Anglais. Les murailles étaient hautes et massives, le fossé, large et profond, était alimenté par des canaux qui arrosent encore aujourd'hui la vallée environnante et pénètrent dans la ville dont elle coupe les rues. On se rappelle que le roi y avait établi récemment son quartier général. Il y trouvait un convenable point d'appui pour la défense d'Amiens. Mais, à la suite de l'ouverture soudaine des hostilités, et, comme le danger paraissait plus imminent sur la frontière, la ville avait été abandonnée. On n'y avait même pas laissé sa garnison habituelle. Une poignée d'archers, bande échappée à la garnison terrifiée de Roye, s'étaient réfugiés à Beauvais. C'était toute la défense de la place. Mais eussent-ils été plus nombreux, leur présence aurait augmenté la contagion de la panique plutôt que d'inspirer la confiance. Cependant d'actifs préparatifs de résistance s'improvisèrent.

(1) Lettres à Dammartin (Duclos, t. III [preuves], pag. 329, 337).

Des messages furent envoyés partout pour répandre l'alarme et solliciter le secours des villes voisines. Les habitants, sans distinction de rang ou de sexe, étaient remplis de cet esprit hautain et résolu qui donne parfois du courage aux faibles et aux timides en présence d'un danger qui fait trembler les audacieux.

Dans la matinée du 27, d'assez bonne heure, des ouvriers, occupés à réparer la toiture de la cathédrale, un édifice ancien et encore inachevé qui forme le principal ornement de Beauvais, signalèrent au lointain l'approche de l'avant-garde de l'armée bourguignonne. Elle était commandée par Philippe de Crèvecœur. Il savait la ville mal défendue, malgré la résolution héroïque de ses habitants, et il espérait y entrer sans coup férir, ou, si ses sommations étaient rejetées, l'emporter d'un coup de main avant l'arrivée du gros de l'armée. Il envoya donc un héraut. La ville refusa de parlementer. Philippe disposa alors ses troupes en deux divisions et les conduisit à l'attaque. Il réussit sur un point. Ses hommes prirent possession des faubourgs malgré les ouvrages extérieurs qui les protégeaient. Mais les défenses intérieures étaient plus fortes et elles furent plus énergiquement défendues. Les soldats furent obligés de se réfugier dans l'église de Saint-Hippolyte et dans les maisons adjacentes. Ils en percèrent les murailles, ce qui leur permit de continuer le combat avec plus de sécurité pour eux-mêmes, mais avec moins de dommage pour l'ennemi.

Le second assaut fut dirigé contre une des portes. Deux pièces d'artillerie se mirent à la battre; mais, comme les chariots qui portaient les boulets et les autres munitions, étaient restés en arrière, au bout de quelques décharges, le feu fut discontinué. On avança alors des échelles de siége.

On trouva qu'elles étaient beaucoup trop courtes, ce qui n'empêcha pas un certain nombre d'assaillants plus actifs ou plus hardis que les autres de s'élancer sur le parapet. Mais avant qu'ils eussent pu s'y établir ou recevoir du secours de leurs camarades, ils furent renversés et précipités dans le fossé. Une tentative fut faite pour prendre d'assaut la porte, dans laquelle le canon avait pratiqué une petite brèche. Elle ne réussit pas davantage. Un combat corps à corps s'engagea à travers l'ouverture; de lourdes pierres et d'autres projectiles pleuvaient des murailles; une grêle de flèches sifflait sans interruption; et, quand l'attaque eut été repoussée, des fagots enflammés furent jetés en face de la porte. Le feu fut alimenté sans cesse avec nouveaux combustibles jusqu'à ce qu'il eût pris des proportions suffisantes pour tenir l'ennemi à distance. Pour animer la défense, une procession de prêtres arriva sur les remparts, portant les reliques de « la glorieuse vierge sainte Angadresme, » la patronne de la ville. La tradition rapportait que, dans des siéges antérieurs, on avait vu la sainte apparaître, vêtue de son habit de religieuse; elle glissait comme une ombre le long de créneaux, et prêtait une assistance surhumaine aux valeureux efforts des défenseurs de la ville. Dans cette occasion, sa présence était plus réelle, le spectacle était plus glorieux. Dans la ville, les femmes ne se contentaient pas de fournir des flèches et d'autres projectiles aux combattants, elles prenaient personnellement une part active au combat. Parmi ces héroïnes se faisait remarquer, par la calme audace de sa bravoure, une fille d'humble naissance, nommée Jeanne Laisné. Sans arme d'aucune sorte, elle se tenait à l'endroit du plus grand danger. Ce fut à elle qu'échut aussi le plus grand honneur de

la journée, pour avoir arraché l'étendard bourguignon des mains d'un soldat qui avait réussi à le planter sur la muraille. Elle alla, au milieu des applaudissements de ses compagnes, porter ce trophée à l'église des Jacobins, d'où il fut par la suite transporté à l'hôtel de ville. Ce lambeau de soie, brodé de dorures ternies, aux armes du duc de Bourgogne, existe toujours à l'hôtel de ville de Beauvais, où il rappelle un exploit rarement surpassé dans les annales de l'héroïsme féminin.

Bien que déçu dans sa tentative et son espoir, Crevecœur comptait toujours que la ville succomberait devant une force plus grande, sans qu'il fût nécessaire de passer par les préliminaires d'un siége régulier. En conséquence, il envoya un message au duc pour l'informer de l'état des affaires et le prier de hâter son arrivée. Charles arriva assez tard dans l'après-midi. Malgré cela, après avoir jeté un coup d'œil sur les défenses de la place, il ordonna de renouveler immédiatement l'assaut. Mais la résistance fut aussi ferme et aussi efficace que la première fois. A un moment critique, les assiégés furent renforcés par l'arrivée de deux cents hommes d'armes. Ils étaient venus de Noyon, à une distance de quatorze lieues, par une journée d'une chaleur étouffante. Ils arrivèrent à Beauvais au moment où le crépuscule d'été répandait encore ses clartés adoucies sur la scène du combat. Sans faire halte au moment, ils se débarrassèrent de leur bagage tout en passant par les rues pour courir aux remparts. Leur arrivée vint fort à propos dégager les citoyens harrassés de fatigue et serrés de près et obligea l'ennemi à battre de nouveau en retraite (1).

(1) *Discours véritable du siége de Beauvais*, tiré d'un viel manuscrit (Lenglet, t. III, pag. 205 et suiv.); Commines; De Troyes.

Si Charles, le lendemain, avait complété l'investissement et ouvert le siége d'une façon régulière, la place, si vaillamment qu'elle fût défendue, n'aurait pas manqué de tomber entre ses mains. Mais soit par suite d'une erreur de jugement, comme le prétend Commines, soit qu'il éprouvât réellement de la répugnance à se laisser détourner de l'objet déclaré de son entreprise, le duc négligea de compléter ses approches du côté d'une des principales avenues, appelée la Porte de Paris, sur le bord de la rivière. Quand il y songea, il était trop tard. Dans l'intervalle, des troupes étaient venues de tous côtés au secours de la ville assiégée.

Dammartin arriva de Compiègne, Salazar d'Amiens, les maréchaux Lohéac et Rouhault de points plus éloignés encore. En deux jours, une force se montant à quinze mille hommes fut réunie à Beauvais; et les approvisionnements arrivaient en si grande quantité, que le prix du pain et d'autres denrées, au lieu d'augmenter, tomba au dessous du cours ordinaire. Les assiégeants se mirent alors à former leur camp, qui s'étendit sur plusieurs lieues d'étendue; ils construisirent des batteries et ouvrirent un feu qui dura, sans interruption, pendant plus d'une semaine.

On ouvrit des écluses pour faire écouler l'eau du fossé, on chercha aussi à miner les murailles; mais comme le sol était partout humide et poreux, il fallut abandonner ce projet. Les pertes occasionnées par la canonnade furent extraordinairement peu nombreuses. Un boulet en pierre de grand calibre tomba dans le chœur de la cathédrale tandis que les prêtres célébraient la messe, mais sans faire de mal à personne, circonstance qui fut pieusement attribuée à la puissante protection de « madame sainte Angadresme. » Toutefois un grand nombre d'édifices, y compris des églises,

furent détruits ou subirent des dommages irréparables. Les brèches ayant été jugées praticables, l'assaut fut ordonné pour le 9 juillet.

La nuit qui précéda l'attaque, Charles qui discutait, couché tout habillé sur son lit de camp, les probabilités de succès avec ses officiers, déclara que, dans sa conviction, l'ennemi aurait abandonné les défenses pour le moment de l'assaut. Il en était si sûr qu'il railla très amèrement ceux qui s'avisèrent d'exprimer une opinion contraire (1).

Charles était seul de son avis, mais sa confiance se justifie par l'expérience particulière que les événements lui avaient formée. A Dinant et à Liége il avait vu les préparatifs de résistance aboutir à une soumission immédiate. Il croyait que les choses se passeraient toujours ainsi, mais sa carrière de victoire devait s'interrompre à Beauvais par un mortifiant échec.

Les Bourguignons réussirent pourtant à traverser le fossé, malgré le feu d'enfer qui tonnait du haut des remparts, et ils commencèrent leur assaut, non pas seulement aux brèches, mais contre toute l'étendue de la courtine entre les deux portes. Plus d'une fois ils montèrent au sommet et plantèrent leurs étendards; mais ils furent presque immédiatement arrachés. Le nombre et le courage des assiégés étaient à la hauteur du besoin. Il n'y avait pas de point qui ne fût gardé. Nulle part on ne vit de signe d'hésitation ou de faiblesse. A aucun moment les assiégeants ne remportèrent de ces avantages fortuits qui, lorsqu'on en profite hardiment et

(1) « Demanda à aulcuns s'il leur sembloit qu'ilz attendissent l'assault : il luy fut respondu que ouy, veu le grant nombre de gens qu'ilz estoient, et n'eussent ilz devant eulx que une haye. Il le print en mocquerie, et dict : « Vous n'y trouverez demain personne. » Commines, t. I, pag. 288.

rapidement, peuvent faire emporter de haute lutte la victoire. Tandis que les archers et les hommes d'armes, en rangs serrés, faisaient bon usage de leurs armes, les gens de la ville faisaient pleuvoir sur les assaillants de lourdes pierres, des chaudrons d'huile bouillante, des fagots goudronnés et enflammés et autres moyens de défense analogues. Après un combat qui dura trois heures, les assaillants furent repoussés, avec une perte de plus de douze cents hommes, tués ou blessés. La victoire des assiégés était trop complète, l'échec des assaillants trop décourageant pour qu'on pût songer à tenter une nouvelle attaque avec les réserves tenues prêtes à cet effet (1).

La force de la place avait été prouvée. L'habileté et la résolution de ses défenseurs avaient fait leurs preuves aussi. Si Charles se décidait à faire le siége, il lui fallait renoncer à toutes ses intentions premières et appliquer toute son énergie et toutes ses ressources à cet unique objet. Charles n'était pas préparé à cette conclusion. Cependant, au lieu de s'avouer battu et de reconnaître son impuissance, il resta quelque temps encore dans le voisinage de Beauvais. Il persistait à ruminer des plans stériles pour réduire la place. Deux fois, pendant cet intervalle, de fortes pluies, inondant la vallée, forcèrent les troupes à changer de campement. En même temps, les assiégés, enhardis par leur récent succès, faisaient de fréquentes sorties qui harassaient les Bourguignons. Parfois, cependant, il arrivait, dans les sorties, que les gens de Beauvais avaient leur retraite coupée et payaient cher leur témérité. Enfin, après avoir passé trois semaines

(1) Les principales autorités à consulter au sujet du siége de Beauvais sont : *le Discours véritable du siége*, pièce contemporaine, citée par Lenglet, t. III, pag. 205-216; Commines t. I, pag. 283-289, et De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 95-97).

dans cette entreprise sans résultat, et perdu plus de trois mille hommes dans différents assauts et escarmouches, le duc leva le camp, le 22 juillet, et poursuivit sa marche vers la Normandie.

Il essaya de pallier la disgrâce qui venait de frapper ses armes par une proclamation pleine de vantardise, dans laquelle il renouvelait toutes ses accusations, ses injures et ses menaces contre le roi, et qu'il terminait en disant qu'il avait en réserve des expédients qui lui assuraient la prise facile et prochaine de Beauvais, mais qu'il n'avait pas le temps de les mettre en œuvre pour le moment, étant pressé d'aller remplir ses engagements envers le duc de Bretagne.

Le fait est que son insuccès devant Beauvais lui avait fait perdre l'occasion d'obtenir la coopération de son allié et de mener à bonne fin le principal objet de la campagne, à savoir de replonger le royaume dans l'anarchie et la guerre civile et de réduire de nouveau le roi à l'impuissance et au désespoir. Louis avait déjà assiégé et pris plusieurs places fortes sur la frontière ennemie. Il marchait en avant d'un pas rapide mais prudent, sur Nantes (1), la capitale de la province. François se trouvait enveloppé dans un filet dont les mailles se resserraient graduellement autour de lui. Il ne voyait plus de moyen de s'en échapper, à moins d'une puis-

(1) Ludwig von Diesbach, dans son autobiographie, donne avec sa naïveté ordinaire quelques exemples amusants de la difficulté qu'éprouva le roi, durant ces opérations, à réprimer chez ses soldats cette ardeur qu'il s'entendait si bien à exciter. A une certaine occasion, les pages du roi ayant pris part à un assaut que Louis avait contremandé, n'aboutirent pour prix de leurs peines qu'à passer à gué dans un fossé bourbeux. Quand ils revinrent le roi leur adressa des compliments ironiques et les complimenta sur l'excellent bain qu'ils avaient dû prendre. Une autre fois, qu'ils avaient réussi dans une tentative du même genre et qu'ils comptaient sur une bonne récompense, le roi les fit venir et leur dit qu'il avait envie de les faire pendre pour leur apprendre à agir sans ordres et en nombres insuffisants. *Der Schweizerische Geschichtforscher*, B. VIII, s. 178, 181.

sante diversion en sa faveur, à moins d'un grand et décisif avantage remporté par ses alliés. La chute de Beauvais eût été pour lui un soulagement immédiat. Si une ville aussi forte, défendue par les meilleures troupes et les plus habiles capitaines de France, avait cédé à l'attaque des envahisseurs, tout l'édifice de la résistance s'écroulait naturellement. Rien n'aurait plus fait obstacle au progrès des troupes ducales, le roi aurait été forcé de laisser échapper la proie qu'il tenait serrée déjà et on l'aurait vu se replier en hâte sur sa capitale pour s'y mettre personnellement à l'abri. Or, on le savait, dans la capitale même, le roi se serait trouvé de nouveau entouré d'ennemis, réduit à une impuissance sans espoir. Mais la lutte avait eu un résultat tout différent. Le roi était libre de poursuivre le cours de ses succès, il pouvait laisser à ses généraux, qu'il continuait toutefois à accabler d'avis et de suggestions, le soin (1) de poursuivre son plan primitif de défense. Comme d'habitude, Louis prodiguait les protestations bruyantes et exagérées de sa satisfaction et de sa gratitude. Il promit à sa céleste bienfaitrice, dont il ne manquait jamais de reconnaître l'intervention toute spéciale en sa faveur, une « ville de Beauvais » en argent, de la valeur de deux cents marcs, qui devait être déposée dans sa chapelle à

(1) « Je recommande mes affaires dans cet endroit à votre attention zélée. Si vous ne mettez pas la main à l'œuvre, le duc de Bourgogne nous fera grand dommage et déshonneur... Je sais les embarras que vous avez à cause de moi, et vous en récompenserai bien. Que Dieu et notre Dame sauvent Dieppe et Arques et nous serons bientôt hors d'embarras. Renforcez ces places. Tenez votre cavalerie entre les Bourguignons et leurs frontières... Tombez sur eux en masse et faites-leur tout le mal que vous pourrez... Puisqu'ils marchent si lentement et qu'ils ont marché si avant dans mon pays, vous pourrez bien couper leurs communications et leurs approvisionnements... Soyez devant l'ennemi partout où il va... Envoyez une troupe dans leur territoire pour incendier et piller, comme ils ont fait dans le mien... Blondin vous dira comment nous traitons les Bretons; traitez de cette façon aussi les Bourguignons de votre côté. » Lettres d'août et septembre dans Duclos, t. III [preuves], pag. 333-338.

Celles ; et il fit vœu de s'abstenir de viande jusqu'à ce que sa promesse eût été remplie (1). Aux habitants de Beauvais, en récompense de la loyauté et du courage dont ils avaient donné une preuve si signalée, il accorda de nouveaux priviléges et une réduction d'impôts. En même temps, il institua une procession annuelle, dans laquelle les femmes devaient avoir le pas sur les hommes, en commémoration de la vaillance qu'elles avaient montrée durant le siége (2). Jeanne Laisné reçut un mari, choisi par le roi, avec une dot fournie par la cassette royale et l'exemption de tous impôts quelconques pour le digne couple et pour leurs descendants. Ce dernier don n'était pas une mince faveur sous Louis XI et ses descendants (3).

Cependant le duc de Bourgogne, après avoir levé le siége, s'était avancé, à petites journées, le long de la rive droite de la Seine. Il attendait avec plus de patience que de raison l'arrivée de son allié. Il n'y avait pas, dans le fait, de concert possible entre eux. Ni l'un ni l'autre n'avait d'informations certaines sur les mouvements ou la situation de son associé.

(1) Dans sa lettre sur ce sujet au sire Duplessis, il se montre très impatient de voir la commission promptement exécutée et de voir économiser l'argent. « Envoyez un agent sûr pour faire la chose, et veillez à ce qu'il n'y ait pas de retard. Que Briçonnet vous donne la première somme sur laquelle il pourra mettre la main. Si c'est nécessaire, qu'il en prenne sur les fonds de la guerre, bien que vous sachiez combien j'en ai besoin. Mais qu'il n'y ait pas de difficultés et ne me demandez pas de nouveaux ordres. Étant si près des Bretons, j'ai peur, si mon vœu n'est pas accompli, qu'il ne m'arrive malheur. » *Ibid.*, pag. 330.

(2) Documents dans Lenglet, t. III, pag. 216-225. — La procession, interrompue par la Révolution, a été reprise par la suite et se continue, croyons-nous, jusqu'à ce jour.

(3) Lettres patentes dans les *Ordonnances des rois de France*. Dans le *Discours véritable du siége* on donne abusivement à l'héroïne le nom de Jeanne Fourquet, et une tradition erronée a enlevé le charme de son exploit en la représentant armée d'une hachette avec laquelle elle est censée avoir tué le soldat à qui elle a enlevé l'étendard. De là le sobriquet de Jeanne Hachette qui lui a été donné. L'artiste chargé de faire sa statue a eu le mauvais goût d'accepter cette tradition.

La marche de Charles à travers les plaines de Normandie fut marquée par toutes les horreurs qui distinguaient la façon de faire la guerre à cette époque. Ses troupes y étaient devenues particulièrement expertes. Le pays de Caux, la région la plus fertile et la plus populeuse de toute la France, fut dévastée depuis Rouen jusqu'à Dieppe. Plusieurs petites forteresses furent prises et démolies ; tous les villages, toutes les fermes furent brûlés, les moissons debout furent détruites et le pays fut réduit à la condition d'un désert. Mais ni Dieppe, ni Rouen n'ouvrirent leurs portes. A Dieppe, l'attaque se présentait dans des conditions favorables. Une flotte était en vue des côtes prête à coopérer avec l'armée. Mais Dieppe fut jugé imprenable à la fois par terre et par mer (1). Rouen reçut sommation de se rendre ; mais Rouen avait reçu en même temps des renforts qui lui permettaient de défier toute tentative des envahisseurs. L'échec de Beauvais avait enlevé aux Bourguignons ce prestige de terreur sur lequel ils avaient coutume de compter et qui leur était d'un grand appoint dans les combats. Au lieu de cela, ils en étaient venus à reconnaître qu'ils se trouvaient eux-mêmes dans une position extrêmement périlleuse. Dammartin et les autres chefs, suivant la tactique dictée par le roi, suivaient l'armée du duc dans tous ses mouvements. Quand elle menaçait une ville, les troupes royales s'y portaient en hâte ; mais elles refusaient le combat en rase campagne. Elles se contentaient de harasser l'armée ducale, particulièrement en lui prenant ses convois et ses renforts. Pendant plusieurs jours, la disette régna dans le camp. Cette calamité affecta péniblement l'esprit des troupes, déjà découragées par le soupçon qu'elles avaient

(1) Lettre du camp bourguignon dans Lenglet, t. III, pag. 225-227.

que leur chef se proposait de traverser la Seine pour aller au secours de son allié (1). Le duc avait bien eu ce projet et il eût été peiné d'y renoncer. Mais il commençait à s'inquiéter, et non sans raison, en songeant à ses frontières qui n'étaient guère protégées. Le Connétable, s'étant assuré, par une visite à Beauvais, que les Bourguignons y avaient été repoussés, venait d'entreprendre une campagne pour son compte et ravageait les frontières du Hainaut et des Flandres. Les levées féodales du Dauphiné et de la Champagne faisaient des incursions du même genre dans le duché de Bourgogne. Dans ces circonstances, Charles sentit la nécessité d'abandonner l'espoir qui l'avait poussé à entreprendre son expédition. Dès les premiers jours de septembre, il songea à retourner dans ses États. Avant de partir, il écrivit au duc de Bretagne une lettre qui paraît avoir été interceptée, et dans laquelle il lui faisait connaître les motifs de sa retraite et lui donnait sur la campagne les détails qui pouvaient flatter l'honneur de ses armes.

Au retour, en traversant la Picardie, il se conduisit avec la même cruauté inutile. Ses troupes semèrent la ruine et la désolation tout le long de la côte, jusqu'à Amiens. Revenu sur les bords de la Somme, il résolut, avant de terminer la campagne, de ravager le territoire de Saint-Pol. Cela fait, et consciencieusement fait, il paya ses troupes et licencia, comme il avait la coutume de le faire aux approches de l'hiver, ceux de ses contingents qui se composaient de levées féodales et de milices civiques (2).

(1) « Doutoient fort que mondit seigneur deust passer la riviere de Seine et tirer en Bretagne, qui leur a esté chose griefve, car desja par l'espace de six ou sept jours on n'avoit peu recouvrer pain en l'ost. » Lettre du camp bourguignon dans Lenglet, t. III, pag. 226.

(2) *Ibid.*, ubi supra; Basin, t. II, pag. 298-300; Haynin, t. II, pag. 208 et aill.; *Ancienne chronique* et *Discours véritable*, dans Lenglet.

Qu'avait accompli le duc dans cette campagne? Il avait rasé ou brûlé, c'est le rapport de son grand-prévôt qui le constate, deux mille soixante-douze villes, villages et châteaux (1). Il avait — c'est lui-même qui s'en vantait dans la lettre à son allié — traité de telle sorte le territoire qu'il avait traversé que, pendant de longues années, il ne pouvait contribuer en rien aux ressources de l'ennemi (2). Par ces massacres et ces dévastations, il s'était conquis le surnom de « Charles le Terrible. » Il faut reconnaître aussi pourtant, qu'en dépit de son insuccès devant Beauvais, il avait rehaussé quelque peu sa réputation militaire. La distance à laquelle il avait pénétré, l'immunité relative avec laquelle il avait promené son armée dans toutes les directions, au milieu de puissantes forteresses et d'ennemis vigilants et entreprenants, sa lente retraite que n'avait marquée aucun désastre et qui ne pouvait certes pas être regardée comme une fuite, tout cela semblait une preuve évidente de la supériorité de sa force ou de son habileté. Aussi les chroniqueurs bourguignons n'hésitèrent-ils pas, après cette expédition, à ajouter une nouvelle page à la liste des « gloires » de leur maître.

Louis, pendant ce temps, s'était appliqué à des exploits moins prétentieux, mais plus solides. Il avait continué à serrer si ferme et si près le duc de Bretagne, que ce prince, menacé d'étranglement, avait dû lui demander la permission de respirer. Le roi, avec son humanité accoutumée, avait prêté une oreille bienveillante à cet appel. Malgré les remontrances contraires de ses généraux, il consentit à un armistice. C'est que, d'après les informations qui lui étaient par-

(1) Haynin, t. II, pag. 209.

(2) « J'ay ards et brûlé tout le pays de Caux, par maniere qu'il ne nuira de long-temps ny à vous ny à autre. » Lenglet, t. II, pag. 258.

venues, il comptait que les levées bretonnes profiteraient du prétexte fourni par la suspension des hostilités, pour rentrer dans leurs foyers. Il espérait bien tirer de cette circonstance un double profit, puisqu'elle lui permettrait d'envoyer des renforts importants à Dammartin (1).

Mais Louis fut déçu dans l'espoir qu'il avait de voir Dammartin, grâce à ces renforts, porter un coup décisif au duc de Bourgogne. Cette fois, le général se montra plus prudent que son maître. L'assurance intrépide de l'ennemi et l'attitude équivoque de son collègue de Saint-Pol, l'empêchèrent d'agir (2). Mais, sous les autres rapports, l'événement confirma l'attente du roi. Le duc de Bretagne fut réduit à la nécessité d'abandonner de nouveau la confédération, et d'accepter les conditions qu'il plut à Louis, dans sa clémence, de lui imposer. Les Armagnac et les Foix se virent de nouveau exposés à la vengeance de leur souverain, et cette vengeance se fit sentir avec une vigueur qui débarrassa à tout jamais Louis de ses inquiétudes de ce côté (3).

Le temps des intrigues et des conspirations était passé. Louis fut le premier à le constater et à apprécier la situation. Passé maître en ces matières, il comprit que le moment était venu de faire peau neuve, de se présenter sous un nouvel aspect et de changer de rôle. Le messager envoyé pour négocier au nom du duc de Bretagne avait été chargé par le sire de Lescun de demander dans quels termes il pouvait compter d'être reçu dans la faveur royale. Louis, confiant et généreux comme toujours, lui envoya, pour toute

(1) Lettre à Dammartin du 11 août, dans Duclos, t. III [preuves], pag. 334.

(2) Voyez les remarques de Basin, t. II, pag. 299.

(3) Le comte d'Armagnac, chassé de poste en poste, fut tué à Lectoure en mars 1473, après s'être rendu à ceux qui le poursuivaient. Son frère, le duc de Nemours, périt sur l'échafaud quelques années plus tard.

réponse, une lettre patente en blanc. Lescun y inscrivit le gouvernement de la Guienne et une longue liste d'emplois et de bénéfices de moindre importance. L'affaire fut promptement conclue, et Odet d'Aydie, qui avait si longtemps été le promoteur des embarras du roi, devint, sous le titre nouveau de « comte de Comminges, » le plus habile et le plus dévoué de ses serviteurs (1).

A un moment moins avancé de la campagne, Louis avait fait une autre recrue, moins importante pour le moment, mais beaucoup plus intéressante pour celui qui étudie l'histoire et la littérature françaises. Dans la nuit du 7 au 8 août 1472, tandis que le duc de Bourgogne était, avec son armée, dans le voisinage d'Eu, son chambellan favori, Philippe de Commines, disparut du camp (2). Depuis le jour où ils s'étaient rencontrés à Péronne, Louis et Commines avaient senti l'influence de cette attraction qui agit sur les intelligences de même nature, avec une force proportionnée à leur vigueur et à leur profondeur. L'un avait rendu alors un grand service, et l'autre, depuis lors, cherchait le moyen de le payer de retour. Pendant l'été de 1471, Commines s'était rendu en mission auprès du roi, en ce moment à Orléans (3).

(1) Avant de faire visite au roi en personne, Lescun prit la précaution d'exiger un serment pour sa sécurité sur la vraie croix de Saint-Laud. Louis ne voulut pas courir le risque de cet engagement solennel avant d'en avoir écrit à ses généraux, de peur que quelqu'un d'eux ne crût lui rendre un service signalé en faisant tomber le vieux conspirateur dans une embuscade. « Je ne voudrois point, » écrit-il, « être en dangier de ce serment-là, vu l'exemple que j'en ai vu cette année de monsieur de Guienne. » Duclos, t. III [preuves], pag. 319.

(2) M. Gachard, qui a établi la date de cet événement, dit qu'il a vainement cherché un document établissant l'endroit où le duc de Bourgogne était campé à ce moment. Il est étrange qu'il n'ait pas songé à regarder dans le journal ou l'itinéraire (*Ancienne chronique*) imprimé par Lenglet, où tous les mouvements de Charles sont notés avec une grande précision.

(3) Mademoiselle Dupont dit : « Nous ne chercherons pas à découvrir l'objet avoué ou secret de ce voyage. » (*Notice sur Philippe de Commines*, pag. xxxiii.) L'objet de la mission apparaît pourtant clairement des documents qu'elle même a publiés, quand on les

Il n'est pas douteux qu'un engagement personnel fut conclu alors entre l'astucieux roi et l'habile diplomate. Dès cette époque, et en manière de provision pour sa fuite projetée, Commines déposa une somme d'argent considérable chez un banquier de Tours. Cependant, après son retour dans les Pays-Bas, il parut tomber dans de nouvelles hésitations. Le roi, impatient de s'assurer ses services, trouva un moyen sommaire de l'en faire sortir. Dès le début des hostilités, l'argent laissé à Tours fut confisqué et saisi, comme étant la propriété d'un partisan notoire du vassal rebelle au roi (1). Le coup porta. Commines profita de la première occasion qui se présenta pour prendre la fuite. Il fut reçu à la cour de France à bras ouverts. Un opulent mariage (2), de grandes propriétés, des emplois lucratifs et le titre de prince furent le prix de sa désertion et lui permirent de se rappeler, sans regrets, le maître qui l'avait élevé et protégé orphelin, qui l'avait élevé aux hauts emplois avec une rapidité sans exemple et qui l'avait toujours traité avec une confiance et une bienveillance exceptionnelles (3). Commines ne nous a rien dit de ses sentiments particuliers à l'occasion de son changement de service (4). Ceux de Charles sont indiqués

met en présence d'autres documents relatifs à cette affaire. Voyez les remarques à la fin du troisième volume.

(1) Dupont, *Notice*, pag. xxxiv, xxxv, et preuves, pag. 7.

(2) Parmi les descendants du grand historien figurent plusieurs souverains et princes européens. On peut citer Victor-Amédée II de Savoie, Louis XVI et Charles X de France et le prétendant légitimiste actuel à ce trône.

(3) Cette conduite de Commines a été jugée par certains écrivains avec trop de sévérité; par d'autres avec trop d'indulgence. L'avis de mademoiselle Dupont est impartial. Il est inexact toutefois de supposer, avec certaines autorités qu'elle a citées, que Commines fut instruit des affaires les plus secrètes de Charles. Il est évident, d'après ses propres déclarations, qu'il savait peu de chose ou rien des négociations avec la cour impériale, négociations dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

(4) Il dit avec une concision caractéristique : « Vers cette époque, j'entrai au service du roi. »

par un simple fait. Les biens du fugitif furent, naturellement, confisqués, et le duc les donna à son ancien ennemi, le seigneur de Quiévrain. Le document par lequel ce transfert fut effectué porte la date du 8 août, *à six heures du matin* (1).

Maintenant qu'il avait fait un arrangement satisfaisant avec le duc de Bretagne, le roi était prêt à entamer de nouvelles négociations avec le duc de Bourgogne. La cessation des hostilités, que de part ni d'autre on n'avait souci de renouveler, rendait nécessaire un arrangement quelconque. Charles fut invité de nouveau à conclure un traité dans lequel ne serait pas mentionné le nom de l'allié qui, dans cette occasion et dans tant d'autres, s'était montré faible et déloyal. Il refusa encore, sous prétexte que des promesses quelconques, arrachées à François, ne changeaient rien à sa position et aux sympathies qui le liaient toujours à son ancien associé (2). Il faut le reconnaître pourtant, au point où tous deux en étaient, cette obstination de Charles n'était plus qu'une affaire d'étiquette; et Louis céda d'autant plus volontiers qu'il s'était mis d'accord avec Charles sur un autre point, d'une importance vitale. Chacun d'eux avait une haine, et du confluent de ces deux haines, violente et impétueuse chez l'un, sombre et sournoise chez l'autre, ils firent un torrent qu'ils dirigèrent contre Saint-Pol, le faux ami, le présomptueux serviteur de l'un et de l'autre. Insensible d'abord au danger qui le menaçait, le connétable aida lui-même à préparer les voies à sa chute, par l'affectation de son insolence à l'égard des diplomates bourguignons, le chancelier Hugonet et le seigneur de Humbercourt. Puis,

(1) Gachard, *Particularités et documents inédits sur Commines*, etc., pag. 3, 4.

(2) Commines, t. I, pag. 295. — Dans sa lettre au duc de Bretagne, précédemment citée, Charles avait dit : « Ne me departiray des armes sans vous, ainsi que certain suis que ne le ferez sans moy. » Lenglet, t. II, pag. 258.

alarmé, il chercha par des offres et des promesses à gagner le pardon et la protection du roi. Louis s'amusant de sa terreur, consentit à lui accorder un sursis, mais ce n'était qu'un sursis; Louis guettait le moment de frapper plus cruellement sa proie tremblante sous son regard (1).

Les négociations n'aboutirent qu'à la conclusion d'une trève qui devait expirer à la fin de l'année (2), mais, au fond, cet arrangement, renouvelé de temps en temps, mit en réalité fin pour toujours aux hostilités entre le roi de France et le duc de Bourgogne. A l'occasion, une petite guerre éclatait le long de la frontière; de petits actes d'empiétement ou d'aggression étaient assez fréquents; mais jamais plus Louis ne rassembla ses forces dans le but, avoué ou caché, de réduire à l'obéissance son vassal insoumis. Jamais plus Charles ne conduisit une armée contre la France. La campagne qui venait de finir, si courte et si stérile qu'elle eût été, avait servi surtout aux combattants à mesurer exactement leurs forces relatives. Elle avait mis très nettement en lumière les changements qui s'étaient produits depuis la guerre du Bien public. Ce n'était pas que le pouvoir féodal se fût beaucoup affaibli dans l'intervalle. Mais un nouveau pouvoir avait grandi en France. Dans les luttes précédentes, les villes avaient assisté au conflit avec une complète indifférence. Elles avaient trafiqué et entre-

(1) Les détails de la négociation concernant Saint-Pol seront donnés ci-après. Dans une lettre à ses envoyés, Dammartin et Craon, écrite le 29 décembre, Louis se montre très satisfait de ce que le connétable n'ait plus d'espoir de se réconcilier avec Charles, « de sorte que, quelles que soient les conditions du traité ou même quand il n'y en aurait pas, je pourrai tenir monsieur Saint-Quentin quelque part où il ne pourra plus me tromper au sujet de la prise des villes. » — « J'avais eu d'autre part, » dit-il, « l'offre de me mettre en possession de la ville. Quant aux troupes, je peux les ravoir quand j'en aurai besoin. » Duclos, t. III [preuves], pag. 340.

(2) Lenglet, t. III, pag. 247-255.

tenu des relations amicales avec les adversaires de la monarchie et n'avaient prêté aucune assistance au roi. Dans la dernière lutte, elle avaient reçu les assaillants en ennemis, leur avaient opposé une résistance déterminée et victorieuse, avaient rendu leur passage difficile et leur retraite inévitable. L'expérience ne semblait plus devoir être renouvelée. Quoi qu'il en fût, le roi, assuré de l'appui de la nation, pouvait désormais envisager, sans craindre une ruine complète, la nécessité possible d'une guerre de défense sur son propre sol (1).

L'épée était rentrée au fourreau. L'ancienne hostilité était-elle endormie? Bien loin de là. Comme nous l'avons dit déjà, elle n'était jamais plus acharnée que lorsqu'elle se cachait sous des apparences de paix. L'épée était rentrée au fourreau, pour faire place au stylet. Les motifs de rivalité et d'inimitié étaient aussi puissants que jamais.

Les événements avaient prouvé que les vassaux féodaux n'étaient plus capables de lutter avec l'autorité royale; mais ils avaient montré aussi que le duc de Bourgogne était émancipé de sa condition de vassal féodal.

La carrière de Charles le Téméraire se divise naturellement en deux périodes. Durant la première, il s'occupa principalement de tenter de ruiner la monarchie française. La seconde période fut consacrée à des efforts pour établir un pouvoir qui grandirait à côté de la monarchie et la dépasserait. C'est de cette partie de notre sujet, la dernière et la plus complexe, que nous allons nous occuper.

(1) « Il m'a maintefois dict que,... quant le duc de Bourgogne entroit, il ne faisoit que fort bien garnir ses places, au devant de luy; et ainsy en peu de temps l'armee du duc de Bourgogne se deffaisoit d'elle mesmes, sans ce que le roy mist son estat en nul peril. » Commines, t. I, pag. 316.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

(Suite)

CHAPITRE VII

LIÉGE. — SON HISTOIRE ET SES INSTITUTIONS. — RÉVOLUTION SOUS LOUIS DE BOURBON. — LA « PAIX PITEUSE » (1466).

CHAPITRE VIII

COMMENT LE ROI REPRIT LA NORMANDIE. — ÉTAT DE DINANT (1466).

CHAPITRE IX

SORT DE DINANT. — SOUMISSION DE LIÉGE. — MORT DE PHILIPPE LE BON (1466-1467).

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

BRUGES ET GAND. — LA JOYEUSE ENTRÉE ET LES « FOUS DE SAINT-LIÉVIN. » — POSITIONS RELATIVES DE LOUIS ET DE CHARLES (1467).

CHAPITRE II

REPRISE DE LA GUERRE AVEC LIÉGE. — MÉDIATION DE SAINT-POL. — BATAILLE DE BRUSTEN. — REDDITION DE LIÉGE (1467).

CHAPITRE III

LA MAISON DE CHARLES ET SON MODE DE GOUVERNEMENT. — SON MARIAGE AVEC MARGUERITE D'YORK. — DÉMONSTRATIONS HOSTILES DE LOUIS. — SA VISITE A PÉRONNE (1468).

CHAPITRE II

COMPLOTS ET PROJETS DES PRINCES FRANÇAIS. — CONTRE-RÉVOLUTION EN ANGLETERRE. — NOUVELLE CONFÉDÉRATION CONTRE LOUIS. — PERFIDES NÉGOCIATIONS. — GUERRE FINALE ENTRE LOUIS ET CHARLES (1471-1472).

